



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

JUILLET 2015



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE	8
I/ LE DEVELOPPEMENT DURABLE	9
1/ Qu'est-ce que le Développement Durable ?	9
a- L'émergence d'une notion.	9
b- Les objectifs du Développement Durable.	9
c- Les cinq finalités du Développement Durable.	9
2/ Les engagements au regard du Développement Durable.	10
a- A niveau international.	10
b- A l'échelle nationale.	10
3/ Les Agendas 21.	11
a- Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?	11
b- La gouvernance d'un Agenda 21.	12
c- Les étapes de la réalisation d'un Agenda 21.	13
d- Les domaines d'actions de l'Agenda 21.	14
II/ ILLE SUR TET	14
1/ Présentation de la ville.	14
a- Situation générale.	14
b- Le développement urbain.	15
c- Une ville aux multiples paysages.	16
2/ Naissance de l'Agenda 21 à Ille.	17
a- Une volonté politique forte.	17
b- Aide à la mise en place de la démarche.	18
3/ Organisation de la gouvernance.	18
a- La délégation Agenda 21.	18
b- Organisation et adaptations successives.	22
III/ LE DEVELOPPEMENT DURABLE A ILLE SUR TET	24
1/ Schéma de Cohérence Territoriale.	24
a- Présentation du SCOT.	24
b- Le SCOT sur la commune d'Ille sur Tet.	25
2/ Rapport du Plan Local d'Urbanisme.	26
a- Le rapport de présentation du PLU.	26
b- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.	27
CHAPITRE 2 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE.	30
I/ LE DIAGNOSTIC EXTERNE.	31
PARTIE 1 : LA VILLE.	32
1/ Aménagements Urbains.	34

2/ Habitat.	40
3/ Transport et déplacements.	45
4/ Bilans et perspectives.	53
PARTIE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .	57
1/ Emploi.	59
2/ Tourisme.	65
3/ Agriculture.	72
4/ Commerce et artisanat.	78
5/ Bilans et perspectives.	84
PARTIE 3 : L'ENVIRONNEMENT.	88
1/ Eau.	92
2/ Déchets.	98
3/ Pollution.	106
4/ Energie.	110
5/ Espaces verts et espaces naturels.	117
6/ Bilans et perspectives.	126
PARTIE 4 : LA COHESION SOCIALE.	130
1/ Culture et patrimoine.	132
2/ Lien social.	144
3/ Solidarité.	152
4/ Santé et sécurité.	159
5/ Bilans et perspectives.	164
PARTIE 5 : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	168
1/ Communication institutionnel.	170
2/ Consultation et concertation.	177
3/ Citoyenneté et participation de la population.	180
4/ Bilan des ateliers participatifs.	183
5/ Bilans et perspectives.	187
II/ LE DIAGNOSTIC INTERNE DE LA COLLECTIVITE.	190
PARTIE 1 : LA DEMARCHE D'ECO-EXEMPLARITE.	191
1/ La communication.	191
2/ La consultation.	192
3/ La concertation.	193
4/ Mise en œuvre de la démarche éco-exemplaire.	194
5/ Les enjeux de l'éco-exemplarité.	197
PARTIE : 2 FICHES TECHNIQUES DES SERVICES.	198
1/ Pôle administratif.	200
2/ Pôle bâtiments et patrimoine.	213
3/ Pôle économique et social.	215
4/ Pôle environnement et écologie urbaine.	217
5/ Pôle tourisme, culture et sports.	226
6/ Pôle urbanisme.	236
ANNEXE 1 : PATRIMOINE BATI COMMUNAL.	239
ANNEXE 2 : PARTENAIRES LOCAUX POTENTIELS.	241
1/ Collectivités locales engagées dans le développement durable.	241
2/ Autres structures en lien avec le développement durable.	244
ANNEXE 3 : PROPOSITIONS DES HABITANTS.	248
ANNEXE 4 : BILAN DE LA CONCERTATION.	257

MOT DU MAIRE

Poussée par une volonté forte de protéger son environnement et la santé publique, et de trouver un mode de développement conciliant le bien-être de la population et la croissance économique, la commune d'Ille sur Tet a initié en janvier 2011 son Agenda 21.

Un projet de longue haleine, qui demande beaucoup d'implications.

Mais nous nous y sommes engagés et nous respecterons cet engagement.

Dans le cadre de cette démarche, qui doit se construire collectivement, de nombreuses réunions se sont tenues, afin de recueillir les avis et les propositions de la population illoise, des agents communaux et des élus, qui ont été invités à donner leur point de vue sur le fonctionnement de la commune, avec, pour toile de fond, la notion de développement durable.

Ces rencontres, riches en échanges divers, nourries d'expériences et d'idées à l'échelle locale, ont participé à l'élaboration du document que vous allez découvrir, le « Diagnostic partagé de l'Agenda 21 local d'Ille sur Tet ».

Cet ouvrage présente un état des lieux de notre territoire, faisant ressortir les points forts et les actions déjà réalisées, ainsi que celles qui restent à engager, afin d'atteindre les objectifs liés au Développement Durable : accroître la solidarité et la cohésion sociale, préserver l'environnement, promouvoir une économie respectueuse du consommateur et de la biodiversité.

A présent, ce diagnostic va permettre à vos élus de définir la stratégie politique qui débouchera sur un plan d'actions, futur « fil conducteur » de notre mandat.

Je tiens à remercier chaleureusement pour leur active participation et leurs propositions constructives tous ceux qui ont œuvré pour faire avancer cette démarche, porteuse d'espoir. Cependant, notre travail est loin d'être terminé. C'est pourquoi vous pouvez réagir à ce diagnostic, qui n'est pas exhaustif, et l'enrichir de vos commentaires et avis.

Cette étape de consultation nous servira à compléter cet état des lieux, à identifier les thématiques que vous pensez fondamentales et qui n'ont peut-être pas été prises en compte dans l'analyse, et à distinguer les enjeux les plus importants à vos yeux, tout en gardant à l'esprit que l'objectif prioritaire est de construire l'avenir que nous voulons pour nos enfants.

Je vous souhaite une agréable lecture...

Votre Maire, Willy Burghoffer.

INTRODUCTION

Le diagnostic est la première grande phase d'élaboration de l'Agenda 21, après le cadrage et le lancement de la démarche. Cette phase essentielle permet de préparer toute la suite, de la définition des objectifs, à l'identification des actions.

Le diagnostic vise à identifier les grandes problématiques auxquelles l'Agenda 21 devra répondre, et ainsi à mieux comprendre le territoire et les actions menées au regard du développement durable.

Véritable point de départ de la démarche, il représente un document de référence qui prépare le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supportant des logiques de développement. Mais si la phase de diagnostic s'avère fondamentale et nécessite d'y consacrer un peu de temps, il convient de rappeler qu'elle n'est pas une fin en soi, mais bien une étape dans une démarche.

Plus le diagnostic sera ajusté au territoire, plus les actions menées par la suite seront pertinentes.

Pour répondre aux finalités du développement durable, et pour se fixer des objectifs réalisables, il est nécessaire de s'appuyer sur une connaissance des spécificités du territoire, de savoir localiser les potentiels et les problèmes, d'en analyser les savoirs et les convergences d'intérêt. Sur la base du diagnostic, la collectivité identifiera les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définira les axes à investir pour y parvenir. Elle se fixera des objectifs clairs respectant les capacités de faire des acteurs, en précisant les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour les atteindre. Les conclusions du diagnostic permettront en effet de construire une stratégie visant à orienter les politiques de la collectivité à l'aune du développement durable, puis à mettre en œuvre un plan d'actions adapté.

Le document qui suit est divisé en deux grands chapitres :

Le premier chapitre permet de situer la démarche d'Agenda 21 dans un contexte territorial et institutionnel : présentation du territoire communal, genèse et mise en place de la démarche et prise en compte du développement durable dans les documents de planification territoriale.

Le second chapitre est le diagnostic territorial de développement durable, sous divisé en deux temps : le diagnostic externe, et le diagnostic interne. Le premier représente un état des lieux du territoire communal, cadré par des thématiques bien définies : la ville, le développement économique, l'environnement, la cohésion sociale et la démocratie participative. Cet état des lieux est agrémenté d'éléments prospectifs, de contributions émanant de temps de travail avec les citoyens, et d'échanges avec les agents de la collectivité. Le diagnostic interne quant à lui tente de tisser la toile des interactions entre chaque service, d'apporter la lumière sur l'implication de chacun dans la démarche d'Agenda 21, et de recenser par la même occasion les divers projets et missions portés par la collectivité sur le territoire.

Ce document peut être utilisé de diverses façons, il peut être lu, étudié et analysé d'un bout à l'autre. Il peut également être consulté de façon ponctuelle, afin d'apporter des éléments de réponse aux élus qui auront la tâche de définir les axes de travail. C'est un outil d'aide à la prise de décision collective.

Cette version du diagnostic est définitive, mais son contenu peut-être sujet à des ajouts ou à des modifications. En effet, n'ayant pas la prétention d'être un état des lieux exhaustif, il pourra être agrémenté par la suite d'annexes. Enfin, si des manques ou des oublis y sont identifiés, il ne faut pas perdre de vue que ce document propose un état des lieux au regard du développement durable et que le manque de données peut également être révélateur de certaines faiblesses bien réelles, autant en interne à la collectivité que sur le territoire communal. Il peut également être le témoin d'un manque de communication et de visibilité sur le territoire. Ainsi, partant de là, toutes les remarques et critiques qui pourraient être émises sont à utiliser de façon constructives dans l'élaboration de la stratégie politique de l'Agenda 21.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE

I / LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

1/ Qu'est-ce que le Développement Durable ?

a- L'émergence d'une notion.

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Rapport Brundtland.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique, et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

b- Les objectifs du développement durable.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social, et économique des activités humaines : ces trois « piliers » sont à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. Le but est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois aspects. Un enjeu transversal s'ajoute à ceux-là, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance désigne la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision. C'est une forme de démocratie participative. La gouvernance est instaurée en parallèle du mode de gouvernement de la collectivité qui la pratique.

c- Les cinq finalités du développement durable.

Chaque projet de développement durable doit être examiné au regard de sa contribution à l'ensemble de ses cinq finalités.

- *Ce projet répond-il à une ou plusieurs de ces finalités ?*
- *Va-t-il potentiellement à l'encontre de l'une ou plusieurs d'entre elles ?*

Il est important, pour toute démarche d'Agenda 21, d'identifier les enjeux relatifs à ces finalités sur le territoire, et de répondre, dans chaque projet ou action, à au moins l'une d'entre elles.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.

Le changement climatique est provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère, pour une longue durée, de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

Lutter contre les pollutions à grande échelle de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, dont beaucoup sont peu réversibles.

Atténuer la réduction de la variété du vivant, autrement dit la perte de la biodiversité à un rythme sans équivalent dans l'histoire de la Terre, et les risques d'évolution dus à l'action anthropique.

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains.

Les besoins essentiels de tous les hommes doivent être satisfaits : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Ne pas laisser des hommes ou des femmes à l'écart de ces services essentiels à leur épanouissement.

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Réduire, voire abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation plus responsable, à la fois moins polluante, moins prédatrice en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

2/ Les engagements au regard du développement durable.

a- A niveau international.

Historiquement, le développement durable a émergé après une longue période de négociations à l'échelle mondiale.

La première conférence mondiale concernant le développement durable a eu lieu à Stockholm en 1972 (« Sommet de la Terre »).

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, sont proclamés les 27 principes de la déclaration de Rio sur le développement durable. Les trois piliers du développement durable sont énoncés pour la première fois au niveau international, et l'Agenda 21 pour les collectivités territoriales est élaboré.

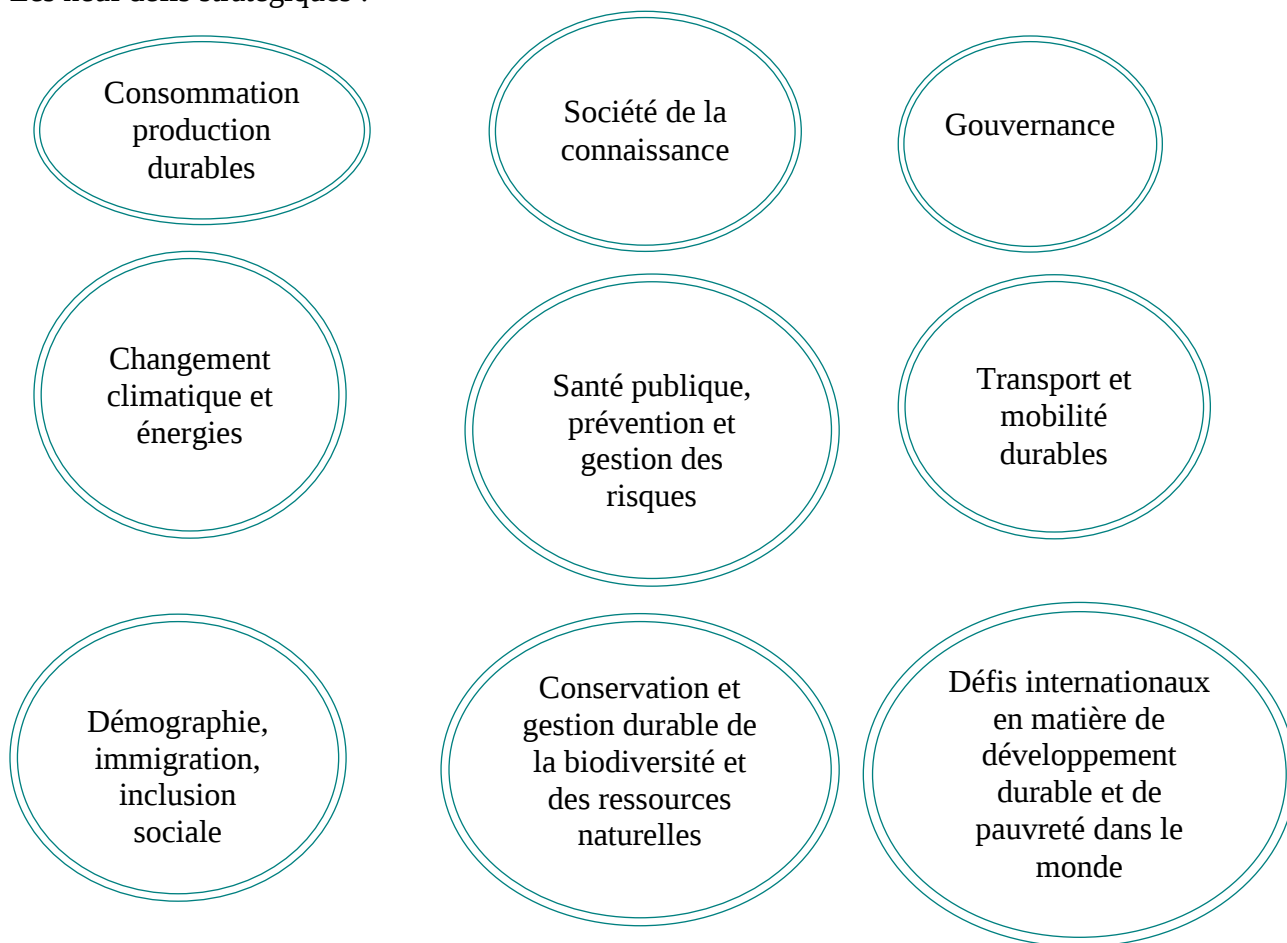
Au niveau européen, une partie du droit de l'environnement s'est progressivement déplacée des Etats membres vers le niveau européen plus adapté pour traiter certaines de ces questions. Au Conseil européen de Göteborg, en 2001, il a été décidé que la stratégie sur l'économie de la connaissance, définie au Conseil européen de Lisbonne l'année précédente, intégrerait explicitement l'objectif de développement durable.

b- A l'échelle nationale.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : « Vers une économie verte et équitable », propose une architecture commune à tous les acteurs de la nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable. Elle vise à développer une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée. Elle s'articule à

cette fin autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec les engagements internationaux et européens.

Les neuf défis stratégiques :



Afin d'encourager les collectivités à mettre en œuvre de telles démarches sur leur territoire, la stratégie nationale de développement durable 2003-2008, a retenu de « favoriser en cinq ans la mise en place de 500 Agendas 21 locaux [...] ». La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 prévoyait de soutenir l'émergence de 1000 Agendas 21. La France s'est engagée, au niveau international, à mettre en œuvre les principes d'un développement durable, à travers le soutien aux collectivités qui souhaitent lancer leur propre projet territorial de développement durable.

3/ Les Agendas 21.

a- Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Les collectivités territoriales sont invitées à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population.

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXIème siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

Il n'existe pas de modèle idéal d'Agenda 21, car le développement durable doit s'envisager, s'articuler en fonction des contraintes et atouts du territoire concerné, et de la vision et des attentes qu'en ont les acteurs locaux.

Un Agenda 21 doit permettre à la fois d'interroger chaque habitant et usager (élu, décideur, citoyen, acteur social ou économique) sur la façon dont il conçoit son avenir dans le territoire, sur sa responsabilité envers les autres, envers la planète et les générations futures.

L'objectif intrinsèque est de ne pas faire à terme de l'Agenda 21 un projet « à part » mais un projet intégré dans le système de management global de la Collectivité.

b- La gouvernance d'un Agenda 21.

Pour élaborer et mettre en œuvre un Agenda 21 (ou tout projet territorial de développement durable), les collectivités s'appuient sur la mobilisation et la coopération de tous (habitants, associations, monde économique, partenaires institutionnels, services de l'Etat, collectivités voisines, experts, élus, et techniciens de la collectivité...).

La gouvernance territoriale se traduit par la capacité à faire appel aux ressources naturelles et humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé.

La méthode de gouvernance repose sur cinq éléments à appréhender simultanément tout au long de la démarche :

- *La stratégie d'amélioration continue* : La qualité d'un diagnostic partagé est un atout important pour situer les marges de progrès tout au long du processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de l'Agenda 21.

Parce que les collectivités locales ne partent pas de rien, tendre vers un développement durable signifie intégrer ses finalités dans l'ensemble des programmes et actions.

- *La transversalité* : Le développement durable est souvent décrit comme la recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement.

La nouveauté de cette approche est la transversalité qui facilite l'intégration et les articulations. Elle enrichit les politiques publiques, facilite les innovations et rend, pour tous, les actions plus cohérentes et plus lisibles. Elle permet le plus souvent des économies de moyens et une efficacité accrue.

- *La participation* : Elle repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un mieux vivre ensemble. Se projeter, exprimer une demande ou un projet propre est un gage de réussite. Un projet local de développement durable n'est viable que si les acteurs et les habitants l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leurs responsabilités.

- *L'organisation du pilotage* : L'association d'acteurs multiples au pilotage est une particularité des projets durables, le porteur du projet ne prenant pas les décisions ni les responsabilités sans s'appuyer sur la consultation des acteurs du territoire. Cela demande un pilotage adapté du projet qui permette d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix.

- *L'évaluation* : Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage du projet et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent leur projet.

c- Les étapes de la réalisation d'un Agenda 21.

La spécificité d'un Agenda 21 réside dans la nécessité de concilier la poursuite des finalités du développement durable avec les enjeux propres au territoire engagé. Pour cela, il est nécessaire de passer par plusieurs étapes :

- *Elaboration d'un diagnostic préalable donnant une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel.*

Ce diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux des différentes problématiques et enjeux territoriaux que l'on souhaite traiter à travers le projet de territoire. Ce diagnostic doit aussi apporter une vision prospective qui permettra d'envisager collectivement un futur pour le territoire, un projet d'avenir souhaité, en confrontant les visions et les savoirs des différents acteurs du territoire...

Etablir un diagnostic signifie analyser le territoire, préciser la situation actuelle et les tendances d'évolution (prospective) dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques, culturels, démographiques, identifier les ressources locales (naturelles, humaines...) les atouts, les faiblesses, les opportunités, les menaces, les contraintes, les grandes problématiques, révéler le territoire « vécu »...

- *Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'action proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation.*

La stratégie territoriale permet de poser les grandes orientations que l'on souhaite donner à son projet de territoire, sur lesquelles reposeront les politiques et les actions menées. Cette stratégie, adossée aux enjeux prioritaires, permet d'exprimer les directions dans lesquelles on souhaite améliorer la situation du territoire. Elle doit déjà donner des indications pour l'évaluation qui sera ensuite menée en continu. Cette stratégie doit également être suffisamment ouverte, pour pouvoir vivre dans le temps et s'adapter aux évolutions qui toucheront nécessairement le territoire.

- *Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales concrètes et démonstratives.*

Les axes stratégiques sont déclinés dans un plan d'action indiquant les résultats attendus à échéance de deux, trois ans ou plus, et assorti d'éléments précis d'évaluation concernant le niveau de performance attendu (méthodologies, indicateurs à suivre...) : ces éléments permettront de mesurer les améliorations effectivement apportées par la mise en œuvre du projet au regard des objectifs que l'on se sera fixés et de réorienter, le cas échéant, tel ou tel axe du projet, au vu, par exemple, de résultats décevants.

- *Evaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.*

Les acteurs et habitants du territoire doivent aussi être associés à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie, pour gagner en efficacité. Bien menée, elle doit viser à vérifier l'adéquation et la pertinence des actions engagées au regard des enjeux du développement durable du territoire, mais également au regard des coûts affectés et bénéfices

retirés. Les résultats d'une évaluation peuvent avoir plusieurs objectifs : rendre compte de l'efficacité de la démarche, communiquer sur les actions menées, communiquer sur le projet de territoire, identifier les blocages et les difficultés rencontrées, et réorienter le projet si besoin. Tout projet de territoire doit amener une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable.

d- Les domaines d'action d'un Agenda 21.

Le diagnostic territorial est donc la base de tout projet d'Agenda 21. Il doit permettre d'identifier les enjeux prioritaires suivant les caractéristiques du territoire, les compétences de la structure porteuse et les relations avec les territoires voisins et les partenaires institutionnels locaux. Sur le diagnostic doivent s'appuyer les choix d'axes stratégiques et les modalités d'actions qui contribueront aux finalités du développement durable. Ainsi le plan d'actions de l'Agenda 21 portera sur un certain nombre d'enjeux, et mobilisera un certain nombre de champs d'intervention de la collectivité porteuse du projet.

Voici la liste des « domaines d'actions », tels qu'ils sont présentés dans le Cadre de référence national des Agendas 21 :

- | | |
|--|---|
| -solidarité et coopération, | -emploi, |
| -santé, | -urbanisme, habitat, logement, |
| -sécurité (prévention des risques naturels et technologiques et prévention des incivilités), | -déplacements, transports et infrastructures, |
| -accès à la connaissance, | -conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles, |
| -culture, | -énergie, |
| -sport et loisirs, | -gestion responsable et services au public. |
| -développement économique (dont : agriculture et forêts ; tourisme), | |

II/ ILLE SUR TET

1/ Présentation de la ville.

a- Situation générale.

Ille sur Tet dépend de l'arrondissement de Prades et du canton de Vinça, au cœur de la plaine du Ribéral. Son territoire est limitrophe de celui des communes de Bélesta au Nord, Bouleternère, Saint-Michel de Llores et Corbère au Sud, Montalba le Château et Rodès à l'Ouest, Nèfiach et Millas à l'Est. La commune s'étend aujourd'hui sur plus de 3176 hectares.

La ville se situe à mi-distance des deux principaux bassins de population et d'emploi des Pyrénées-Orientales : Perpignan (117 905 habitants au recensement de population de 2009), localisée à 24 km à l'Est d'Ille, et Prades (6 308 habitants en 2009), située à 17 km à l'Ouest. Elle est principalement desservie par la Route Nationale 116 (RN 116) d'Est en Ouest (à 2x2 voies entre Ille et Perpignan), et par la ligne de chemin de fer Perpignan – Villefranche-de-Conflent.



La commune d'Ille sur Tet dispose d'un territoire d'une superficie de 3 167 hectares. Ce territoire communal se trouve à une altitude moyenne de 149 mètres. Le développement général de la ville s'est fait entre la rive droite de la Tet et la rive gauche du Boulès. La population d'Ille sur Tet est de 5 434 habitants d'après le recensement de 2012 effectué par l'INSEE. Aujourd'hui, l'attrait du département des Pyrénées-Orientales et l'amélioration de la desserte de la commune, notamment avec la mise en service de la RN 116 à 2x2 voies la reliant à Perpignan, a permis d'accroître le nombre d'habitants à Ille sur Tet.

L'économie est fortement marquée par l'agriculture et le tourisme. La spécialisation agricole du Ribéral date des années 1950, avec la plantation de nombreux pêcheurs qui feront la fortune des agriculteurs et de la ville d'Ille sur Tet. Le paysage de la plaine est entièrement façonné par cette agriculture : quadrillage de parcelle de pêcheurs soigneusement taillés en lignes, et cloisonné par les nombreuses haies de peupliers ou de cyprès qui protègent les vergers du vent et de son effet asséchant. L'activité touristique de la commune est relativement importante, car Ille sur Tet est une étape dans la visite du département notamment pour les vacanciers qui empruntent la RN 116 pour se rendre en Cerdagne et Capcir. De plus elle propose des sites touristiques, dont le site des Orgues, qui connaît une fréquentation en hausse depuis quelques années.

b- Le développement urbain.

A l'époque de sa construction, la commune n'était en fait qu'un petit village composé de maisons concentrées autour d'une Eglise et d'une tour de défense toujours visible à l'heure actuelle. Le village ne sera formé qu'aux alentours du IXème siècle.

Très naturellement, Ille sur Tet s'est développé autour de son église située dans le cœur fortifié du village. L'extension s'est ensuite poursuivie autour de ce centre sous forme principalement de lotissement. Les barrières naturelles de la ville : la Tet et la voie de chemin de fer, puis Le Boulès, ont conditionné la morphologie de la commune. La grande majorité des constructions se situent donc entre la Tet et la voie ferrée. Le développement ne s'est pas fait de façon circulaire autour du centre, mais étalé d'Est en Ouest de part et d'autre de la ville fortifiée. Il existe cependant des constructions isolées, principalement des bâtiments liés à l'activité agricole, qui se sont implantés entre la voie ferrée et le Boulès. Un petit lieu-dit s'est également développé au Nord de la Tet, au niveau de La Tuilerie, le long de la route de Belestia et Montalba-le-Château. Par son histoire fortement marquée par l'agriculture, on trouve sur le territoire d'Ille sur Tet, de nombreuses constructions isolées dans les parcelles agricoles.

Ille sur Tet garde aujourd'hui une image relativement unitaire, même si l'urbanisation est étalée le long de la RD 916, avec au cœur, le centre ancien et son église, bien visible depuis la RN 116. L'analyse du contexte urbain permet de mettre en avant les besoins en termes de logements de la commune. Depuis la réalisation de la RN116, la commune connaît un regain d'intérêt. Elle qui possède un parc immobilier relativement ancien et pas toujours adapté aux besoins des nouveaux ménages, doit aujourd'hui, pour continuer à jouer son rôle de pôle d'équilibre et accroître sa population, répondre à ses attentes, et offrir du foncier pour accueillir la nouvelle population. L'enjeu du développement d'Ille sur Tet est d'offrir des terrains constructibles pour la réalisation de logements, mais également pour pouvoir accueillir des activités, des équipements...

La commune d'Ille sur Tet est considérée par le SCOT Plaine du Roussillon comme un pôle d'équilibre. C'est un bourg-centre pour les communes voisines. Elle dispose d'une économie relativement dynamique avec de nombreuses entreprises et de nombreux commerces. L'activité agricole est toujours importante, malgré une baisse généralisée de l'activité.

La commune possède un patrimoine historique et naturel remarquable, l'activité touristique est un secteur important qui mérite d'être développé et encouragé.

c- Une ville aux multiples paysages.

Le paysage sur le territoire communal d'Ille sur Tet peut se décomposer en cinq catégories : le relief, la plaine agricole, les cours d'eau, la ville, et la voie rapide.

Le relief :

Dans la partie Nord du territoire où se trouve le massif du Fenouillèdes, avec le site naturel protégé des Orgues. Cette entité se compose de divers éléments. La présence et la qualité de la végétation sont liées à l'aridité du sol, meuble et rocheux, et à la pente. Une végétation méditerranéenne adaptée à ces contraintes y est implantée.

Le relief des Aspres est essentiellement composé par une végétation à base de chênes verts, lièges et pubescents, de châtaigniers et de hêtres. Ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales qui méritent d'être protégées, c'est pourquoi ils ont été classés en ZNIEFF. Cette entité paysagère représente l'une des plus étendues avec les terrasses et la plaine agricole.

La plaine agricole :

Au centre du territoire communal et proche de la rivière de la Tet et des cours d'eau se trouvent des vergers, du maraîchage, des vignes, des haies de cyprès... mais également des voies de circulation et des bâtiments d'exploitation. La majeure partie de ces terres agricoles est plantée de vergers, notamment de pêchers, qui entourent quelques vignes éparpillées sur le territoire d'Ille sur Tet. Certains secteurs ont d'ailleurs été classés en aire d'appellation contrôlée « Côtes du Roussillon ». Des espèces animales typiques de ces secteurs, lapins, renards, petits rongeurs, batraciens... habitent ces terrasses et plaines agricoles.

Les cours d'eau :

L'eau constitue une troisième entité avec notamment la rivière de la Tet et le Boulès. Le lit de la Tet est recouvert de galets et rochers liés au régime torrentiel, et est bordé d'une végétation très dense. Cette ripisylve abrite de nombreuses espèces dont de nombreux oiseaux. Des aménagements humains (digues, aires de pique-nique...) apparaissent et viennent apporter les éléments de découverte de cette entité. Des canaux viennent couper les terres agricoles afin de les irriguer, justifiant ainsi la présence de cet élément dans le paysage : les canaux de Thuir, de Perpignan, d'Ille sur Tet et de Corbère.

La ville :

La ville est la quatrième entité paysagère avec des édifices à l'architecture plus ou moins marquée, des jardins, des espaces publics, une végétation diversifiée et une forme urbaine qui permet de deviner les époques de construction. Cette zone se situe en bordure Sud de la rivière de la Têt, presque centrée sur le territoire communal.

La voie rapide :

La voie rapide peut être considérée comme une entité paysagère non négligeable, constituée d'une surface minérale noire, de rambardes métalliques, et d'échangeurs. Elle permet à l'observateur une vision rapide et intéressante de la ville et des paysages, traversant le territoire de la commune en longeant la rivière Tet.

2/ Naissance de l'Agenda 21.

a- Une volonté politique forte.

La volonté de s'engager dans la mise en place d'un Agenda 21 à Ille sur Tet remonte à la campagne municipale de 2008. L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable de l'époque avait précisé, lors d'une intervention en réunion publique, que c'était « tout d'abord le passage d'une notion générale de développement durable à son application concrète au niveau d'un territoire. Ce document sera élaboré avec l'ensemble des citoyens, des associations, des entreprises, du monde agricole et d'autres personnes ou institutions permettant de définir un programme d'actions visant à développer la commune dans le respect du développement durable... »

Il s'agit donc d'une volonté politique forte pour mener à bien ce projet, qui se traduira par une délibération qui officialisera l'engagement de la collectivité, en date du 11 janvier 2011.

Pour le Conseil Municipal la mise en place d'un Agenda 21 permettra de :

- coordonner l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable solidaire
- valoriser le territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme,
- sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un travail commun approfondi

- mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, enrichir les missions de certains agents, repenser les modes d'actions dans une perspective d'amélioration des services publics locaux,
- mieux maîtriser certaines dépenses publiques grâce à une approche « coût global » des projets en s'appuyant sur un management environnemental efficace.

Quelques exemples de projets déjà existants, ou en voie de réalisation à l'époque qui seront intégrés au plan d'action de l'Agenda 21 :

L'eau et l'assainissement (nouveau forage, nouvelle station d'épuration), la gestion des déchets et le tri sélectif (intégration paysagère des lieux de collecte collective), la propreté de la ville, loisirs liés à l'environnement (jardins familiaux, circuits de randonnées), les énergies renouvelables, l'environnement des sites touristiques extra-muros, défense du territoire contre les incendies...

b- Aide à la mise en place de la démarche.

Afin de créer des bases solides pour la mise en place de l'Agenda 21, il a été fait appel à un cabinet de conseil en stratégies de développement des entreprises et des territoires, spécialisé dans le management du développement durable : Pro Ethic développement.

Ce cabinet est intervenu en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du dispositif de mobilisation interne de la collectivité, comme premier temps de la démarche d'Agenda 21.

Une formation de quatre demi-journées a été suivie par le maire et les adjoints, ainsi que par les personnels d'encadrement de la collectivité (DGS, DST, et chef du CTM), sur la mise en place d'un Agenda 21 local avant le conseil municipal de janvier 2011. Cette formation a porté sur toutes les étapes majeures d'élaboration de l'Agenda 21.

Des outils de montage et de suivi de projet ont été créés et adaptés au mode de fonctionnement d'Ille sur Tet.

Une formation à la méthodologie de l'Agenda 21 a eu lieu, à destination de certains membres de la future « équipe projet » : le porteur de projet interne, le chef de projet et son assistante ont pu appréhender les méthodes et les outils de déploiement du projet.

3) Organisation de la gouvernance.

a- La délégation Agenda 21.

La constitution de la délégation Agenda 21 a été préconisée par le cabinet Pro Ethic développement. Les rôles et missions de chaque personne ont clairement été définis au préalable, même s'il s'avère par la suite que des adaptations successives ont été faites.

L'équipe projet.

L'équipe projet est constituée des deux porteurs de projets (interne et externe), du chef de projet, de l'assistante au chef de projet et de la chargée de communication. Elle s'est vue

complétée d'un assistant aux porteurs de projet (un élu), dont le rôle est de servir de messager auprès du reste du Conseil Municipal, au même titre que l'assistante au chef de projet et la chargée de communication servent de relais auprès des agents de la collectivité. Le rôle d'assistant aux porteurs de projet a disparu suite au renouvellement du Conseil Municipal début 2014.

Durant la première année, il a été décidé de ne lancer la démarche Agenda 21 qu'en interne : information, sensibilisation et mobilisation des élus et des agents autour du projet d'éco-responsabilité. L'équipe projet s'est d'abord réunie une fois par mois, puis la fréquence des réunions s'est espacée à une réunion tous les deux/trois mois.

L'équipe projet prend les décisions en ce qui concerne la sensibilisation au développement durable. Elle a planifié les actions de l'Agenda 21 en interne, ainsi que les événements de sensibilisation et les actions de concertation en externe.

Les porteurs de projet :

L'Agenda 21 d'Ille sur Tet possède deux porteurs de projets : un pour le message en interne, et un pour l'externe.

Externe : Il porte publiquement le message Agenda 21 auprès de la population, ainsi que vers le conseil municipal, les autres collectivités et les partenaires. Il anime des réunions publiques sur le sujet. **Ses priorités sont la communication et la mobilisation des acteurs externes.**

Interne : Il décide avec le chef de projet des modalités pour informer et diffuser les messages DD auprès des agents et des services. Il est susceptible de co-animer des réunions internes avec les responsables et / ou agents des divers services de la collectivité, en vue de les sensibiliser. **Ses priorités sont la bonne diffusion de l'information en interne et la mobilisation des agents.**

La communication :

Elle crée l'identité visuelle de l'Agenda 21 local et la décline pour toutes les communications.

Elle élabore tous les outils de communication, et fait vivre l'Agenda 21 grâce à ces supports, diffusés selon des cibles et une temporalité bien définies. Rôle déterminant dans la sensibilisation de tous les acteurs (internes et externes) au développement durable, elle « habille » tous les événements liés au développement durable de la collectivité, et elle peut être amenée à gérer l'organisation de ceux-ci. Ses actions doivent être visibles et symboliques pour créer une mobilisation suffisante et durable.

Le chef de projet :

Le chef de projet est celui qui détient les outils nécessaires au bon déroulement de l'Agenda 21. Il n'a pas de rôle décisionnaire (sauf cas de délégation particulière), mais est garant de la méthode. **C'est l'interface entre les différents groupes de la délégation ; passer outre cette «articulation » majeure, c'est augmenter les risques d'échec de l'Agenda 21, voire démobiliser les acteurs. Il :**

- pilote l'élaboration du diagnostic partagé du territoire, aidé de son assistante,
- sensibilise les services municipaux au développement durable et mobilise les acteurs concernés à la problématique du développement durable, aidé du porteur de projet interne et du service communication,
- vérifie que les actions d'animation et de communication engagées sur le thème du développement durable en interne comme sur le territoire soient conformes à la stratégie de communication,
- contribue à la définition des axes de l'Agenda 21 et la production d'un programme d'actions,
- suit l'état d'avancement des projets de l'Agenda 21,
- collecte et centralise toutes les informations et propositions liées à l'A21, vérifie, coordonne, informe, anime la transversalité, pilote et suit le calendrier,
- veille à ce que l'Agenda 21 soit conforme dans la durée au cadre de référence national,
- alerte le comité de pilotage stratégique en cas de déroulement de l'A21 non-conforme (tant du point de vue du cadre que des engagements pris d'organisation).

L'assistante au chef de projet :

Elle prend ses directives auprès du chef de projet qui seul décide de l'organisation entre eux, et entre l'assistante et le reste de la délégation en charge du développement durable. Elle prend le relais du chef de projet et assure la continuité de la démarche tout au long de sa durée. Elle :

- identifie les actions déjà menées par le territoire pour réaliser un pré-diagnostic aidée du « pôle étudiants »,
- réalise le diagnostic partagé du territoire au regard du développement durable,
- rédige les divers documents nécessaires, dont le diagnostic,
- peut être force de propositions, participe à la rédaction du plan d'actions et propose des indicateurs au chef de projet,
- assiste le chef de projet lors des réunions, et des animations internes et externes,
- met en place le dispositif d'évaluation et propose une organisation pour le suivi du plan d'actions.

Le comité de pilotage stratégique.

Initialement, le comité de pilotage stratégique devait être constitué des élus adjoints au maire. Suite à quelques discussions et mises au point, il a été décidé que le comité de pilotage se composerait des élus « volontaires » et éventuellement d'administrés, sous forme de commission extra-municipale.

Ses missions :

- Il fixe les orientations stratégiques de l'Agenda 21,
- Il valide les grandes étapes de l'Agenda 21,
- Force de proposition, il analyse, valide ou invalide les propositions des personnes ou organisations extérieures au comité stratégique. En cas de non-validation, le refus est motivé et communiqué aux intéressés,
- Il arbitre en cas de désaccord entre groupes de proposition,
- Il mandate un porteur de projet interne et externe.

Au lancement de la démarche, une réunion d'information a été faite, à destination des élus de la majorité, pour leur exposer le mode organisationnel de l'Agenda 21, la gouvernance, et ainsi cibler les élus volontaires pour constituer la base interne du Comité de pilotage.

Depuis le lancement de la démarche Agenda 21, le comité de pilotage n'a pas encore été réuni. Il sera réuni pour la première fois suite à la phase de consultation du diagnostic territorial, afin de l'approuver, avant sa validation en Conseil Municipal.

Le comité d'appui technique :

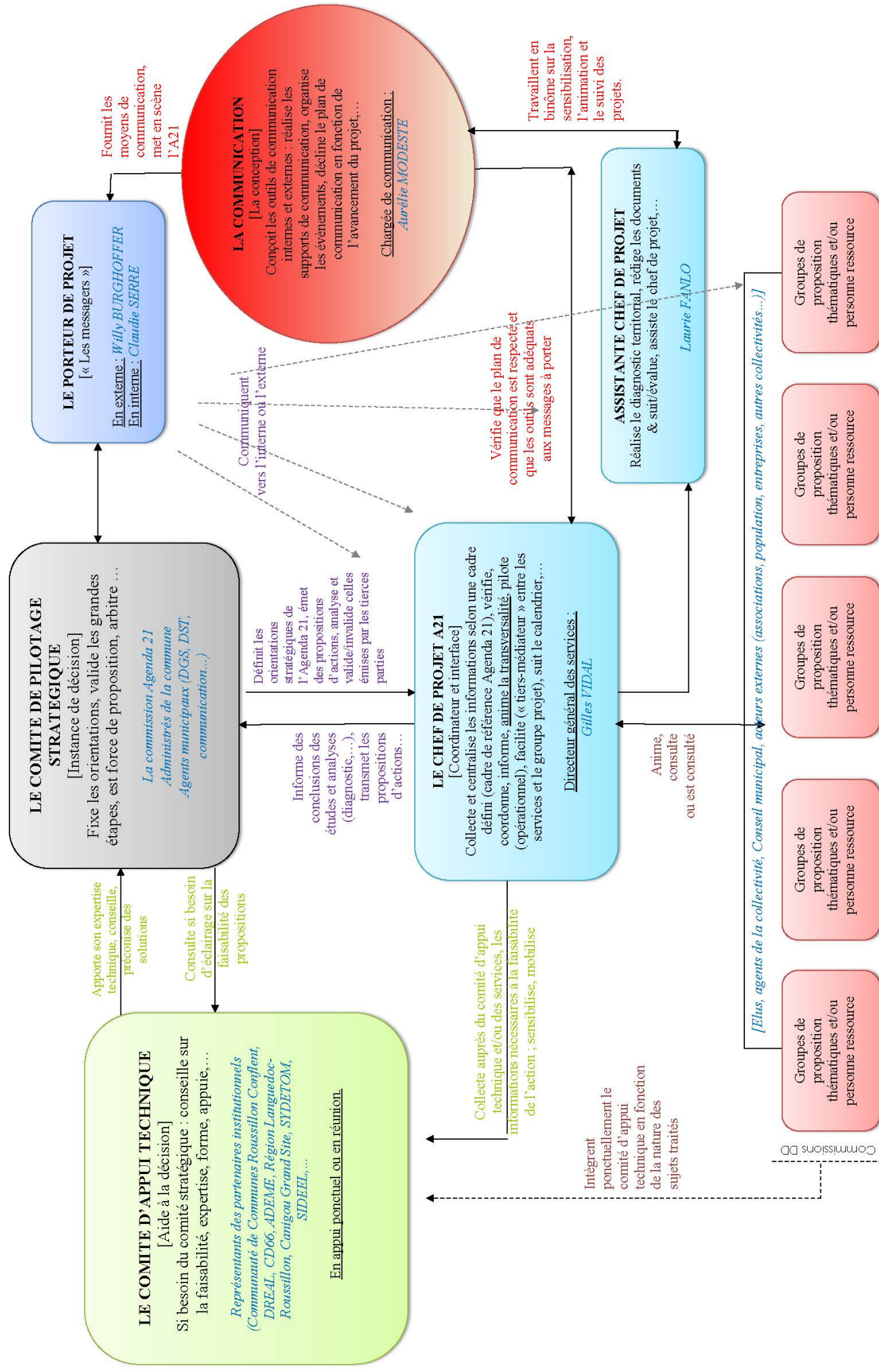
Le comité d'appui technique n'a pas une posture neutre et doit permettre le débat contradictoire. Il apporte des éclairages complémentaires aux autres instances de l'Agenda 21, en vue de faciliter la prise de décision : il fait connaître son avis et apporte, en cas d'avis défavorable, des solutions. Son avis est formalisé de façon collégiale et majoritaire.

- Il est sollicité par l'équipe projet ou le comité de pilotage, en fonction des besoins et de l'avancement de l'Agenda 21. Il est donc principalement consultatif, mais peut aussi, spontanément, être force de propositions,
- Il est composé de personnes principalement externes à la mairie, partenaires institutionnels, désignés en fonction du niveau d'expertise sur un sujet ou en fonction de l'implication de ceux-ci au développement du territoire.
- Le principal rôle du comité d'appui technique est donc d'émettre un avis sur la faisabilité d'une action, de conseiller, d'apporter une expertise sur un sujet donné,
- Il est particulièrement utile dans les phases d'étude et d'analyse, dans la méthodologie, dans l'action, dans les recherches de causes, les recherches de solutions, l'apport d'idées et d'expériences, les confrontations d'idées et peut occasionnellement assurer la recherche de financement et le montage des dossiers y afférents.

Les partenaires extérieurs et autres personnes identifiées comme « personnes ressources » selon des thématiques, ont été sollicitées vis-à-vis du diagnostic partagé, afin de compléter des données techniques par rapport à celles collectées sur le terrain. Ils ont également été invités à la réunion publique de lancement de l'Agenda 21.

Le comité d'appui technique sera sollicité dans la consultation de ce diagnostic et des futurs documents d'étape de l'Agenda 21. Il sera également associé à la réalisation du plan d'actions, et à l'évaluation.

DELEGATION EN CHARGE DU PROJET AGENDA 21 ILLE SUR TET – circuits relationnels et informationnels



Les groupes de proposition / instances de concertation.

Certaines personnes dites « ressource » seront invitées à rejoindre les groupes de proposition, voire, ponctuellement, le comité d'appui technique en fonction de leurs compétences ou expériences ; d'autres seront spontanément volontaires, avec ou sans appel préalable à contribution.

Les groupes de proposition sont généralement hétérogènes et toutes les personnes ou organisations résidant et/ou travaillant à Ile sur Tet sont susceptibles d'y participer. Ils peuvent être généralistes ou centrés sur une thématique et former ainsi des « commissions DD».

Les groupes de proposition interne sont en général sollicités par le chef de projet (phases de sensibilisation, de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions) ; de même, une fois la démarche lancée, les groupes peuvent formaliser à tout moment des propositions que le chef de projet analysera au regard du développement durable et transmettra au comité stratégique. Le porteur de projet externe peut aussi s'adresser directement aux groupes de proposition.

Les groupes de proposition participeront également à l'évaluation partagée des actions. L'animation des groupes de proposition conjointement par le chef et le porteur (externe) de projet sont l'expression même de la démocratie participative.

Le groupe « éco-responsable » :

Durant la phase d'élaboration du diagnostic territorial, des groupes de travail internes ont été mis en place, pour réfléchir de façon collective à des thématiques bien précises. Les agents ont été rencontrés un par un afin de choisir les thématiques qui demandent une mobilisation prioritaire. Il y aura bientôt un groupe « éco-responsable » qui sera créé, et des personnes ressources ont déjà pu être identifiées lors de ces premières réunions de concertation internes.

Ce groupe de travail interne aura plusieurs missions :

- effectuer le suivi de l'éco-exemplarité, et participer au bilan de développement durable de la collectivité.
- assurer le lien avec les différents services, auprès des membres de l'équipe projet.
- participer à la démarche A21 : *force de proposition à toutes les étapes de l'Agenda 21, participation à l'élaboration du plan d'actions, participation à l'évaluation des actions.*

Concernant l'éco-exemplarité, le groupe de travail interne se réunira à la demande de l'équipe projet dans le cadre du suivi de la démarche éco-exemplaire, deux fois par an. Il pourra être réuni à la demande de l'un de ses membres lorsqu'il s'agira de répondre rapidement à un problème particulier au regard du développement durable.

Le « comité » citoyen :

Des ateliers participatifs ont été mis en place en externe, afin de recueillir les perceptions de la population à propos de la ville. Ces ateliers étaient ouverts à tous, mais des personnes ont été ciblées, en fonction de la thématique prévue. A travers ces réunions, des personnes ressources sur le territoire ont pu être identifiées (citoyens comme professionnels). Sur la base des personnes ressources un groupe sera constitué, type « comité » citoyen. Il sera également ouvert à tous les citoyens qui souhaitent s'engager dans la démarche. Certaines

personnes « ressource » pourraient être invitées à rejoindre le Comité d'Appui Technique en fonction de leurs compétences ou expériences.

Le « Comité citoyen » aura un rôle consultatif. Il sera force de proposition, et apportera un avis « pratique » sur les actions proposées. Tout au long de la démarche il pourra formaliser à tout moment des propositions que l'équipe projet analysera et transmettra au Comité de Pilotage. Il pourra être généraliste, ou centré sur une thématique, et former ainsi plusieurs groupes sous forme d'ateliers thématiques. Il participera également à l'évaluation partagée des actions.

Le groupe sera amené à se réunir régulièrement lors de la phase d'élaboration du plan d'actions. Il sera sollicité dans l'évaluation des actions, pour une meilleure transparence des actions, et sera impliqué dans l'amélioration continue.

III/ LE DEVELOPPEMENT DURABLE A ILLE SUR TET

1/ Le Schéma de Cohérence Territoriale.

a- Présentation du SCOT Plaine du Roussillon.

Un SCOT est un document d'urbanisme dont le contenu est encadré par le Code de l'Urbanisme. Ce document a pour enjeux d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources ; de gérer le sol de façon économe ; d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité ; ou encore de rationaliser la demande de déplacements...

La commune d'Ille sur Tet fait partie des 81 communes composant le SCOT de la plaine du Roussillon. Ce SCOT, a été défini par arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon le 12 décembre 2003. La commune fait partie du secteur Roussillon Conflent.

Ses enjeux principaux sont :

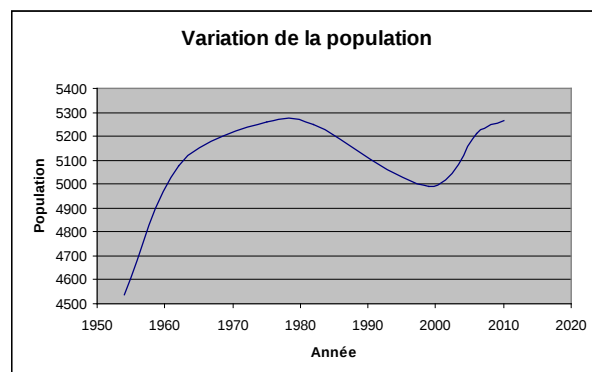
- d'assurer le rayonnement du territoire,
- de favoriser les synergies et veiller à la compatibilité des politiques et des projets entre eux,
- de promouvoir l'unité du territoire et son développement équilibré.

Le SCOT Plaine du Roussillon a été approuvé le 13 novembre 2013 et est opposable depuis le 22 janvier 2014. Les Plan Locaux d'Urbanisme approuvés après son entrée en vigueur doivent être compatibles avec le SCOT, qui devient le cadre de référence des intercommunalités et des communes de son périmètre.

b- Le SCOT sur la commune d'Ille sur Tet :

On assiste ces dernières années à un bouleversement de l'équilibre démographique au sein de la commune.

Dans les années 80 et jusqu'aux années 2000, la commune d'Ille sur Tet va connaître une période de décroissance de son nombre d'habitants (cf : le graphique ci-contre) certainement due à la crise agricole, cette activité étant alors la principale de la commune.



A partir des années 2000, on observe une recrudescence de la population, due à la création de la route départementale reliant Perpignan à la Cerdagne, mais aussi de l'arrivée d'habitants d'autres communes des Pyrénées-Orientales (soit 12% de la population) et hors du département (soit 9% de la population en 2009). En 2009, 21% des habitants de la ville habitaient dans une autre commune. (Source : Etude Gensane – ZAC – 01/13 – Mairie d'Ille sur Tet). En effet, au cours de la dernière décennie, la commune a vu le nombre de ses habitants s'accroître constamment suivant ainsi une influence générale du département.

Compte tenu de sa démographie, de sa localisation entre les villes de Prades et de Perpignan et de son potentiel d'accueil, la ville d'Ille sur Tet est une zone propice à se développer et, à plus grande échelle, participer à la cohérence d'aménagement établie dans le SCOT de la plaine du Roussillon.

Les enjeux essentiels du SCOT au sein de la commune sont de cadrer le développement urbain et l'émiettement du territoire, consolider le cœur de ville, protéger les espaces agricoles et préserver les espaces naturels.

Trois ambitions majeures sont affirmées pour relever le défi d'un développement durable s'imposant au territoire de la plaine du Roussillon :

- Concilier l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie :
 - Procurer une offre de logement suffisante et adaptée,
 - Promouvoir des emplois, services et équipements de proximité,
 - Apaiser et rationaliser les déplacements.
- Impulser un nouveau rayonnement du Roussillon :
 - Assurer le développement économique du territoire,
 - Développer des atouts du territoire,
 - Promouvoir un territoire en réseau, solidaire et attractif.
- Replacer l'environnement au cœur des pratiques :
 - Maintenir l'attractivité paysagère et environnementale du territoire,
 - Ménager le territoire et construire la ville durable,
 - Reconnaître la particularité littorale.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs détermine les orientations générales de

l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains (et/ou à urbaniser) et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

- Réconcilier l'urbanisme avec l'agriculture et l'environnement,
- Articuler les dispositions réglementaires avec un urbanisme de projet pour construire la ville durable,
- Définir un réseau multimodal efficient pour un maillage complet du territoire.

2/ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Par délibération du 11 mai 1999, la commune a lancé une nouvelle révision du Plan d'Occupation des Sols valant PLU (Plan Local d'Urbanisme). La loi SRU (Solidarité de Renouvellement Urbain) impose aux communes pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme des études sur les réseaux : Pluvial, Assainissement, Eau potable et sur les risques divers (incendie, inondabilité, sismicité, transport des matières dangereuses, etc).

a- Le rapport de présentation du PLU de la commune :

Le rapport de présentation permet d'établir un constat sur la commune et d'y en apprécier les principales orientations afin de permettre son développement de manière « durable ».

L'évolution démographique générale de la commune est en perpétuelle mutation. En effet, elle profite de l'attrait de la région et des départements mais aussi de la présence de ses infrastructures pour enregistrer un solde migratoire toujours positif, tout en justifiant un vieillissement de la population.

Pour pallier ce phénomène, le rapport de présentation prédéfinit les directives en matière d'urbanisme :

- augmenter le nombre de terrain constructible sur le territoire,
- réhabiliter le parc de logements vacants,
- favoriser l'habitat groupé, en réponse à la demande des nouveaux habitants sur les logements sociaux,
- avantager l'habitat de taille réduite mais en nombre plus important,
- agrandir la station d'épuration,
- réaliser des équipements garantissant des liens forts dans la commune.

Malgré le regain d'intérêt que connaît la ville depuis ces dernières années, celle-ci possède un parc immobilier relativement ancien et pas toujours adapté aux besoins des nouveaux ménages. Elle doit alors, pour continuer à jouer son rôle de pôle d'équilibre (vu dans la partie SCOT) et accroître sa population, offrir du foncier pour accueillir la nouvelle population et répondre aux attentes de l'existante.

L'enjeu du développement est d'offrir des terrains constructibles pour la réalisation de logements, mais également pour pouvoir accueillir des activités, des équipements. Ce développement devra être réalisé en s'attachant à préserver la qualité de vie et l'identité d'Ille sur Tet. La préservation de la vie du village passe, lors de la réalisation des nouveaux quartiers, par la création de liens forts et d'échanges entre les quartiers et le centre-ancien.

b- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Le PADD concerne les orientations générales d'aménagement définies sur le territoire de la commune. Celles-ci, ainsi que les actions développées autour de ces orientations sont donc à prendre en considération dans leur ensemble :

Le Centre Ancien :

Préserver le centre ancien en respectant la qualité architecturale et favoriser la mixité sociale. Préserver l'habitat ancien et mettre en valeur les monuments historiques identifiés. Pour répondre à cette orientation, la commune s'est munie d'un outil fort en réalisant une ZPPAUP régie par un règlement :

- poursuivre la politique d'acquisition foncière pour l'amélioration des espaces publics,
- user du droit de Préemption Urbain,
- mettre en œuvre une politique d'amélioration et de réhabilitation des constructions par la mise en place d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- favoriser la réhabilitation des logements vacants encore existants en incitant les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires par la mise en œuvre d'OPAH dans un souci de mixité sociale et de réinvestissement du centre par la population,
- mettre en place une politique de l'habitat susceptible de pallier les insuffisances en termes de logements locatifs (privés et publics) et d'accès à l'habitat pour les plus démunis,
- offrir des espaces publics agréables et conviviaux.

Le développement de l'Urbanisation :

Accueillir de nouveaux habitants par une urbanisation maîtrisée et équilibrée en pensant ces extensions pour offrir une diversité en logements, renforcer les liaisons entre les différents quartiers et le centre-ville, et conserver une image unitaire de la ville.

- Limiter et maîtriser le développement de l'urbanisation en continuité du bâti sur le territoire communal en tenant compte des risques répertoriés, notamment le risque inondation,
- développer une urbanisation nouvelle en continuité des quartiers existants en réfléchissant à leur composition urbaine dans un souci de gestion économe de l'espace, ainsi qu'aux connexions entre ceux-ci et vers le centre-ville afin de ne pas créer d'enclaves,
- créer des pôles d'équilibre, créer des espaces publics agréables et conviviaux dans les quartiers existants et à créer pour favoriser le lien social,
- prévoir et programmer les équipements publics et les réseaux nécessaires à satisfaire les besoins des habitants actuels et des futurs arrivants, et à desservir les nouvelles constructions,

- phaser l'extension,
- user du Droit de Préemption Urbain,
- garantir l'accueil de la croissance démographique prévue, tout en maîtrisant l'urbanisation,
- favoriser la mixité sociale et l'installation de tranches d'âges jeunes par une diversité de l'offre en logement,
- prévoir et programmer les équipements publics et les réseaux nécessaires à satisfaire les besoins des habitants actuels et des futurs arrivants,
- permettre le développement d'hébergements touristiques,
- prendre en compte l'existence de risques majeurs dans la définition des zones de développement de l'urbanisation en évitant notamment les secteurs concernés par le risque majeur naturel d'inondation.

Les activités économiques :

Permettre le développement économique intercommunal et pérenniser les commerces et services de proximité existants, artisanaux et touristiques.

- Pérenniser les commerces de proximité dans le centre notamment à travers les actions d'aménagement des espaces publics et d'accessibilité,
- pérenniser la zone d'activités économiques « Camp Llarg », à l'Est de la commune,
- permettre le développement d'activités liées au tourisme,
- accroître la capacité d'accueil touristique, en permettant l'installation d'une structure hôtelière dans le développement de l'urbanisation par exemple,
- volonté de donner un point d'appui touristique au niveau de la briqueterie, en permettant l'installation d'une activité liée au tourisme (point d'accueil, restaurant...),
- créer une zone d'activités à l'Ouest du village pour permettre l'accueil de nouvelles activités artisanales, économiques, commerciales...

Les déplacements :

Sécuriser la traversée du village et organiser les déplacements à l'échelle du territoire, renforcer les liens entre les quartiers et concilier les différents modes de déplacements.

- Sécuriser et améliorer les traversées de la ville,
- Traiter et sécuriser la RD 2,
- traiter l'entrée de ville Sud-Ouest par la RD 916 pour créer une véritable vitrine à l'image de la commune,
- organiser la circulation et le stationnement dans les zones qui sont ouvertes à l'urbanisation pour favoriser la continuité des flux et créer de véritables liaisons à l'échelle de la ville,
- traiter et sécuriser les axes secondaires existant au sein du village pour inciter les habitants à les emprunter et ainsi créer des liaisons fortes entre les quartiers,
- faciliter la circulation piétonne et cyclable,
- intégrer les différents modes de déplacement dans un ensemble paysager,
- créer des espaces adaptés aux piétons dans le centre du village en développant des zones de circulation apaisée,
- adapter toute nouvelle infrastructure à la réglementation sur l'accessibilité des personnes âgées et à mobilité réduite.

Les paysages et l'environnement :

Préserver et valoriser la qualité environnementale et paysagère des milieux naturels, agricoles et urbains.

- Penser les extensions de l'urbanisation dans un souci d'intégration dans leur site et leur environnement, ainsi que dans leur traitement paysager et urbain,
- penser les extensions de l'urbanisation dans un souci d'intégration dans leur site et leur environnement, ainsi que dans leur traitement paysager et urbain,
- créer des espaces publics valorisant le cadre de vie et l'appropriation du territoire par les riverains,
- intégrer les modes de déplacements dans un ensemble paysager et développer les modes de déplacement doux,
- préserver le plus grand nombre de terres référencées à fort potentiel agricole,
- renforcer la protection des sites naturels remarquables et des espaces boisés classés.
- s'engager dans une politique de développement durable,
- Conserver et mettre en valeur les différentes perspectives paysagères.

CHAPITRE 2

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La partie diagnostic externe d'Ille sur Tet est constituée de cinq parties, reprenant les trois piliers du développement durable (le développement économique, la cohésion sociale et l'environnement) ; auxquels sont ajoutées les thématiques de l'urbanisme (Ille sur Tet étant une ville qui sera amenée à croître dans le court terme) et de la démocratie participative (une des conditions de réussite de tout projet de développement territorial, et de la démarche Agenda 21).

Toutes ces thématiques ont été abordées de deux façons :

- En recueillant l'avis des citoyens et usagers de la commune : plusieurs ateliers participatifs ont eu lieu au printemps 2013, permettant aux citoyens d'exprimer leur opinion et de partager leurs avis sur les thématiques proposées. Ces temps d'échanges ont permis d'avoir une vision de la ville basée sur des retours d'expérience et des exemples d'usages des services de la commune et des autres collectivités œuvrant sur le territoire.
- En étudiant les documents de références : rapports d'études, documents de planification territoriale, recensement..., un certain nombre de documents, officiels ou non, ont été pris en compte dans le recueil de données et l'analyse des forces et des faiblesses du territoire.
- Enfin chaque thématique se termine par une partie « bilan et perspective ». Le bilan récapitule de façon synthétique les forces et les faiblesses du territoire au regard du développement durable. La perspective complète l'état des lieux avec une vision « prospective » du territoire, découlant d'un temps de travail mené avec les citoyens en externe, et les agents en interne. Des propositions d'actions et de projets y ont été apportées, afin de guider les élus dans la prochaine phase d'élaboration de la stratégie politique de l'Agenda 21. Certaines des idées présentées seront gardées, d'autres seront remaniées, le tout pour former un plan d'actions répondant aux objectifs qui seront fixés par les élus.

PARTIE 1

LA VILLE

INTRODUCTION

L'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer notre qualité de vie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la « Ville durable », en préservant les ressources, les paysages et le territoire et en préparant les conditions de la création d'une offre de logements correspondant aux besoins.

La Ville durable :

La ville durable est une expression qui désigne une ville respectant les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique, qui cherche à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants, en facilitant les modes de travail et de transport sobres, en développant l'efficacité du point de vue de la consommation en énergies et en ressources naturelles et renouvelables.

Les villes sont confrontées à l'étalement urbain et aux phénomènes de fragmentation écologique et urbaine. La multiplication des périphériques (favorisées par le développement routier), l'extension des zones d'activités, la recherche d'un habitat individuel conduisent vers une ville dispersée, consommatrice de sol et génératrice de déplacements. L'aménagement du territoire doit être repensé dans les villes d'aujourd'hui.

L'urbanisme :

L'urbanisme est une des composantes du développement durable, facteur de l'accomplissement des trois piliers.

Concilier l'urbanisme et l'environnement est un des enjeux principaux de l'aménagement urbain durable.

L'environnement doit être pris en compte à travers les espaces verts ... La réduction de l'impact environnemental des projets doit être le défi majeur des politiques locales. L'urbanisme durable se doit de tenir compte de toutes les thématiques environnementales (énergie et climat, déplacements, déchets, eau, biodiversité et paysage, pollution, bruit).

L'urbanisme est un vecteur de lien social.

Les aménagements urbains peuvent renforcer la mixité sociale, en favorisant des espaces de bien-être et de rencontre. La communication entre les quartiers doit être facilitée par des aménagements propices aux déplacements, pour créer du lien et éviter les effets d'isolement.

L'urbanisme est garante d'un développement économique viable.

Les axes de communication doivent être pensés et aménagés selon les besoins des habitants, et faciliter les déplacements vers les commerces et les services de la ville. Les offres de transport en commun et les déplacements doux doivent permettre à l'habitant de

protéger son pouvoir d'achat, tout en contribuant à desservir les zones d'activité économique de la ville. Les aménagements de stationnement doivent correspondre à un besoin en accessibilité du citoyen aux services.

1/ Aménagements urbains

p 34

2/ Habitat

p 40

3/ Transports et déplacements

p 46

4/ Bilan et perspectives

p 54



I / Aménagements urbains

1/ Evolution spatiale de la ville.

Plan d'urbanisme directeur publié le 26 juin 1970 – Rapport justificatif – Archives.



a- Ille à l'époque médiévale :

Le nom d'Ille apparaît pour la première fois dans les textes au IX^e siècle. Ville fortifiée, c'est en observant la morphogenèse du centre ancien, que l'on remarque le développement de la ville autour de la tour de l'Alexis et de l'église Saint-Étienne en 1157.

Le découpage parcellaire donne un aperçu de la disposition des trois murailles successives qui ont protégé la ville au cours de son extension, à travers les siècles.

Le village à l'époque s'est développé au sud-est du territoire, en contre partie du fleuve de la Têt qui se situe au Nord. La vieille ville correspond au type des villages fortifiés de la région. Les rues et impasses sont étroites, les maisons sont entassées, plus hautes que larges, avec ouvertures d'un seul côté. La ville restera enserrée dans ses remparts jusqu'au 17^e siècle.

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>



b- Ille se développe au XX^e siècle :

Avec la voie de chemin de fer entre Perpignan et Ille sur Tet, créée le 10 décembre 1868, et en raison de sa proximité avec la Tet et ses terres basses inondables, la ville s'est développée vers le sud de son territoire.

Le centre commercial se déplace alors en dehors des remparts, à la rencontre



LEGENDE:

-  Centre ancien
-  La commune au XX^e siècle
-  Extension de la ville

d'un autre axe Est-Ouest qu'est la route nationale 116 : marché, commerce, échanges, artisanat, toute l'activité de la ville se concentre sur cette place. De plus, la création d'un réseau d'assainissement change quelque peu le développement coutumier autour du vieux village.

Vers 1956 des lotissements s'implantent en dehors de l'agglomération, ils créent de nouvelles voies, engendrent de nouveaux quartiers d'habitat, l'extension à l'Ouest du village est plus prononcée qu'à l'Est où les terrains sont plus bas.

Le développement de l'agglomération qui aurait pu se faire vers le Sud jusqu'au Boulès, et même le franchir, est stoppé par l'implantation de la voie ferrée. Les faubourgs périphériques de la vieille ville, aux immeubles plus spacieux alignés le long des rues, marquent une évolution qui se poursuit par la création, autour de voies de desserte, de nouveaux quartiers.

Il existe cependant des constructions isolées, principalement des bâtiments liés à l'activité agricole, qui se sont implantés entre la voie ferrée et le Boulès. Un petit lieu dit s'est également développé au Nord de la Tet, au niveau de la tuilerie, le long de la route de Bélesta et Montalba-le-Château.

2/ Organisation spatiale de la ville.

L'espace urbain est un lieu de vie qui doit s'organiser en fonction des besoins économiques et sociologiques des populations. Les services (administrations, commerces...) sont généralement disposés de façon à être facilement accessibles au public.



La commune d'Ille sur Tet est un bourg centre, qui dispose de nombreux services publics : mairie, communauté de communes, centre communal d'action sociale, écoles, collège, accueils de loisir, gendarmerie, bureau de poste, caserne de pompiers, gare SNCF... La plupart de ces services sont situés vers le centre de la commune, à proximité de lieux de stationnement.



Leurs avis :

Le parking réglementé au foirail fait revenir les gens vers le centre-ville, attire les extérieurs. Pourquoi ne pas l'agrandir ?
La Mairie est trop excentrée par rapport au centre névralgique de la ville. Difficultés d'accès.
Mais le rapprochement mairie /foirail entraînerait la dévitalisation du vieil Ille.

Le centre du village regorge de commerces et de services de santé, notamment le long des axes principaux, également bien desservis par les aires de stationnement (dont le parking réglementé).

Une Zone Artisanale Economique située à l'entrée Est d'Ille sur Tet regroupe des grandes enseignes commerciales. Une zone économique plus récente a été implantée sur la route de Prades, en direction de la sortie Ouest de la ville.

Cette configuration offre de nombreuses possibilités de consommation aux habitants de la commune, ainsi qu'à ceux des communes voisines et à tous les usagers de la ville en général.

3/ Accessibilité des services publics.

L'accessibilité est un terme souvent rattaché au monde du handicap, mais qui peut être étendu à l'ensemble des citoyens et utilisé pour désigner l'accès à de nombreux domaines :

- physique : la liberté de déplacement dans l'espace,
- éducatif : le droit à une scolarisation,
- civique : le droit de vote,
- culturel : pouvoir développer sa culture,
- numérique : adaptation des systèmes numériques dont les sites web, aux différents types de handicaps (développement d'outils spécifiques),
- travail : pouvoir travailler en milieu ordinaire,
- santé : avoir accès aux services de santé promotionnels, préventifs et curatifs.

La thématique de l'accessibilité peut être abordée selon plusieurs angles. Concernant l'urbanisme, la réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est applicable depuis le 1er janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.

Article 41 : « les établissements recevant du public [...] doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap... ».

Chaque parking est pourvu de places réservées aux personnes à mobilité réduite. Certaines places ont également été aménagées à des endroits stratégiques de stationnement ponctuel, comme le long de l'avenue Pasteur par exemple. Mais la réglementation est peu respectée, et ce type de place est fréquemment utilisé comme « arrêt minute ».



Stationnement Handicapés sur l'Avenue Pasteur

Les bâtiments de la mairie sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite par le biais de rampes d'accès.



Rampe d'accès du bâtiment Mairie

Cependant les deux bâtiments ne possèdent pas d'ascenseur, les étages étant desservis seulement par des escaliers, ce qui limite les déplacements. Les principaux services à destination du public sont cependant situés en rez-de-chaussée (état civil, régie de l'eau, cadastre, cimetière...). Mais des services et salles restent difficiles d'accès pour les personnes handicapées : le service urbanisme, le service des marchés, et la salle du conseil municipal, qui accueille aussi les mariages.

Les autres bâtiments municipaux et salles, mis à disposition des associations et citoyens, sont tous en rez-de-chaussée et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les commerces et services de la ville sont généralement faciles d'accès, et tous en rez-de-chaussée. Le centre médical, regroupant de nombreux services de santé, est équipé d'une rampe d'accès extérieure pour l'étage.

La commune d'Ille sur Tet possède, depuis la mise en place de la nouvelle

municipalité en avril 2014, une commission accessibilité, qui n'a pas encore été réunie à ce jour.

Les communes ont l'obligation de rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP), et programmer les travaux nécessaires dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui devra être transmis à la préfecture avant le 27 septembre 2015. La commune a toute liberté pour organiser la planification de ces travaux et pour les budgéter sur une période de trois.

4/ Les espaces publics.

Les places publiques, espaces verts, parcs, squares, et autres espaces de rencontres ont une place importante dans l'aménagement urbain, tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Les espaces verts désignent tout jardin ou espace de détente public végétalisé. Ils jouent souvent un rôle de « poumon » pour une ville, préservant la biodiversité et apportant de la fraîcheur aux usagers de la ville. Ils ont également un rôle dans la prévention des risques d'inondation, car le sol non bétonné permet une meilleure infiltration des eaux pluviales, et évite le risque de ruissellement.

Les places et squares aménagés dans la ville ont un rôle d'aération, notamment dans le Vieil Ile qui est largement constitué de ruelles étroites, laissant peu passer la lumière et favorisant l'humidité dans les maisons. Cependant, ces places sont limitées en superficie et sont souvent destinées au stationnement, ou à l'accueil de terrasses de restaurants, auxquels cas elles ne peuvent pas jouer leur rôle de facilitateur de rencontres.



La place République, qui fait office de parking

Les espaces récréatifs, espaces de libre accès destinés à la pratique d'une activité de loisir ou sportive, sont inexistantes dans le vieil Ile, et se trouvent répartis dans les zones urbanisées plus récemment (secteur de la gare, nouveaux lotissements...). Certains de ces

II / Habitat.

L'être humain évolue dans un habitat qui, plus largement que le logement, intègre cadre de vie, vie sociale, services à l'habitant et urbanisme.

En matière d'habitat et d'urbanisme, la prise en compte du long terme trouve un écho particulier. Le cadre de vie à l'extérieur du logement ou les conditions de vie à l'intérieur doivent pouvoir intégrer l'évolution des besoins tout au long de la vie, ceux des différentes générations et prendre en compte les nouvelles techniques ou technologies qui, notamment en matière de communication ou d'énergie, transforment la vie urbaine.

1/ Les obligations en matière de logement et d'habitat.

a- Le Grenelle de l'environnement :

Loi du 3 août 2009 : faire du bâtiment le chantier n°1 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

2010 : amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification (engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien).

b- La Réglementation Thermique 2012 :

Pour réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle de l'environnement a défini un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. La RT 2012 a été mise en place, s'appliquant aux constructions neuves, aux extensions et aux surélévations de bâtiments existants.

L'objectif est de construire des bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Les exigences de résultats imposés par la RT 2012 sont de trois types :

- 1- l'efficacité énergétique du bâti, définie par le coefficient « Bbiomax » (besoins climatiques du bâti). Cette exigence impose une limitation du besoin en énergie pour les composantes liées à la conception du bâti (chauffage, refroidissement et éclairage).
- 2- la consommation énergétique du bâtiment, portant sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires. La valeur du cepmax s'élève à 50kWh EP / (m².an) d'énergie primaire moyenne, proportionnellement aux caractéristiques du bâti (localisation, altitude, surface...).
- 3- le confort d'été dans les bâtiments non climatisés. Il est possible, dans certaines catégories de bâtiments, d'assurer un bon niveau de confort en été sans avoir à recourir à un système actif de refroidissement.

A ce jour, elle s'applique sur les bâtiments tertiaires et tous les bâtiments résidentiels. La Réglementation Thermique 2012 vise maintenant une diminution de la consommation énergétique d'au moins 50%.



Leurs avis :

Il y a beaucoup de vieilles maisons qui souffrent de déperditions d'énergie. Mais la difficulté de restaurer en ville est liée à la réglementation des bâtiments de France. Les habitants estiment qu'il manque des projets innovants, type construction de maisons « bio », éco construction, qui pourraient être portés par la commune. L'énergie solaire est intéressante et rentable pour les constructions neuves. La thermodynamique marche bien.

Le Vieil Ile n'est pas assez aéré. La mairie pourrait préempter des maisons abandonnées pour aérer l'espace urbain.

c- Le minimum de logements sociaux :

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain préconise la mixité sociale avec l'obligation d'un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants. La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative au renforcement des obligations de production de logement social, a fait passer cette part exigible à 25 %.

2/ Constitution du parc de logement à Ile :

Composition du parc de logement (source INSEE 2012)

Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
81,2 %	4,9 %	13,9 %

Epoque d'achèvement des logements (source INSEE 2012)

Avant 2010 :	2401
Avant 1946	840
de 1946 à 1990 :	1127
de 1991 à 2008 :	434

Le parc de logement de la commune est relativement ancien. 35 % des résidences principales ont été construites avant 1946, et 47 % entre 1946 et 1990. Seulement 18 % ont été construites depuis 1991.

Il y a une part non négligeable de logements vacants à Ile sur Tet, et souvent ces logements vacants sont des logements anciens, dont les propriétaires vivent à des distances ne permettant pas un entretien courant du logement. Du coup, l'insalubrité peut entraîner des dégradations importantes du bâti, voire son effondrement.



Rue de la Nyanya, où une maison s'est récemment effondrée.

Nombre de logements individuels, individuels groupés et collectifs par an : données PLU.

Le nombre de logements autorisés est en constante augmentation sur la commune. Croissance non linéaire, elle correspond aux dates de réalisation des différents lotissements qui composent l'urbanisation d'Ille sur Tet. Peu de logements ont été autorisés en 2007, ce qui révèle un manque de terrains constructibles sur le territoire.

Augmentation des logements collectifs sur 2005, et 2006, avec 56 logements autorisés.

Sur l'ensemble de la période analysée dans le PLU, les logements autorisés sont majoritairement des maisons individuelles « pures », les maisons groupées sont assez faiblement représentées, alors que ce type d'habitat correspond plus à la demande des nouveaux habitants.

Types de résidences principales :

	En 2007	En 2012
Maisons individuelles	2205	2317
Appartements	624	681

Le taux de croissance des immeubles collectifs est la conséquence d'une volonté de la commune de répondre au mieux aux attentes des nouveaux arrivants. 22% des résidences principales se situent dans des collectifs.

Taille des résidences principale (2012) : Sur un ensemble de 2450 résidences principales

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
36	210	495	762	947
1,5 %	8,6 %	20,2 %	31,1 %	38,7 %

Les logements d'Ille sur Tet sont majoritairement grands (nombreuses pièces). Les résidences principales de 1 pièces sont peu nombreuses (1,5%).

3 /Le logement social :

Source INSEE 2006

La plupart des logements sociaux sont situés dans deux immeubles HLM : le Rosaret et les Pêchers.

Le quartier Millénium et le lotissement des Orgues sont composés essentiellement de logements à loyers modérés.



Ré

Taille des logements sociaux.

Individuel	Collectif	TOTAL
46	53	99

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
0	1	44	50	4

Profil des demandeurs de logements sociaux :

En emploi stable	Retraités	allocataires	RMI	chômeurs	Sans profession	TOTAL
35,7%	20,8 %	5,6 %	2,8 %	12,5 %	20,8 %	80 demandeurs

Les demandes sur la commune sont principalement issues de familles mono parentales. La création de logements sociaux doit tenir compte de ces proportions afin de proposer des habitations adaptées aux besoins des familles en demande.



Leurs avis :

La ville possède une offre de maisons et villas, achat et logement, à loyer modéré ou non. Cependant il manque des appartements plus petits pour les personnes seules, les jeunes actifs. L'offre en logement est trop dirigée vers les familles. Il faudrait passer d'un mode « villas » à un mode « appartements / bâtiment à étages ».

Age moyen de demande : 45,2 ans.

Il y a une nécessité de créer des logements sociaux pour l'ensemble des tranches d'âge. Il y a une forte demande de personnes âgées de 26 à 55 ans surtout. Cela démontre une certaine fragilité de la population, à tout âge.

Motifs de demande pour les résidents de la commune : (sur 40 personnes)

Familial	inadapté	Trop cher	Trop petit	Rapprochement famille	vétusté
13,3 %	26,7 %	13,3 %	13,3 %	13,3 %	20 %

La commune possède 123 logements locatifs sociaux qui représentent 5,68% des résidences principales. Construction de 40 logements sociaux ces dernières années (Sources PLU).

4/ Les organismes compétents.

Le partage des responsabilités publiques en matière d'Habitat (source Certu décembre 2012).

	rôle	Outils principaux
Etat	Garantir les grands équilibres sociaux et territoriaux. Assurer le droit au logement, gérer les situations de crise. Producteur de normes. Soutenir l'économie de la construction et le secteur du bâtiment.	Aides à la pierre et à la personne. Plan de cohésion sociale, PNRU, PNRQAD, DALO. Normes de construction et environnementales, art. 55 loi SRU. Aides fiscales, baisse de TVA. ANAH
Région	Soutien financier.	Subventions, prêts.

Département	Intervention catégorielle (publics défavorisés, personnes âgées, handicapées...) Mise en cohérence des politiques locales à l'échelle Départementale.	FSL, SDOSM. PDALPD et schéma départemental d'accueil des gens du voyage (en co-pilotage avec l'Etat). PDH, délégation des aides à la pierre.
EPCI	Définition d'une stratégie en matière d'habitat sur le territoire intercommunal. Equilibre social de l'habitat ou politique du logement et du cadre de vie.	PLH / PLUi. Délégation des aides à la pierre.

5/ Le rôle de la commune.

La commune ne possède pas de compétences propres en matière d'habitat. Cependant elle en a la responsabilité à travers sa compétence en urbanisme, de politique de la ville et de rénovation urbaine.

La commune d'Ille sur Tet ne possède pas d'Office Municipal d'HLM, même si certains de ses élus siègent dans des commissions d'autres structures. La commune n'intervient que lorsqu'elle est saisie par des particuliers, en jouant un rôle de relais vers les organismes compétents.

Enfin, en tant que maître d'ouvrage, la commune donne des orientations à suivre dans ses projets d'aménagements urbains, et notamment dans le projet de ZAC en cours de création, qui prévoit un parc de résidences, dont 25 % de logements à loyer modéré. (cf partie ZAC).

6 / Les ménages illois

Moyenne de personnes par ménage en 2006 : 2,19.

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue depuis les années 1980.

La hausse du nombre de ménages est due à leur atomisation : les ménages de 1 à 2 personnes sont en forte hausse. Ille sur Tet attire beaucoup de couples avec enfants (42,2%), ce qui est certainement dû à la qualité de vie de la commune, aux nombreux équipements et services présents.

Il y a également beaucoup de familles monoparentales, ce qui témoigne de la fragilité de la population. Cela entraîne un besoin de logements plus petits.

Statut d'occupation des ménages (source INSEE 2006)

Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement
62,4 %	33,9 %	3,7 %

La part de propriétaire est plus importante que celle des locataires, bien que celle-ci soit en augmentation.

III / Transports et déplacements.

Capacité à se déplacer ou être transporté, la mobilité s'est imposée comme un élément majeur et indispensable à la croissance économique. Les possibilités de déplacement dans une ville créent le format organisationnel de la société.

Cependant les déplacements actuels favorisent les transports individuels polluants, autant pour les trajets professionnels que pour les loisirs.

Face aux diminutions des ressources naturelles et énergétiques, et à l'augmentation de la pollution de l'air, l'accroissement de la demande et les besoins en mobilité des personnes laissent apparaître un nouveau défi pour nos sociétés : permettre une mobilité des personnes et des marchandises respectueuses de l'environnement et favorisant le cadre de vie.

Le principe de l'écomobilité repose sur la conception, la mise en place et la gestion de modes de transports jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs et sobres (notions de service, sécurité, moindre pollution, économies d'énergie et qualité de vie).

Développer et améliorer l'offre existante de transport en commun permettrait d'assurer un service public plus acceptable tant au niveau social qu'environnemental et économique.

1/ Les axes de communication de la ville :

Les axes de communication ont été le support du développement urbain de la ville. Aujourd'hui ils structurent le territoire.



La principale voie de desserte de la commune est la RN116, en 2x2 voies depuis Perpignan jusqu'à Bouleternère.

Le territoire est ensuite desservi par trois voies qui se croisent dans le centre : la RD2, qui conduit vers Bélesta et Montalba le Château au Nord, et Saint Michel de Llotès au Sud, la RD 615 menant à Corbère et la RD 916 en direction de Nésiach vers l'Est, et Vinça et Prades à l'Ouest.

La RD 916 est une voie d'accès au centre-ville, et aussi la desserte principale traversant tout le village, donnant accès à la plupart des lotissements et au centre-ville.

2/ Les habitudes de déplacement.

La commune d'Ille sur Tet s'étend sur 3 km (de l'entrée Est à l'entrée Ouest en suivant l'avenue Pasteur).

Le centre historique est composé de ruelles étroites, peu perméables à la circulation automobile. Hormis les riverains, les visiteurs ont pour coutume d'y circuler à pied pour se rendre aux différents services qui s'y trouvent (notamment les gens qui se rendent à la mairie).

L'extension qui va du centre historique à la gare est assez dense, et facile à parcourir à pied. Elle est desservie par les parkings du foirail et de la gare, permettant ainsi aux riverains de stationner sans difficultés.

Des extensions plus récentes, réalisées à l'Est et à l'Ouest dans le prolongement de l'avenue Pasteur, sont plus aérées et plus étendues. Les déplacements nécessitent donc plus souvent l'utilisation de la voiture, même intra-muros.

a- Les véhicules des particuliers.

Equipe automobile des ménages :

	2012	%	2007	%
Ensemble	2 450	100,0	2 328	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	<i>1 531</i>	<i>62,5</i>	<i>1 443</i>	<i>62,0</i>
Au moins une voiture	1 935	79,0	1 851	79,5
<i>1 voiture</i>	<i>1 148</i>	<i>46,9</i>	<i>1 130</i>	<i>48,5</i>
<i>2 voitures ou plus</i>	<i>787</i>	<i>32,1</i>	<i>720</i>	<i>30,9</i>

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

62,5 % des ménages possèdent au moins un emplacement pour stationner leur véhicule, cependant 32,1 % des ménages possèdent 2 véhicules, ce qui réduit les proportions de stationnements.

Les ménages possèdent en grande majorité au moins une voiture, ce qui joue sur la fréquentation de la voirie et sur les besoins en parc de stationnements ou de garages dans la commune.

A ce flux s'ajoutent les personnes ne résidant pas dans la commune mais travaillant sur le territoire communal.

b- Plan de circulation :

En janvier 2011, une étude diagnostic a été faite, en vue de la réalisation du plan de circulation multimodale, réalisée par TRANSMOBILITE (Marseille). Les données ont été recueillies par des campagnes de comptage automatique, des comptages directionnels, et une enquête « origine-destination ».

Cette étude avait pour objet de :

- réaliser un diagnostic circulatoire, à travers le recueil de données qualitatives et quantitatives pour décrire la situation.
- estimer la situation, correspondant aux modèles d'affectation des trafics à l'échelle du centre-ville.
- réaliser un état des lieux du stationnement : offre et demande.

La convergence des voies principales vers le centre ville, depuis le Nord et le Sud, qui forment des intersections avec l'Avenue Pasteur, induisent une forte fréquentation des carrefours aux heures de pointe.

Entre autres résultats, il est à noter que les charges sur l'avenue Pasteur sont de 7800 véhicules lors des jours ouvrés et en heures de pointe. Les axes secondaires (rue des Couloumines et Boulevard Bourrat) sont des axes qui restent fluides lors des pointes de trafic. En revanche le taux de poids lourds est très élevé rue des Couloumines (9,4%), ce qui peut être expliqué par la présence des coopératives fruitières au Sud de la ville, et des échanges effectués avec la base Saint Charles de Perpignan.

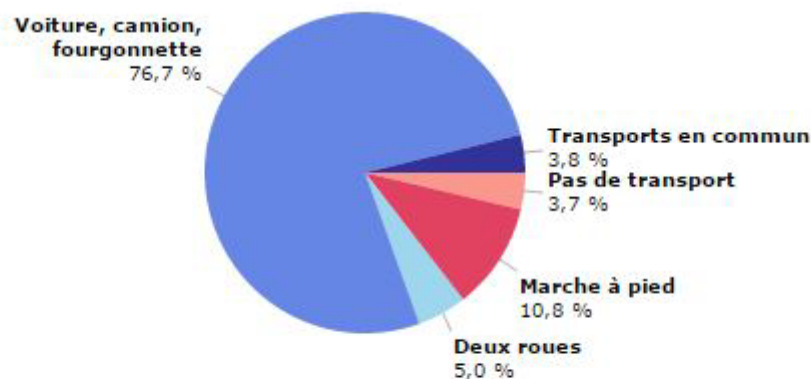
L'enquête origine-destination, effectuée sur un périmètre délimité sur le secteur Sud de la commune jouxtant le centre ville (autour de la place du Foirail), permet la reconnaissance des véhicules en entrée et sortie de périmètre, grâce aux plaques d'immatriculation.

Le matin : il y a plus de mouvements vers l'intérieur de la zone que vers l'extérieur, représentant les déplacements domicile-travail et domicile-commerce. La charge globale moyenne est de 2190 véhicules par heure.

Le soir : 22% de flux entrant stationnent à l'intérieur (ne sont pas observés en sortie). Comme pour le matin, il y a plus de mouvements vers l'intérieur que vers l'extérieur.

c- Assujettion aux voitures pour le travail.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail.



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

La voiture est très utilisée à titre individuel, pour les déplacements domicile-travail, domicile-loisir. Au sein même de la collectivité, la majorité des agents se rendent sur leur lieu de travail en voiture, alors que la plupart résident dans la commune.

La forte utilisation de voitures individuelles dans la commune entraîne souvent des problèmes de circulation et de stationnement. Mais l'étalement des services induit une assujetion à la voiture dans les deux cas. Concernant la proportion d'Ilois travaillant à Ile sur Tet, l'utilisation de la voiture reste massive, sans doute une conséquence de l'étalement de la ville d'une part, et des aménagements dédiés aux déplacements doux quasi inexistants d'autre part.

3/ L'offre de transport en commun sur le territoire.

a- Le train.

La commune d'Ile sur Tet est desservie par la ligne de chemin de fer Perpignan-Villefranche de Conflent. La Gare SNCF est située à proximité du centre-ville.

Le temps de trajet pour se rendre à Perpignan, principal pôle d'emploi du département, est de 21 minutes en train. Dans l'autre direction, Ile sur Tet se situe à 16 minutes de Prades. Cette ligne est parcourue par 8 trains par jour, aller et retour.

Depuis 2012, la ligne Perpignan-Villefranche de Conflent, sur laquelle se situe Ile sur Tet, est à un euro, quel que soit le trajet effectué. Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, en partenariat avec la SNCF, a mis en place ce dispositif, pour améliorer le pouvoir d'achat des habitants en proposant un moyen de déplacement à prix attractif. Il permet aussi l'accès de tous aux transports en commun et la préservation de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, une aire multimodale a été aménagée par le Département des Pyrénées Orientales à côté de la gare pour faciliter le stationnement des usagers.



Gare SNCF et espace multimodal du Département des Pyrénées Orientales.

b- Le bus.

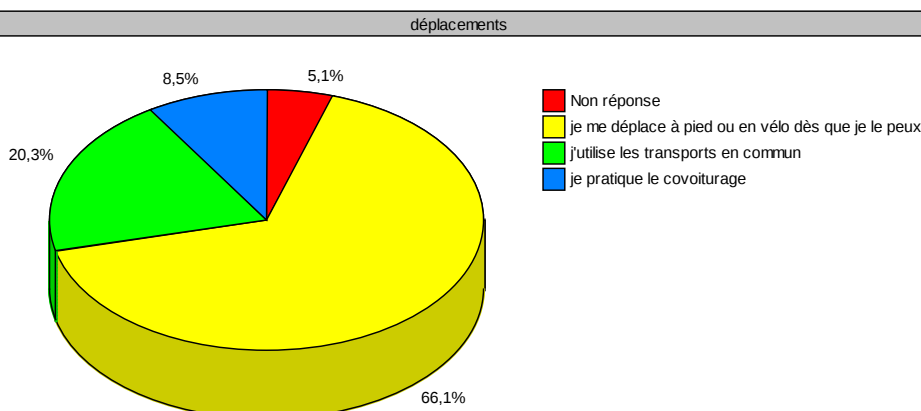
La commune est desservie par les bus du Département. Quatre lignes de bus permettent à différentes heures de la journée de se rendre à Perpignan, Prades, Corbère, Latour de Carol...

Il existe quatre arrêts de bus à Ille sur Tet :
L'Ermita, le Stade, le Foirail, et le rond-point.

Depuis 2010, à l'initiative du Département des Pyrénées Orientales, tous les trajets de bus à travers le département coûtent un euro, respectant à la fois le pouvoir d'achat des habitants et l'environnement.



Les pratiques des Illois



66 % des illois ayant répondu au questionnaire de l'Agenda 21 se déplacent à pied ou à vélo dès que l'occasion se présente. 20% utilisent les transports en commun, et 10% pratiquent le covoiturage.



Leurs avis :

Le train à 1 euro est une excellente alternative à la voiture, et est de plus en plus fréquenté.

Cependant les horaires entre les trains et les bus ne concordent pas, ce qui freine souvent les personnes qui pourraient éventuellement être intéressées par ce type de transport. L'offre de transport en train manque d'amplitude horaire (seulement 8 trajets sont proposés dans la journée).

Selon le questionnaire de l'Agenda 21, l'offre de transports en commun et les possibilités de déplacements dans la ville sont majoritairement satisfaisantes. Cependant, parmi les personnes utilisant des déplacements doux, 25 % estiment que les possibilités de déplacements sont peu ou pas satisfaisantes.

3/ Les problèmes liés aux déplacements:

Les déplacements urbains entraînent des perturbations dans la qualité de vie de la ville. Bruit, pollution, sécurité, sont autant de nuisances liées aux véhicules et qui pourraient être réduites par une utilisation plus raisonnée de la voiture par la population.

a- Ralentissement sur l'avenue Pasteur.

Aux heures de pointes, le trafic est très dense, et crée des encombrements à certains endroits de la ville. L'avenue Pasteur connaît des ralentissements quotidiens dus aux :

- arrêts de bus qui se font sur la chaussée (bus à 1€ et ramassage scolaire).
- arrêts des camions de livraison sur la chaussée.
- terrasses des restaurateurs prenant de la place, qui pourrait être dédiée aux bus.

Cependant, depuis la création de la 2x2 voies, la fréquentation sur l'axe principal d'Ille sur Tet s'est relativement allégée, et les habitants estiment que la circulation est beaucoup plus facile qu'avant.

b- Problèmes de stationnement.

La commune possède de nombreuses places de stationnements, principalement répartis dans 10 parkings, cependant la demande est souvent plus forte que l'offre. Il est fréquent de trouver des véhicules stationnés en « double file » le long de l'avenue Pasteur, faute de places disponibles, ou conséquence de l'incivilité des personnes. La circulation est gênée par les stationnements incontrôlés.

Cette habitude persiste encore aujourd'hui malgré la création du parking réglementé. La création de nouvelles aires de stationnement accessibles et bien indiquées pourrait permettre également de favoriser l'arrêt des touristes et de les inciter à visiter le centre ville.

c- Problèmes de vitesse.

Certains axes de la commune ont vu installer des Radars pédagogiques et des panneaux 50 lumineux, pour diminuer la vitesse des véhicules. Les entrées de ville (à l'Est comme à l'Ouest) étaient sujettes à ces incivilités. Les problèmes de respect des limitations de vitesses, tout comme les respects de priorités, sont liés à la sécurité des habitants.

d- La signalétique.

Une signalétique efficace est une des conditions d'une circulation fluide, notamment pour les touristes et les visiteurs. Les principaux sites de la ville sont généralement mal indiqués (bâtiments communaux, office du tourisme, médiathèque...), la signalétique actuelle se cantonne aux directions et aux indications routières.

e- La sécurité des piétons et des automobilistes.

Il y a plusieurs zones que les habitants jugent « dangereuses » pour la sécurité des conducteurs et des piétons, soit par problème de visibilité, soit à cause des incivilités.

Liste des zones dangereuses énumérées par les Illois lors des ateliers :

- Pain du jour : pas de visibilité.

- Sortie du collège sur l'avenue Pasteur : pas de visibilité.
- Problème de circulation au collège : voitures qui se garent, voitures qui circulent, bus, piétons...
- Sortie d'Intermarché et vétérinaire : pas de visibilité, et sortie sur route difficile.
- Route dangereuse entre la crèche et Torcatis : problème de visibilité dans le virage et non respect des priorités.
- L'arrêt de bus d'Intermarché est dangereux, il est placé dans la zone où les voitures déboitent du vétérinaire et du parking d'Intermarché.
- A certains STOP, manque de visibilité à cause des herbes hautes ou des buissons.
- Insécurité pour les piétons en sortant du parking d'Intermarché (voie piétonne inexistante).
- Le lieu dit « les Tuileries » peu poser des problèmes de circulation, cette route étant très empruntée, notamment par les nombreux visiteurs du site des Orgues.
- Axe foirail / gare à développer, et à sécuriser.
- Circulation dense dans le quartier de l'Agrimolesse, malgré les coussins berlinois, les priorités et le radar pédagogique, la limitation de vitesse est difficilement respectée.

En revanche, certaines zones sont plus pratiques et sécurisées depuis qu'elles sont à sens unique (école Langevin par exemple). Sur l'Avenue du 8 mai, il y a un réel ralentissement des véhicules, mais entraînant des problèmes de circulation (les chicanes ne permettent pas la double circulation, et la sortie sur le rond-point est trop réduite).

4/ Les déplacements doux.

a- Les aires multimodales.

Dans le but de favoriser l'intermodalité et les transports en commun, le Département des Pyrénées Orientales a développé un réseau d'aires multimodales (RESO 66), où les administrés peuvent déposer leur vélo, leur voiture, faire du covoiturage, ou rejoindre le réseau de bus ou la ligne de train. Une de ces aires a été créée sur le site de la Gare d'Ille sur Tet, et les places de parking sont régulièrement occupées par les utilisateurs de la SNCF.



b- Les pistes cyclables.

Une seule piste cyclable existe à Ille sur Tet. Elle se situe au niveau de l'entrée Sud depuis la cave coopérative jusqu'à la voie ferrée. Elle longe ensuite la voie ferrée vers la crèche et le city park.



Piste cyclable vers Ille fruit

La population déplore le manque d'installations adaptées pour les déplacements à vélo, qui sont très difficiles à cause de la proximité avec les voitures, et les rues parfois trop étroites pour la cohabitation entre les deux moyens de transport.

Cependant le territoire est traversé par des chemins agricoles, qui sont très empruntés par les cyclistes et les promeneurs, et qui pourraient être valorisés.



Leurs avis :

Beaucoup d'habitants se déplacent à pied dans le centre, ou à vélo, malgré les difficultés...

Il n'y a pas beaucoup de pistes cyclables, mais celles qui existent sont entretenues par les services techniques (la balayeuse y passe souvent).

Il y a un manque notable de pistes cyclables en centre-ville, et cela pose des soucis de sécurité. C'est trop dangereux de faire du vélo en ville, les habitants ne sont pas rassurés.

Les habitants regrettent le petit train qui passait autrefois dans Ille sur Tet, qui reliait la maison de retraite au centre-ville.

Parfois les entrées de maisons sont bloquées et il est difficile d'accéder chez soi. La population estime qu'il y a un réel problème de stationnement en ville.

IV/ Bilans et perspectives.

1/ Bilans.

a- Aménagements urbains.

POINTS FORTS

Pôle d'équilibre officiellement reconnu par le SCOT.

ZAE facilement accessible pour les illois et les populations des villages voisins.

La 2x2 voies est un atout pour attirer les gens à Ille sur Tet.

Le nouveau supermarché route de Prades désenclave la partie Ouest de la ville.

Possibilité d'expansion encore possible, la population est en constante augmentation depuis 2000.

Projet de ZAC

Des améliorations au niveau du stationnement :

Le parking réglementé du foirail est un bon aménagement pour attirer les visiteurs en ville.

Les commerces de proximités sont bien desservis par les aires de stationnement.

De nombreuses places handicapés.

Les points forts de l'aménagement urbain :

Le parc de la Semeuse, l'espace multimodal du parking de la gare, l'ensemble city parc, le cheminement doux rue Aristé, la piste cyclable route de Corbère.

POINTS FAIBLES

Déplacement du « centre-ville » vers l'extérieur du Vieil Ille : dévitalisation du centre ancien.

Accessibilité des bâtiments municipaux.

La mairie est trop excentrée, par rapport aux commerces, parking, difficile d'accès.

Les bâtiments mairie et annexe mairie ne sont pas adaptés aux visiteurs à mobilité réduite, (pas d'ascenseurs, pas de toilettes adaptées).

Pas d'espaces de loisirs aménagés dans le centre ancien.

La place république n'est pas propice aux rencontres : pas de bancs, stationnement de voitures, terrasses des cafés...

Problèmes de stationnement

Manque de stationnements.

Des stationnements handicapés mal placés, ou mal utilisés. Stationnement réglementé souvent complet.

Beaucoup d'habitations isolées (type mas).

Difficultés de communication, entretien des routes, collecte des déchets...

b- Habitat.

POINTS FORTS :

Qualité de vie reconnue qui attire les ménages (familles).

La ville possède une offre variée de maisons et villas, achat et logement, à loyer modéré ou non.

Les divers organismes et institutions qui soutiennent les travaux de rénovation énergétique.

ANAH, CG66.

L'énergie solaire est intéressante et rentable pour les constructions neuves. La thermodynamique marche bien.

Une délégation a été créée au sein du conseil municipal pour l'accessibilité.

Projet de ZAC

Monter le nombre de logements sociaux aux 25% réglementaire.

Prise en compte du développement durable dans les aménagements.

Intégration environnementale du site.

POINTS FAIBLES :

Pas de projet d'éco construction de la part de la Mairie.

Beaucoup d'acteurs interviennent dans l'habitat : visibilité floue.

Difficultés de restaurer en ville.

Règlementation complexe.

Manque d'information pour les habitants.

Pas assez de logements « petits », type F1 / F2 pour les personnes seules ou les familles monoparentales.

Peu de logements de moins de 2 pièces, pour les familles mono parentales (en logements sociaux ou non).

La part de logements sociaux à Ile sur Tet est nettement inférieure à celle préconisée par la loi (5,68, source PLU)

Le parc de logements de la commune est très ancien.

Précarité énergétique, beaucoup de déperditions d'énergie .

Beaucoup de logements vacants, non entretenus, vétustes ou insalubres, surtout dans le centre ancien.

Vieil Ile pas assez aéré.

c- Transports et déplacements.

POINTS FORTS :

La ville attire beaucoup de visiteurs extérieurs.

Bonne desserte par la 2x2 voies.

Le parking du foirail attire les visiteurs et les populations extérieures.

Le parking réglementé encourage la fréquentation des commerces de la ville.

Une offre de transport en commun existante.

Bus à 1 euro, train à 1 euro.

L'aire multimodale à la gare encourage l'utilisation du train.

Des déplacements doux possibles :

Une piste cyclable entre le camping et la Coopérative la jardinière.

Beaucoup utilisent le vélo.

Des radars pédagogiques.

POINTS FAIBLES :

La ville attire beaucoup de visiteurs extérieurs : impact négatif sur l'environnement.

Les populations se déplacent en voiture pour des trajets courts.

Très forte fréquentation automobile dans la ville qui entraîne des problèmes sociaux.

Bouchons sur l'avenue Pasteur (livraisons et bus).

Problèmes de stationnement, des stationnements anarchiques, fort phénomène de stationnement ventouse, possibilités de stationnement inégales.

Problèmes de vitesse.

Mauvaise signalétique.

Le centre-ville est très étroit mais ce n'est pas indiqué.

Faible utilisation des transports en commun.

Manque de concordance entre les transports en communs et les correspondances à Perpignan.

La gare est excentrée, et le cheminement pour y arriver est dangereux.

Covoiturage inexistant.

Des déplacements doux rares, et non sécurisés :

Trop peu de pistes cyclables.

Les déplacements en vélo sont très difficiles à cause de la proximité avec les voitures, et les rues trop étroites.

2/ Enjeux et perspectives.

L'Agenda 21 doit répondre à plusieurs objectifs précis dans les domaines de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Logement.

- Accueillir de nouveaux habitants par une urbanisation maîtrisée et équilibrée en pensant ces extensions pour offrir une diversité en logements, renforcer les liaisons entre les différents quartiers et le centre-ville, et conserver une image unitaire de la ville.
- Sécuriser la traversée du village et organiser les déplacements à l'échelle du territoire, renforcer les liens entre les quartiers et concilier les différents modes de déplacements.

Suite au bilan dressé concernant la ville, et en fonction des compétences qui appartiennent à la commune, des marges de progressions existent sur :

- L'amélioration de la qualité de vie :

Améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux.

Améliorer l'accessibilité dans le centre ancien.

Redynamiser et aérer le centre-ville, faciliter la restauration et la rénovation du bâti ancien.

Améliorer le stationnement et la signalétique.

Assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, face à la forte fréquentation automobile dans la ville.

- La lutte contre le réchauffement climatique :

Veiller à maîtriser l'étalement urbain, pour réduire les déplacements, en respectant la biodiversité et les paysages.

Se tourner vers des pratiques d'éco-construction et généraliser les énergies renouvelables dans les projets d'urbanisme.

Apporter une meilleure visibilité sur les divers acteurs institutionnels qui interviennent dans le domaine de l'habitat.

Encourager l'utilisation des transports en commun existants.

Développer un réseau de déplacements doux, sécurisé et intégré au paysage urbain.

- La création d'une offre de logements correspondant aux besoins.

Intégrer les notions de mixité sociale et de solidarité dans les projets d'urbanisme.

Augmenter la part de logements sociaux, en variant les tailles de ces logements.

PARTIE 2

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Le développement économique consiste à stimuler la vitalité d'un territoire, en s'appuyant sur les ressources locales, humaines et environnementales, et en créant les conditions favorables à l'innovation, à la coopération et à la mutualisation des compétences et des moyens.

Encourager les acteurs économiques à s'impliquer dans la vie du territoire, pour un développement économique local plus durable (solidaire et soucieux des habitants et du cadre de vie). Cela passe par des actions de sensibilisation des habitants et des entreprises sur la qualité des produits et leur mode de production, de réduction des pollutions et de prévention des risques induits par les activités.

C'est pour une grande part le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés. La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts, l'incitation à la consommation de masse, ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits des activités productives et de la consommation de biens (pollution des milieux, érosion de la biodiversité, changement climatique), ce qui entraîne des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Ille sur Tet dispose d'un rayonnement historique grâce à l'activité agricole qui perdure depuis des années, et notamment la culture de la pêche. Mais ses potentiels de développement économique ne se résument pas à l'agriculture. En effet, le tourisme occupe une place importante dans la diversification économique du territoire, et les services, le commerce et l'artisanat sont également des leviers de développement.

- 1/ L'emploi.**
- 2/ L'agriculture.**
- 3/ Le tourisme.**
- 4/ Le commerce et l'artisanat.**
- 5/ Bilans et perspectives.**

P61
P67
P74
P80
P86



I / L'EMPLOI

Le développement de l'emploi ne figure pas parmi les compétences de la mairie, cependant un état des lieux de l'offre d'emploi sur la commune peut être ébauché.

1/ L'emploi à Ile sur Tet

Emploi et activité :

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	1 592	1 487
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 733	1 767
Indicateur de concentration d'emploi	91,9	84,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	48,5	47,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Selon le recensement 2012 de l'INSEE, le nombre d'emplois sur la commune d'Ile s'élevait en 2009 à 1579 (salariés et non salariés). Le nombre d'actifs ayant un emploi et résident dans la zone était de 1733.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus résidant dans la zone :

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 731	100,0	1 766	100,0
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	761	44,0	863	48,9
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	970	56,0	903	51,1
<i>située dans le département de résidence</i>	927	53,6	868	49,2
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	21	1,2	11	0,6
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	20	1,1	24	1,4
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	2	0,1	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Sur la totalité des actifs vivant dans la zone, seulement 761 travaillent à Ile sur Tet même. Ce qui signifie que les 970 restants ont un emploi en dehors de la ville (dont la grande majorité dans le département). Plus de la moitié des 1592 emplois existant à Ile sont occupés par des personnes résidant en dehors de la ville. On peut considérer qu'environ 1500 personnes sont assujetties à des déplacements domicile-travail nécessitant un véhicule.

La moitié des actifs résidant à Ile sur Tet ont un emploi en dehors de la commune. Ces 962 personnes en 2009 supposent donc l'utilisation d'un moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

43,9 % des actifs travaillent dans la commune de résidence, cependant d'après le graphique p 46 « *Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2011* » seulement 10,7 % des actifs pratique la marche à pied pour se rendre sur le lieu de travail. C'est une faible proportion par rapport au nombre de personnes qui travaillent dans leur commune de résidence.

Nombre d'emplois par secteur d'activité :

	2012				2007	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	1 583	100,0	52,6	83,0	1 511	100,0
Agriculture	170	10,7	14,0	58,3	233	15,4
Industrie	57	3,6	29,3	63,8	40	2,6
Construction	99	6,3	8,0	59,9	60	3,9
Commerce, transports, services divers	652	41,2	58,3	84,6	669	44,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	604	38,2	66,8	93,7	509	33,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

On peut remarquer que les secteurs du commerce et de l'administration publique sont ceux qui offrent le plus d'emploi à la population active d'Ille sur Tet. L'agriculture emploie quant à elle 10,7 % des actifs.

Emploi par catégorie socio professionnelle en 2012 :

	Nombre	%
Ensemble	1 583	100,0
Agriculteurs exploitants	71	4,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	141	8,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	193	12,2
Professions intermédiaires	280	17,7
Employés	546	34,5
Ouvriers	352	22,2

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.



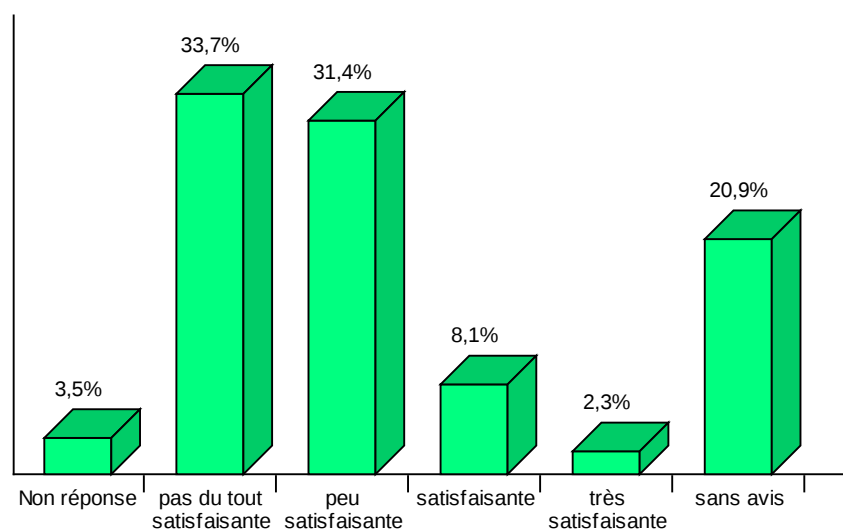
Leurs avis :

L'agriculture biologique favoriserait l'emploi (car demande plus de main d'œuvre).

L'emploi saisonnier aide le commerce local.

Questionnaire

l'emploi



Les habitants ayant répondu au questionnaire de l'Agenda 21 estiment que la situation à Ile sur Tet concernant l'emploi est majoritairement peu, voire pas du tout satisfaisante.

Sur un total de 86 réponses, les personnes sont :

- étudiants : 2,3%
 - en activité professionnelle : 27,9 %
 - sans activité : 10,5 %
 - retraités : 57 %
- 2,3 % n'ont pas communiqué leur situation professionnelle.

La création de nouvelles zones commerciales et l'implantation de la future ZAC ont pour conséquence la création d'emplois pérennes. En effet, si la ZAC prévoit l'installation de plus de 2000 nouveaux habitants à Ile, elle sous-entend la création de nouveaux services et commerces.

Les plus grands employeurs de la commune sont les collectivités territoriales (Communauté de Communes Roussillon Conflent : 200 emplois environ, et Commune d'Ile sur Tet : 88 emplois) et les coopératives fruitières : notamment en emplois saisonniers.

2/ L'emploi saisonnier :

Il est un fait notoire que le développement économique d'une commune entraîne de la création d'emploi. En effet, le tourisme et toutes les activités annexes (restauration, hôtellerie...) offre un panel d'emplois saisonniers. De même les activités de la commune génèrent également de l'emploi saisonnier : renfort dans les services techniques pendant l'été, renforts sur le site des Orgues.

L'agriculture elle-même offre son lot d'emplois saisonniers :

- Ile Fruits emploie 300 saisonniers,
- La Jardinière emploie 150 personnes durant l'été.

Les coopératives emploient beaucoup d'étudiants pour travailler durant l'été. En revanche, de nombreux producteurs embauchent des travailleurs étrangers (surtout des Espagnols), pour profiter d'une main d'œuvre moins chère.

Les saisonniers étrangers sont très nombreux à Ille sur Tet, sur une période allant de mai à septembre chaque année.

3/ Le chômage :

Selon l'INSEE, le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours facile à établir.

En France, il y a deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi, et l'enquête Emploi de l'INSEE, qui mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail). Le nombre de demandeurs d'emploi au sens du recensement est donc plus élevé que celui produit par le ministère du travail, qui ne porte que sur les personnes effectivement inscrites à Pôle emploi.

Sur un total de 2957 personnes âgées de 15 à 64 ans, 20,2 % sont au chômage.

Chômage, au sens du recensement, des 15-64 ans.

	2012	2007
Nombre de chômeurs	434	314
Taux de chômage en %	20,2	15,2
Taux de chômage des hommes en %	17,6	13,6
Taux de chômage des femmes en %	23,0	17,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,5	53,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

4/ L'insertion professionnelle :

Présence de l'association TEST (basée au PIJ), qui s'occupe de l'insertion professionnelle par l'activité économique. Travail Emploi Solidaire de la Tet : apporte depuis 2008 une réponse aux besoins constatés dans le domaine de l'emploi sur les territoires des cantons de Prades, Vinça, Millas, Thuir et bassin de Perpignan. TEST s'efforce de faire le lien entre acteurs économiques locaux en recherche de personnel et demandeurs d'emploi.

Au-delà de la mise à disposition de personnel, TEST est un lieu d'accueil et d'accompagnement dans la construction du parcours professionnel des salariés visant l'emploi pérenne.

Exemplarité des collectivités :

- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés :

Au travers de la circulaire TEPF 14-93 du 29 décembre 1993 et de la circulaire 95-94 du 14 décembre 1995, les collectivités locales ont pu mobiliser leurs marchés pour développer l'offre d'insertion territoriale.

Depuis 2001 et plus récemment 2006, le Code des marchés publics a confirmé la possibilité de mobiliser la commande publique au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté : le pouvoir adjudicateur peut en effet intégrer la dimension sociale dans les marchés publics et plus spécifiquement recourir à une clause d'insertion sociale et professionnelle (articles 14 et 53 du Code).

Article 14 : « comme condition d'exécution du marché » cet article permet l'introduction dans les marchés publics de clauses visant à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et d'exiger de l'entreprise retenue de réserver un certain nombre d'heures à des publics en parcours d'insertion.

Article 53 : « comme critère de sélection des offres » cet article permet d'intégrer le critère supplémentaire relatif à la performance en termes d'insertion professionnelle dans le choix des candidats.

- Recours à des associations d'insertion : les Jardins de l'Amitié.

La commune d'Ille sur Tet a délégué l'entretien des espaces verts du Site des Orgues à une entreprise d'insertion : les Jardins de l'Amitié. Basée à Prades, cette entreprise a plusieurs vocations : des « jardiniers sur site » produisent des légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires aux adhérents de l'association. Des « jardiniers de l'environnement » travaillent à des aménagements ou entretiens pour les collectivités locales. Ces derniers interviennent donc sur les zones herbeuses du parking du site, et sur le site lui-même. L'équipe est composée de personnes en voie d'insertion professionnelle.



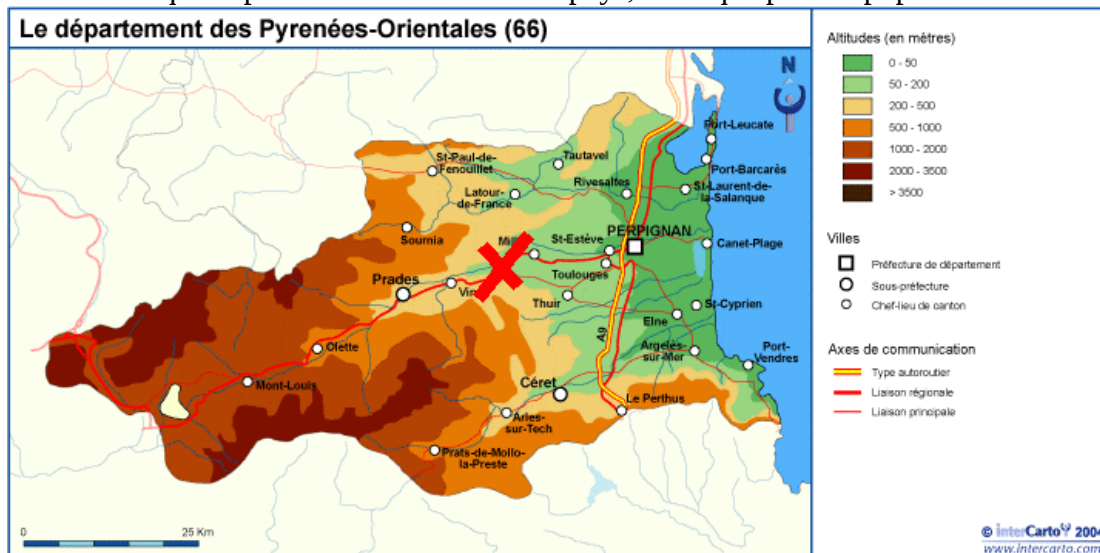
Les jardins de l'amitié au parking des Orgues.

- Le Point Information Jeunesse : le PIJ d'Ille sur Tet, dont la compétence revient à la Communauté de Communes Roussillon Conflent, est destiné à accompagner les 12-25 ans dans la recherche d'emploi, de formation, de stages... entre autres démarches liées à la vie quotidienne.

II / LE TOURISME

1/ Ile sur Tet, un carrefour touristique.

Ile sur Tet se situe au milieu du département, sur la 2x2 voies qui relie la mer à la montagne. Par sa position stratégique, elle est un lieu de passage pour tous les touristes et excursionnistes qui se promènent dans l'arrière-pays, ainsi que pour la population locale.



La commune d'Ile sur Tet possède des éléments patrimoniaux remarquables, aussi bien dans le centre ancien fortifié : remparts, églises... que dans ses environs : ruines de Régleilles, chapelle de Casenoves. La commune d'Ile sur Tet a un fort potentiel touristique à développer. Trois sites touristiques sont situés sur le territoire communal, dont deux appartiennent à la Mairie (site des Orgues et Hospici d'Illa).

Des supports de communication existent pour inviter le visiteur à se promener dans la ville, et à découvrir les trésors cachés au détour des rues.



Carte touristique Laissez-vous conter...



Leurs avis :

Ille sur Tet possède un patrimoine local très riche, beaucoup de sites sont à mettre en valeur. Les habitants regrettent la disparition de la « Ligne verte » qui invitait les touristes et visiteurs à découvrir le vieil Ille. Cependant il est dommage de ne pas aménager de circuit sécurisé pour voir les éléments extérieurs (Site des Orgues, Casenoves, canal de Thuir, Fontaine St Jules, les pêcheurs...)
L'agriculture pourrait être un point fort du tourisme local, les agriculteurs devraient être associés (faire découvrir les pêches par exemple).

2/ Les sites touristiques :



a- Le site des Orgues.

Le Site des Orgues est un site naturel classé, situé à l'extérieur de la ville. Il consiste en une promenade d'environ 45 minutes dans un cadre minéral et naturel protégé. Il est facile d'accès, les visiteurs doivent traverser la ville pour s'y rendre, en passant par l'axe principal, lorsqu'ils arrivent de Prades ou de Perpignan. Un parking est aménagé pour l'accueil des visiteurs, avec une billetterie, une boutique, des toilettes et des espaces de pique-nique. Une aire extérieure a récemment été créée pour pallier le manque de stationnement l'été, lors des journées de très forte affluence. Cet espace permet ainsi aux camping-caristes de stationner pour un laps de temps plus long.



Parking du site des Orgues et son extension récente.

L'accès au site se fait à pied, 800m sont parcourus avant d'atteindre les Orgues. De ce fait le site est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

En 2012, la fréquentation s'est élevée à 86 000 visiteurs, tous tarifs confondus. Il accueille également tout au long de l'année des groupes d'enfants grâce au service éducatif, des classes de tout le département. Afin de faciliter le déplacement des élèves et de contribuer à enrichir les sorties pédagogiques, le Département des Pyrénées Orientales fournit un transport gratuit à tous les collèges sur élaboration d'un projet pédagogique bien défini (chaque classe a droit à deux aller-retour). Ce service du Département est fourni pour tout site ayant un service éducatif. Les écoles primaires et maternelles sont également concernées par ce dispositif, lorsqu'elles ne font pas partie de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. Le site des Orgues contribue par le biais de ses actions envers les scolaires, à l'éducation à l'environnement (biodiversité, faune et flore...)

b- L'Hospici d'Illa.

L'Hospici d'Illa, qui abrite la collection d'art roman et d'art baroque, se trouve dans le Vieil Ille. Il attire nettement moins de visiteurs que le site des Orgues. Cette fréquentation plus faible correspond à une thématique plus ciblée (l'Art sacré) qui attire très peu un public familial. D'autre part, la situation de l'Hospice d'Ille rend son accès difficile pour les visiteurs (accès en voiture quasiment impossible pour les non-riverains), et le cheminement qui va de la Place du Foirail (grand parking) jusqu'au musée est un véritable labyrinthe.



Hospici d'Illa

Tout comme le site des Orgues, L'Hospici d'Illa possède un service éducatif. Ce service accueille un peu plus de 1 500 élèves en moyenne chaque année. L'essentiel provient des établissements scolaires situés sur le territoire communal. Des conventions d'établissements et de jumelage sont mises en place et reconduites d'année en année, ces outils sont créés par l'Education Nationale et co financés par la commune, les écoles, le collège et le service de l'éducation artistique et culturelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon. Un professeur missionné et financé par l'Education Nationale est détaché quelques heures par semaine auprès des sites culturels et naturels de la ville. Il veille aux contenus pédagogiques développés dans ces structures et à leur nécessaire articulation avec les programmes scolaires des différents niveaux et des disciplines concernées. Toutes ces actions qui sont déclinées sous forme de visites thématiques adaptées et d'ateliers du patrimoine et/ou de pratiques artistiques jalonnent le cursus de l'élève de la maternelle jusqu'aux dernières années du collège. Les actions sont mises en place en concertation entre le responsable de la structure et les équipes d'enseignants afin de créer un parcours culturel de l'élève permettant une identification et une appropriation du patrimoine de proximité. Ceci permet donc de sensibiliser le jeune public en temps scolaire.

c- Le musée des pompiers

Le musée des pompiers, situé à l'actuelle caserne des Pompiers, est un musée privé, présentant une collection de miniatures, rétrospectives du matériel anti-feu, de l'Empire à nos jours. Il est ouvert l'été (du 1^{er} juillet au 31 août).

3/ Installations et équipements touristiques.

Il y a 3 chambres d'hôtes à Ille, généralement pour des séjours courts / longs.

Il y a une dizaine de gîtes ouverts à la location.

Il n'y a pas d'hôtel à Ille sur Tet ni dans les environs (pas d'hôtel entre Perpignan et Prades sur l'axe ...).

Le camping municipal est très fréquenté en juin, juillet et août, avec une hausse de fréquentation de la part des étrangers, généralement pour des séjours courts. Le camping ne possède pas d'animation, ne propose pas d'excursion, mais il est à côté du city park, qui permet des activités récréatives.



Leurs avis :

Il n'y a pas d'hôtel à Ille, les habitants pensent que c'est une des causes de la faible fréquentation de la ville (comparé aux chiffres de fréquentation du site des Orgues).

L'Hôtel du Midi est dans les livres des beaux-arts, c'est une curiosité. Il faudrait un hôtel à l'extérieur de la ville.

Enfin le bus à 1€ (CG66) et le train à 1€ (Région LR) peuvent favoriser le déplacement des visiteurs à Ille sur Tet, cependant les utilisateurs du bus sont souvent des populations locales qui l'utilisent pour leurs déplacements de loisir ou professionnels, et les utilisateurs du train sont soit des travailleurs, soit des touristes qui se rendent à Villefranche

de Conflent (Terminus de la ligne et point de départ du train jaune). La zone multimodale mise en place par le CG66, pourrait favoriser le tourisme « durable » en incitant les visiteurs à utiliser des déplacements doux.

4/ Des manifestations touristiques.

a- La Setmana Catalana.

Anciennement appelée Diades Catalanes, la Setmana Catalana se déroule chaque premier week-end de septembre. Elle a pour objectif de présenter les métiers d'artisanat d'art dans leur ensemble (ébénistes, céramistes, métiers de la gastronomie...), et est agrémentée de concert et animations musicales.

Elle est complétée par le Forum des associations, point de rencontre où le monde associatif, les visiteurs et les professionnels viennent échanger leurs expériences, transmettre leurs connaissances et promouvoir leur savoir-faire.

b- L'Art des Jardins

A l'approche du printemps, l'office du tourisme d'Ille sur Tet présente l'Art des Jardins, premier rendez-vous du jardinage en pays catalan. Plus d'une quarantaine de professionnels du jardinage exposent leur art floral, plantes aromatiques, médicinales ou ornementales.

c- Un élément patrimonial agricole : la pêche.

La pêche d'Ille sur Tet est une spécialité reconnue localement et nationalement. Pendant de nombreuses années, elle était le centre d'un événement festif : la « fête de la pêche ». Forte d'un beau succès les premières années, elle était garantie par l'implication des agriculteurs locaux, et reflétait un temps où il n'y avait pas besoin de tourisme pour dynamiser l'économie illoise. Cette manifestation a disparu aujourd'hui, suite à une perte d'intérêt de la part des agriculteurs locaux, qui s'y sont impliqués de moins en moins.

5/ Une fréquentation touristique non homogène.

Chiffres 2013 :

Site des Orgues : 78 374 visiteurs

Hospici d'Ille : 4 435 visiteurs

Office du Tourisme : 5121 visiteurs

La commune connaît une forte fréquentation toute l'année grâce à sa position et au Site des Orgues, cependant elle éprouve des difficultés à attirer les touristes en ville. En effet, une faible proportion des visiteurs du site géologique reste à Ille sur Tet pour visiter les autres sites, ou pour consommer sur place. Il s'agit souvent d'un simple passage. Pourtant de nombreux services existent pour satisfaire les besoins du touriste : restaurants, commerces, supermarchés, piscine, camping...

La faible présence des visiteurs en ville peut trouver plusieurs raisons :

1/ Le manque d'unité dans les aménagements urbains et les réhabilitations du centre-ville.

D'un point de vue esthétique, les réhabilitations des habitations privées ne correspondent pas avec l'image que se fait le grand public d'un centre historique. Beaucoup d'hôtels particuliers ont été morcelés et convertis en immeuble de rapport mal réhabilités. Les politiques appliquées à la rénovation des façades ne tient pas toujours compte de l'historique du bâtiment.

L'essentiel du patrimoine architectural religieux est restauré depuis les débuts des années 1990, cependant un traitement approprié des extérieurs de l'Hospici et de l'église de la Rodona qui le jouxte fait encore défaut. Ceci porte particulièrement préjudice à la mise en place d'une dynamique qui pourrait constituer une « vitrine » attractive d'un point de vue du développement d'un tourisme culturel, et également faire office d'exemple à suivre pour l'ensemble des citoyens.

2/ Le manque de signalétique directionnelle et informative :

L'Office Municipal du Tourisme, légèrement excentré du centre ancien (à côté de la Poste), est très mal indiqué et connaît également une pauvre fréquentation à côté de celle du site des Orgues (les visiteurs des Orgues ont tendance à prendre l'accueil du site pour un Office du Tourisme). Les sites et l'Office du Tourisme manquent de relais. Les panneaux d'information locale (plan de ville) sont vétustes et très mal placés, et il n'y a pas de panneaux indiquant les services que l'on peut trouver à proximité.



Leurs avis :

La signalétique est insuffisante, voire parfois inexistante pour les touristes, ce qui est préjudiciable pour le développement économique de la ville.

3/ Les difficultés de stationnement :

Malgré le grand nombre d'espaces de stationnement, les places de parking sont rares, et la plupart des véhicules stationnés en journée sont ceux des personnes travaillant à Ille sur Tet mais vivant à l'extérieur, ainsi que les véhicules des habitants ne possédant pas de garage ni de place de stationnement attribuée. Cela laisse très peu de possibilités pour les touristes et visiteurs. Les quelques places qui sont disponibles sont excentrées de la ville (gare, camping), et ne permettent pas de desservir les commerces et services.

Il n'y a pas de places réservées aux touristes en camping-car, alors qu'ils constituent une proportion non négligeable des visiteurs du Site des Orgues.

4/ Le manque de commerce de tourisme, type souvenirs :

Ce type de commerce est absent de la commune. Les seules boutiques de souvenir sont au site des Orgues et à l'Hospice. La boutique de l'Hospice est ciblée articles d'arts et d'histoire. La boutique du site des Orgues présente un éventail de produits culinaires et d'objets de souvenir en lien avec la nature et la biodiversité.

Les visiteurs apprécient ce type de commerce : en effet bien que la fréquentation du site des Orgues ait baissé entre 2012 et 2013, le chiffre d'affaire de la boutique est resté le même. Ce maintien est dû à la vente de produits culinaires locaux, qui sont très recherchés par les visiteurs (confitures, jus de fruits, miels et autres spécialités artisanales locales).

Il est important d'ouvrir une réflexion sur l'allongement du temps de présence des touristes à Ille, et la diversification de l'offre touristique locale. Comment profiter des leviers actuels (Site des Orgues, Train à 1€) pour attirer, et surtout garder les visiteurs ?

La mise en place d'un développement du centre ancien de la ville est largement conditionné par sa réhabilitation, qui doit porter sur des aménagements appropriés à un centre historique notamment en ce qui concerne l'aménagement des rues, d'espaces de détente, de jardins publics et la gestion des zones de parking.

6/ Le tourisme durable :

Le tourisme durable décrit généralement toutes les formes de tourisme alternatif qui respectent, préservent et mettent en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales), d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils pourraient générer.

Le tourisme durable suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources, une maîtrise des flux (énergie, biens et personnes), et qui implique donc la participation étroite des acteurs locaux, et une éco-responsabilité des touristes, afin de concilier la mise en œuvre du tourisme avec les besoins et capacités d'accueil du territoire.

Le tourisme peut avoir des effets négatifs à plusieurs niveaux :

Sur le bien-être de la population :

Le tourisme peut créer des effets collatéraux sociaux-culturels (perte d'identité, acculturation, prostitution, folklorisation des sociétés traditionnelles, privatisation du patrimoine...).

Sur l'environnement :

Le développement du tourisme entraîne des conséquences écologiques :

- dégradation des milieux naturels. Le tourisme vert recherche des environnements et une biodiversité préservée et de qualité, mais il génère des dégâts non compensés : routes, aménagements hôteliers, urbanisme touristique, golfs, parkings, pollution et nuisances, surexploitation des ressources, destruction des paysages...
- empreinte écologique liée aux transports, notamment des déplacements individuels. Certaines formes de tourisme ont une empreinte énergétique particulièrement élevée (avions, croisières...).



Leurs avis :

Le tourisme sportif et les cyclistes ne doivent pas être oubliés. Il n'y a pas de réseau cyclable, et il manque une zone de déchargement des voitures (type espace multimodal).

Les habitants apprécient de voir des touristes se promener à Ille, et souhaiteraient en attirer plus dans le vieux village.

Certains habitants voudraient être plus impliqués dans l'embellissement de la ville (type balcons fleuris...), en croisant les compétences locales (services municipaux, associations...)

Il manque des animations en dehors de la saison estivale, et l'offre d'animation dans les sites touristiques n'est pas assez diversifiée pour la population illoise. Un programme des animations à Ille devrait être à disposition des touristes et des habitants. De même, il est dommage d'avoir abandonné la fête de la pêche, qui fait partie intégrante du patrimoine local.

III / L'AGRICULTURE

L'agriculture, avec la sylviculture (absente sur le territoire illois) et la pêche, est une activité économique unie par des liens très étroits au territoire qui l'accueille (alimentation, santé, emploi, aménagement, eau, énergie, changement climatique...)

Les enjeux d'une agriculture durable.

- Réduire les impacts du secteur en matière environnementale et sociale.
- Limiter la contribution à l'effet de serre.
- Réduire la production de déchets non réutilisés, en créant des interdépendances avec d'autres activités économiques.
- Limiter la dégradation des sols.
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité des personnes et des êtres vivants.
- Limiter l'usage des pesticides qui peuvent nuire à la santé des agriculteurs et des consommateurs, et protéger la biodiversité.

1/ Données Locales

a- Département des Pyrénées Orientales :

L'agriculture biologique occupe une grande place dans le département (1er département bio de France), néanmoins encore trop faible quant au nombre de producteurs (10% de la surface agricole utile est dédiée au bio). La protection et la valorisation de l'environnement, des paysages et de la qualité de vie en milieu rural constituent un des axes de la Politique départementale de développement agricole (2006/2013).

b- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales :

Elle mène également des actions en faveur de l'agriculture durable :

- appui technique, diagnostic de faisabilité d'une conversion à l'agriculture biologique (en lien avec le Civam Bio 66).
- formation technique en agriculture biologique, le Centre de Formation Agricole peut accompagner pour faire évoluer les pratiques grâce aux outils de l'agriculture biologique, faire découvrir des méthodes alternatives et sensibiliser sur l'utilisation d'énergies renouvelables.
- accompagnement administratif à la conversion à l'agriculture biologique (réglementation, aides, certifications...).

c- Commune d'Ille sur Tet :

Aujourd'hui, l'agriculture est la 1ère source de revenu sur la commune. 20% de la population illoise est touchée par l'agriculture. Cependant l'agriculture donne une sensation de déclin progressif, qui peut être expliquée par plusieurs facteurs : la propagation de la sharka, concurrence de marchés internationaux proches... Par conséquent l'emploi que l'agriculture génère est également voué à disparaître progressivement, et à long terme le déclin de l'activité agricole pourrait avoir un impact fort sur les paysages à terme.

Chiffres INSEE 2009 :

92 agriculteurs exploitants à Ille sur Tet, pour un total de **218** emplois permanents dans le secteur de l'agriculture.

4 expéditeurs : en lien avec le marché Saint Charles.

2 coopératives agricoles : **La Jardinière**, et **Ille Fruit** (respectivement 100 et 250 saisonniers environ chaque année). Il n'y a pas d'Illois convertis à l'agriculture biologique aux coopératives (il y a un agriculteur de Vinça et deux de Corbère).

25 % de la population estivale travaille sur l'agriculture.

6 agriculteurs sont convertis à l'agriculture biologique à Ille sur Tet. Un est en agriculture traditionnelle et en biologique sur certains postes.

Sur tous les autres agriculteurs, **98 %** sont en agriculture raisonnée.



Coopérative fruitière Ille fruit.

2/ Une tradition agricole.

a- Les canaux d'irrigation :

De tout temps Ille sur Tet a été marquée par l'agriculture. Bordée par la Tet, et alimentée par trois canaux, sa situation est propice au développement des exploitations agricoles, même si une baisse est notable depuis quelques années.

Dans le passé, l'agriculture a été la branche principale de l'activité économique du village. Ce développement était en partie dû aux irrigations devenues au fil du temps une condition maîtresse de toute prospérité.

b- La pêche d'Ille :

D'autre part, l'apparition du chemin de fer a apporté de nombreux débouchés aux terres fertiles du Ribéral. En effet les producteurs n'avaient pas d'intérêt à développer leurs productions si l'écoulement n'était pas assuré vers les autres régions de France. A partir du moment où il fut possible d'exporter au loin ses produits, le Roussillon mit à profit les avantages que lui procuraient son climat et la richesse de ses sols. Ce progrès s'affirmait surtout à Ille dont le sol, parfaitement adapté à la production fruitière, bénéficie en outre du réseau très dense de canaux d'irrigation. Depuis que le pêcher, originaire de Perse, a été introduit dans le bassin de la Méditerranée, cet arbre a été traditionnellement cultivé à Ille. Les arbres se développaient et nourrissaient des fruits largement exposés au soleil. De plus, les irrigations étaient limitées et le fruit, non gorgé d'eau, avait une saveur exquise qui avait établi la réputation de la pêche d'Ille hors du département.



Aujourd'hui la pêche est encore le fruit le plus produit à Ille sur Tet. Les pêches d'Ille sont expédiées jusqu'en Norvège, Allemagne, Belgique, Suède... Certains expéditeurs chargent à Ille pour des envois directs à l'étranger, d'autres transitent par la gare de Perpignan pour un passage par le Marché de Rengis.

c- Autres types d'exploitations agricoles :

Le maraîchage :

Le maraîchage est de moins en moins répandu à Ille, il ne concerne aujourd'hui que 5% de la production. La plupart des cultures se fait sous serre. Les produits les plus cultivés sont le céleri, le fenouil, et la feuille de chêne rouge.

La viticulture :

Il y a encore quelques viticulteurs à Ille sur Tet, sur la route de Corbère. Il n'y a plus de coopérative viticole à Ille, mais il y a toujours une boutique.

L'apiculture :

Il y a un apiculteur, sur la route qui mène au Site des Orgues, qui collecte et transforme le miel. Ses produits sont notamment vendus à la boutique des Orgues. Il y a divers autres apiculteurs, qui travaillent le miel par passion mais ne le commercialisent pas.

L'oléiculture :

De même que pour l'apiculture, de nombreux agriculteurs illois cultivent l'olive pour leur consommation personnelle.

L'élevage ovin et caprin représente un intérêt écologique car il permet le défrichage des zones

boisées, dans le souci de lutte contre les incendies de forêt. Il y a une coupure pastorale à Ille. En effet une jeune agricultrice a bénéficié d'aides du Conseil Régional Languedoc Roussillon pour s'installer sur le plateau de Montalba, afin de faire paître ses moutons en participant ainsi au défrichage des broussailles et à la lutte contre les feux de forêt.



Leurs avis :

Les cultures locales devraient être plus diversifiées, et non se concentrer uniquement sur la pêche. Il est dommage que les produits locaux ne soient pas vendus en circuit court à Ille.

Les habitants se questionnent sur la possibilité de créer un partenariat entre les coopératives agricoles et les grandes surfaces. Ces dernières vendent des produits provenant de l'étranger, et ne vendent pas les produits locaux.

3/ Les risques liés à l'agriculture.

a- Transport des marchandises :

La forte production maraîchère induite par les activités des deux coopératives fruitières illoises entraîne le transport des produits vers les plates-formes de distribution, notamment Saint Charles, à Perpignan. Pratiquement toute la production des coopératives part en direct.

Ces circulations fréquentes de poids lourds ont des conséquences plutôt négatives pour l'environnement en général, et pour les riverains en particulier (environ 17 semi-remorques par jour, dont 10 qui partent en direct, et les 7 autres qui transitent par Saint Charles).

- En effet les semi-remorques passent par le quartier de l'Agrimolesse, qui constitue une voie secondaire permettant d'éviter le centre ville et ses désagréments.

- Les émissions en CO2 sont assez importantes.

b- Le manque de circuits courts :

Les supermarchés locaux ne peuvent pas acheter en direct producteur. Les achats passent par une plateforme régionale. Cela dépend des magasins franchisés ou non. Les non franchisés peuvent acheter en direct producteur, mais la plupart des supermarchés illois sont franchisés. Il est donc difficile et souvent plus coûteux pour eux de se fournir en produits locaux (qui impliquent un transport des produits par la plateforme).

c- Gaspillage de l'eau :

La potence agricole :

La potence agricole de la commune est branchée au réseau d'eau potable. L'arrosage agricole se fait avec l'eau potable. L'utilisation de l'eau n'est pas contrôlée.



La potence agricole d'Ille, sur la route de Corbère

Arrosage par les canaux :

La plupart des agriculteurs installés et travaillant sur le territoire communal procèdent à l'arrosage des parcelles par aspersion. L'eau utilisée pour cet usage est prélevée dans les canaux d'irrigation.

d- Produit phytosanitaires.

La tendance à l'agriculture biologique n'est pas encore généralisée. L'utilisation des pesticides peut avoir des effets néfastes sur les organismes et sur la biodiversité (cf. partie pollution). De nombreux agriculteurs sulfatent généreusement leurs parcelles à proximité des canaux d'irrigation, et des jardins individuels, provoquant une démotivation chez les particuliers qui souhaitent s'adonner au jardinage bio.

Cependant même pour les agriculteurs traditionnels, il existe un cahier des charges à respecter, en rapport avec l'utilisation des produits phytosanitaires : Globalcap (européen). Ainsi il y a des zones interdites de traitement (par exemple à proximité des cours d'eau...).

Il existe deux commerces d'alimentation biologique à Ille sur Tet. L'un est situé en face du parking de la gare, et se présente comme une épicerie « bio », proposant une large gamme de produits bio (fruits, légumes, produits frais...) ainsi que des cosmétiques, compléments alimentaires, huiles essentielles, etc. L'autre se situe à la ZAE du Camp Llarg, et fonctionne quant à lui sur une offre de produits bio locaux, respectant ainsi le principe des circuits courts.



Leurs avis :

L'agriculture biologique n'est pas assez répandue à Ille sur Tet, mais l'agriculture raisonnée se développe, ce qui constitue un premier pas vers une agriculture durable.

Les Illois pensent que le développement de l'agriculture biologique favoriserait l'emploi local, car elle nécessite plus de main d'œuvre. Cependant le bio ne véhicule pas une image positive, car le coût (et la main d'œuvre supplémentaire) freine les agriculteurs.

Il est essentiel de faire circuler plus d'information sur le bio et l'agriculture raisonnée, tant pour les agriculteurs que pour les particuliers. Les habitants souhaitent avoir plus d'information sur les méthodes alternatives, pour les jardiniers du dimanche. Ils aimeraient également voir les agriculteurs associés à ce type de démarche (ateliers «bio» par exemple).

Un projet exemplaire : Un fruit pour la récré.

Depuis novembre 2013, les deux écoles maternelles distribuent un fruit par jour à chaque enfant. La commune a fait le choix de ne distribuer que des fruits issus de l'agriculture biologique, et si possible de l'agriculture locale.

Un équilibre a pu être trouvé entre les produits bio locaux de saison (pommes, kiwis, pêches...) et les autres produits de saisons disponibles par le biais d'un grossiste basé à Perpignan. Ce grossiste travaille avec de nombreux agriculteurs de la région, ce qui favorise tout de même la réduction d'émissions de CO2 dans le transport des produits.

Les enfants des deux écoles ont ainsi pu goûter depuis le début de l'opération pommes, kiwis, grenades, bananes, kakis, poires, jus de fruits, et même des légumes.



Une distribution de carottes à l'école Wallon



L'affiche du programme

Le projet « Un fruit pour la récré » est soutenu financièrement par l'Union Européenne et France Agrimer (Etablissement National des produits de l'Agriculture et de la Mer).

IV / LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La commune d'Ille sur Tet est une plateforme économique en voie de développement, notamment grâce à son offre de commerces et de services assez diversifiée. C'est un pôle d'attractivité, qui offre à ses habitants tout ce dont ils peuvent avoir besoin, et qui attire les habitants des petits villages voisins. Beaucoup d'usagers de la ville n'habitent pas à Ille sur Tet.

La commune possède environ une soixantaine de petits et moyens commerces de proximité, ainsi qu'un potentiel de métiers artisanaux conséquents.

1/ Données locales :

Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2013 :

	Nombre	%
Ensemble	315	100,0
Industrie	23	7,3
Construction	58	18,4
Commerce, transports, services divers	175	55,6
dont commerce et réparation automobile	72	22,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	59	18,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Les commerces et services divers représentent 55,6 % du nombre d'entreprises.

2/ Constitution du commerce local :

Les commerces illois sont répartis selon deux points stratégiques : la ville et la zone d'activité économique (Camp llarg).

La ville, et notamment le centre-ville, possède de nombreux commerces, surtout le long de l'axe principal. Les commerces du centre sont desservis par l'aire de stationnement du Foirail et la place de la République.



L'avenue Pasteur réunit la plupart des commerces du centre-ville.

Commerces et services de la commune (centre-ville et ZAE)

Alimentaire	19	Boucherie, boulangerie, supermarchés, épicerie...
Beauté / coiffure	16	Salons de coiffure, instituts de beauté...
Commerce	36	Ameublement, décoration, presse, jouets, chaussures...
Services	42	Aides à domiciles, assurances, professions libérales, vétérinaire...
Vêtements et accessoires	6	Prêt-à-porter, lingerie...

La plupart des types de services sont couverts par les commerces illois. Cependant, il existe des difficultés d'implantation de certains commerces, lorsque l'offre est supérieure à la demande. Par exemple, il y a beaucoup d'esthéticiennes basées à Ile sur Tet. De même, il y a trop de boulangeries (points chauds). La commune apporte des conseils aux personnes qui désirent implanter un nouveau commerce à Ile sur Tet.

Certains services, tels que les pharmacies et les bureaux de tabacs, sont réglementés en fonction du nombre d'habitants.



Leurs avis :

Le parking réglementé du foirail.

Plutôt contre au départ, la population apprécie aujourd'hui le parking réglementé du foirail, qui permet de faire vivre les petits commerces, et d'attirer les populations des villages voisins.

La population ressent un manque de solidarité entre les commerçants du centre-ville, il n'y a plus d'opérations ponctuelles type braderies, marché de Noël... Elle déplore la disparition des commerces de la rue Ste Croix.

La zone économique du Camp Llarg, avec son hypermarché et ses grandes surfaces, a permis de fixer la majorité des consommateurs sur la commune, apportant un maximum de services pour toutes les catégories de la population.



Une nouvelle zone commerciale est en développement, le long de l'avenue principale, direction Prades, avec l'implantation récente d'un Intermarché. La ville tend à se développer de ce côté-là, avec la réalisation de la future ZAC.



L'accessibilité est un facteur de développement des commerces. En effet il est primordial de prévoir les stationnements adéquats quant au nombre et au type de commerce desservis, ainsi que les aménagements pour les personnes à mobilité réduite.



Le parking réglementé du foirail

En 2011, la commune a créé un parking réglementé sur une partie de la grande place du foirail (auparavant toutes les places y étaient gratuites). Le stationnement y est gratuit pendant une heure, puis devient payant au-delà de cette première heure. Ce système permet une meilleure rotation des véhicules, favorisant ainsi l'accès aux commerces de proximité. C'est un atout pour les populations des villages voisins, qui sont eux aussi des usagers de la ville.

2/ L'artisanat illois.

Il y a 53 artisans à Ille sur Tet. Les domaines couverts sont très variés :

Climatisation, cuisinistes, ébénisterie, électricité, maçonnerie, menuiserie, métallerie, nettoyage, onglerie, paysagistes, peintres, plomberie et chauffage, serrurier, restauration d'objets d'art, rénovation et travaux divers.

3/ Le marché.

Un marché a lieu tous les mercredis et vendredis matin, sur la place de la République, qui est donc fermée au stationnement à ces moment-là. Il regroupe différents types de vendeurs, allant du producteur en vente directe, au revendeur.

Un nouveau marché a vu le jour au printemps 2015, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Le marché de producteurs de pays, qui a lieu sur la place du Foirail, les samedis matin, du 9 mai au 31 octobre. Ce marché a été mis en place afin de favoriser la vente en circuit court, et d'offrir ainsi la possibilité aux habitants qui travaillent en semaine d'acheter des produits frais, locaux et de saison. Un bilan sera réalisé en fin d'année, afin de déterminer si l'expérience est à reproduire ou non.



*Le marché de la place république,
le mercredi matin.*



*Le marché de producteurs de pays,
le samedi matin place du Foirail.*



Leurs avis :

un marché qui ne rayonne pas assez.
Le marché est à développer et à valoriser. Il est trop petit, et n'est pas assez visible depuis l'avenue Pasteur (axe de passage). Il faut essayer d'en faire une référence dans le secteur géographique, au même titre que les marchés de Prades et de Thuir, tout en essayant d'y vendre un maximum de produits locaux. Il ne faut pas oublier que le marché attire aussi les visiteurs pour les commerces locaux.

4/ Vers une consommation responsable.

La commune d'Ille sur Tet possède de nombreux producteurs : légumes, fruits, vin, miel... Mais les produits ne sont pas assez représentés dans les commerces locaux. Le commerce local ne se fournit pas auprès de l'agriculture locale. Le commerce en circuit court n'est pas présent, ce qui entraîne des hausses de prix et donc une baisse de la communication.

Certaines enseignes, comme les deux magasins bio, ont une démarche responsable, et vendent des produits locaux. Mais cette pratique n'est pas encore assez répandue. Une consommation responsable sous-entend une consommation des productions locales, soit pas de transports importants, réduction de la pollution, et pas d'intermédiaire, d'où des prix qui seraient plus abordables.



Les pratiques des Illois

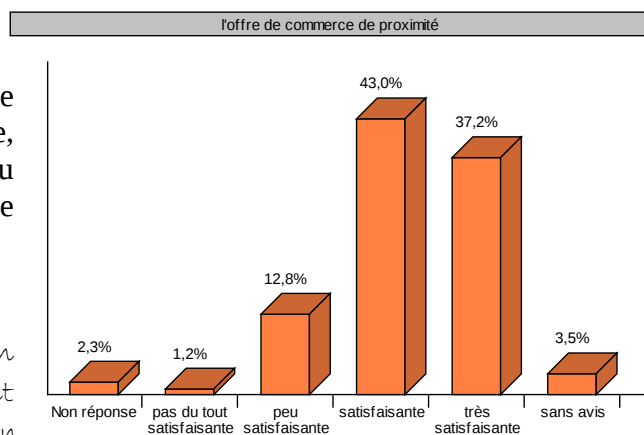
achats	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	3	3,5%
je privilégie les commerces de proximité	77	89,5%
je choisis en priorité des produits de saison ou locaux	74	86,0%
j'achète des produits respectueux de l'environnement	45	52,3%
je choisis des produits issus de l'agriculture biologique	33	38,4%
TOTAL OBS.	86	



Leurs avis

La population estime que l'offre de commerces de proximité est satisfaisante, la majorité de ceux qui ont répondu au questionnaire privilégient les produits locaux et de saison.

Le territoire a une capacité de production fantastique qu'il faut valoriser, en regroupant les produits artisanaux et locaux dans un magasin type « maison du terroir ». Ce serait un atout pour le tourisme et pour les habitants. La population aimerait avoir plus d'information sur les produits et producteurs locaux, ce qui serait aussi un plus pour les touristes.



V/ BILANS ET PERSPECTIVES

1/ Bilans.

a- Agriculture.

POINTS FORTS

Forte tradition agricole

1^{ère} source de revenus à Ille.

Une certaine proportion de la population est impactée par l'agriculture.

Beaucoup de canaux d'irrigation.

Un produit phare à exploiter : la pêche.

Nombreux producteurs locaux à valoriser.

Présence d'agriculture biologique et raisonnée.

Emploi.

Beaucoup d'emplois saisonniers

L'agriculture biologique (demande plus de main d'œuvre) favorise la création d'emploi.

POINTS FAIBLES

Activité agricole en déclin.

Trop peu d'agriculture biologique ou raisonnée.

Utilisation massive de pesticides.

Manque d'information sur les méthodes alternatives pour la population

Pas de vente en circuit court.

Exportation, transport de produits : impact négatif sur l'environnement, nuisances.

Les grandes surfaces ont leur propre cahier des charges.

La pêche d'Espagne.

Gaspillage de l'eau potable.

Gaspillage à la potence agricole.

b- Commerce.

POINTS FORTS

Ille sur Tet : pôle d'attractivité (SCOT)

Présence de grandes surfaces,

Nouveau pôle commercial route de Prades.

Commerce de proximité.

Possibilités de stationnement proche des commerces

Le parking règlementé du foirail est un atout pour le commerce local.

Diversité des commerces.

Développement contrôlé avec la ZAE et la future ZAC.

Un marché local à développer.

POINTS FAIBLES

L'offre a tendance à trop dépasser la demande.

Le marché ne rayonne pas assez.

Concurrence des marchés de Thuir et de Prades.

Concurrence des supermarchés.

Disparition des commerces à la rue Sainte Croix.

Difficile entente entre les commerçants.

Pas de vente en circuit court.

Pas de magasin de produits locaux ou artisanaux

Politiques d'achat des grandes surfaces

c- Tourisme

POINTS FORTS

Carrefour touristique / lieu de passage.

Transport en commun à 1€ : train et bus.

Richesse patrimoniale architecturale, culturelle et paysagère.

Le potentiel touristique pourrait contribuer à créer de l'emploi saisonnier et permanent.

Des manifestations touristiques récurrentes : les Diades Catalanes et l'Art des Jardins.

Deux sites appartenant à la Mairie.

Service éducatif pour sensibiliser les jeunes au développement durable.

Forte fréquentation du site des Orgues.

POINTS FAIBLES

Patrimoine riche mais peu exploité.

L'hospice est un site peu dynamique.

Pas de circuit aménagé pour voir les sites extérieurs.

Disparition de la fête de la pêche.

Pas de stratégie de développement touristique.

Pas d'hôtel.

Offre d'animation inexistante hors saison.

Faible fréquentation des touristes en ville.

Pas de commerce de souvenirs.

Beaucoup de déplacements liés au tourisme : impact négatif.

Pas de coordination entre les sites.

Communication faible.

Circuit patrimonial peu visible en ville.

Pas de pistes cyclables pour le tourisme sportif.

Mauvaise signalétique.

Office du Tourisme mal indiqué et mal placé.

Pas de mise à jour du panneau d'information locale.

Problèmes de stationnement.

Manque de stationnements dans la ville.

Mal indiqués.

Politique d'aménagements urbains et de réhabilitations peu homogène.

Le centre ancien n'est pas traité comme devrait l'être un centre historique : poubelles et câbles enterrés, traitement des façades, pavement des voies, rues piétonnes...

d- Emploi

POINTS FORTS

Beaucoup d'emploi saisonniers (coopératives fruitières, collectivités, tourisme...).

La future ZAC entraînera de l'emploi, avec la création de nouveaux services.

Beaucoup d'Ilois travaillent à Ille sur Tet.

Le fort potentiel touristique pourrait être un levier majeur pour l'emploi sur le territoire.

Des emplois d'insertion.

La commune peut mettre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Des structures d'insertion sont employées par la mairie.

Présence d'un Point Information Jeunesse pour les moins de 25 ans.

POINTS FAIBLES

L'emploi saisonnier concerne beaucoup d'étrangers (qui constituent une main d'œuvre moins chère).

L'emploi n'est pas de la compétence de la Mairie.

La population active n'est pas nombreuse.

Population vieillissante.

20 % de chômage à Ille sur Tet.

L'agriculture en déclin contribue à l'augmentation du chômage.

Déplacements liés au travail.

Les déplacements domicile-travail entraînent beaucoup de déplacements intra-muros et extra-muros.

Beaucoup de personnes travaillent à Ille mais sont domiciliées ailleurs : impact écologique et problèmes de stationnement.

2/ Enjeux et perspectives.

Soutenir le développement durable d'un territoire, c'est en stimuler la vitalité, en s'appuyant sur les ressources locales, humaines et environnementales. Selon le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les aménagements qui seront définis sur le territoire doivent avant permettre le développement économique intercommunal et pérenniser les commerces et services de proximité existants, artisanaux et touristiques.

Les secteurs de l'agriculture et du tourisme sont, parmi les secteurs économiques, ceux qui entretiennent le lien le plus étroit au territoire (entretien du paysage, préservation de la biodiversité, maintien d'une population active, conservation des sols).

Suite au bilan dressé concernant le développement économique, et en fonction des compétences qui appartiennent à la commune, des marges de progressions existent sur :

- La diversification de l'économie en se basant sur les ressources locales.
- Redonner à l'agriculture une image positive en valorisant les producteurs.
Définir une stratégie de développement touristique.
Valoriser le patrimoine local qui est trop faiblement exploité.
Encourager l'artisanat.

Faire rayonner les marchés du mercredi et du vendredi, en complément des grandes surfaces.
Adapter l'offre à la demande.

- L'accroissement de l'activité touristique.

Améliorer les capacités d'accueil sur le territoire : créer un hôtel, améliorer le camping...

Allonger la saison touristique : attirer les visiteurs en hors saison.

Créer des commerces de souvenir.

Développer une offre de tourisme vert.

Améliorer la signalétique et le stationnement.

- La lutte contre le changement climatique.

Réduire l'impact écologique et social des déplacements « domicile-travail ».

Réduire l'impact écologique des flux induits par les productions et consommations locales.

- L'amélioration de l'accès à l'emploi.

PARTIE 3

L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

La biodiversité est la diversité des êtres vivants et des écosystèmes. Les services apportés par la biodiversité sont innombrables et souvent irremplaçables, comme le sont les ressources qui composent l'environnement planétaire : l'eau, l'air, les sols... condition fondamentale du développement humain.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, qui sont aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution extrêmement alarmants, résultent en grande partie de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent lourdement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. Compte tenu de son patrimoine exceptionnel, la France porte une responsabilité de premier plan dans la mobilisation planétaire pour la préservation de la biodiversité.

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. L'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher certaines utilisations de l'eau, notamment son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles), et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, qui implique les acteurs locaux dans leur diversité : usagers de l'eau, collectivité territoriale, acteurs ayant des activités polluantes, agences de bassins...

Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable et viable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts, dans des domaines variés : exploitation et commerce des ressources non renouvelables, gestion des espaces naturels fragiles, des forêts, méthodes d'agriculture durable, gestion et économie de la pêche, maîtrise de l'urbanisation, technologies propres, réduction des émissions polluantes.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, les pressions exercées sur ces milieux, les acteurs de ces pressions, et pour tenter d'apporter des solutions à l'échelle locale.

Les différentes parties présentées ici sont en lien avec la protection de l'environnement. Ces thématiques sont susceptibles d'avoir une conséquence directe ou indirecte sur la préservation de la biodiversité locale, des ressources naturelles, et ont été listées en fonction des compétences de la commune en la matière. Bien entendu, d'autres acteurs territoriaux sont impliqués dans ces domaines, à des échelles territoriales différentes.

1/ L'eau.

2/ Les déchets.

3/ La pollution.

4/ L'énergie.

5/ Les espaces naturels et espaces verts.

6/ Bilans et perspectives.

p94

p102

p110

p114

p121

P130



I / L'EAU

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur. Les eaux douces représentent 3% de toute l'eau présente sur la planète. Ces eaux douces sont constituées aux trois quarts des glaces polaires, le dernier quart restant représentant la part des eaux souterraines et superficielles. Seulement 0,01% de l'eau sur terre est utilisable.

L'eau est un bien naturel précieux tant pour la ressource qu'elle représente que pour la biodiversité qu'elle abrite. La France est elle aussi très concernée par les problématiques de gestion de l'eau. La qualité des eaux est de plus en plus menacée, la ressource en eau se fait plus rare, et l'accès à l'eau potable devient difficile pour les populations les moins aisées. C'est pourquoi une planification et une gestion intégrée de toutes les activités consommatrices d'eau serait nécessaire.

Il est primordial de comprendre les impacts des activités humaines sur l'eau, et essayer d'y remédier en passant par une sensibilisation, une prévention et une éducation adéquate au respect de cette ressource.

Les enjeux liés à l'eau :

- un élément qui peut constituer une menace (risques d'inondation, transport de maladies...),
- les dangers de la pollution (cf. pollution),
- la préservation de la biodiversité.

1/ Les différentes institutions ayant autorité sur l'eau.

a- Services de l'Etat : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Les fondements de la politique de l'eau :

Depuis la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964, la politique publique française de l'eau en France n'a cessé d'être modernisée et complétée afin de répondre aux enjeux fondamentaux que sont :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées pour tous ;
- la prévention des risques liés à l'eau ;
- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- la prévention des pollutions permanentes et accidentelles ;
- le développement durable des activités liées à l'eau (industrie, loisirs, transport...) ;
- l'assurance d'une production agro-alimentaire ayant des impacts limités sur le milieu et les ressources.

A l'échelle départementale, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a en charge la Police de l'Eau qui doit faire appliquer le Code de l'Environnement.

La Directive Cadre sur l'Eau :

Le constat partagé de la nécessité d'une régulation de la gestion de l'eau pour assurer la protection des milieux aquatiques et une gestion durable des ressources est à l'origine de la Directive Cadre sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000. Ce texte a pour objet de garantir désormais un cadre général intégré et mettre fin à une approche sectorielle donc fragmentaire.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement, et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Documents de planification de la gestion de l'eau adoptés par les comités de bassin. Ils s'appliquent à l'échelle des quatorze grands bassins ou groupement de bassins hydrographiques français. La région Languedoc-Roussillon est concernée par trois groupements de bassins hydrographiques dont Rhône Méditerranée. Le territoire d'Ille sur Tet est couvert par le SAGE des nappes du Roussillon, qui a été validé en Commission Locale de l'Eau (CLE) le 12 septembre 2014. Adapté au contexte local, le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

b- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Etablissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable.

Elle a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre la pollution, de protéger les milieux aquatiques et de soutenir la connaissance et la coopération des acteurs de l'eau. Pour agir, l'Agence de l'Eau perçoit des redevances sur les usages de l'eau selon les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur ». Le produit des redevances permet d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs, les associations... : études, travaux, recherches, animation, assistance technique et toutes actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution, selon le principe « qui protège les milieux est aidé ». Elle n'assure pas directement la construction ou la gestion d'équipements.

c- Le Syndicat Mixte Bassin Versant de la Tet.

Le SMBVT met en œuvre et fait vivre une véritable politique de gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau superficielle à l'échelle du bassin versant.

Il participe à la réduction de l'aléa inondation, à l'aménagement, la restauration et la mise en valeur des cours d'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et la gestion de l'eau superficielle dans le cadre de l'intérêt intercommunautaire et des compétences déléguées.

Pour mettre en œuvre cette politique, le syndicat élabore et met en œuvre un contrat de rivière et un PAPI (« volet risque » : Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) : outils de programmation opérationnelle et de contractualisation entre les différents maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers.

*Le **contrat de rivière** réunit les différents acteurs du territoire autour d'une gestion concertée et intégrée du bassin versant ainsi qu'au travers de l'élaboration d'un programme d'actions en 4 grands axes : préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques, améliorer la qualité des eaux superficielles, améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, fédérer la synergie des acteurs et sensibiliser.*

*Le **PAPI** : volet risques, améliorer la sécurité des personnes et des biens à travers 7 grands axes d'interventions :*

Améliorer la connaissance du risque, surveillance et prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements, gestion des ouvrages de protection hydraulique.

d- Le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon.

Le Syndicat mixte est une structure publique dédiée à la gestion et la protection des nappes de la plaine du Roussillon. Créée en 2008, son objectif est de concilier l'exploitation des nappes et leur pérennité.

Le Syndicat est la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Celle-ci réunit des élus locaux, des usagers et de services de l'Etat. Elle définit des règles globales et partagées de gestion de l'eau, au travers de la définition et du suivi du SAGE.

e- Les Associations Syndicales Autorisées.

Les ASA sont des groupements qui ont pour objet de permettre le regroupement de propriétaires privés ayant collectivement intérêt à la réalisation de certains travaux et de l'entretien des canaux d'irrigation.

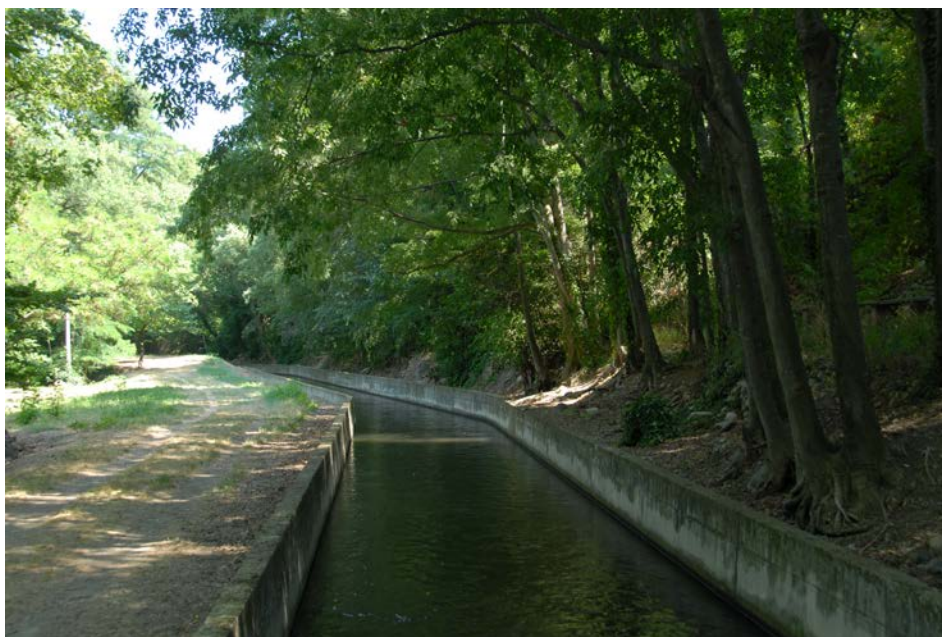
Lors de la création de l'ASA un périmètre est délimité : il s'agit de l'ensemble des parcelles dont les propriétaires deviennent adhérents. Ils bénéficient de droits et doivent assumer certaines obligations. Par exemple, il existe un tour de rôle (appelé « tour d'eau ») qui doit être respecté pour tout arrosage de parcelle par un particulier.

Les droits et obligations des riverains : dans le département, les cours d'eau sont non domaniaux. Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus d'en assurer un entretien régulier (article L 215-2 du Code de l'Environnement).

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. Chaque riverain a le droit de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien... » ...
« l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique [...] notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

2/ Ile sur Tet, une ville d'eau.

Ile sur Tet est une ville fortement marquée par la présence de l'eau. Elle se situe dans le bassin versant de la Tet, d'une superficie de 1370m². Elle est traversée par une multitude de canaux d'irrigation et de petits ruisseaux et « agouilles ». La relation qu'a Ile sur Tet avec l'eau est liée à l'activité humaine et en particulier l'agriculture. Leur construction remonte pour certains au Moyen-Age.



Le canal de Thuir

Les principaux canaux d'irrigation sont :

- Le canal de Perpignan, qui fait 30 km de long entre Ille et Perpignan, et qui est géré par la Ville de Perpignan.
- Le canal de Thuir, qui a sa prise d'eau en aval d'Ille sur Tet, et qui prend la direction de Corbère.
- Le canal d'Ille, parallèle à celui de Thuir, et qui traverse la ville avant de se jeter dans la Tet.

En plus d'être une ressource exceptionnelle concernant l'irrigation (aussi bien pour les particuliers que pour les agriculteurs ou la collectivité), l'eau et les canaux font partie intégrante du patrimoine de la ville. Par leur caractère artificiel, les canaux n'abritent pas une biodiversité aussi riche que les cours d'eau naturels.



Canal de Thuir



Une agouille en ville

Il est très difficile d'avoir une cartographie des canaux d'irrigations et agouilles qui sillonnent tout le territoire communal, la plupart se situant dans des domaines privés. Le sous-

sol du vieil Ille est marqué par une multitude de canaux (passant souvent sous les maisons, d'où une humidité très marquée dans certaines rues de la vieille ville). Par ailleurs, des travaux d'aménagements de la voirie et de la chaussée Avenue Pasteur avaient mis à jour un canal souterrain voici quelques années.

3/ L'assainissement et l'eau potable.

La commune d'Ille sur Tet est l'exploitant en régie des réseaux d'eau potable et de l'assainissement.

a- L'eau potable :

Le prix de l'eau est voté en Conseil Municipal chaque année. Pour 2015, il s'élève à 3,55€ le m³. Le réseau d'eau potable de la ville est alimenté par le forage du Boulès, qui se situe au sud de la ville. Un nouveau forage est réalisé dans le lotissement du Rosaret, mais n'est pas encore équipé pour alimenter la ville en eau potable.

La commune s'est lancée dans un programme de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec réduction des fuites et des eaux parasites. Grâce à ces travaux, le rendement est passé de 42% en 2006 à 71% en 2011.

Information sur la qualité de l'eau :

Tous les habitants reçoivent une feuille d'information sur la qualité de l'eau potable, réalisé par l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon. Ce bilan expose à la population les teneurs de l'eau potable en bactéries, en dureté, en fluor, en nitrates et en pesticides. Concernant Ille sur Tet, la conclusion du bilan 2014 assure une eau de bonne qualité bactériologique, peu fluorée, faible en nitrates et en pesticides, mais présentant un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution. Pour ce dernier constat, l'Agence propose des prescriptions d'usage au verso de la feuille d'information.

Il existe de réels risques de pollution de l'eau à Ille sur Tet, aussi bien sur l'eau des nappes phréatiques que sur les cours d'eau. En effet tous les forages individuels ne sont pas systématiquement déclarés auprès de la commune. Il est donc difficile de connaître tous les puits, ainsi que les conditions dans lesquelles l'eau potable est prélevée.

Les risques de pollutions des canaux d'irrigations se situent autour de deux facteurs : l'agriculture et l'emploi de produits chimiques à proximité des points d'eau, et le rejet de déchets dans la nature (et directement dans les canaux).

b- L'assainissement :

La station d'épuration actuelle a une capacité de 7500 équivalent habitants. Elle date de 1959. Elle commence à devenir obsolète. Sa capacité de traitement a atteint ses limites, et elle rencontre des difficultés de fonctionnement lors de forts épisodes pluvieux. Les eaux traitées sont rejetées dans la Tet, ce qui implique un traitement d'une qualité irréprochable.

La station d'épuration nécessite des travaux tellement importants qu'il est préférable de procéder à la construction d'une nouvelle station d'épuration, qui est soumise à la création de la ZAC. Les travaux de la nouvelle station ont commencé en début d'année 2014.



Ancienne station d'épuration



Poste de relevage

Quatre postes de relevages sont dispersés dans la ville, pour couvrir les besoins en assainissement de lotissements construits récemment, et situés en contrebas des réseaux d'assainissement. Ces postes sont régulièrement nettoyés, car l'incivilité des gens qui jettent tout type de déchets dans les toilettes cause des problèmes dans ces postes. Ils sont situés au lotissement Canigou, au lotissement Les orgues, et deux sont sur le site du Camp Llarg.



Problème des lingettes et autres détritrus jetés dans les toilettes.

c- Des actions de sensibilisation :

Dans le cadre de l'Agenda 21, deux campagnes ont été réalisées auprès de la population pour la sensibiliser à la protection de la ressource en eau. Pour chacune, des flyers

ont été distribués dans chaque foyer par le biais des factures d'eau.

La première en juillet 2012, sur sollicitation des agents du service de l'eau et plus particulièrement ceux qui travaillent à la station d'épuration. Il s'agissait de mettre en garde la population sur les risques liés aux lingettes ménagères jetées dans les toilettes, et cause de nombreuses pannes et de débordements.

Pas de lingettes dans les toilettes!



Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

La plupart des dysfonctionnements ou pannes des équipements d'assainissement ont pour cause **la présence de lingettes jetées dans le réseau** : elles bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner... Ces pannes ont pour conséquence des débordements d'eaux usées chez les riverains et vers le milieu naturel. Elles nécessitent des interventions coûteuses et donc une augmentation des coûts d'exploitation répercutés sur l'usager.

Le règlement d'assainissement **interdit** tout rejet de corps solides dans les réseaux d'eaux usées, sous peine de poursuites.



Ayez un geste éco-citoyen pour aider à la préservation de notre Environnement.

La seconde campagne de sensibilisation a eu lieu en juillet 2013, et appelait au respect des canaux d'irrigation, suite aux plaintes de certains riverains, et aux avis remontés lors des Ateliers participatifs de l'Agenda 21.

Nos canaux ne sont pas une poubelle !

Soyons citoyens responsables et respectueux de nos voisins.



Les Ateliers Participatifs et les Correspondants Propreté ont mis l'accent sur un problème que beaucoup de riverains rencontrent ...

Régulièrement, les canaux et les agouilles sont pollués* par certains riverains irresponsables qui profitent de l'anonymat pour se débarrasser de ce qui les encombre alors qu'il existe une collecte régulière des déchets.



Les déchets "se baladent" au fil de l'eau, se répandent dans le jardin de vos voisins et bloquent les grilles au risque de provoquer des inondations. C'est le fait d'une minorité dont l'incivisme est inacceptable.

*Par le rejet de tout et n'importe quoi : des bouteilles en verre ou en plastique, des déchets ménagers de tout ordre, des fleurs fanées, des épluchures, des mauvaises herbes, des fonds de pots de peinture... !

Logo of the City of Tignes

Logo of the Agouilles

Logo of the Agouilles

Logo of the Agouilles



Leurs avis...

La population souhaiterait assister aux analyses de l'eau des canaux réalisées par les ASA. Ces mesures devraient être effectuées à proximité des grosses exploitations agricoles si possible.

Un travail de sensibilisation et d'éducation à l'environnement doit être effectué auprès de la population, et notamment à propos des canaux d'irrigation qui traversent le village, et qui sont souillés par des déchets divers (déchets verts, plastiques, canettes, alimentaires, et

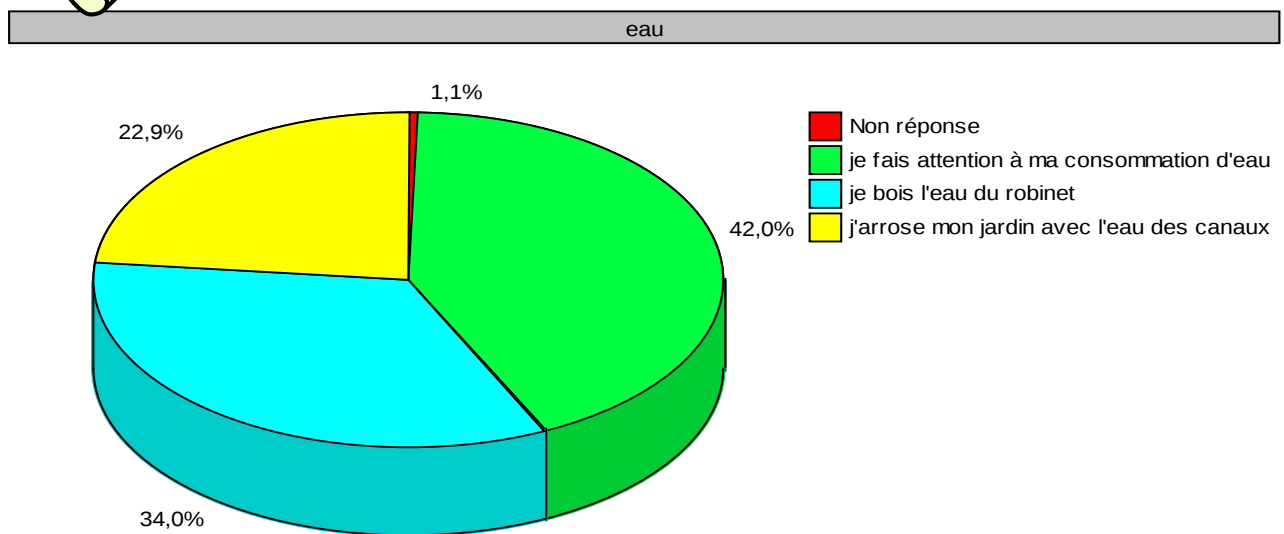
autres...).

Des habitants ont remarqué une utilisation intensive de produits phytosanitaires à proximité des canaux d'irrigation et des jardins particuliers, entraînant la déportation des produits utilisés par les agriculteurs. Les habitants sont inquiets pour leur santé, la pollution de l'air, des sols et de l'eau, et sont mêmes découragés dans leur propre démarche d'abandon des pesticides.

Les canaux d'irrigation doivent être entretenus par la population, sans utiliser de produits. Les habitants manquent d'aide pour employer des méthodes alternatives de désherbage.



Les pratiques des illois :



II / LES DECHETS

L'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires de notre société a conduit à une explosion de la quantité de déchets produits en France. Bien qu'en relative stabilité depuis 2002, la production d'ordures ménagères par habitant a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental, et notamment pour les collectivités territoriales.

Le rôle des collectivités s'exprime au niveau de leurs compétences dans la mise en œuvre d'actions de prévention, et en faisant évoluer les modes de gestion des déchets dont elles ont la responsabilité. La gestion des déchets constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique : diminuer les émissions générées par les étapes de collecte, de transport et de traitement. La lutte contre les pollutions des milieux par les déchets, passant par la sensibilisation et la responsabilisation des populations, est également un axe fort de la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

1/ Etat des lieux du territoire.

Source Communauté des Communes Roussillon Conflent / SYDETOM66. 2012.

Taux de détournement : 21,76% de la totalité des déchets collectés sont des déchets recyclés.

Ordures collectées, en kg/habitants :

	En 2010	En 2012	Moyenne départementale 2012
Ordures ménagères	305,52	314,33	377,01
Verre	26,96	28,29	31,28
Emballages ménagers recyclables	56,57	59,13	63,05

1301,62 tonnes de déchets sont valorisées sur le territoire intercommunal, ce qui engendre des bénéfices environnementaux. Par exemple, le recyclage de 564,34 tonnes de papier a permis l'économie de 793,41 tonnes de bois.

La performance de tri du territoire est un enjeu important de la politique des collectivités en matière de gestion des déchets, car elle influence directement les soutiens qui peuvent être versés aux collectivités pour les projets de sensibilisation au tri les années suivantes. D'où l'importance de l'effort collectif en matière de tri des déchets.

2/ Traitement des déchets :

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets à l'échelle du département des Pyrénées Orientales est organisée par le SYDETOM 66 (Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés).

23 collectivités sont adhérentes au SYDETOM 66 (4 communes indépendantes, 13

communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 5 syndicats) soit 227 communes représentant 437 997 habitants (population municipale en 2008).

a- Les compétences du SYDETOM

- Transport des déchets ménagers à partir des centres de transfert et traitement des ordures ménagères,
- Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles,
- Valorisation matière des emballages ménagers recyclables (tri et recyclage),
- Traitement des encombrants des déchèteries,
- Valorisation organique des déchets verts,
- Valorisation organique des boues de stations d'épurations,
- Signature de tout contrat avec les éco-organismes agréés,
- Définition et mise en œuvre de la politique de communication et mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

Quelques chiffres (Rapport annuel 2012 du SYDETOM 66) :

Le SYDETOM 66 a traité 326 948,70 tonnes de déchets en 2012.

Le recyclage effectué a permis d'économiser :

969 706,87 m³ d'eau = consommation de 17 631 personnes (conso moyenne : 55m³)

260 038,77 Mwh d'électricité = consommation de 25 246 personnes (moyenne 10,3 Mwh)

22 85,63 tonnes équivalent CO₂ = production annuelle de 13 503 habitants.

b- Programme Local de Prévention des Déchets.

Le territoire départemental (sauf Communauté d'Agglomération) est couvert par le Programme Local de Prévention des Déchets du SYDETOM 66 (en partenariat avec l'ADEME).

C'est un axe prioritaire de la politique de gestion des déchets avant toute autre forme de valorisation ou de mode d'élimination. Selon la loi Grenelle, l'objectif est national : atteindre une réduction de 7% de la production d'ordures ménagères par habitants d'ici 2015.

Dans le cadre de ce programme local, une mesure d'intervention concerne particulièrement les collectivités et leur exemplarité : la signature d'une charte de l'éco-exemplarité, engageant les communes dans une réduction des déchets et des pratiques plus économes en énergie. En juin 2014, la mairie d'Ille sur Tet a signé cette charte, et ainsi affirmé son engagement dans l'éco-exemplarité. Dans ce cadre les agents administratifs ont suivi une formation à l'éco-exemplarité, et les agents des services techniques ont assisté à une formation sur l'éco-conduite.

3/ La collecte des déchets.

La gestion des déchets est une compétence qui appartient à la Communauté des Communes Roussillon Conflent.

Ainsi les administrés d'Ille sur Tet bénéficient du tri sélectif de deux façons :

● Par points d'apport volontaire pour le verre et les emballages ménagers recyclables. Le verre et les emballages recyclables sont collectés par le SYDETOM66, et le textile est récupéré par des éco-organismes. Les containers d'ordures ménagères sont eux collectés par la Communauté des Communes Roussillon Conflent.



Colonnes d'apport volontaire devant le camping.

● En ramassage au porte à porte : deux passages hebdomadaires pour la collecte des ordures ménagères et un passage hebdomadaire pour le tri sélectif.



Poubelles individuelles collectées en porte à porte.

Les encombrants sont collectés une fois par mois, sur inscription en mairie.

La déchetterie d'Ille sur Tet est également de la compétence de la Communauté de Communes. C'est un des quais de transferts qui sert de relais au SYDETOM dans la collecte puis la valorisation des déchets. Elle est ouverte à la population pour les déchets « spéciaux » (déchets verts, encombrants, piles).



Déchetterie d'Ille sur Tet

La déchetterie d'Ille sur Tet commence à être vétuste. Un projet de plateforme multimodale est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes pour construire une nouvelle déchetterie, qui accueillera un Quai de Transfert.

Certains types de déchets sont collectés par des éco-organismes, ou des associations : piles, bouchons de bouteilles, matériel informatique, cartouches d'imprimantes, toners... Des points de collecte de piles ont été installés dans les accueils de la mairie et de l'annexe mairie, ainsi que sur le parking du site des Orgues.



Borne à piles, accueil Mairie

Les points d'apport volontaire à Ille sur Tet

(source www.sydetom66.fr)

4 colonnes textiles : Zone d'activité du camp llarg

Déchetterie

Stade (vieux chemin de Bouleternère)

Camping

5 colonnes à emballage ménager recyclable : Zone d'activité économique du Camp Llarg
Rue de l'Alzine (quartier de l'Agrimolesse)
Rue Descartes (proche stade)
Camping
Gare SNCF

20 colonnes à verre (souvent doublées).

Bac de récupération de piles : 1 à la mairie,
1 à l'accueil des Orgues,
1 à la déchetterie, au foirail

4/ Les compétences de la commune.

a- En externe :

La sensibilisation au tri sélectif, au recyclage, et à la réduction des déchets est une action que la Mairie d'Ille sur Tet et la Communauté de Communes Roussillon Conflent doivent mener en partenariat.

La Mairie, de par sa fonction régalienne (état civil, urbanisme...) est plus proche des habitants, le contact avec la population est quotidien et régulier. Elle se doit donc de montrer l'exemple et d'encourager les citoyens à respecter les consignes de tri et, dans la mesure du possible, à réduire leur production de déchets à la source en adoptant un mode de consommation responsable.

De même, lorsqu'un problème de containers ou de poubelles est à déplorer sur la voie publique, c'est la Mairie que les administrés vont solliciter. Le rôle de la Communauté de Communes n'est pas encore bien visible pour la population. C'est pourquoi les liens entre les deux structures doivent être renforcés afin d'avoir une meilleure efficacité dans la gestion des déchets ainsi que dans la sensibilisation de la population.

Les services techniques municipaux ont la charge de collecter les poubelles publiques du centre-ville, et de nettoyer le site du marché (le mercredi et le vendredi).

Ille sur Tet connaît un grand problème de décharges sauvages à plusieurs endroits de la commune, proches des sentiers de promenades et de chemins de terre. L'une d'entre elles se trouve à proximité de la déchetterie, preuve de la mauvaise foi et de l'incivilité de certaines personnes. De même que les « agouilles », canaux et ruisseaux sont souvent confondus avec des poubelles, et utilisés comme égouts à ciel ouvert.



Décharge sauvage, derrière la déchetterie.

b- En interne.

Depuis le début de la mobilisation autour du développement durable dans les services de la commune, plusieurs actions de prévention des déchets ont été mises en place :

- *Le service Recy'go papier est une prestation fournie par La Poste.*

Les services de La Poste collectent auprès des collectivités les déchets de bureaux (principalement le papier), et les valorisent en les donnant à des entreprises de papetiers recycleurs. Les déchets papiers sont ainsi recyclés en papier réutilisable par les administrations.

La prestation de La Poste est conditionnée par un contrat conclu entre les deux structures, dans lequel sont précisées les modalités de récupération du papier.



Tous les agents des services administratifs de la mairie sont munis d'une « éco-belle » (bac de récupération en carton), qu'ils ont à charge de vider dans des bacs mis à disposition à la mairie et à l'annexe. Ces bacs sont ensuite collectés par l'agent de La Poste une fois par semaine. Un suivi est réalisé par La Poste, permettant de savoir à la fin de l'année combien de kilos de papiers ont pu être recyclés.

- *Réflexion du tri au site des Orgues.*

Le site des Orgues accueille plus de 80 000 visiteurs chaque année, et pourtant il n'y a aucun moyen de faire le tri sélectif sur le site ni sur le parking. Les conditions d'accès au site particulièrement difficiles pour les bennes à ordures, en conséquence il est impossible d'y mettre en place le tri sélectif. En revanche, le parking se prêterait fort bien à la démarche. En effet, on y trouve divers services susceptibles de générer des déchets : boutique, rafraîchissements, aires de pique-nique... L'équipe des Orgues elle-même produit une certaine quantité de déchets recyclables (cartons d'emballage, papiers...) induits par la gestion du site.

Ainsi, la commune tente d'œuvrer de concert avec la Communauté de Communes afin de rendre possible le tri sélectif sur le parking des Orgues. Une signalétique commune sera mise en place, afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs.

c- D'autres réflexions à mener :

- *Les cartons du marché.*

Après chaque marché, les services municipaux se chargent de nettoyer la place de la République, et de jeter à la déchetterie tous les déchets collectés. Or, la plus grande majorité des déchets sont des emballages cartons, mais ceux-ci sont jetés au tout venant. Il serait intéressant de réfléchir au détournement de ces cartons.



Cartons du marché, jetés au tout venant

- *Les déchets des salles communales.*

Les associations et autres utilisateurs des salles communales (salle des fêtes, salle Pons, la Catalane...) n'ont pas la possibilité de faire le tri de leurs déchets, car il n'y a pas de point de collecte à proximité. Il serait intéressant d'associer tous les utilisateurs des salles à l'effort collectif concernant la prévention des déchets, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour réaliser le tri sélectif, et en rédigeant un document encourageant à faire des éco-gestes (type charte de l'éco-utilisateur...).



Leurs avis :

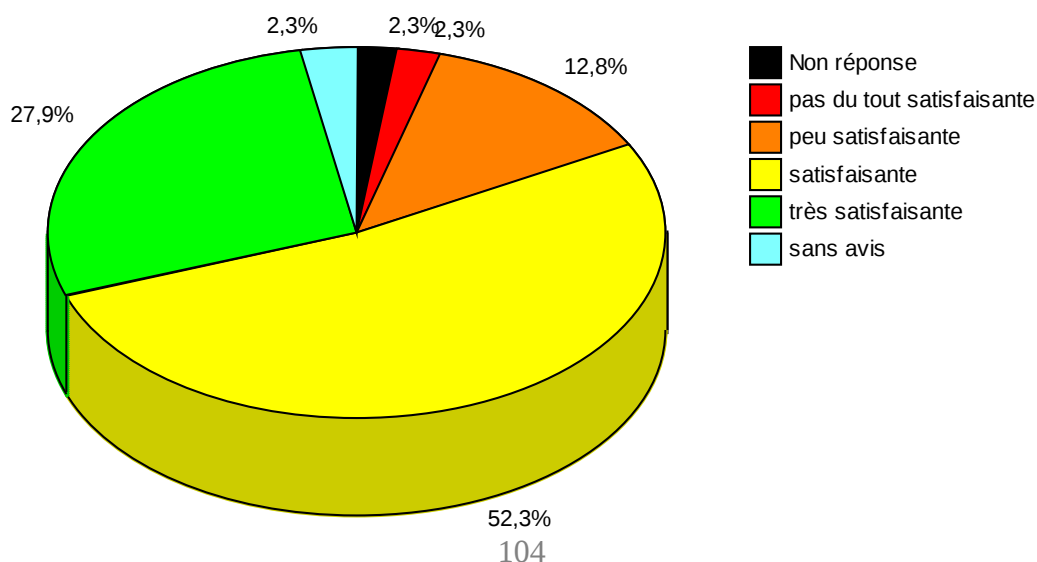
Lorsque la nouvelle déchetterie sera construite, il faudra bien nettoyer le site actuel, et surtout la butte sablière, qui risque d'entraîner des problèmes d'inondations.

Il faudrait plus d'information sur les types d'éco-organismes qui récupèrent certains appareils cassés.

Malgré les consignes, on trouve beaucoup d'encombrants dans les rues

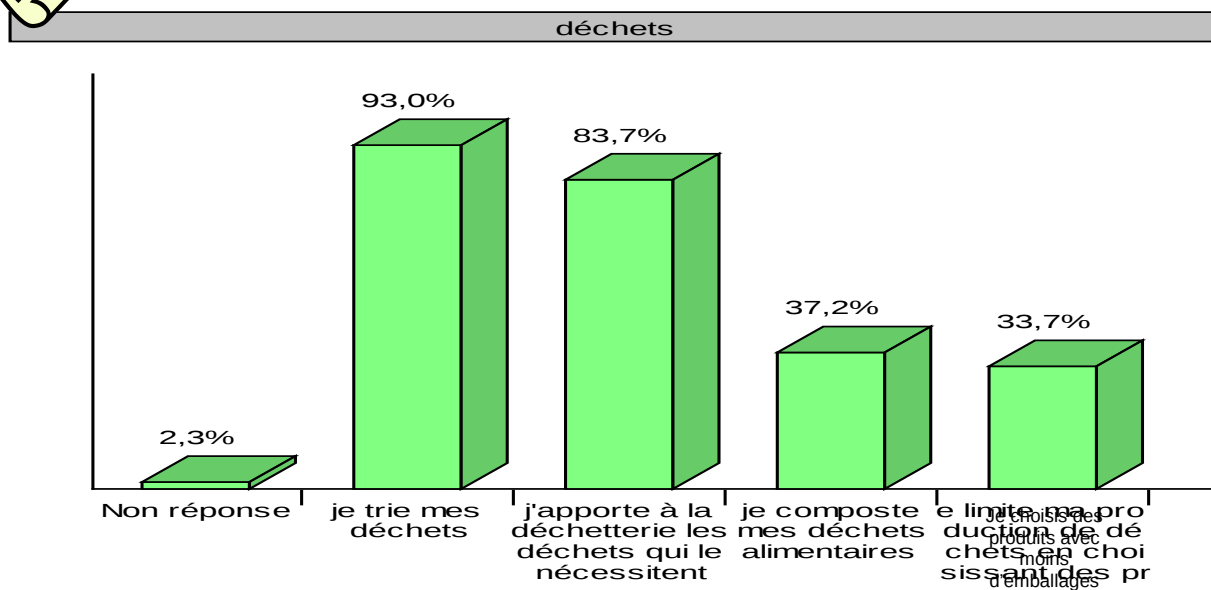
L'apport volontaire et le tri sélectif doivent rester gratuits.

le système de tri de la commune





Leurs pratiques :



III / LA POLLUTION

La pollution est la dégradation d'un écosystème par l'introduction, généralement humaine, de substances ou de radiations altérant de manière plus ou moins importante le fonctionnement de cet écosystème. La pollution d'origine humaine peut avoir un impact très important sur la santé et dans la biosphère, comme en témoigne le réchauffement climatique qui transforme le climat de la Terre et son écosystème, entraînant l'apparition de maladies inconnues jusqu'alors dans certaines zones géographies, des migrations de certaines espèces, voire leur extinction, si elles ne peuvent s'adapter à leur nouvel environnement biophysique.

1/ Pollution des sols :

Un sol pollué est une source de diffusion directe ou indirecte de polluants dans l'environnement, via l'eau, les envols de poussières, ou transferts de polluant vers des organismes vivants.

a- Les décharges sauvages : 3 points identifiés.

Malgré la présence de la déchetterie intercommunale à Ille sur Tet, ouverte du lundi au samedi toute la journée, ainsi que le dimanche matin, des zones de décharges sauvages existent et sont couramment alimentées par des personnes peu consciencieuses. Cette situation est alarmante, d'autant plus que l'une de ces décharges se situe à une centaine de mètres de la déchetterie.



Décharge sauvage

b- Les incivilités :

Dans la ville comme dans la nature, la pollution est souvent liée aux incivilités, telles que les déjections canines, les mégots de cigarettes, et autres objets que l'on trouve couramment sur la voie publique (papiers, canettes, bouteilles en verre et en plastique...). Le dépôt de sacs poubelles dans les rues (sans contenant) est assez courant, sacs qui sont éventrés par les chiens et voient leur contenu dispersé. Le centre-ville d'Ille sur Tet est aussi marqué par la forte présence de déjections canines, même si une amélioration se fait ressentir depuis quelques années.

2/ Pollution de l'eau :

a- D'origine urbaine :

- Les eaux pluviales, sur des surfaces artificialisées (béton...), ne pénètrent pas dans la terre et ruissellent sur le sol pour se déverser, via le réseau d'évacuation des eaux pluviales, dans les cours d'eau voisins, en se chargeant au passage des diverses substances propres aux milieux urbains.
- Le rejet des eaux de traitement, à la sortie des stations d'épuration, qui sont redirigées vers les cours d'eau. Si le traitement n'est pas efficace, ces eaux polluent les rivières avoisinantes (toute immondice qui flotte libre des substances nocives en se décomposant).

La pollution des canaux d'irrigation a généralement pour origine l'incivilité (dépôt de déchets, et autres immondices, proximité des décharges sauvages avec la rivière...)

b- D'origine industrielle :

- Pollution des nappes et des eaux superficielles par les activités agricoles.
- Rejet de déchets spéciaux dans les agouilles et dans la rivière (fonds de cuves, fonds de peintures...), ou dépôts sauvages à proximité des cours d'eau (gravats...).

3/ Pollution de l'air :

a- Émissions de CO2 :

Tous les déplacements de véhicules, déplacements professionnels et de loisir (voiture et autre), transport en commun (bus), déplacements agricoles (tracteurs, camions).

b- Les antennes relais :

7 à 8 antennes se croisaient sur le territoire d'Ille, le niveau d'ondes le plus important se situe au stade et au collège. C'était une situation contradictoire : le collège est arrosé d'ondes, mais au Camp Llarg (Zone d'Activité Economique) il y a très peu de réseau.

Suite au travail de la mairie et du collectif des antennes relais, les antennes ont été retirées de leurs emplacements, et éloignées du centre ville.

Les antennes relais sont une forme de pollution invisible, inodore et silencieuse, leur présence inquiète fortement la population. La nouvelle répartition des antennes relais à Ille sur

Tet entraînent moins de problèmes pour les habitants, mais avec une meilleure couverture réseau.



Leurs avis :

Certains habitants ont remarqué un quadrillage dans le ciel, qui laisse supposer des pratiques d'épandage sur le territoire.

Les nombreuses décharges sauvages sont un réel problème. Elles sont à proximité des canaux d'irrigation et de la rivière.

A propos du PAPP et des actions mises en place par la ville, le désherbage manuel dans le Vieil Ile est une bonne initiative, il faut le développer dans tous les quartiers de la commune.

Les produits phytosanitaires : un facteur de pollution des trois milieux naturels.

Les populations les plus exposées aux risques pour la santé sont les agriculteurs (mais ils sont aussi les mieux informés), les jardiniers amateurs (inconscience du risque, surdosage, pas de protection, consommation des récoltes...), les professionnels (employés des collectivités, entreprises), les populations sensibles : femmes enceintes, enfants, personnes âgées ou immunodéficientes exposées.

... liés aux activités agricoles.

L'utilisation de pesticides est l'une des principales sources de pollution de l'eau, de l'air et des sols.

L'activité agricole d'Ile sur Tet sous-entend une forte présence de produits phytosanitaires dans les milieux naturels, donc dangereux pour l'environnement et pour les organismes vivants.

... liés aux activités de la Mairie.

Les collectivités ont également une part de responsabilité dans la pollution des milieux. Les produits phytosanitaires utilisés en milieu urbain sont autant dangereux pour l'environnement que ceux issus d'une activité agricole, car les sols imperméabilisés ne permettent pas à la terre d'absorber les pesticides, et ces derniers ruissellent dans les eaux pluviales.

Les pesticides :

Ils peuvent produire des effets immédiats sur l'organisme (toxicité aigüe des produits qui entraîne des maux de tête, des nausées, des fatigues...). Ils peuvent également produire des effets à plus long terme sur la santé, être cancérogènes ou provoquer des dérèglements des systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux.

Dans Département, le suivi des principaux cours d'eau réalisé par le Département montre des contaminations récurrentes par diverses molécules de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides). Cette contamination concerne également certains captages destinés à l'alimentation en eau potable et impose la mise en place d'actions préventives et curatives pour rétablir la qualité de l'eau.

4/ Propreté urbaine.

La propreté de la ville est une compétence de la commune. Un service Propreté a été créé en 2012 au sein des services techniques municipaux, pour assurer au quotidien le nettoyage des rues de la ville : nettoyage de la voirie, ramassage des déjections canines, ramassage des ordures, collecte des poubelles, entretien des espaces publics ...

La propreté de la ville va de pair avec la citoyenneté et la civilité de la population. A ce sujet, une campagne de propreté a été lancée en 2012, qui consistait en 10 actions :

- campagne d'information,
- démarche « zéro pesticide »,
- lutte contre les incivilités,
- propreté animale,
- grand nettoyage de printemps,
- mise à disposition de bennes à déchets verts,
- création d'une « brigade propreté » estivale,
- mise en place d'un numéro propreté,
- rénovation des sanitaires du foirail,
- devenir correspondant propreté.



Le bilan de cette opération est difficile à dresser, faute d'indicateurs d'évaluation.

En 2013, une nouvelle phase de ce plan propreté a été mise en œuvre, concernant plus précisément la lutte contre les déjections canines. Cette opération consistait en une campagne d'affichage sur les sanctions encourues, et doit être suivie par une amélioration des moyens mis à disposition de la population pour ramasser les déjections (plus de points de distribution de sacs, meilleure disposition des poubelles...).



Leurs avis :

Il y a des dépôts de sacs poubelles dans la rue. Ces sacs sont éventrés par les chiens. Il y a beaucoup de mégots jetés par terre.
Dans le questionnaire de l'Agenda 21, il y a beaucoup de retours négatifs sur la propreté des rues, notamment les déjections canines et le mode de nettoyage.
La propreté des parcs n'est pas respectée. Il faudrait une police préventive.

IV / L'ENERGIE

La lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations.

Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992.

Seule la moitié du CO₂ produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Si nous ne faisons rien, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est nécessaire de réduire les émissions globales de moitié pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme du niveau des océans.

1/ Lutte contre le réchauffement climatique.

Le rôle d'une collectivité est d'inciter et promouvoir la maîtrise de la demande énergétique et favoriser les énergies renouvelables, en commençant par le patrimoine dont la collectivité est responsable, dans le cadre d'un Plan climat territorial, permet de lutter contre le changement climatique et d'anticiper l'augmentation prévisible du coût de l'énergie, et constitue un cadre pour une action territoriale durable en matière énergétique.

a- Un outil territorial de maîtrise de l'énergie : Le Plan Climat Energie Territorial.

Le PCET constitue le dispositif clé de la politique énergie climat départementale pour faire face au changement climatique et à la pression sur les ressources énergétiques non renouvelables (source CG66).

Il poursuit **deux finalités** :

- **L'atténuation** : Il s'agit de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire en diminuant les consommations énergétiques, en développant le recours aux énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique.
- **L'adaptation** : Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences économiques, environnementales et sociales du changement climatique et d'adapter les secteurs économiques et les territoires aux effets à venir.

b- Le Plan Climat Energie Régional.

Le Plan Climat Energie Régional est surtout destiné à aider les collectivités locales à établir des politiques durables au travers d'aides, de conseils et d'outils. C'est un levier d'action limité pour une commune. Par contre, en connaître les objectifs peut s'avérer judicieux lors de l'élaboration du plan d'actions, afin d'aller au mieux dans le sens de la cohérence.

- Maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables dans un souci de cohésion sociale.
- Maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables dans le résidentiel.
- Suivi des consommations énergétiques et adaptation des lignes budgétaires pour tenir compte d'actions d'efficacité énergétique.
- Réalisation de diagnostics et suivi des consommations sur le patrimoine des collectivités.
- Vérification de la conformité et de la compatibilité entre les SCOT (volet PADD), les PLU, les PPR et le développement des PPR submersion marine.
- Outils de maîtrise foncière pour une urbanisation durable.

c- L'engagement du Département des Pyrénées Orientales en matière d'énergie.

Le Département des Pyrénées Orientales a également approuvé en novembre 2013 son Plan Climat Energie Territorial adapté aux enjeux du département. Les enjeux sont multiples, tant au niveau de l'adaptation qu'à celui de l'atténuation du changement climatique :

- favoriser la préservation des ressources naturelles du département,
- accompagner l'adaptation des activités économiques clés,
- œuvrer en faveur de la santé de tous et d'un cadre de vie agréable et attractif malgré les fortes chaleurs,
- aider à la sécurisation des personnes, des biens et des réseaux,
- contribuer à construire une alternative à la voiture individuelle pour favoriser une mobilité durable quotidienne ou de loisir,
- impulser la réhabilitation du parc bâti pour améliorer le confort de vie en été comme en hiver,
- œuvrer en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et aider à garantir le droit à l'énergie pour tous,
- en tant que chef de file, mobiliser le territoire autour du défi de la lutte contre le changement climatique.

2/ Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie.

Les énergies renouvelables (EnR en abrégé) sont des formes d'énergie dont la consommation ne diminue pas la ressource à l'échelle humaine.

Les différents types d'énergies renouvelables sont :

- L'énergie solaire (thermique et photovoltaïque),
- l'énergie éolienne,
- l'énergie hydraulique,
- la biomasse (bois),
- l'énergie géothermique.

Le territoire communal se prête bien à la plupart de ces énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. L'aide à la maîtrise de l'énergie est également une solution pour palier l'augmentation du coût de l'énergie et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

L'Espace Info Energie, du Département des Pyrénées Orientales, est un interlocuteur pour les collectivités comme pour les particuliers en ce qui concerne toutes les questions liées à l'énergie.

- Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables,
- appuyer le montage technique et financier des projets liés à ces thématiques,
- animer des actions d'information et de sensibilisation,
- relayer localement les actions de différents organismes intervenant dans le domaine de l'énergie (ADEME, Région, Département...).

- *Un exemple de sensibilisation aux particuliers :*

Le Défi famille à énergie positive est à l'initiative de l'association Priori'Terre, et s'est étendu en quelques années à quasiment tout le territoire national.

Des volontaires (voisins, copropriétaires, amis, salariés de la même entreprise, habitants de la même commune, ...) se regroupent en équipes de 6 à 10 foyers pour relever le défi de réaliser des économies d'énergie sur leurs consommations à la maison (chauffage, eau chaude sanitaire et équipements domestiques), et ceci simplement en changeant leurs habitudes et en appliquant des gestes simples. Le but est d'atteindre 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent.

L'édition 2012-2013 a permis l'économie de 8 millions de kWh en France, soit 13 % d'économies d'énergie en moyenne.

A l'occasion de l'édition 2013-2014, le Département des Pyrénées Orientales et l'Espace Info Energie ont décidé d'organiser le défi à l'échelle du département. Six équipes ont été constituées (Cabestany, Conflent, Canigou, Perpignan, L'Aspre, et Ille sur Tet). Les familles participant à l'opération se sont vues offrir par le CG66 des kits « économies d'énergie » (mousseurs, prises dominos...), et l'équipe entière disposait d'outils permettant de mesurer la consommation actuelle de tous les équipements présents dans les maisons (Wattmètre, débitmètre, thermomètre de surface...).

3/ Le patrimoine énergétique de la commune.

a- Conseil en Orientation Energétique :

Dans la convention passée avec le SYDEEL 66 (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales), la commune d'Ille sur Tet a bénéficié d'une opération groupée de Conseil en orientation Energétique porté par le SYDEEL.

Cette opération consistait à réaliser un diagnostic du patrimoine bâti communal, afin de permettre aux communes d'appréhender le niveau de consommation des bâtiments, de disposer d'un programme d'actions hiérarchisées pour réduire les consommations d'énergie, de fixer des objectifs d'amélioration quantitatifs en termes d'économies d'énergies et de réduction des émissions de CO₂, et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement.

Cette opération a été co-financée par le Département des Pyrénées Orientales, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, l'ADEME, et le SYDEEL 66, la part d'autofinancement de la commune s'élevant à 20% du montant total de l'étude.

13 bâtiments communaux ont fait l'objet du diagnostic.

La mission a été réalisée en deux temps :

- visite sur le terrain : état des lieux isolation / chauffage / éclairage / ventilation...
- sur documentation, pour identifier les consommations de chaque poste : factures (électricité, Fuel, propane, GPL...) sur les trois dernières années, plans des bâtiments, années de construction, de rénovation...

Données issues du COE, réalisé par AD3E Conseil, en mars 2012 :

Bâtiment	Année de construction	surface	Classification énergétique DPE modèle 6.1 public (année 2011)					
			État initial			Scénario optimal		
			Consommation énergétique (kWh EP/m².an)	Emissions de CO ² (kgeqCO ₂ /m².an)	Dépenses énergétiques annuelles (HT)	Consommation énergétique (kWh EP/m².an)	Emissions de CO ² (kgeqCO ₂ /m².an)	Dépenses énergétiques annuelles (HT)
Mairie	> 20 ans	274 m²	217 (D)	7 (B)	2022 € / an	166 (C)	5 (A)	1551 € / an
Annexe	> 20 ans	411 m²	284 (D)	9 (B)	4146 € / an	164 (C)	5 (A)	2395 € / an
Accueil des Orgues	2000	46 m²	728 (F)	24 (C)	1190 € / an	458 (E)	15 (B)	750 € / an
Police Municipale	1988	82 m²	312 (D)	73 (E)	2724 € / an	144 (C)	30 (C)	1173 € / an
Hospice	1858	357 m²	156 (C)	5 (B)	3000 € / an	74 (B)	2 (A)	1420 € / an
CCAS	> 20 ans	132 m²	300 (D)	10 (B)	1394 € / an	207 (C)	7 (B)	962 € / an
Ecole Torcatis	ND	665 m²	300 (D)	55 (D)	12 633 € / an	142 (C)	24 (C)	7354 € / an
Ecole Pasteur	> 20 ans	1217 m²	186 (C)	25 (C)	12 865 € / an	101 (B)	9 (B)	5080 € / an
Ecoles Wallon et Langevin	ND	1132 m²	147 (C)	31 (D)	10 635 € / an	76 (B)	11 (B)	4985 € / an
Ecole Marie Curie	ND	288 m²	130 (C)	29 (C)	2275 € / an	70 (B)	11 (B)	1080 € / an
Salle des Fêtes	ND	685 m²	384 (F)	13 (C)	10 479 € / an	320 (E)	10 (B)	8 609 € / an
Salle Pons	> 20 ans	84 m²	439 (F)	14 (C)	1500 € / an	166 (C)	5 (B)	570 € / an

Pour chaque bâtiment des préconisations ont été faites, dans l'objectif d'un scénario optimal réalisable. Le tableau ci-dessus décrit de façon succincte les consommations de chaque bâtiment, le scénario optimal possible et les actions préconisées.

Lorsque l'on compare les dépenses énergétiques annuelles réelles et les scénarii optimaux proposés, une réelle économie de quasiment 50% peut être effectuée dans les bâtiments communaux. Cependant la plupart des économies sont des conséquences liées à des investissements lourds et longs à amortir.

Des économies peuvent être réalisées suite à des actions nécessitant peu d'investissement, tels que la régulation du mode de chauffage, ou la sensibilisation aux éco-gestes.

b- Les projets sur Ile :

La Centrale photovoltaïque :

Le projet de parc photovoltaïque, initié depuis plusieurs années, est entré en phase de construction début mars 2014. Le chantier s'est échelonné sur 4 mois, a donné naissance à une centrale solaire d'une puissance de 11MWc. Avec une production de 16 000 MWh chaque année pendant 10 ans, cette installation de production d'électricité verte contribuera à l'indépendance énergétique locale.

Elle est située sur le territoire de la commune, au Nord de la route de Montalba, sur des terrains communaux dans les collines du Ribéral. Elle occupe une surface de 21 hectares, répartie en trois zones disjointes.

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, réalisée par un bureau d'études en environnement de Perpignan (CRB Environnement), ayant permis d'éviter toute zone présentant un enjeu environnemental. Ce bureau d'études réalise par ailleurs un suivi du chantier en phase de construction, et assure un suivi durant la phase d'exploitation de la centrale.



Ferme photovoltaïque d'Ile sur Tet

Rénovation de l'éclairage public en centre-ville :

Le parc des lampes du vieil Ile est passé de 187 à 241 points lumineux et pourtant 43% d'économies d'énergie annuelles vont être réalisées. La commune a investi dans des ampoules basse consommation tout en installant 54 points lumineux supplémentaires. Cette action a vu le jour suite à un audit de l'éclairage public réalisé en 2009 (Agence Rossignol – Saint Cyprien) et à un Diagnostic et plan de rénovation de l'éclairage public, mis en place par la même agence en 2011.

Les deux premières tranches de rénovation de l'éclairage public ont pu faire l'objet de subventions de la part du SYDEEL 66.



Leurs avis :

Les habitants estiment que la mairie (et toute collectivité) devrait profiter des nouvelles constructions publiques pour prévoir l'installation d'énergies renouvelables, et d'éco-constructions. Il manque des énergies renouvelables dans les grands bâtiments commerciaux (exemple : panneaux photovoltaïques à Carrefour). Les Illois apprécient le nouvel éclairage public en centre-ville (plus de points lumineux mais moins de consommation). Il faudrait continuer à rénover l'éclairage public dans le reste du village.

c- Chez les particuliers :

De nombreux particuliers ont fait installer des énergies renouvelables à Ile sur Tet, parfois sur leur domicile, parfois sur des locaux à vocation commerciale ou agricole.

TYPE D'EnR	Année de la demande	Nombres de demande	Nombre d'autorisations
Capteur solaire	2011	1	0
Générateur photovoltaïque	2008	1	1
Eolienne	2012	1	0
Panneaux photovoltaïques	2008	3	3
	2009	6	6
	2010	14	14
	2011	3	3
	2012	2	2
	2013	9	7
Panneaux solaires	2007	2	2
	2008	11	9
	2009	10	10
	2010	8	5
	2011	3	3
	2012	1	1

On peut remarquer que certaines années ont été propices au développement des énergies renouvelables chez les particuliers : entre 2008 et 2010 a été déposée la plus grande majorité des demandes d'installation en panneaux photovoltaïques et panneaux solaires. Il y a une nette baisse des demandes depuis 2011.

Cependant, de nombreuses demandes de pose de panneaux photovoltaïques ont été formulées en 2013, sans doute suite à la mise en application de la Réglementation Thermique 2012. Concernant les autres types d'énergies renouvelables, très peu de demandes ont été formulées (seulement une pour l'éolienne).



Leurs avis :

Il est difficile d'installer des énergies renouvelables dans le Vieil Ile (soumis à l'autorisation des Bâtiments de France). Cependant depuis le Grenelle de l'environnement, il y a la possibilité de négocier les autorisations des ABF. Les administrés doivent être encouragés à insister après un refus de leurs projets (refus souvent liés à des soucis d'esthétique et de paysage

V / ESPACES VERTS

La nature en ville est liée à plusieurs problématiques : la santé, le cadre de vie, la biodiversité...

Les notions de « trame verte » et « trame bleue » (Grenelle de l'environnement) participent à la mise en place de corridors écologiques, favorables au maintien et au développement de la biodiversité en ville.

La création et le maintien d'espaces verts et de trames écologiques sont un enjeu fort dans le domaine de l'urbanisme, car ils contribuent également à la lutte contre le réchauffement climatique, et à la gestion des risques naturels.

1/ L'écologie urbaine :

L'écologie urbaine étudie l'ensemble des problématiques environnementales concernant le milieu urbain ou périurbain. Elle vise à articuler ces enjeux en les insérant dans les politiques territoriales pour limiter ou réparer les impacts environnementaux et améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La ville est un lieu de flux et d'énergies, avec des impacts directs et indirects complexes vis-à-vis de la biodiversité et de la biosphère (ou du climat).

Selon le Rapport Brundtland, il y a une importance croissante de la ville dans le monde, alors que l'humanité devient de plus en plus urbaine : « en 60 ans seulement, la population urbaine des pays en développement s'est multipliée par dix. Elle était de l'ordre de 100 millions en 1920 et elle approche du milliard en 1980. En même temps, sa population rurale a plus que doublé. ».

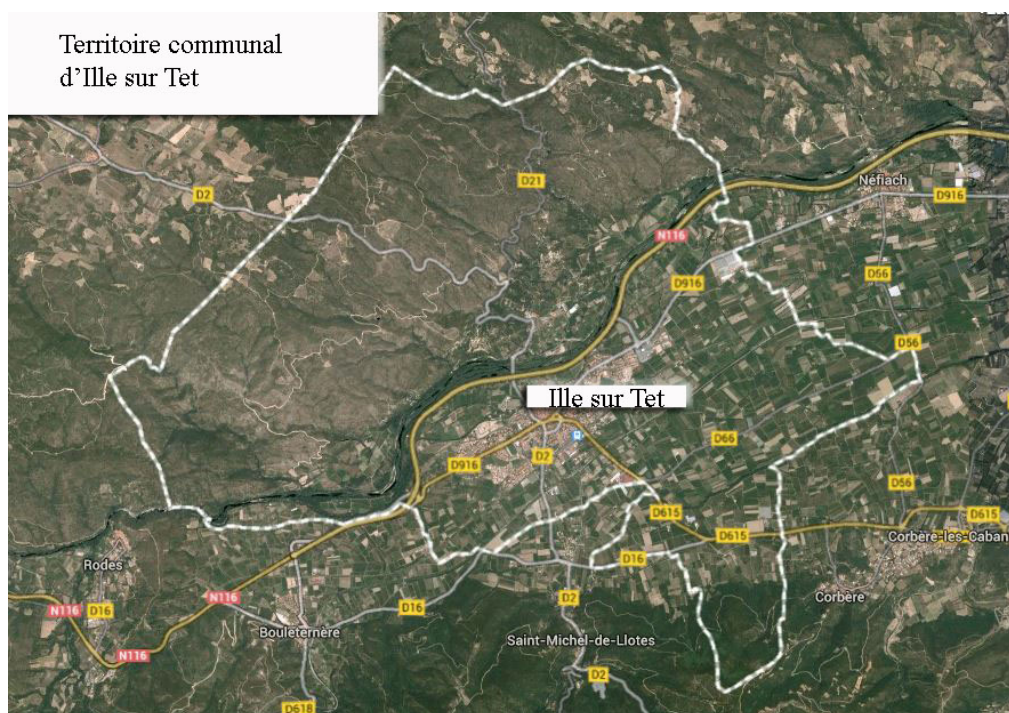
L'écologie urbaine est un concept qui rapproche les enjeux écologiques à la vie en ville. Il défend une approche transverse sur tous les thèmes ayant trait à la promotion d'un mode de vie soutenable en zone urbaine : transport, urbanisme, habitat, lutte contre la pollution, démocratie et économie durable.

En France : Stratégie nationale pour la biodiversité, un des 6 engagements de l'état (19 mai 2011) était de restaurer des milieux naturels et des continuités écologiques, tout en luttant contre les espèces invasives présentes en ville.

2/ La nature à Ile sur Tet

a- En zone non urbaine.

Le territoire communal d'Ile sur Tet a une superficie de 3 167 hectares, constituée à plus de 90% de zone non urbanisée.



La surface non urbanisée de la commune est majoritairement constituée de collines, de bois non cultivables, et de terres agricoles. Les terres agricoles constituaient en 2000 presque la moitié de la surface totale du territoire communal.

b- Les outils de protection de la nature.

ZNIEFF :

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue de 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 : secteur de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type 2 : zones de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière).

Il existe sur le territoire communal 3 zones dont certaines spécificités font qu'elles méritent d'être préservées :

- ZNIEFF de type I 0000-5100 Vallée de la Tet de Vinça à Perpignan. Cette ZNIEFF représente environ 555 hectares répartis sur 10 communes. 25% de la ZNIEFF se situe sur le territoire d'Ile sur Tet, soit une surface de 141 hectares.
- ZNIEFF de type I 6613-5082 Plateau de Rodès et de Montalba. D'une superficie de 2 683 hectares, cette zone se situe à 46 % sur le territoire d'Ile sur Tet.

- ZNIEFF de type II 6613-0000 Massif du Fenouillèdes. Cette ZNIEFF concerne la partie Nord-Ouest du territoire d'Ille sur Tet. Elle occupe une superficie totale de 34 236 hectares.

Les protections réglementaires au titre du paysage.

Site classé (loi du 2 mai 1930)

Les Orgues d'Ille sur Tet ont été classées par décret ministériel en date du 9 décembre 1981. La superficie du site classé est de 123 hectares. Le décret de classement s'appuie sur l'intérêt scientifique et pittoresque du site. Le classement vise à protéger les « cheminées de fées », qui forment des colonnes constituées de roches tendres et sableuses érodées par les pluies, coiffées d'un « chapeau » de roche plus dure, qui les protège d'une érosion trop rapide. Le site classé des Orgues est concerné par d'autres inventaires et mesures de protection tels que :

- La ZNIEFF de type 1 « Plateau de Rodès et de Montalba ».
- La ZNIEFF de type 2 « Massif du Fenouillèdes ».
- La ZPPAUP créée le 9 novembre 2005.

Les engagements européens et internationaux : Natura 2000

La directive « Habitats » du 22 mai 1992 et la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 déterminent la constitution d'un réseau écologique européen de sites Natura 2000.

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) classées au titre de la directive « Habitats » sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'Environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.
- Les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) classés au titre de la directive « Habitats » sont une étape dans la procédure de classement en ZSC.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées au titre de la directive « Oiseaux » sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée par le ministère ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Le territoire de la commune d'Ille sur Tet n'est pas concerné par des sites retenus au titre de la directive Natura 2000. Cependant, des sites NATURA 2000 se situant à proximité des limites communales, le diagnostic du PLU intègre les sites présents sur les communes limitrophes de Montalba-le-Château et de Rodès.

c- En zone urbaine.

On parle de nature en ville lorsque l'on fait référence à la biodiversité visible en milieu urbain ou périurbain proche des habitations :

- dans les espaces verts publics (communaux, fleurissement...),
- dans les espaces verts privés (jardins...),
- dans les espaces en friche et à l'abandon (ou terrains à construire...),
- les bords de route (voirie...).



Leurs avis :

Il y a quelques préoccupations à propos du lierre, qui encercle les arbres, et donne un ressenti d'une végétation malade. Le lierre est un phénomène qui existe depuis toujours dans le secteur, et il est très difficile d'entretenir les espaces naturels le long de la rivière car cette zone est inondable. De plus, le lierre favorise les points de nidification dans la nature.

Le long de la rivière et dans la nature, les arbres sont tous encerclés de lierre. Ressenti d'une végétation malade.

La nature autour de la ville est très sale, il y a des décharges sauvages à proximité des chemins de promenade, les sentiers sont pollués et mal entretenus.

Le plan d'eau manque d'entretien au quotidien, et est mal aménagé. La mousse des arbres donne un aspect sale. Il y a souvent des marginaux avec des chiens qui s'y installent.

3/ Les Espaces verts (à gestion communale).

Les types d'aménagements que l'on compte dans les espaces verts sont divers : parc, squares et places, aménagements de bords de routes et de lotissements, ronds-points, écoles, cimetières... Les fonctions de ces espaces varient de l'un à l'autre.



City Stade
Zone de loisirs et de pratiques sportives



Jardin d'enfant (anciennement parc de la faucheuse)
Espace de jeux pour les tout petits



Parc de l'Agrimolesse / de la Sardane
Lieu de promenade et de détente



Entrée de ville, route de Corbère
Aménagements visuels

Le service espaces verts s'occupe également de l'entretien de 21 espaces arborés. Par exemple :



Square Amade

Quelques chiffres (Source Envilys, PAPPH d'Ille sur Tet)

- 34 km linéaires de voirie à entretenir,
- 65 espaces aménagés,
- 15 ha d'espaces verts (10 ha de végétal / 5 ha de minéral),
- 5 ha de pelouse arrosée,
- 3 ha de prairie non arrosée,
- 3793 m² de massifs,
- 1660 mètres linéaires de haies.

L'entretien du Camping Municipal (10560 m² d'espaces verts, pelouse, haies et arbres) est effectué par l'ESAT du Val de Sournia, qui emploie 103 personnes reconnues comme travailleurs handicapés.



Leurs avis :

La population a remarqué qu'un effort d'embellissement du centre est fait depuis les 30 dernières années.

Mais il faudrait valoriser les espèces méditerranéennes, telles que les orangers, les oliviers...

Le rond point du Camp Llarg (ZAE, entrée de la ville) est très beau.

Les îlots de fleurs sont très appréciés, mais les arbres de la place de la République donnent l'impression d'être « étouffés » par le goudron. Manque de verdure à la place République.

Les palmiers semblent malades, surtout dans certaines propriétés privées le long de l'avenue Pasteur. Les propriétaires ne sont pas obligés d'intervenir, sauf s'il y a dangerosité. Certains jardins publics sont tristes, paraissent sec.

Selon les anciens, la difficulté réside dans le climat : 200 jours de vent par an, et 60 jours de chaleur abîment les plantes.

4/ Les Jardins Familiaux.

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles sont le plus souvent affectées à la culture potagère. Ces jardins ont vocation à procurer un équilibre social et une autosubsistance alimentaire aux citoyens qui en font la demande.

Il y a deux sites de jardins familiaux à Ille sur Tet, répartis dans deux zones différentes de la commune, et répondant à deux modes organisationnels différents.

Les jardins familiaux Henri Demay, situé derrière le camping municipal, compte 25 parcelles et 1 jardin pédagogique, tous desservis par un canal d'irrigation.

Il est géré par l'Association des Jardins Fam'illois, créé le 19 mai 2007. Elle est gérée collectivement par un Collectif d'Administration depuis le 9 septembre 2014.

Elle est activement engagée dans le développement durable, en obligeant, par le biais d'un règlement intérieur, les jardiniers à mettre en pratique un jardinage au naturel. De nombreuses activités de sensibilisation sont organisées à l'initiative de l'association :

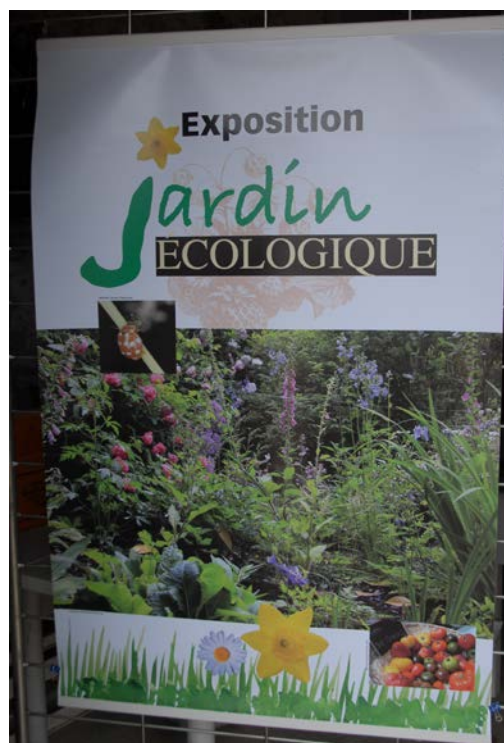
- portes ouvertes,
- ateliers pédagogiques,
- formations « le jardinage au naturel », auxquelles ont participé des agents du service Espaces Verts de la commune.

L'association est un atout majeur pour l'Agenda 21. Lors de la Semaine du Développement Durable 2013 une journée portes ouvertes avait été organisée en partenariat. Du compost était distribué, et une exposition sur le jardinage écologique avait été prêtée par la Maison Départementale de l'Environnement de l'Hérault.

Par la suite de la démarche Agenda 21, il est prévu d'associer de nouveau l'Association des Jardins Fam'illois à des actions de sensibilisation au développement durable, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.



Les parcelles des jardins familiaux



Exposition lors de la journée portes ouvertes

La seconde zone de parcelles mises à disposition par la commune se situe à proximité de la station d'épuration, également desservie par un canal d'irrigation. Ces jardins familiaux ne sont pas régis par une association, ni soumis à une quelconque charte d'utilisation. Certaines parcelles donnent même une sensation d'abandon.



Jardins Familiaux à côté de la station d'épuration.

5/ L'exemplarité de la commune.

Depuis deux ans, la commune mène une réflexion autour de la réduction des pesticides par les services techniques municipaux.

En 2012, le service Propreté a procédé au désherbage du centre ancien à la main, ou avec des méthodes alternatives (thermique, sarclette...). Cette opération a été reconduite en 2013, et elle sera poursuivie en 2014. Cependant une réflexion est engagée pour étendre cette pratique à tout le territoire communal.

Depuis 2012, les agents du service Espaces Verts suivent régulièrement des formations sur le jardinage au naturel, sur les jardins secs, et sur les pratiques alternatives aux pesticides.

En 2014, la commune se lance dans la réalisation d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Le but d'un PAPPH est de dresser un inventaire des espaces verts, des espèces végétales et des méthodes d'entretien de ces espaces. Suite à cet inventaire, un plan d'action et un budget prévisionnel seront élaborés, des préconisations d'entretien et d'aménagements paysagers seront envisagées pour chacun des espaces, ainsi que des préconisations d'investissement matériel.

L'étude du PAPPH a été lancée au printemps 2014, et le programme d'actions a été validé en Comité de Pilotage le 25 novembre 2014.



Aménagement sec à l'école maternelle Torcatis – Type d'aménagements qui pourront être préconisés par le PAPPH.



Leurs avis :

Les habitants aimeraient avoir des ateliers de jardinage pour apprendre les spécificités liées aux différentes espèces, surtout qu'ils n'ont pas toujours les moyens de désherber sans produits phytosanitaires : formations, matériel...

VI / BILANS ET PERSPECTIVES

1/ Bilans.

Les bilans qui suivent ne reprennent que les thématiques de l'eau, les déchets, l'énergie et les espaces verts. En effet la thématique de la pollution est transversale, elle touche à tous les domaines de l'environnement. Ainsi les forces et les faiblesses du territoire vis-à-vis de la pollution sont réparties dans les autres thématiques.

a- Eau

POINTS FORTS

L'eau potable et l'assainissement sont de la compétence de la commune : régie municipale.

Les forages communaux : diversification de la ressource.

Beaucoup de canaux d'irrigation, dont l'eau est utilisée pour l'arrosage :

par les habitants,

par le service Espaces Verts.

Beaucoup de personnes boivent l'eau de la fontaine d'en Ribalte.

L'eau du robinet est de bonne qualité.

Construction en cours de la nouvelle station d'épuration.

Une sensibilisation au respect de l'eau commencée avec l'Agenda 21.

« pas de lingettes dans les toilettes »

« nos canaux ne sont pas une poubelle ».

Bon rendement des réseaux d'eau potable suite aux travaux de réfection.

POINTS FAIBLES :

Manque d'information et de sensibilisation sur la ressource en eau.

L'eau n'est pas assez minéralisée.

Durée de vie des appareils ménagers plus courte.

Risque de dégradation accentuée des vieilles canalisations.

Beaucoup de forages individuels non déclarés.

Risques de pollution.

Problème de gaspillage de l'eau potable.

Non-respect des restrictions d'eau en période de sécheresse.

Pollution de l'eau des canaux :

Emploi de pesticides par les agriculteurs.

Méconnaissance de la réglementation par les riverains (entretien des canaux),

Déchets jetés dans les canaux.

Manque d'information sur les mesures de la qualité de l'eau.

Les déchets jetés dans les toilettes entraînent de fortes perturbations dans le traitement des eaux usées.

Utilisation de l'eau potable par les services de la mairie pour arroser les espaces verts et laver les véhicules de nettoyage.

b- Déchets et propreté

POINTS FORTS

Création d'un service Propreté.

Mise en place d'un Plan Propreté.

Prêt d'une « benne à déchets verts » par la commune : beaucoup de demandes de la population.

Numéro « allo mairie » pour signaler tout problème sur la voie publique.

Campagne de prévention contre les déjections canines.

Une pratique du tri sélectif en hausse.

Le parc de la semeuse sensibilise les enfants au respect de l'environnement, avec des poubelles ludiques.

Forte mobilisation des acteurs locaux, beaucoup de bornes et points d'apport volontaire.

Récupération de piles à la mairie.

La mairie recycle le papier depuis début 2014.

Forte présence du SYDETOM pour la prévention des déchets (sensibilisation).

Mise à disposition de composteurs par le SYDETOM (par le biais de la CODECO).

POINTS FAIBLES :

La commune ne possède pas la compétence déchets.

Difficile visibilité des compétences de la commune et celles de la Communauté de Communes.

La déchetterie est vétuste.

La déchetterie est souvent mal utilisée par les citoyens et services des collectivités.

Les mesures de performance de tri sélectif sont en dessous de la moyenne départementale.

Problèmes d'incivilités :

déjections canines, mégots, papiers, poubelles laissées dans les rues...

Beaucoup de décharges sauvages.

Répartition des colonnes d'apport volontaire à revoir.

Pas de tri sélectif au site des Orgues

Manque d'information sur les moyens de recyclage (éco-organismes...)

Appareils cassés, huiles, ampoules, piles...

c- Energie.

POINTS FORTS

Territoire propice au développement des énergies renouvelables : soleil, vent...

Les Plans Climats Energies Territoriaux.

Région Languedoc Roussillon

CG66

L'espace info énergie du Département des Pyrénées Orientales : aide à la maîtrise de l'énergie.

Le Conseil en Orientation Energétique (diagnostic énergétique des bâtiments communaux).

La Ferme Photovoltaïque.

Intérêt de la population pour les énergies renouvelables et les économies d'énergies : nombre de panneaux solaires et photovoltaïques installés chez les particuliers.

Sensibilisation aux économies d'énergie avec l'Agenda 21.

POINTS FAIBLES :

La Mairie n'est qu'un intermédiaire dans le domaine de l'énergie.

Difficile visibilité des compétences de chaque institution dans le domaine de l'énergie.

Manque d'information et de sensibilisation :

Economies d'énergies, transition énergétique, performance énergétique.

Population mal informée sur le rôle des Bâtiments de France dans la rénovation et l'implantation d'énergies renouvelables.

Trop d'informations contradictoires dans l'actualité (prix du fuel en baisse = augmentation de son utilisation, prix de revente de l'électricité verte trop chère...)

Inconscience des associations dans l'utilisation des bâtiments communaux (oubli des lumières, eau, chauffage...)

Les bâtiments communaux sont énergivores.

Parc de logement de la commune ancien.

Fortes déperditions d'énergie, précarité énergétique.

d- Espaces verts et espaces naturels.

POINTS FORTS

Un service Espaces Verts, dynamique et volontaire, impliqué dans les démarches de la commune.

Désherbage sans herbicide dans le centre ancien depuis 2012.

Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles en cours de réalisation.

Des requalifications d'espaces verts (espèces locale, plantes vivaces, jardins minéraux).

Formation des agents:

jardinage sans déchet, jardinage sans pesticide, jardins secs et minéraux...

Des jardins familiaux très actifs :

formations « jardiner au naturel »,

journées portes ouvertes...

Des mesures de protection de la nature

Un site naturel classé

ZNIEFF

Loisirs de plein air et de nature.

Des structures d'insertion pour entretenir le site des Orgues et le Camping municipal.

POINTS FAIBLES :

Des maladies ont entraîné l'abattage des arbres de la place du Foirail.

Encore trop d'espaces arrosés avec l'eau potable (jardinières, suspensions, pelouses, ronds-points, stade).

Utilisation de produits phytosanitaires, à titre préventif et curatif :

Insecticides et fongicides.

Problème de la tolérance vis-à-vis de la mauvaise herbe.

Pas d'état des lieux de la biodiversité locale.

Pas assez d'espaces aménagés dans le Vieil Ille.

Pas de continuité écologique dans la ville (trame verte...)

Certains parcs paraissent à l'abandon (parc des mamans...).

Manque d'information pour les jardiniers amateurs sur les méthodes alternatives de désherbage.

Mauvaise connaissance par la population des espèces invasives et / ou non adaptées.

L'emploi massif de pesticides par les agriculteurs décourage les jardiniers amateurs.

2/ Enjeux et perspectives.

Les politiques d'aménagements et de développement mises en œuvre sur le territoire communal doivent avant tout contribuer à préserver et à valoriser la qualité environnementale et paysagère des milieux naturels, agricoles et urbains.

Suite au bilan dressé concernant l'environnement, et en fonction des compétences qui appartiennent à la commune, des marges de progressions existent sur :

- La préservation de la ressource en eau :
Informar et sensibiliser sur la fragilité de la ressource en eau et sa préservation :
Pollution des canaux, entretien des canaux, forages individuels non déclarés et risques de pollution des nappes, respect des restrictions d'eau en période de sécheresse, déchets jetés dans les toilettes...
Réduire l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces publics.
Réduire l'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage des véhicules de propreté.
- La gestion des déchets :
Améliorer la visibilité des compétences de chaque collectivité en lien avec la thématique des déchets.
Encourager la population à trier correctement tous les déchets.
Donner plus d'information sur les éco-organismes qui collectent des déchets particulier (appareils ménagers, huiles, ampoules, pile...), et sur leur valorisation.
- La lutte contre les pollutions :
Informar et sensibiliser sur les problèmes d'incivilités.
Informar et sensibiliser sur les problèmes des décharges sauvages.
Poursuivre la sensibilisation sur la protection des canaux d'irrigation.
- La lutte contre le changement climatique :
Apporter une meilleure visibilité sur les différentes institutions qui ont des compétences dans le domaine de l'énergie (sensibilisation, information, réglementation, aides...)
Lutter contre la précarité énergétique (parc de logements ancien).
Mettre en place une gestion raisonnée de l'énergie dans les bâtiments communaux, aussi bien administratifs qu'associatifs.
Procéder à une rénovation du patrimoine communal.
- La lutte contre les pesticides :
Poursuivre la lutte contre les pesticides.
Améliorer les traitements phytosanitaires à titre préventif et curatif.
Poursuivre la sensibilisation de la population sur le thème des pesticides, étendre la démarche aux agriculteurs.
Apporter plus d'information aux jardiniers amateurs sur les méthodes alternatives de désherbage.
- La protection de la biodiversité locale :
Avoir une meilleure connaissance de la biodiversité locale, pour mieux la préserver.

PARTIE 4

COHESION SOCIALE

INTRODUCTION

La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation (Conseil de l'Europe). La cohésion sociale favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale.

La charte de l'environnement reconnaît que « ... l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Si la poursuite du développement durable est devenue une priorité induite par les dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, il ne faut pas oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre » celle des générations futures (rapport Brundtland).

Chacun doit pouvoir accéder aux biens et aux services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation, logement, dans un environnement sain. Le développement ne serait pas durable si des hommes et des femmes restaient à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement. L'épanouissement suppose que l'on s'adresse aussi aux émotions, en permettant à chacun de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable humain.

Les inégalités sociales et économiques entre territoires tiennent à de nombreux facteurs : situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine...). Elles augmentent aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires (ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation).

La cohésion sociale sous-entend de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni à celui des territoires voisins.

La finalité visant l'épanouissement humain, et celle visant la cohésion sociale doivent être poursuivies conjointement : l'épanouissement de chacun facilite la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social.

- 1/ Culture et patrimoine**
- 2/ Lien social**
- 3/ Solidarité**
- 4/ Santé et sécurité**
- 5/ Bilans et perspective**

p137
p149
p157
p164
p167



I / CULTURE ET PATRIMOINE

La commune d'Ille sur Tet possède un patrimoine culturel riche et varié : architectural, mobilier, immobilier, paysager, industriel... qu'elle s'efforce de mettre en valeur par le biais d'actions concrètes.

1/ Le patrimoine illois

a- Les éléments patrimoniaux urbains :

Eglise de la Rodona : *Imposant monument du XIIème siècle, aux murs très épais.*



Hospice d'Ille (église Saint Jacques de l'hôpital des pauvres d'Ille) : *Cette chapelle désaffectée, et l'hospice attenant, sont devenus un centre d'interprétation d'art religieux baroque. Site classé Monument Historique le 11 décembre 1987.*



Remparts : *enceinte fortifiée de la ville, dont l'origine date du XIVème et qui a subi de*

nombreuses transformations. Composée de murs épais jalonnés de tours massives presque toutes aujourd'hui disparues ou noyées dans les constructions du XIXème qui sont venues s'y accoler. On peut encore voir par endroit un chemin de ronde.



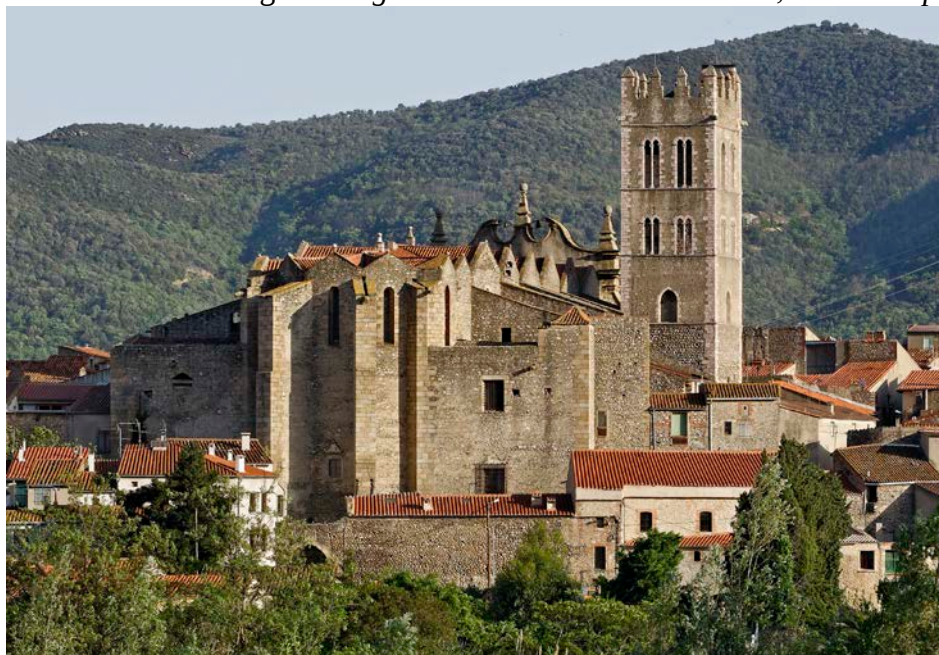
Tour de l'Alexis : élément de l'enceinte primitive d'Ille : XIème - XIIIème siècle.



Eglise des Carmes : *enclavée entre deux demeures, monument classé depuis 1984.*



Eglise Saint Etienne del Pedreguet : *l'église actuelle date du XVIIIème, classée depuis 1998.*



Il y a également un riche patrimoine privé, qu'il serait bon de valoriser ponctuellement, comme les nombreux hôtels particuliers qui ont subi les aléas de réhabilitations successives...



Leurs avis :

Les façades des maisons du vieil Ille sont très inégales au niveau de la restauration. Il faudrait faire des opérations de restauration sur des blocs entiers de maisons. Manque de concertation dans les opérations de restauration.

b- Les éléments patrimoniaux péri-urbains :

Les Orgues d'Ille : Site naturel classé le 9 décembre 1989, est un des sites touristiques les plus visités dans Département.



Saint Maurice : Ensemble architectural qui comprend une église du XVIème dédiée à Saint Maurice, une petite chapelle pré-romane (qui doit sa survie à sa transformation en étable pendant de nombreuses années), et d'autres maisons. La chapelle Saint Maurice est monument inscrit depuis 1927.



Casenove : A 2 km en amont d'Ille, sur la rive gauche de la Tet, Casenove est un site qui comporte une chapelle (l'église Saint Sauveur de Cases Noves) bien conservée, et une tour fortifiée, restes du donjon d'un ancien château édifié au XIIème aujourd'hui disparu. La chapelle est monument inscrit depuis 1955.



Régleille : Abbaye bénédictine du IXème, dont il reste aujourd'hui une bonne moitié de l'église romane fortifiée, en aval d'Ille sur la rive gauche de la Tet. Le site est à l'abandon et actuellement interdit aux visiteurs.



c- Les autres types de patrimoine :

Ille sur Tet possède un patrimoine culturel riche et varié, tangible et intangible, à valoriser et à exploiter pour le développement touristique de la ville.



La Catalane

Patrimoine industriel : l'ancienne conserverie « La Catalane » restée longtemps à l'état de friche, a été réhabilitée et sert aujourd'hui d'espace interculturel à disposition des associations et des structures qui en font la demande.

Patrimoine littéraire : de nombreux poètes et écrivains renommés ont vécu ou séjourné à Ille, parmi lesquels Josep Sebastià Pons poète et écrivain, qui s'est fortement inspiré de sa ville natale dans bon nombre de ses œuvres. La « Vénus d'Ille » de Prosper Mérimée est également une œuvre qui marque la ville.



Josep Sebastià Pons 1898 - 1962

Tradition et folklore : Ille sur Tet est un lieu qui regorge de traditions, lui conférant une identité catalane marquée. C'est la seule ville du département à avoir conservé la tradition des *Goigs* au moment de Pâques, et à la transmettre aux nouvelles générations. De même, des associations culturelles illoises font perdurer des traditions telles que les *Régina*, ou encore l'*Estudiantine*. Les *Sardanes* ne sont pas en reste.



Les Régina, le dimanche de Pâques

Le patrimoine hydraulique :

Ille sur Tet est une ville d'eau, traversée par une multitude de canaux d'irrigation. Les principaux, le canal de Thuir et le canal d'Ille, sont longés par un chemin de promenade sur quelques kilomètres en amont de la ville. Ces canaux sont des témoins historiques de la ville, d'une tradition agricole qui persiste aujourd'hui encore.

Cette omniprésence de l'eau à Ille a entraîné l'apparition de nombreuses fontaines sur tout le territoire communal, dont certaines sont taries aujourd'hui, mais dont les plus notables sont encore visibles : fontaine de la Ville, fontaine d'en Ribalte, fontaine Saint Jules... Certaines sont du domaine privé : fontaine Saint Jacques, Neuf Fontaines...



Fontaine J.S. Pons, à la place del Ram



Fontaine d'en Ribalte

Ce patrimoine hydraulique présente un fort potentiel à valoriser, tant pour la population locale que pour l'attrait des touristes. Il est lié au patrimoine agricole, aux pêcheurs, qui peuvent également être des objets de valorisation culturelle et de promotion touristique du territoire.

d- Des outils de valorisation du patrimoine :

La ZPPAUP :

La ville d'Ille sur Tet s'est dotée depuis 2002 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cet outil, servant de règlement pour l'occupation des sols et l'aménagement de l'habitat, témoigne du positionnement de la ville quant à son patrimoine culturel et architectural et permet à la commune de définir un projet global de protection et de mise en valeur.

Le Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Tet :

Ille sur Tet fait partie du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Tet. Dans le cadre d'une démarche de tourisme de qualité et de développement durable, plusieurs actions sont proposées à partir de différentes thématiques. La Vallée de la Tet a obtenu le label en 1999, et est portée par une structure associative depuis 2002, dont le siège est situé à Ille sur Tet. La structure met en œuvre des activités permettant d'appréhender le patrimoine local sous ses diverses formes : architecture, mobilier et objets, patrimoine rural, patrimoine immatériel... Le « pays » conçoit des programmes de visites et de conférences chaque année, accueille le public individuel et en groupe pour l'amener à la découverte des villages, dont Ille sur Tet, et des outils de communication sont mis en place par le service d'animation, afin de promouvoir ses actions.

Les objectifs communaux en matière de patrimoine :

La commune d'Ille sur Tet est consciente de ses nombreux atouts patrimoniaux, et par la réalisation de la ZPPAUP, elle a souhaité associer un projet de mise en valeur de son patrimoine à un projet de restructuration du centre ancien et de développement, dans le but :

- d'améliorer le cadre de vie de ses habitants,
- de mieux exploiter son potentiel culturel et touristique et de développer un gisement d'activités et d'emplois suffisant pour sédentariser ses habitants,
- d'accueillir de nouveaux habitants.

C'est dans cette optique que la commune met à la disposition de ses citoyens des entrées gratuites pour le site des Orgues et l'Hospice par le biais du Bulletin Municipal, ce qui est très apprécié par certains, mais cependant très peu utilisé.

Des associations engagées :

Certaines associations illoises sont dédiées à la protection, à la valorisation et à la transmission du patrimoine local :

- les Cahiers des Amis du Vieil Ille,
- Sauvegarde de Casenove et du vieux moulin,
- Sauvegarde de Saint Maurice,
- Mémoire au fil de l'eau...



Leurs avis :

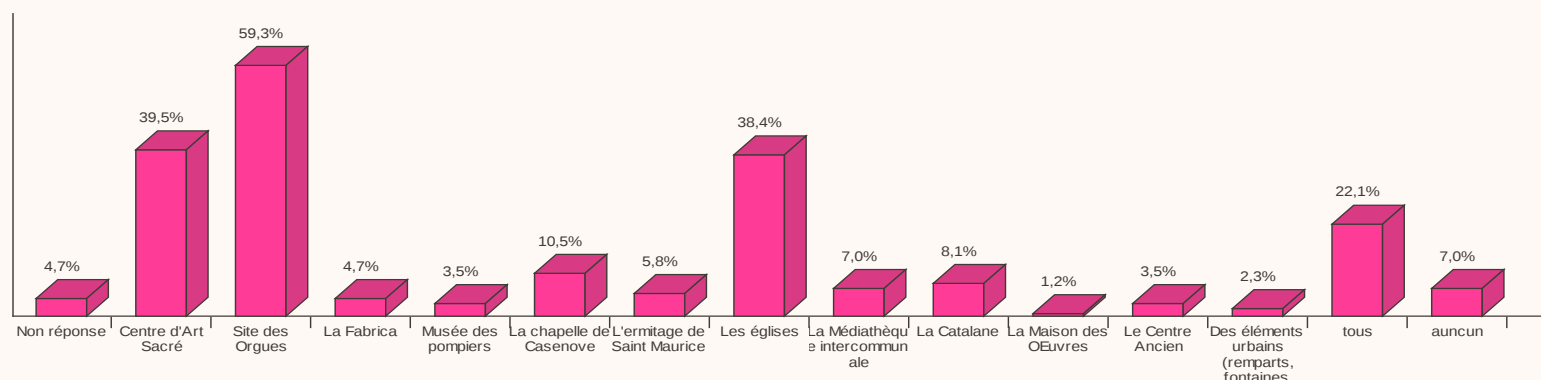
Les Illois avouent visiter le patrimoine local lorsqu'ils reçoivent des amis ou de la famille. Mais la population fréquente peu les sites locaux, malgré le coupon de visite gratuite distribué via le bulletin municipal. Les habitants aimeraient qu'il y ait plus d'animations sur les sites.

Autrefois un circuit patrimonial avait été mis en scène et joué par des acteurs dans le Vieil Ille. Les visiteurs découvraient la vie d'autrefois dans des lieux remarquables (lavoirs, églises...) à la nuit tombée à la lueur des flambeaux. Il existait également une « ligne verte », circuit culturel dans la vieille ville

Il faudrait aménager les circuits de promenades vers Casenoves et Régleilles, sécurisés, avec des poubelles ludiques qui encourageraient les promeneurs à respecter la nature. Actuellement le chemin de Casenoves est fermé au public car trop dangereux (mais tout de même très fréquenté, beaucoup de personnes passent par ce chemin).

Les pêcheurs font partie du patrimoine de la ville, il serait intéressant de créer un circuit de découverte des pêcheurs.

Manque de lien entre le centre-ville et la gare, et entre la ville et les Orgues. Il faut trouver un moyen pour amener les touristes de la ville vers les Orgues. Système de ramassage à partir des parkings de la ville.



Ci-dessus les sites fréquentés par la population (*Questionnaire du développement durable*)

Le Site des Orgues et le Centre d'Art Sacré sont les deux lieux les plus fréquentés. On s'aperçoit ici que certains lieux sont considérés comme des sites patrimoniaux, tel que la Maison des Œuvres, la Médiathèque ou la Fabrica... 22 % des répondants estiment avoir visité tous les sites de la commune.

2/ L'action culturelle à Ile sur Tet

a- Les actions culturelles de la commune.

La commune a en charge la culture et le patrimoine dans ses compétences. De façon ponctuelle, elle organise des événements culturels à destination du grand public.

- **2012 Année Pons** : en 2012, la commune a souhaité valoriser son patrimoine littéraire, par le biais d'actions mettant à l'honneur son plus illustre poète, afin de mieux le faire connaître de la population illoise, et de le célébrer à une échelle plus grande, sur Département et sur la Catalogne Sud. Josep Sebastià Pons est né à Ile sur Tet le 5 novembre 1886, et il y mourut le 25 janvier 1962. En 2012, a eu lieu l'anniversaire des 50 ans de la mort de Josep Sebastià Pons. Ce fut une opportunité pour expérimenter un tout nouveau programme d'animations en lien avec le poète, et dont les événements ont été répartis sur toute l'année : promenades littéraires guidées, conférences, colloque, spectacles... Les associations illoises ont été sollicitées pour contribuer au bon déroulement des activités proposées, ainsi que les écoles et les restaurateurs. Certaines des actions réalisées ont été pérennisées : l'exposition itinérante, qui a déjà été prêtée à plusieurs institutions du département et de Catalogne Sud, et les promenades littéraires qui peuvent être faites en autonomie, grâce aux brochures distribuées dans les sites touristiques de la commune, et aux lecteurs mp3 mis gracieusement à disposition à l'Hospice d'Ille.



Une promenade littéraire à travers le Vieil Ille

- **L'Hospici d'Illa**, espace culturel dédié à l'art roman et baroque, est également le théâtre de plusieurs événements culturels spécialisés. Dans le cadre de ses activités à destination des publics adultes, l'Hospici met en place des cycles de visites découverte du patrimoine illois à travers l'Hospici et ses collections, des visites thématiques du centre ancien et des monuments dispersés sur le territoire communal. Ce sont des outils de sensibilisation des populations locales.

De plus, durant trois années consécutives, deux jeunes restauratrices d'art ont été accueillies en résidence à l'Hospici d'Illa, à l'initiative du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Tet. Des « ateliers ouverts » ont permis au public de venir à leur rencontre deux fois par semaine durant tout l'été.



Résidence de restauration, ouvert au public durant l'été 2012

- **D'autres actions culturelles** peuvent voir le jour sur la commune d'Ille, souvent fruit d'un partenariat entre la commune et les associations culturelles de la ville.

Pour cela, la commune peut utiliser les équipements culturels qu'elle possède (Salle des fêtes, salle Saint Louis, Salle Pons, Jardin du Comte), mais il peut lui arriver également d'utiliser des installations appartenant à la Communauté des Communes (espace la Catalane, médiathèque...) ou des installations privées (la Fabrica)...

b- Les équipements culturels non communaux.

- La Fabrica est une salle de spectacle, gérée par une association, au service d'autres associations. Sa capacité est de 187 places, et l'installation possède des chambres à la disposition des artistes. La création de cette salle est née d'une « envie de diffuser, d'apporter des spectacles de qualité en milieu rural ». Les activités sont variées : ateliers (danse, théâtre, peinture...), et programmation culturelle (spectacles, concerts, pièces de théâtre...). La Fabrica a participé aux événements de 2012 Année Pons, en accueillant un spectacle de piano et poésie, à la charge de l'association des Amis du Vieil Ille.



Salle de spectacle La Fabrica

-La Galerie el taller 13 : Galerie d'art gérée par une association loi 1901 : Expositions temporaires individuelles et de groupe. Lectures collectives.

-La médiathèque Josep Sebastià Pons : la médiathèque intercommunale a ouvert ses portes en novembre 2012 à Ille sur Tet. Elle fait partie du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Elle propose des animations culturelles, à destination de tous les publics, tout au long de l'année. La médiathèque possède une salle de réunion, qui sert à accueillir des séminaires ou des expositions. Les ateliers culturels proposés sont très appréciés de la population illoise.



La médiathèque communautaire Josep Sebastià Pons (bulletin municipal 2012)

c- Les associations culturelles :

De nombreuses associations culturelles animent la ville toute l'année, en créant des événements (théâtre, chorales, danse...). Elles sont partie prenante de la vie culturelle d'Ille sur Tet.

Les fêtes patronales sont organisées par l'association Fest'Ille depuis plusieurs années, et la semaine de festivités programmée gagne peu à peu en notoriété (environ 10 000 personnes en une soirée en 2013). Tout en gardant un aspect traditionnel, cette programmation se veut innovante, et veut attirer la population du département et les estivants.



Les animations de Fest'ille rencontrent du succès.

Les associations de sauvegarde patrimoniale proposent souvent des animations culturelles afin de valoriser et de diffuser ce patrimoine. En effet les « Amis du Vieil Ille », en plus de diffuser un cahier chaque semestre, organisent souvent des expositions. De même que l'association « Mémoires au fil de l'eau », ou que « couture et plaisir ». Lorsque les associations désirent réaliser des actions de valorisation du patrimoine, par le biais d'évènements culturels, elles trouvent auprès de la commune le soutien matériel dont elles ont besoin (local, grilles d'exposition, vidéoprojecteur...).



Leurs avis :

La nouvelle médiathèque est très appréciée par les illois, elle est fortement fréquentée (chiffres). D'après eux, elle favorise le lien intergénérationnel, et les ateliers pédagogiques fonctionnent bien.

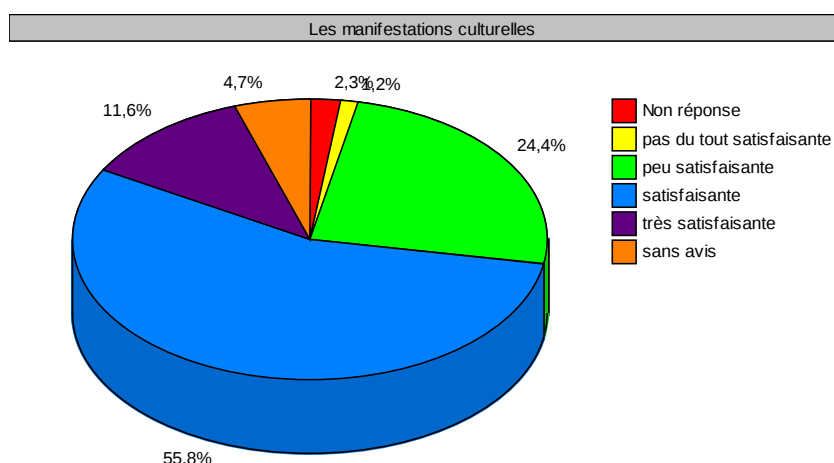
L'offre de cinéma est très pauvre, il n'y a pas de séance pour les enfants.

Beaucoup de manifestations sont exclusivement en catalan, ce que regrettent les illois ne parlant pas le catalan. L'apprentissage de la langue catalane serait apprécié.

Les habitants pensent qu'il y a un manque de cohérence et d'entente entre les actions de la Mairie et de la Communauté de Communes.

Il manque des activités culturelles pour les gens modestes. Un point d'accueil pour connaître les associations serait intéressant à mettre en place.

Il n'y a pas de Maison de la Jeunesse et de la Culture à Ille sur Tet, ce qui est dommage. Le nombre de jeunes à Ille est important, et il est primordial que tous aient un accès égal à la culture, à travers ce type d'outils adapté pour accueillir les personnes en difficultés sociales.



D'après les réponses au questionnaire Agenda 21, les manifestations culturelles sont majoritairement satisfaisantes à Ille sur Tet.

II / LIEN SOCIAL

Au sens général, le lien social permet aux hommes de vivre ensemble et constitue le fondement de la cohésion sociale. Le terme de « lien social » représente l'ensemble des réseaux de relations qui maintiennent tous les individus en contact plus ou moins intensif avec la société, de façon concrète (écoles, familles, associations...) ou abstraite (valeurs, langage, croyances...), qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents.

1/ Contexte à Ile sur Tet

Il est assez difficile de mesurer quantitativement le lien social (les relations et interactions entre individus) ou l'implication civique (qui va au-delà de la participation électorale) sur un territoire. Des indicateurs qualitatifs peuvent nous permettre d'avoir un aperçu des relations sociales qui animent la commune d'Ile sur Tet :

a- Implication dans la vie associative :

La participation des citoyens à des associations est témoin de la préoccupation pour le fonctionnement de la société, montre l'implication dans la cité et la création de lien social. Il existe 94 associations à Ile sur Tet, tous domaines confondus.

b- Participation à la vie publique locale :

La participation à la vie publique locale n'est pas une pratique habituelle à Ile sur Tet. En effet les réunions publiques d'information réunissent un faible pourcentage de la population. La participation électorale aide à traduire le niveau d'adhésion au système politique et aux projets portés. Elle indique un niveau d'intérêt à la vie politique et sociale du pays.

c- Participation à la vie de quartier :

Un quartier du Vieil Ile a conservé au fil des années la tradition de la fête de quartier. Chaque année, les habitants du quartier Saint Jacques se réunissent à la place éponyme, le 25 juillet, pour célébrer ce moment de convivialité. Cet événement est organisé par l'association du quartier Saint Jacques. Elle apporte du lien social.



Repas de la fête du quartier Saint Jacques

Les fêtes patronales sont un vecteur de lien social entre les citoyens du village, qu'il

est important de conserver à une échelle humaine. Elles sont soutenues par la mairie, d'un point de vue matériel (prêt de tables et de chaises, installation d'estrades...).

La participation de la population à la vie publique locale et à la vie de quartier relève souvent de la politique de démocratie participative portée par la collectivité.

2/ La vie associative.

Ille sur Tet possède un tissu associatif très riche. Actuellement, on compte 94 associations, touchant ainsi une bonne partie de la population.

a- Les associations loi 1901 :

Associations sportives	27	Sports collectifs, sports individuels et artistiques, tous âges confondus...
Associations culturelles	33	Sauvegarde et valorisation du patrimoine, arts et traditions populaires, spectacle vivant, loisirs...
Associations sociales	22	Club troisième âge, aides aux personnes, aides humanitaires...
Associations anciens combattants	12	Devoir de mémoire.

Le dernier recensement des associations a été effectué en octobre 2012 par l'Office Municipal du Tourisme.

b- L'aide aux associations.

- L'aide financière :

Un dispositif d'aides aux associations est mis en place par la mairie, sous forme de subventions versées, et votées en Conseil Municipal chaque année.

120 000 € environ ont été versés aux associations illoises en 2013.

- La communication des associations :

Le bulletin municipal d'information est un moyen de communication mis en place et à la charge de la mairie, pour permettre aux associations de diffuser leurs informations, et de communiquer sur leurs événements. Cet outil vient en complément du Forum des associations qui a lieu chaque année le premier week end de septembre.

Un guide des associations est en cours d'édition. Il répond à une réelle demande de la population, de connaître les informations concernant toutes les associations : siège social, coordonnées, lieux de réunions, actions, horaires, tarifs cotisations...

- Les infrastructures :

7 salles sont à la disposition des associations, sur demande écrite auprès du maire ou de l'adjoint en charge des associations : *salle Pons, salle Saint Louis, véranda de l'Hospice, salle des Fêtes, salle Henri Demay, salle la Catalane, Maison des œuvres.*



Salle Pons



Leurs avis :

Les associations manquent de salles pour se réunir, et le matériel est souvent détérioré.

Difficulté de faire respecter les consignes de tri par les utilisateurs des salles, car pas de bacs d'apport volontaire à proximité.

Des espaces extérieurs peuvent également être sollicités par les associations pour des événements ponctuels type spectacles, concerts, rifles : *jardin du Comte, halle la Catalane, parking de la gare...*



Jardin du Comte

c- Le sport.

Des infrastructures et espaces extérieurs sont dédiés aux activités sportives en association ou individuelles : stade, cours de tennis, bouledromes...

Le stade municipal est concerné par de multiples activités : foot, rugby, course à pied, athlétisme. Il est ouvert sur planning aux associations du mardi au dimanche.

Le gymnase est loué au Département des Pyrénées Orientales (activités sportives du collège), mais est utilisé par les associations tous les soirs de 17h à 22h (sur planning).

Toutes les infrastructures sportives sont entretenues par la mairie, mais les plannings sont gérés par les associations qui en sont les utilisatrices.

D'autres types d'activités de loisirs sont possibles grâce à des installations libres d'accès, comme le city stade, le skate park, les sentiers de randonnées...

3/ Lien social, facteur de cohésion sociale.

a- La famille :

La famille transmet des valeurs et des normes, produit un lien social et assure la cohésion sociale.

Composition des familles :

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 453	100,0	1 499	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>531</i>	<i>36,5</i>	<i>568</i>	<i>37,9</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>242</i>	<i>16,6</i>	<i>255</i>	<i>17,0</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>48</i>	<i>3,3</i>	<i>40</i>	<i>2,7</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>194</i>	<i>13,4</i>	<i>216</i>	<i>14,4</i>
<i>Couples sans enfant</i>	<i>681</i>	<i>46,9</i>	<i>675</i>	<i>45,1</i>

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Seulement un tiers des ménages vit en couple avec un ou des enfants. Un tiers des ménages sont en situation monoparentale.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans :

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 453	100,0	1 499	100,0
<i>Aucun enfant</i>	<i>760</i>	<i>52,3</i>	<i>792</i>	<i>52,8</i>
<i>1 enfant</i>	<i>301</i>	<i>20,7</i>	<i>306</i>	<i>20,4</i>
<i>2 enfants</i>	<i>289</i>	<i>19,9</i>	<i>294</i>	<i>19,6</i>
<i>3 enfants</i>	<i>71</i>	<i>4,9</i>	<i>75</i>	<i>5,0</i>
<i>4 enfants ou plus</i>	<i>32</i>	<i>2,2</i>	<i>32</i>	<i>2,1</i>

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

b- Voisinage :

L'environnement immédiat des populations, et notamment les rapports de voisinage, apportent un plus dans la création de lien social et l'intégration dans la vie citoyenne.

Seul le quartier Saint Jacques a conservé la tradition de la « fête de quartier » (voir précédemment).



Leurs avis :

Il n'y a pas ou peu de rapports de voisinages. Les manifestations type « repas de quartier » sont un moyen pour se connaître entre voisins, elles devraient être plus courantes.

Dans le questionnaire de l'Agenda 21, il a été demandé à la population quels étaient les points forts de leurs quartiers. Parmi les nombreuses réponses, la convivialité et les rapports de voisinage sont des éléments récurrents dans diverses zones de la ville. De même, l'esprit de convivialité est un des termes qui est le plus employé pour décrire la ville elle-même.

c- Lien intergénérationnel :

Le lien intergénérationnel met en contact des personnes d'âges différents. Les activités et animations proposées par les diverses associations peuvent favoriser cet échange entre les générations. Certaines associations organisent des événements à la maison de retraite. D'autres se dédient à la transmission d'un savoir aux plus jeunes générations.

L'association « Mémoires au fil de l'eau », localement appelée « Padrines » (Grand-mères), transmet régulièrement son savoir-faire, les coutumes, et les fêtes traditionnelles aux enfants des écoles et du collège d'Ille. Ainsi, une démonstration de lessive à l'ancienne a été faite au lavoir de la Ville.



Leurs avis :

D'après les habitants, il y a beaucoup d'endroits pour s'asseoir dans les parcs, mais il n'y a pas assez de lieux pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Il faut valoriser le lien intergénérationnel, insister sur la transmission de savoirs. Dans le questionnaire du Développement Durable, la forte présence de marginaux est déplorée (« de jeunes errants inactifs »), notamment dans le centre ancien.

d- Intégration :

En sociologie, l'intégration est un processus ethnologique durant lequel une personne initialement étrangère ou jugée comme telle devient membre dans une communauté. Ille sur Tet connaît un bon nombre de nouveaux arrivants chaque année.

Il y a également une forte proportion d'étrangers installés à Ille, en plus des saisonniers (Espagnols et Portugais), qui s'installent à Ille pour une période de six mois (de mai à septembre). Durant cette période, leurs enfants sont scolarisés dans les écoles, ce qui permet de les intégrer et d'apporter une diversité culturelle dans les classes.

Les étrangers peuvent trouver une aide auprès des services de la commune (notamment le CCAS), surtout pour remplir des actes administratifs, mais c'est une pratique peu répandue.

Les collectivités ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'exclusion sociale, étant au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations, en permettant l'accès à l'éducation et à la connaissance, ainsi qu'à des pratiques culturelles diverses. Les associations locales ont elles-mêmes une responsabilité dans la création de lien social et d'intégration des membres d'une société.



Leurs avis :

Les habitants ressentent une perte de lien social. Il faut aller vers les autres pour que les autres viennent vers vous. Pour les étrangers et nouveaux arrivants, il est difficile de faire le premier pas.

e- Les espaces publics :

Les espaces verts, places, espaces de loisirs, bancs publics, sont des vecteurs de lien social et permettent à la population de se détendre et de se retrouver. A tous ces types de lieux de rencontre s'ajoutent les espaces informels, des espaces que les habitants s'approprient et dont la destination n'est pas clairement établie. Des espaces non aménagés, parfois privés, qui révèlent un potentiel dans le maillage des espaces publics.

Pour exemple : le terrain vague à côté de la ZAE sert généralement de lieu de promenade pour les riverains et leurs chiens. Ou encore le « sénat » : lieu informel, situé à la place du foirail, où se retrouve une dizaine de personnes âgées, quotidiennement.

4/ Lutte contre les incivilités :

Les incivilités se traduisent par un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance. (vie-publique.fr)

a- Les conséquences à l'échelle d'une commune sont multiples :

- défi à l'ordre public : la multiplication des incivilités dans un espace géographique limité accroît le sentiment d'insécurité, et la délinquance.
- disparition du lien social : une méfiance généralisée s'impose. Les atteintes à l'ordre public sont destructrices des interactions sociales.

Il est difficile d'évaluer correctement le problème car il est souvent sujet aux interprétations.

Les incivilités sont un révélateur du lien social. Les citoyens combattent d'autant mieux les incivilités qu'ils se sentent des partenaires actifs de leur environnement, de leur quartier. En revanche, les discours moralisateurs n'ont pas d'effets.



Leurs avis :

Les habitants ont signalé plusieurs degrés d'incivilités à Ille sur Tet :

- Il y a des dégradations d'aménagements, comme le bassin de rétention du quartier du stade (parc des mamans).
- Des voitures sont vandalisées, le parking de l'école Pasteur est très mal éclairé la nuit.
- Non-respect des règles de vie en communauté : problème des déjections canines.
- Non-respect de la loi et comportements dangereux : vitesse non réglementaire en ville, et dans certains lotissements.

Un sentiment d'insécurité est lié à la présence de personnes marginales dans la commune.

b- Un problème récurrent : les déjections canines.

Les déjections canines sont un problème que la population a associé rapidement aux problèmes d'incivilité et de non-respect d'autrui. Les habitants sont fatigués de devoir esquiver les «crottes» qui jonchent les rues de la ville. Certains déplorent le manque de rigueur face aux déjections canines.

Il existe une législation sur les déjections canines, avec une amende à la clé. La création de «cani-sites» dans des zones stratégiques serait utile.

Un service de ramassage de la fourrière existe, mais il y a l'obligation d'avertir la population auparavant.

Ne pas ramasser la déjection de son chien peut paraître anodin, cependant cela peut avoir des conséquences néfastes : risques sanitaires (pollution des sols et de l'air) et risques d'accidents (dérapages et chutes).

c- La prévention des incivilités.

Des solutions existent pour prévenir et lutter contre les incivilités de toute sorte :

- Contrats locaux de sécurités : impliquent tous les acteurs de la sécurité (policiers, magistrats, élus, éducateurs...),
- présence judiciaire dans les endroits sensibles (police de proximité, maison de justice et du droit...)
- des structures sociales, telles que les Maisons de la Jeunesse et de la Culture, pour éviter les déviations d'opinion reliant les incivilités à la jeunesse.

Il est nécessaire de rechercher un équilibre pour les politiques de sécurité afin d'empêcher la désertion de l'espace public sans pour autant instaurer un contrôle permanent.

Quelques actions de prévention ont été déjà réalisées, ou sont en cours de réalisation, pour favoriser le lien social et réduire le sentiment d'insécurité :

➤ Réduction de la délinquance par le sport :

le sport, individuel ou collectif, a un rôle intégrateur. Grâce aux nombreuses associations sportives et de loisir, et aux diverses installations de plein air.

➤ Campagne d’affichage « Ramasser ou être verbalisé » :

Une campagne d’affichage a été lancée à la fin de l’été 2013, comme suite au plan propreté 2012, pour la réduction voire la disparition des déjections canines sur la voie publique.

➤ Des zones sujettes aux graffitis et autres dégradations matérielles ont été peintes par des artistes (ex : skate parc).

➤ Des mesures de prévention sont mises en place par la gendarmerie, comme le service « tranquillité vacances ». Les personnes qui s’absentent de leur domicile sur une longue durée (au-delà d’une semaine) peuvent le signaler à la gendarmerie, qui effectuera des patrouilles régulières dans le secteur.

III / SOLIDARITE

Le « devoir de solidarité » entre membres d'une même société, est induit par une augmentation des inégalités sociales menaçant la cohésion sociale, ou par une confiscation des richesses produites par le travail au profit du capital, nécessitant une redistribution des richesses.

La solidarité peut concerner divers domaines d'activité, du bénévolat au salariat, de la micro-finance à l'économie sociale et solidaire en passant par l'humanitaire ou la défense de l'environnement...

La solidarité est un facteur d'inclusion sociale, luttant contre l'isolement des personnes les plus vulnérables, et veillant au bien-être de chacun. La solidarité peut revêtir diverses formes : aide pécuniaire, soutien moral, ou aide en nature (nourriture...).

1/ Maison sociale de proximité.

Une maison sociale de proximité, gérée par le Département des Pyrénées Orientales, se trouve sur le territoire communal d'Ille sur Tet. Elle traduit à l'échelle locale la politique du département en faveur du social. L'ensemble des métiers de la Direction Générale de la Solidarité y est représenté :

Personnel administratif, assistantes de service social, éducateurs spécialisés, médecins, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillers d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale, psychologues, assistantes maternelles...

Ces maisons participent à la mise en place de la politique de prévention dans le domaine du social et de la santé publique. Les équipes se répartissent sur le terrain pour répondre aux besoins de la population.



Maison sociale de proximité, chemin des Castellounes

Les missions :

- la Protection Maternelle et Infantile,
- l'aide Sociale à l'Enfance,
- l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées,

- les aides dans le cadre du RSA,
- le social (accueil, écoute, information, accompagnement individuel, traitement des situations de précarité, lutte contre les exclusions),
- le logement...

2/ Le Centre Communal d'Actions Sociales d'Ille sur Tet :

Un CCAS est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire,
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux,
- l'animation des activités sociales.

La compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune. Autonomie de gestion, même s'il est rattaché à une collectivité territoriale.

C'est une structure paritaire, qui apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. Coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

Chiffres nationaux (site www.uncass.org) :

- les CCAS emploient près de 110000 personnes,
- 30 millions d'heures de services à domicile par an = plus de 200 000 bénéficiaires = 30 000 aides à domicile,
- 4 communes sur 10 confient toute leur politique sociale au CCAS...

Par l'intermédiaire du CCAS, toute personne qui en fait la demande peut bénéficier d'aides légales, facultatives ou communales.

Les fonctions du CCAS d'Ille sur Tet :

- établir les dossiers COTOREP concernant les personnes handicapées,
- établir les dossiers de CMU (Couverture Maladie Universelle),
- établir les dossiers de RMI (Revenu Minimum d'Insertion),
- établir les dossiers d'aide-ménagère,
- établir les dossiers de prestation spécifique dépendance,
- permanence d'écrivain public les mercredis matin et vendredis matin,
- inscriptions au centre aéré,
- inscriptions aux Restos du cœur.

Aides sociales facultatives : Aides alimentaires, fonds d'aide à l'électricité, fonds social au logement, dossier de surendettement, fonds d'aide aux jeunes...

Il existe une société privée d'aide à domicile à Ille sur tet : **AG+ Service.**

Cette entreprise s'inscrit dans une démarche volontaire et sociale d'amélioration, pour aider la personne fragilisée, quel que soit son âge, dans les actes de la vie quotidienne. Elle propose des services personnalisés et adaptés d'aide au domicile des particuliers actifs, retraités, handicapés et personnes âgées.

Le CCAS d'Ille sur Tet et l'entreprise AG+ Service sont en concurrence sur le territoire communal, mais tentent de travailler de concert et de communiquer dans le transfert de dossiers.

3/ le Relais Service Public.

La communauté de communes Roussillon Conflent a ouvert un « relais service public ». Ce service de proximité garantit un accès à la population à toutes les administrations, et facilite ainsi les démarches administratives, par la mise à disposition gratuite de divers outils informatiques.

Un agent est à l'écoute de la population pour informer, orienter et accompagner ceux qui le souhaitent à effectuer des démarches en ligne, à constituer des dossiers administratifs, à réaliser des documents dans le cadre d'une recherche d'emploi. Les domaines d'intervention sont assez large (prestations sociales et familiales, sécurité sociale, retraite, logement, emploi et formation...).

4/ Les seniors.

a- Le CCAS d'Ille sur Tet : gère des aides sociales légales, principalement dirigées vers les personnes âgées.

Aides sociales légales : Carte d'invalidité, Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA— Aide versée par le Département des Pyrénées Orientales), Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP—rémunération de la personne qui s'occupe du demandeur handicapé), Demande d'Aide-Ménagère (aide sociale).

Maintien à domicile des personnes âgées.

Service de portage de repas à domicile (personnes âgées et personnes momentanément dans l'impossibilité de confectionner les repas).

Service de téléalarme (étude en cours).



Leurs avis :

Les seniors sont très gâtés. Ille resplendit.

En revanche la disparition de bancs publics dans le centre (place de la République) est un problème pour les personnes âgées, il est difficile d'aller du centre du Vieil Ille jusqu'au foirail si sans avoir la possibilité de s'asseoir en chemin.

b- Les associations :

Parmi les nombreuses associations d'Ille sur Tet, quatre d'entre elles sont dédiées à l'aide aux personnes (Sésame, Secours Populaire, ADMR, Restos du Cœur), six autres contribuent au bien-être des seniors et à développer le lien social (clubs troisième âge, jeux et loisirs créatifs...).

c- La maison de retraite :

Un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), établissement médico-social, peut accueillir des personnes autonomes à très dépendantes. L'EHPAD d'Ille sur Tet a une capacité de 130 places. Elle possède une unité Alzheimer.

5/ La Jeunesse.

La Jeunesse est une compétence de la Communauté des Communes Roussillon Conflent, dotée de plusieurs services œuvrant dans ce domaine-là.

a- Les compétences de la Commune d'Ille sur Tet.

En matière de Jeunesse, la seule compétence de la commune d'Ille sur Tet réside dans les affaires scolaires : entretien (technique et financier) des écoles maternelles et primaires, inscription des enfants et par ce biais accueil des nouveaux arrivants... La commune a en charge le personnel ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles).

b- Les compétences de la Communauté de Communes Roussillon Conflent. (source : www.roussillon-conflent.fr)

Le Point Information Jeunesse :

Le PIJ dépend de la Communauté des Communes Roussillon Conflent. (Il accompagne les 12/25 ans dans leurs différentes démarches de vie quotidienne : aide à la recherche d'emploi, logement, formation, stages... et actions visant à informer les jeunes sur différentes problématiques (santé, prévention...).

Aide technique pour l'élaboration ou la concrétisation d'un projet, relais vers d'autres structures partenaires (MLJ, services sociaux, associations...)

La médiathèque Intercommunale « Josep Sebastià Pons » :

La médiathèque communautaire Josep Sebastià Pons a ouvert ses portes en 2012. Elle fait partie d'un réseau de médiathèques, né de la volonté des élus de rendre la lecture accessible à tous les habitants du territoire gratuitement. La médiathèque d'Ille sur Tet, avec celle de Millas, est un véritable pôle de ce réseau.

Elle offre également son lot d'animations en direction des plus jeunes : ateliers de lecture, animations, contes, expositions...

Petite enfance.

Le territoire d'Ille sur Tet possède un équipement d'intérêt communautaire pour le multi-accueil de la Petite Enfance. La « Ruche » propose 40 places permanentes pour 70 familles inscrites.

Afin de compléter cette offre de garde, un Relais Assistantes Maternelles a vu le jour en 2004, pour permettre une solution de garde avec environ 200 places en accueil individuel sur tout le territoire intercommunal.

Les Accueil de Loisir.

Accueil des enfants 3-11 ans : ils permettent la mise en place d'activités ludo pédagogiques, participant ainsi au développement intellectuel et physique des enfants.

- accueil extrascolaires les mercredis et les vacances scolaires,
- accueil périscolaires : aménagement des temps péri éducatifs (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir) en dehors des temps de classe.

Accueil de Loisir des adolescents 11-17 ans : dissocié des missions du PIJ, ce service permet, à travers l'organisation de loisirs, de découvrir ou de pratiquer des activités ludiques, de favoriser l'autonomie et de responsabiliser les adolescents pour une meilleure citoyenneté.

c- Le Conseil Municipal des Jeunes.

Ille sur Tet possède un Conseil Municipal des Jeunes, constitué de six enfants de 9 à 11 ans. Le maire (ou la mairesse) est élu pour deux ans. Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit régulièrement, chaperonné par un élu de la commune, pour élaborer des projets (collecte de produits alimentaires pour les Resto du Cœur, récupération des bouchons de bouteille...).



Election du Conseil Municipal des Jeunes, en présence du Maire



Leurs avis :

Le nouveau jardin d'enfant, au parc de la semeuse, est très propre. Les jolies poubelles donnent envie d'y jeter les déchets. Cependant avec l'augmentation de la fréquentation de ce parc, il devient impératif d'y installer un petit wc. Les autres parcs sont vieillissants et tous les habitants avec les enfants vont là. Il faudrait réhabiliter d'autres jardins d'enfants, pour éviter tout désagrément lié à la surpopulation dans ce parc ci.

La propreté des parcs n'est pas respectée, et les adultes n'osent plus rien dire aux jeunes. Il faut insister sur l'éducation à l'environnement.

Il n'y a pas de Maison de la Jeunesse et de la Culture à Ille sur Tet, ce qui est dommage.

Quelques chiffres sur la jeunesse à Ille (Insee) :

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012.

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	233	167	71,9	71,3	72,6
6 à 10 ans	288	284	98,6	98,7	98,6
11 à 14 ans	282	277	98,2	97,9	98,6
15 à 17 ans	190	178	93,7	90,7	96,8
18 à 24 ans	306	114	37,2	36,9	37,6
25 à 29 ans	237	11	4,6	3,3	5,9
30 ans ou plus	3 727	24	0,6	0,7	0,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012.

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4 133	1 865	2 268
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	26,5	26,2	26,8
du certificat d'études primaires	12,0	9,6	14,1
du BEPC, brevet des collèges	8,2	7,4	8,9
d'un CAP ou d'un BEP	23,2	28,7	18,7
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,8	14,8	14,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8,4	6,6	9,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	6,7	6,8	6,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

6/ L'accessibilité.

De façon générale, les principaux bâtiments publics sont équipés de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, aucun des bâtiments de la mairie n'est équipé d'ascenseur.

Les accueils de la mairie et de l'annexe mairie, ainsi que les sites touristiques, sont équipés d'un amplificateur audio pour les malentendants.

Les marches à l'entrée des magasins sont gênantes pour des personnes à mobilité réduite, il y a des soucis d'inclinaison des trottoirs.

Il y a une association pour l'intégration des personnes handicapées « Ille handicap rencontres amitié ».

Pour les personnes en situation de handicap, l'objectif de l'accessibilité est de permettre une vie ordinaire. Ce terme est aussi utilisé dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, développée sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a pour but de garantir le respect des droits de ces personnes. Par ailleurs, le

terme ne doit pas être confondu avec l'ergonomie et l'utilisabilité. Pour les personnes n'étant pas en situation de handicap, l'accessibilité reste une préoccupation dans diverses situations : femmes enceintes, incapacités temporaires consécutives à un accident du travail ou domestique, difficultés sensorielles liées à l'âge, surpoids : des situations où l'individu n'est pas à proprement parler en situation de handicap, mais concerné. Voir accessibilité des services publics p36.

Un service communautaire : Le Relais Services Publics.

Depuis le début de l'année 2013, la Communauté des Communes Roussillon Conflent propose un nouveau service d'accueil de proximité à la population. Il offre un accompagnement personnalisé. Dans un même lieu il donne la possibilité d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives auprès de plusieurs organismes publics tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, la CPAM, la CAF, la MSA, la Préfecture...). Il est situé au PIJ et est entièrement gratuit et accessible à tous.

7/ Coopération décentralisée :

Deux associations illoises travaillent dans les aides humanitaires en faveur d'autres pays.

a- Les Catalans du désert :

Cette association a pour but de venir en aide aux enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Est, de contribuer à rendre l'école plus accessible et mieux équipée pour ces enfants défavorisés. Elle apporte son soutien à des structures locales qui ne bénéficient pas d'un soutien d'autres organisations humanitaires. Elle s'engage à récolter des fonds pour les dépenser sur place, favorisant ainsi le commerce local, le financement de matériel plus adapté. Les Catalans du désert font aussi des actions pédagogiques pour les enfants d'Ille sur Tet, prévention et animation.

b- Tet Tshuapa.

Cette association œuvre en faveur des enfants de la République Démocratique du Congo. La construction d'un pavillon maternité à Bongemba, ou encore la mise en place d'un centre optique des Opticiens Lunetiers sans Frontières, sont des actions menées de front par l'association. Ces projets sont financés grâce aux cotisations des adhérents, aux dons et aux manifestations organisées tout au long de l'année pour collecter des fonds.

IV / SANTE ET SECURITE

1/ La Santé.

a- Types de services de santé :

Services de santé	Auxiliaires médicaux :	Médecines «douces» :	Commerces de santé :
Médecins Généralistes, laboratoire d'analyse, ophtalmologie, chirurgiens-dentistes.	Kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes, orthoptiste, diététiciens, sages-femmes, infirmiers.	Ostéopathes, sophrologues, naturopathse.	Pharmacies, vente de matériel médical, audioprothésistes, ambulances.

Un centre médical à Ile sur Tet regroupe certains de ces praticiens, permettant de mutualiser le secrétariat.



Le centre médical.

En France, la densité de médecins généralistes est de 3,36 pour 1000 habitants (chiffres Répertoire Partagé des professionnels de Santé 2015). Les praticiens sont mal répartis sur le territoire national, il y a une grande disparité dans la densité et la typologie des praticiens libéraux installés, faisant ainsi face à un effet de désertification médicale.

Nombre de médecins généralistes à Ile sur Tet : 9 pour 5434 habitants. Soit : 1,65 pour 1000 habitants.

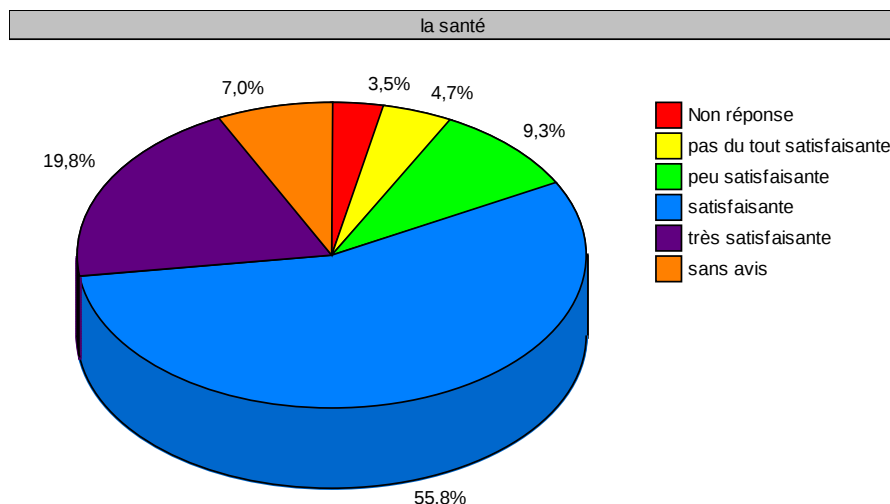


Leurs avis :

Les habitants sont satisfaits des services de santé à Ile sur Tet.

Le service de pharmacie a été amélioré.

Il manque des services de santé : gynécologie, pédiatrie, centre d'imagerie médicale, psychiatrie...



D'après les réponses apportées dans le questionnaire de l'Agenda 21, la majorité des habitants s'estime satisfaite, voire très satisfaite de l'offre de services de santé à Ile sur Tet.

b- Les associations.

Des associations illoises sont dédiées à la prévention des risques de santé. Cœur et santé, Donneurs de sang bénévoles, Ligue contre le cancer, et le Téléthon.

c- L'aide aux familles :

Les préoccupations portent sur les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur entourage, et de façon plus générale, sur les familles qui ont des handicaps lourds.

Il existe des « APA », Allocations Personnalisées à l'Autonomie, il s'agit d'une aide aux personnes qui accompagnent des membres de leurs familles dans la maladie, en complément du service à domicile.



Leurs avis :

Il n'y a pas de projet pour aider et soulager les familles qui ont des handicaps lourds.

Il faudrait une maison pour accueillir les « aidants » en général, aider la famille de la personne malade.

2/ Prévention des risques.

Les différents types de risques liés à un territoire peuvent être classifiés ainsi :

- **Naturels** : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, éruption volcanique.

- **Technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage, transport de matières dangereuses, transports collectifs...
- **Sanitaires** : ils sont liés aux risques technologiques, à la prévention des pollutions et des épidémies...
- **Vie quotidienne** : accidents domestiques, accidents de la route.
- Risques liés aux **conflits**.

Le développement durable d'un territoire doit s'accompagner d'une prévention des risques de tout type, pour diminuer la vulnérabilité de ce territoire.

La commune d'Ille sur Tet est plutôt confrontée aux risques **naturels**, à certains risques **technologiques** (biologiques et rupture du barrage de Vinça), aux risques **sanitaires** (notamment la pollution) et les risques de la **vie quotidienne** (dont certains peuvent être imputés à la conduite dangereuse et à l'incivilité).

a- Prévention des risques naturels : La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations, et d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui sont annexés aux documents d'urbanisme.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations :

Le PPR du Boulès, par le bassin versant du Boulès, a été créé par arrêté préfectoral en 2011, et concerne entre autres la commune d'Ille sur Tet. Ce document évalue les zones pouvant subir des inondations sur le territoire illois. C'est un document cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur une crue de référence : celle de 1940.

Le Plan Communal de Sauvegarde :

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Ce document se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune... Il prévoit entre autre l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le démarrage du Plan Communal de Sauvegarde d'Ille sur Tet est à la disposition du public à la mairie. Il est consultable par tous, et doit être rapidement accessible en cas de crise.

b- Technologiques :

Le territoire d'Ille sur Tet n'accueille aucune industrie susceptible de provoquer des dégâts et d'engendrer des risques en cas de problèmes. Cependant la proximité avec la 2x2 voies peut laisser présager d'éventuels risques au niveau du transport de marchandises. De même, le barrage hydraulique de Vinça pourrait représenter une menace lors de crues ou s'il présente des problèmes d'entretien.

Le risque majeur au niveau des incidents technologiques réside dans les passages à

niveaux non protégés. Un projet est en cours d'élaboration pour supprimer certains passages non gardés, avec un report du trafic sur des passages à niveau automatisés de la Commune d'Ille sur Tet.

c- Sanitaires :

Les principaux risques concernant la santé des habitants sont liés à la pollution par les pesticides, par les antennes relais, et la pollution urbaine (déjections canines, déchets dans les canaux d'irrigation...).

3/ Sécurité et incivilités.

Certains risques peuvent être induits par des comportements dangereux, souvent liés à une méconnaissance ou à un non-respect des réglementations.

En ce qui concerne les dépassements des limites de vitesse dans des quartiers résidentiels ou des lotissements : des mesures préventives ont été prises, avec la mise en place de radars pédagogiques permettant d'enregistrer la vitesse moyenne des véhicules à certains endroits stratégiques. Des panneaux de limitation de vitesse clignotants ont été mis en place.

Certains mauvais stationnements (en double file, sur les trottoirs...) sont dangereux car ils représentent un obstacle à la sécurité des usagers (les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée, des dépassements ont lieu en plein centre-ville).

Les vols et les agressions ... des risques sociaux difficiles à prévenir.

Le cambriolage est une des appréhensions les plus récurrentes chez certains habitants. Les habitants sont rassurés par le service «tranquillité vacances» qui a été mis en place par la gendarmerie. L'idée d'une réunion publique est bien, cependant il convient à tous d'être vigilant et de prévenir ses voisins et la gendarmerie.



Leurs avis :

Beaucoup d'illois (anciens ou nouveaux) n'ont pas conscience des zones et lieux dangereux. Il faut faire des rappels sur les documents de préventions des risques consultables à la mairie (PPRI, Plan Communal de Sauvegarde).

Des actions d'amélioration de la commune permettent de réduire le sentiment d'insécurité sociale des habitants. L'amélioration de l'éclairage public, notamment rue Sainte Croix, rassure les riverains.

V / BILAN ET PERSPECTIVES

1/ Bilan.

a- Culture et patrimoine.

POINTS FORTS

Des infrastructures culturelles assez importantes, aussi bien publiques que privées :

La médiathèque intercommunautaire, la Fabrica, Galeries d'arts...

Des tentatives de diversification culturelle

2012 Année Pons, diades ponsiennes,

Résidence de restaurateurs à l'Hospice

La commune apporte une aide technique pour les animations culturelles.

Une fête patronale de plus en plus reconnue

Beaucoup d'associations culturelles et artistiques.

Ille sur Tet est dotée d'une ZPPAUP

Ille sur Tet fait partie du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Tet.

Éléments de patrimoine urbain:

La Rodone, les Carmes, l'Hospici d'Illa, les remparts et la tour de l'Alexis, l'église Saint Etienne

Éléments de patrimoine péri-urbain :

Le site des Orgues, l'ermitage Saint Maurice, Casenoves, Régleilles

Autres éléments :

Patrimoine industriel (la catalane), patrimoine agricole (la pêche), patrimoine littéraire (JS Pons, Mérimée...), patrimoine hydraulique (fontaines et canaux), folklore et traditions.

Des associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

POINTS FAIBLES :

Stratégie de développement culturel faible.

Manque de communication sur les animations et activités culturelles.

Manque de cohérence territoriale au niveau de l'offre culturelle

Des animations culturelles pas assez « grand public »

Des animations trop pointues.

Beaucoup de manifestations exclusivement en catalan.

Pas de Maison de la Jeunesse et de la Culture.

Une politique de valorisation du patrimoine faible.

Pas de coordination entre les sites.

Pas d'offre d'animation sur les sites.

Manque de lien entre le centre-ville et les orgues.

Pas de chemins de promenades aménagés vers les sites extérieurs.

Certains types de patrimoines sont méconnus du public, et ignorés des institutions.

Pas de restauration et de réhabilitation du patrimoine communal, par manque de moyens financiers

Chemins de Casenoves et chemin de Régleilles interdits aux piétons car trop dangereux.

Beaucoup de maisons vétustes ou à l'abandon.

Les mesures de protection du patrimoine sont un frein au développement d'énergies renouvelables en ville.

La population locale fréquente très peu les sites.

b- Lien social.

POINTS FORTS

Tissus associatif riche, très diversifié.

Beaucoup d'associations et d'animations pour les seniors.

Quelques initiatives d'activités intergénérationnelles.

Des actions en faveur du développement associatif, à améliorer ou pérenniser

Des outils de communication existants : bulletin municipal, forum des associations, guide des associations (nouveau 2014)...

Soutien de la commune aux associations, financier, matériel et technique.

De nombreuses actions envers les seniors.

Maison de retraite, associations, animations, distribution du colis de Noël aux plus de 80 ans...

Des services pour les jeunes

Conseil municipal des jeunes, Point Information Jeunesse (CODECO), aménagements pour les enfants et pour les adolescents : parc de la semeuse, skate parc, city stade...

POINTS FAIBLES :

Pas d'accueil des nouveaux arrivants

Manque d'associations linguistiques pour l'intégration des étrangers

Manque de communication

Site internet et réseaux sociaux inexistant

Pas de « maison des associations »

Lieux de vie et de rencontre très limités (bancs...)

Peu de rapports de voisinage.

Disparition des fêtes de quartier (sauf quartier Saint Jacques)

Problèmes de salles

Manque de salles pour les associations

Matériel souvent détérioré

Pas de consignes de tri dans les salles.

Pas assez de jardins d'enfants aménagés (la capacité est souvent dépassée au parc de la semeuse).

Pas de connexions entre les quartiers et dans les quartiers.

Perte de solidarité et montée de l'individualisme.

Disparition des bancs dans le centre ancien.

c- Solidarité.

POINTS FORTS

Beaucoup de services sociaux sont présents sur le territoire communal.

Bon réseau d'aide à la personne (public et privé).

Maison sociale de proximité (CG66), CCAS, Relais services publics (Communauté de Communes Roussillon Conflent)

Des efforts pour améliorer l'accessibilité :

Amplificateurs audio pour les malentendants aux accueils Mairie, Annexe et des Orgues, rampes d'accès aux bâtiments communaux.

De nombreuses associations sociales.

Associations d'insertion, associations d'aides humanitaires.

POINTS FAIBLES :

Des compétences trop éclatées entre toutes les institutions.

Compétences de la mairie restreintes au niveau de la solidarité.

Population fragile à Ille sur Tet.

61,5% de la population est non imposable. Population vieillissante (15% + de 75 ans).

Pas assez de logements sociaux.

Pas de Maison de la Jeunesse et de la Culture.

Beaucoup d'endroits sont encore inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (service public, commerces, sites...)

Difficile intégration des étrangers et nouveaux arrivants.

d- Santé, sécurité et prévention des risques.

POINTS FORTS

Beaucoup de services de santé, diversifiés.

Beaucoup de spécialistes, de médecine douce (ostéopathie, kinésithérapie, sophrologie...)

Associations de prévention.

Regroupement de médecins à Dali, et centre médical facile d'accès.

Toute l'offre de santé est à proximité d'espaces de stationnement.

Une maison de retraite à Ille sur Tet, avec une unité Alzheimer. Récente ouverture d'un accueil de jour.

Des efforts sont faits sur la sécurité routière :

Radars pédagogiques, coussins berlinois, panneaux clignotants.

Des mesures pour réduire la vulnérabilité du territoire et des personnes :

Plan de Prévention des Risques, Plan Communal de Sauvegarde.

Les passages à niveaux classés dangereux vont être sécurisés.

Des mesures pour réduire le sentiment d'insécurité :

Campagne d'affichage, mesure de prévention mise en place par la gendarmerie « tranquillité vacances », amélioration de l'éclairage public.

POINTS FAIBLES :

Il manque certaines spécialités de santé (pédiatrie, centre d'imagerie médicale...)

Manque de médecins généralistes.

1,65 médecins généralistes pour 1000 habitants (moyenne nationale 3,36 pour 1000 habitants).

Risques sanitaires / santé publique

Les antennes relais.

Utilisation des pesticides (services municipaux, agriculteurs, et jardiniers amateurs)

Déjections canines / prolifération de pigeons.

Méconnaissance / ignorance des dangers par la population.

Mauvaise communication.

Chemins dangereux souvent méconnus du public (chemin de Casenoves et de Régleilles, passages à gué)

Manque de rigueur face à certaines infractions.

Pas de sanctions / répression.

Sentiment d'insécurité grandissant (risques sociaux difficiles à prévenir).

Vagues de cambriolage, trafics de drogue, voitures vandalisées, vols et agressions.

Présence de personnes marginales dans la rue.

Les incivilités engendrent une méfiance généralisée

Non-respect des lois (limitation de vitesse, stationnement anarchique)

Non-respect des règles de vie en communauté (déjections canines, dégradation de matériel, dégradation d'aménagements publics, nourriture pour animaux sur la voie publique...)

Risques présents sur le territoire : séismes, inondations, feux de forêts, rupture de barrage, transport de

2/ Enjeux et perspectives.

Les enjeux en matière de cohésion sociale sont intimement liés au cadre de vie, et aux aménagements urbains, qui doivent prendre en compte la préservation le centre ancien en respectant la qualité architecturale et favoriser la mixité sociale avec une offre de logements variés, et les liaisons entre quartiers.

Suite au bilan dressé concernant la cohésion sociale, et en fonction des compétences qui appartiennent à la commune, des marges de progressions existent sur :

- L'égal accès de chacun à la culture :
Elaborer une stratégie de développement culturel.
Coordonner les offres culturelles, pour une meilleure cohérence au niveau de l'offre culturelle et de la communication.
Diversifier les animations culturelles, diversifier les publics.
Créer une Maison de la Jeunesse et de la Culture.
- La transmission du patrimoine :
Définir une politique de valorisation du patrimoine.
Coordonner les sites, relier le centre-ville et les sites touristiques.
Aménager des chemins de promenade vers les extérieurs de la ville.
Procéder à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine communal.
Apporter plus d'informations sur les mesures de protection du patrimoine, et leur impact sur le développement d'énergies renouvelables en ville.
- L'intégration :
Accueillir les nouveaux arrivants.
- Le social :
Créer ou améliorer des lieux de vie et de rencontres.
Favoriser les rapports de voisinage.
Aménager d'autres jardins dans l'esprit du parc de la Faucheuse.
Améliorer les connexions entre les quartiers et dans les quartiers.
Améliorer la gestion des salles communales à destination des associations (plus de salles, consignes de tri dans les salles).
- La solidarité et la réduction des disparités :
Améliorer la visibilité des compétences de toutes les institutions dans le domaine du social.
Poursuivre la mise aux normes des bâtiments, garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- L'égal accès aux services de santé :
Encourager la diversification des spécialités de santé (domaines manquant : pédiatrie, gynécologie, centre d'imagerie médicale...)
Encourager l'installation des médecins généralistes (en dessous de la moyenne nationale).
- Sécurité et prévention des risques :

Poursuivre les actions en matière de sécurité et de prévention des incivilités.
Adapter la répression à la stratégie de prévention des incivilités.
Renforcer la communication sur les risques et les dangers.

PARTIE 5

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

INTRODUCTION

La démocratie participative et le partage avec la population est une condition de la mise en œuvre d'un Agenda 21. En effet, tout projet territorial de développement durable est une démarche volontaire, portée par une collectivité ou un territoire de projet qui, s'appuyant sur un projet d'avenir partagé avec l'ensemble des parties prenantes, se dote d'une stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles concernant l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio.

La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Elle peut prendre plusieurs formes. Elle s'est tout d'abord instaurée sur le terrain de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, avant de s'étendre dans les champs de l'environnement. Souvent les associations jouent un rôle important en tant qu'interlocuteur pour les autorités publiques. La transversalité d'un projet crée des passerelles avec les acteurs, où la mutualisation des compétences prend tout son sens, dans un objectif commun, et notamment celui de la prise en compte globale de l'individu en tant que citoyen, et ce du plus jeune âge au plus grand âge.

Les principes de la démocratie participative sont présents dans la politique de la commune d'Ille sur Tet à travers certains projets d'Urbanisme (PLU, ZAC...). Ces pratiques ne sont pas encore très développées, mais devraient trouver un écho dans la mise en place de l'Agenda 21, et se « démocratiser » à travers tous les projets de la commune.

La démocratie participative est abordée dans cette partie selon deux approches : une approche externe (état de la citoyenneté à Ille sur Tet, communication institutionnelle, modes de concertation et de consultation des habitants...), et une approche interne (mobilisation des services et des agents dans la démarche Agenda 21).

Un bilan des premiers Ateliers participatifs de l'Agenda 21 sera également proposé, afin de pouvoir constater l'implication de la population dans ce nouveau projet et pouvoir déterminer les axes à améliorer pour la suite de la démarche.

1/ Communication institutionnelle.	p177
2/ Consultation et concertation.	p184
3/ Citoyenneté et participation de la population.	p187
4/ Bilan des ateliers participatifs.	p190
5/ Bilans et perspectives.	p194



I / COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

La communication publique est une communication d'intérêt général émise par les collectivités territoriales, administrations et organismes publics. Elle constitue un service public à part entière. Elle s'adresse à l'ensemble de la population : citoyens, habitants, contribuables, usagers des services. La communication publique touche à tous les domaines de la vie quotidienne.

Les collectivités locales ont un rôle à jouer en matière de communication, envers les administrés et les partenaires institutionnels. La communication a plusieurs missions, qui peuvent être remplies à part ou conjointement : valoriser le territoire, soutenir les initiatives locales, informer sur les services publics, animer la vie démocratique, faire évoluer les comportements, assurer la communication interne.

La communication publique mobilise tous les outils de communication qui sont déployés en fonction des objectifs et des projets :

- affichage (campagnes d'affichage, mobilier urbain...)
- publications (journaux, dépliants, guides, plaquettes...)
- identité graphique (logos, charte graphique, signalétique...)
- communication numérique (sites, réseaux sociaux, intranet...)
- médias (tv et radios locales, insertions presse...)
- évènementiel (réunions publiques, fêtes, cérémonies, évènements culturels et sportifs...)

1/ Affichage.

Le fonctionnement de la commune et des services municipaux nécessite parfois un affichage en fonction des messages à faire passer.

- délibérations, permis de construire, état civil, permanences... : la commune a l'obligation d'afficher les actes dans le bâtiment administratif. Pour cela des panneaux déroulants et des vitrines sont installées à la mairie et à l'annexe, à destination des administrés.



Panneau déroulant au rez-de-chaussée de l'annexe mairie

- réunions publiques, évènements... : la commune communique à l'aide d'un affichage plus répandu dans la ville sur les évènements qu'elle organise. Cet affichage correspond à un circuit plus large car il a pour vocation d'être vu par le plus grand nombre de personnes, et est donc fait sur toute la ville (commerces, salles communales, espaces médicaux...)

Actuellement, l'affichage d'un évènement est réalisé par la personne en charge de cet évènement, et le circuit n'est donc pas clairement défini, et souvent différent d'un évènement à l'autre, faute de temps. Il faudrait qu'un seul agent soit dévolu à l'affichage, pour conserver une cohérence.

Un panneau lumineux est également prévu à cet effet, sur la place du Foirail.



Panneau lumineux place du foirail

- campagnes d'affichage : dans le but de sensibiliser la population à certaines thématiques, des campagnes d'affichage peuvent être menées. A Ille sur Tet deux campagnes ont été réalisées depuis 2012, pour la propreté de la ville. A l'occasion de la deuxième campagne, des panneaux ont été ajoutés dans des rues nécessitant une attention particulière vis-à-vis de la propreté. Ce type d'opération nécessite un suivi, et sont souvent sensées être des opérations « coup de poing ».



Campagne d'affichage : Stop aux déjections canines

2/ Les publications de la commune.

Chaque année la commune publie des documents à destination de la population. Le format de ces publications varie selon leur contenu.

a- Publications annuelles :

- Le Bulletin Municipal : livre format A4, de 36 pages. Dédié principalement aux associations illoises, avec une page réservée à l'Hospici d'Illa (Centre d'Art Sacré), et une page réservée à l'état civil. Cette publication sort chaque année en juillet, et contient le programme des festivités de l'été.



Bulletin municipal août 2013

- Ille Info : feuillet format A4, de 4 pages. Dédié aux informations municipales (articles sur les actualités mairie, projets, travaux et aménagements, budget, culture...). Ce feuillet paraît deux fois par ans. Cependant, aucun numéro n'est paru en 2013, l'approche des élections municipales rendant difficile la sortie d'articles sur les projets de la commune.



3 numéros du Ille Info

- Cartes de vœux : Chaque année des cartes de vœux sont envoyées aux administrés, avec une invitation à assister à la cérémonie des vœux à la population, temps fort du début d'année.

b- Publications ponctuelles :

- Invitations diverses (soirées événements, réunions publiques, inaugurations...)
- Avis de travaux.
- Flyers (information, sensibilisation...)
- Dépliants (information détaillée sur des projets, fonctionnement d'un service, programme d'un événement...)
- Livrets (16 pages en format A5) : Plan Propreté 2012, guide de l'Agenda 21, Guide des Associations.

L'Office Municipal du Tourisme et les sites touristiques d'Ille sur Tet ont leurs propres modes de communication et leurs publications.



Leurs avis :

Le bulletin municipal est un bon moyen de communication. Il ne devrait pas être seulement dédié aux associations, mais aussi à certains projets de la mairie. Il doit être plus large.

Le Ille info (4 pages) n'est peut-être pas suffisant.

Les documents distribués à la population ne sont pas forcément lus.

Les gens voient les supports de communication, mais ne les regardent pas.

3/ Identité graphique de la commune.

La commune n'a pas de charte graphique, mais possède des éléments visuels :



Le blason :



Le logo :

Faute de charte graphique, leur utilisation est aléatoire et variée selon chacun, ce qui peut brouiller le message et donner une mauvaise visibilité sur les actions de la mairie.

La signalétique est également un point à améliorer, aussi bien sur le territoire communal que dans les bâtiments administratifs. En effet la disposition des bureaux n'est

généralement pas indiquée au public, ce qui peut poser des problèmes d'orientation et entraîner des quiproquos.

4/ Communication numérique.

L'évolution des modes de communication et la démocratisation du numérique obligent les collectivités de nos jours à revoir les formats et supports de communication, pour toucher le plus large public.

Sites Internet, réseaux sociaux, forums... sont autant d'outils de communication à développer pour rester en contact et dynamiser les échanges avec les administrés.

La commune d'Ille sur Tet dispose d'un site Internet, conçu et animé en interne. Il est vieillissant, peu attractif, et les niveaux d'information ne sont pas clairement identifiables par le visiteur. Il est difficile pour les administrés de procéder à des démarches administratives ou d'état civil par le biais du site Internet actuel. Pourtant, l'accès aux démarches par le biais d'Internet est une condition du bien-être de la population pour prévenir les inégalités d'accès aux informations et garantir la participation de tous aux décisions collectives.

Réseaux sociaux, forums, blogs et autres outils participatifs sont inexistantes dans la communication de la mairie.



Leurs avis :

Une communication par mail serait bien (type newsletter).

Un site internet est la vitrine de la commune, autant pour les habitants que pour les touristes. Il faudrait réorganiser l'information sur le site, et mettre plus d'éléments patrimoniaux, textes de Pons, etc. Le site internet de la ville est difficilement utilisable, on s'y perd.

Il est possible de connaître le taux de retour sur le site internet.

Il faudrait un site internet, ou extranet spécial Agenda 21.

5/ Médias.

Le seul média couramment utilisé par la commune est le journal local L'Indépendant. Les articles qui y paraissent sont généralement des articles relatant un événement, un fait divers, ou des travaux qui ont lieu sur le territoire municipal.

Tous les articles concernant la commune d'Ille sur Tet passent par un correspondant local, sollicité par une association, ou structure locale comme les collectivités.



Leurs avis :

Il faudrait que la communication dans la presse soit plus importante, il y manque des informations. Mais il ne faut pas tomber dans l'excès.

Il y a moins d'information sur Ille dans L'Indépendant que d'autres villages de taille similaire.

6/ Evènementiel.

La commune organise de nombreux évènements sur le territoire, de plusieurs types :

➤ Réunions publiques : elles peuvent avoir pour but de sensibiliser la population et permettre un temps d'échange autour de thématiques du quotidien (réunion sur la sécurité...). Elles peuvent également être une des étapes obligatoires de réalisation d'un projet (réunion publique du PLU, réunion publique de l'Agenda 21...)

➤ Fêtes et cérémonies : de nombreuses cérémonies sont organisées par la Mairie, surtout concernant les fêtes nationales. Elles sont généralement accompagnées d'associations locales. Les fêtes patronales sont en revanche entièrement organisées par les associations, avec le soutien de la mairie.

➤ Le maintien de ces fêtes et cérémonies est important pour la vie publique et la démocratie illoise. Elle contribue au lien social et à la solidarité entre les générations.

➤ Evènements ponctuels : des évènements sont organisés par la commune. Ils peuvent être culturels (expositions, spectacles...) mais aussi plus spécialisés dans une thématique en lien avec le développement durable. Par exemple, la commune organise chaque année une soirée avec projection de film et débat autour de la thématique des alternatives aux pesticides. Ces évènements ont pour vocation de sensibiliser et d'interpeler le public. La semaine du développement durable 2013 a été le théâtre de quelques animations mises en place par l'Agenda 21, et à destination du grand public, sur les thématiques environnementales, sociales et économiques d'actualité.



Invitation aux soirées Alternatives aux Pesticides



Leurs avis :

La médiathèque est très fréquentée, et le coin prospectus est bien mis en valeur, il permet de faire passer efficacement des informations.

Il est plus facile de faire passer des messages en passant par les enfants, en commençant par l'éducation. Il faut faire attention à ce que les projets faits avec les écoles soient réalisés en entier, et ne tombent pas à l'eau. C'est très décevant pour les enfants. Il faut mobiliser les jeunes.

Selon une personne, souvent les écarts n'ont pas l'information.

Actuellement la distribution est faite par la Police Municipale. Est-ce que c'est normal ? Selon certains la distribution assurée par la Police Municipale dans les écarts est une bonne chose, ça leur permet d'y faire des rondes pour assurer la tranquillité du voisinage.

7/ Communication interne

La communication interne, au sein des services municipaux, est un des facteurs de réussite des projets portés par la mairie sur le territoire. Actuellement la communication interne fait quelque peu défaut, et demande à être améliorée. Les agents ont été appelés à réfléchir sur ce sujet, à travers deux groupes de travail internes.

Il n'existe aucun autre mode de communication interne dans la collectivité, hormis les notes de services diffusées par le service Ressources Humaines. Il n'y a pas d'intranet, et le site internet actuel ne permet pas une bonne circulation de l'information. Les services communiquent très peu entre eux, et il est souvent difficile de savoir qui s'occupe de quel dossier.

Il en va de même pour la communication entre les élus et les agents. Il y a actuellement un manque de visibilité sur les élus et les différentes délégations. Le très faible lien avec les agents rend difficile la bonne gestion des dossiers et l'avancement des projets. Une réflexion serait à mener pour améliorer la communication entre les élus et les agents, ainsi qu'au sein même du Conseil Municipal.



Les avis des agents :

Il n'y a pas d'intranet, ce qui est dommage. Un intranet permettrait de centraliser les informations sur les projets et travaux en cours, les informations de l'Office du Tourisme, les comptes rendus de CTP et des Conseils Municipaux, voire des informations plus personnelles (maladies, décès, préavis de grève, nouveaux agents et stagiaires...)

Il n'y a pas d'organigramme fonctionnel, il est difficile de savoir qui s'occupe de quoi. Les agents ne savent pas ce qui se passe dans d'autres services.

Certains agents de la commune sont isolés et n'ont pas d'informations (camping, site des Orgues...).

Le panneau d'affichage est peu visible, et mal géré au niveau de la durée des informations.

Il est très difficile de communiquer des informations aux ATSEM.

Le meilleur contact est le mail, pour les services administratifs.

Le support papier est important, certains agents ne consultent pas systématiquement leur mail. Les communications papiers pourraient être faites sur du papier recyclé.

II / CONSULTATION ET CONCERTATION

Les formes de la démocratie participative : la participation à une décision peut prendre la forme d'une consultation, d'une concertation, d'une co-élaboration ou d'un référendum.

1/ Généralités.

a- Consultation : la consultation n'implique pas la prise en compte des avis donnés. Dans le cas des enquêtes publiques, le commissaire enquêteur émet un avis personnel qui n'est pas nécessairement celui de la majorité des déposants. L'autorité publique n'est pas non plus tenue de suivre l'avis du commissaire enquêteur. Le débat public est une consultation et non une confrontation.

b- Concertation :

- la concertation de communication : a l'apparence de la participation. Les résultats importent peu. Il s'agit pour la collectivité de montrer qu'elle associe la population. Elle lui donne les moyens de s'exprimer. Mais il faut en déterminer le but. Il s'agit d'abord de faire passer des messages, promouvoir une politique sans avoir d'effets réel. C'est le type de participation le plus souvent utilisé.
- la concertation légale : la deuxième catégorie de concertation est un mode obligatoire. Elle concerne l'enquête publique, qui appelle les citoyens à se prononcer sur la base d'un dossier, souvent très technique.
- la concertation structurelle : elle se caractérise par une structure dédiée. Par exemple les conseils de quartiers, les conseils municipaux de jeunes, qui visent à associer et communiquer vers le plus de personnes possible. Ces structures doivent reposer sur des acteurs qui ont le temps et les compétences pour étudier et réagir aux projets étudiés.

Pourquoi se concerter ? « pour construire des projets intégrés, adaptés et innovants ».

La concertation permet de

- multiplier les expertises pour développer des approches transversales
- partager et confronter les avis pour mieux se connaître et se comprendre
- renforcer et développer les liens entre tous les acteurs du territoire
- impliquer toutes les personnes concernées par la dynamique du projet.

2/ Les différents modes de concertation à Ile sur Tet.

Il existe différents types de participation de la population à la vie publique locale :

- ouverte au grand public ou limitée aux représentants des groupes concernés,
- événement ponctuel ou processus intégré au projet,
- institutionnalisée ou informelle.

a- Les réunions publiques :

Les réunions publiques sont ouvertes à tous et sont destinées à communiquer sur un projet ou sur une thématique.

Au cours des deux dernières années, il y a eu quelques réunions publiques : réunion sur la sécurité, réunion de concertation pour le PLU, réunion publique de l'Agenda 21.



Leurs avis :

Il n'y a pas assez de communication à propos des réunions publiques sur la sécurité et les enquêtes publiques, les habitants ne sont pas au courant. Sur le site internet, les documents de concertation sont mis à disposition mais sont difficiles à télécharger (trop lourds).

Il n'y a pas d'espace de discussions sur le site Internet, ce qui pourrait encourager les gens à donner leur avis sur les projets sans avoir à se rendre aux réunions publiques. Il faut réfléchir au système à mettre en place (anonymat, modérateur...).

b- Les enquêtes publiques.

Les enquêtes publiques sont des étapes obligatoires dans certains projets d'aménagements, et surtout les projets d'urbanisme. Elles précèdent la réalisation de certains projets à risques, ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement et la santé.

Selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – art 236, l'enquête publique vise à :

- informer le public,
- recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois une étude d'impact, ses avis, suggestions et d'éventuelles contre-propositions,
- prendre en compte les intérêts des tiers,
- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

L'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur. En général engagée par le Préfet et organisée dans la mairie, elle est ouverte à tous. Cependant ce type de consultation rencontre certaines limites, souvent les dossiers soumis à avis du public et du commissaire enquêteur sont très techniques, difficiles à comprendre. La population, lorsqu'elle est informée, connaît mal la procédure et peut avoir le sentiment que ses avis ne seront pas pris en compte. Une très faible part de la population participe aux enquêtes publiques.

c- Les groupes de concertation.

Un groupe de concertation est un espace animé par un tiers, qui permet de mettre en place un processus de démocratie participative où chacun peut s'exprimer.

Ces deux dernières années, deux types de groupes ont vu le jour à Ille sur Tet :

- le collectif Antennes Relais : ce collectif a été mis en place à la demande de la population, pour procéder à une étude sur l'impact des ondes téléphoniques sur la santé.
- les correspondants propreté : dans le cadre du Plan propreté 2012, un appel au volontariat a été fait pour constituer un groupe de citoyens sensibles aux questions de propreté dans la ville.

Un total de 7 personnes se sont portées volontaires, chacune associée à une zone bien précise de la commune. Le rôle de ces volontaires est de servir d'interface entre la population et les services de la mairie. Leurs missions consistent à relever les défauts de propreté et de fonctionnement, à informer sur les bonnes pratiques, en se basant sur le plan propreté, et à recueillir les remarques et suggestions des habitants pour les relayer à la mairie.



Leurs avis :

Le collectif pour les antennes relais : un exemple encourageant de concertation, qui est à l'initiative de la population.

A l'heure actuelle il est difficile de faire remonter des informations, la population ne sait pas comment communiquer, ni sur quoi. La mise en place de collectifs est une bonne façon de travailler avec la commune sur des problèmes qui touchent le quotidien.

III / CITOYENNETE, PARTICIPATION DE LA POPULATION

La citoyenneté est une composante du lien social. C'est en particulier l'égalité de droits, et de devoirs, associées à la citoyenneté qui fonde le lien social. En démocratie, chaque citoyen est détenteur d'une partie de la souveraineté politique.

1/ Contexte :

La Citoyenneté : est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active.

La participation désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. Elle représente l'outil le plus basique de la démocratie participative.

2/ Participation de la population dans la vie publique illoise :

Taux de participation aux différentes élections.

- **nationales 2012 :** 1^{er} tour : 82,95 % de votants
2^{ème} tour : 83,45 % de votants
- **législatives 2012 :** 2^{ème} tour : 64,02 % de votants
- **municipales 2014 :** 1 tour : 60,84 % de votants
- **européennes 2014 :** 2^{ème} tour : 45,91 % de votants

La participation aux scrutins est assez significative de l'intérêt que peuvent porter les citoyens à la vie publique. Si le taux de participation aux élections présidentielles de 2012 était élevé, en revanche les élections qui ont suivi ont connu une participation beaucoup plus faible.

Participation aux réunions publiques.

La participation de la population aux réunions publiques est très faible par rapport au nombre d'habitants à Ille. Il faut se demander si cette faible participation est due à un manque de communication, ou à une perte de l'intérêt pour la vie publique.

Par exemple la réunion publique à destination de la population, pour informer et inviter les habitants à se prononcer sur le projet de Zone d'Aménagement Concertée a eu lieu le 27 juin 2012. 75 participants étaient présents, et très peu de questions ont été posées lors de cette réunion, la plupart des participants étant des propriétaires fonciers qui avaient déjà assisté à une réunion d'information sur ce projet.

Participation aux enquêtes.

La population peut être amenée à participer à des enquêtes publiques, notamment dans le cadre de projets d'urbanisme. Par exemple le projet de Zone d'Aménagement Concerté a connu un temps de concertation de la population.

Le dossier de création comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 8 mars 2013, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public ont été mis à disposition à la Mairie Annexe du 6 au 23 août 2013. Le dossier était également consultable sur le site internet de la commune. 6 avis ont été émis dans le registre, dont 1 avis favorable et 5 avis identiques concernant (le maintien des ruisseaux d'arrosage, la limitation des hauteurs des constructions, 4 sur 5 s'inquiètent des nuisances sonores).

Implication de la population dans d'autres types d'évènements :

- Les vœux à la population sont un temps fort de la vie démocratique à Ille sur Tet, où les administrés et les élus ont l'occasion de se rencontrer de façon conviviale. La participation à cet évènement est assez importante (chiffres 2012 - photo 2013), mais n'est pas significative de l'implication des habitants dans la vie publique locale.

- Depuis quatre ans, la commune organise une soirée à l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides.

L'édition 2012 était consacrée à l'agriculture biologique en général. 70 personnes ont assisté à la soirée dont de nombreux agriculteurs, et le débat fut animé. L'édition 2013 était consacrée à l'utilisation des pesticides par les services municipaux et les collectivités. C'était une occasion pour la commune d'Ille sur Tet d'amorcer la sensibilisation de la population à la mise en place du futur PAPPH. L'assistance a approché les 80 personnes, et la population s'est fortement intéressée à la question de la gestion des espaces verts.



Soirée Alternatives aux Pesticides, mars 2013

La semaine du Développement Durable est un temps fort de la sensibilisation de la population locale à la démarche d'Agenda 21 et au développement durable, mais elle a connu

une très faible participation en 2013, malgré la diversité des animations mises en place par la commune. Le temps était également en cause.



Après-midi intergénérationnel SDD 2012



Distribution de compost SDD 2012



Soirée économies d'énergies



Leurs avis :

Des personnes n'habitant pas à Ille sur Tet sont prêtes à participer à la vie de la ville en tant que « consommateurs » (et devenir « consom'acteurs »).

Le principe de la démocratie participative est que la population participe au processus. Il est important de créer des actions dans lesquelles les habitants peuvent s'engager. Par exemple des petits groupes de proposition pourraient suivre certains projets.

Un forum pourrait être ouvert sur le site internet, permettant à tout le monde de participer, à n'importe quelle heure. Les réunions publiques sont limitées dans le temps (en plage horaire) et ne correspondent pas toujours aux disponibilités des gens. Les personnes intéressées peuvent ne pas pouvoir s'impliquer. Les actifs ont plus de difficultés à s'impliquer que les retraités par exemple, même si tout dépend de la motivation.

Le manque de motivation des gens peut découler des difficultés liées au contexte actuel.

IV / BILAN DES ATELIERS PARTICIPATIFS AGENDA 21

1/ Session printemps 2013 : recueil des perceptions.

Durant le printemps 2013, six ateliers participatifs ont été mis en place, tous les mardis à 18h30. Ces ateliers étaient ouverts à tous, spécialistes ou non du sujet. Chaque atelier était animé par l'équipe projet Agenda 21. Une brève introduction sur le principe de la réunion était exposée, puis la parole était entièrement donnée aux habitants. Des sous-thèmes étaient proposés pour aider les participants à ouvrir le dialogue sur la thématique donnée.

Ces ateliers étaient un lieu de débat à destination des usagers de la commune. Les habitants de la ville et des alentours étaient invités à partager leur vision, à donner leurs avis sur les thématiques proposées. Cela a permis de récolter des données qualitatives que seuls les usagers du territoire peuvent produire, relevant de leur vécu. Ces éléments ont été pris en compte tout au long de ce diagnostic territorial, pour compléter les divers champs d'analyse abordés dans l'état des lieux.

Les thématiques ont été choisies en Equipe Projet Agenda 21, en se basant sur les 16 domaines d'action du cadre de référence national¹, croisés avec les compétences de la commune. Ce sont les mêmes thématiques que celles qui constituent les parties de ce diagnostic, cependant la culture, le patrimoine et la vie associative étaient séparés de la cohésion sociale en général, et réunis dans un groupe nommé « bien être de la population ».

Deux personnes référentes étaient invitées à participer à ces ateliers, pour apporter un appui technique et des réponses succinctes aux questionnements des habitants.

1^{er} atelier : Développement économique.

Sous thèmes : emploi, agriculture, tourisme...

Référents : l'adjointe déléguée aux finances et l'adjoint délégué à l'agriculture.

2^{ème} atelier : Bien-être de la population.

Sous thèmes : culture et patrimoine, sport et loisir, jeunesse...

Référents : l'adjoint délégué aux manifestations, et un membre de la commission culture et patrimoine.

3^{ème} atelier : La ville.

Sous thèmes : déplacements, transports, infrastructures, urbanisme, habitat et logement.

Référents : l'adjoint délégué à l'urbanisme, et un élu délégué aux affaires sociales.

4^{ème} atelier : Cohésion sociale.

Sous thèmes : cadre de vie, solidarité, sécurité, santé...

Référents : l'adjointe déléguée aux affaires sociales, un membre de la commission sécurité, et la directrice du CCAS.

¹ Voir les 16 domaines d'action du cadre national page ?

5^{ème} atelier : Environnement.

Sous thèmes : Energie, conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles...

Référents : l'adjoint délégué à l'environnement, et un membre de la commission environnement.

6^{ème} atelier : Démocratie participative.

Sous thèmes : communication institutionnelle, modes de concertation, et implication de la population...

Référents : le porteur de projet Agenda 21, et le DGS de la commune (chef de projet Agenda 21).

-BILAN

Nombre total de participants : 46

Nombre total d'avis recueillis (brut) : 406 (points forts et points faibles du territoire)

	Développement économique	Bien-être de la population	La ville	Cohésion sociale	Environnement	Démocratie participative
Nbre Particip	8	12	22	21	16	16
Profil	Retraités Actifs Etudiants Responsables d'association	Retraités Actifs Etudiants Responsables d'association	Retraités Actifs Etudiants Responsables d'association 2 pros	Retraités Actifs Etudiants Responsables d'association	Retraités Actifs Etudiants CMJ Responsables d'association	Retraités Actifs Etudiants Responsables d'association
Nbre d'avis recueillis	53	71	82	73	77	50

Points forts	Points faibles
Les ateliers participatifs ont été une bonne initiative. Entre voisins on ne se connaît pas, alors que dans ces réunions on apprend à connaître les autres, sans parler de politique. En plus des avis recueillis, des propositions ont été faites, et pourront être remises à l'ordre du jour des prochains ateliers prospectifs. Le guide de l'Agenda 21 est très bien conçu.	Manque d'information sur le but des ateliers participatifs, malgré la communication faite. Certains ne savaient pas qu'il y avait des thématiques pour chacune des réunions. Beaucoup de personnes relient le développement durable à l'environnement. Besoin de rappeler les étapes de l'Agenda 21 et le but des ateliers et de la participation de la population. Attention à bien informer la population de la suite des ateliers.

2/ Session automne 2014 : ateliers prospectifs.

Cette deuxième session était différente de la première. Les thématiques de chaque réunion étaient les mêmes, et c'était l'occasion de restituer à la population un premier bilan des forces et des faiblesses du territoire. L'objectif de cette nouvelle session était d'apporter la vision prospective au diagnostic, tout en permettant aux usagers de la ville de donner leurs idées et de contribuer à l'élaboration de l'Agenda 21.

Ces ateliers étaient divisés en trois temps :

- présentation du bilan, en tableaux forces / faiblesses, tel que cela est présenté dans ce diagnostic.

- temps de travail en groupe : les participants des ateliers se répartissaient en petits groupes pour réfléchir sur les sous-thématiques, et émettre des idées ou des propositions d'actions, écrites sur des post-its.

- restitution des idées : tous les post-its étaient récupérés par les animatrices, et les idées étaient discutées collectivement afin de les répartir dans un tableau croisé : les idées qui constituent des moyens, les idées qui représentent des objectifs, et enfin si elles sont réalisables ou non réalisables (pour des questions de compétences, de finances, ou de réglementation).

1^{er} atelier : Développement économique.

Sous thèmes : emploi, agriculture, tourisme, commerce.

Référents : l'adjointe déléguée aux finances et l'adjoint délégué à l'agriculture.

2^{ème} atelier : Bien être de la population.

Sous thèmes : Culture, patrimoine, lien social.

Référents : l'adjoint délégué aux manifestations, et l'adjointe déléguée à la culture et au patrimoine.

3^{ème} atelier : La ville.

Sous thèmes : Aménagements urbains, habitat, transports et déplacements.

Référents : l'adjoint délégué à l'urbanisme, et un conseiller communautaire délégué à la transversalité.

4^{ème} atelier : Démocratie participative.

Sous thèmes : communication institutionnelle, modes de concertation, et implication de la population...

Référents : le porteur de projet Agenda 21 (adjointe déléguée à l'Agenda 21), et le DGS de la commune (chef de projet Agenda 21).

5^{ème} atelier : Cohésion sociale.

Sous thèmes : sécurité et prévention des risques, santé, solidarité.

Référents : l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, le conseiller municipal délégué aux affaires sociales, la directrice du CCAS

6^{ème} atelier : Environnement.

Sous thèmes : Energie, eau, déchets et propreté, espaces verts et espaces naturels.

Référents : l'adjoint délégué à l'environnement, et un membre de la commission environnement.

- BILAN

Nombre total de participants : 24

Nombre total de propositions (brut) : 144 (moyens et objectifs, réalisables et non réalisables confondus)

	Développement économique	Bien-être de la population	La ville	Démocratie participative	Cohésion sociale	Environnement
Nbre Particip	6	11	14	6	4	6
Profil	Retraités Actifs Responsables d'association	Retraités Actifs Inactifs Responsables d'associations 1 pro / 1 élu	Retraités Actifs Responsables d'assos 2 pro / 1 élu	Retraités Responsables d'association	Retraités Responsables d'association	Retraités Actif Responsables d'association
Nbre propositions	37	33	18	15	26	15

La participation à la deuxième session des ateliers participatifs représente la moitié des participants de la première. Il est difficile de tirer des conclusions de cette baisse radicale, étant donné que la saison et les horaires étaient différents. Cependant, parmi les participants, certains ont assisté à presque tous les ateliers, comme ce fut le cas lors de la première session. Ainsi certaines personnes ont été identifiées comme pouvant constituer un noyau solide pour la poursuite de la démarche d'Agenda 21 et de la mise en place d'une démocratie participative sur le territoire.

V/ BILANS ET PERSPECTIVES

1/ Bilans.

a- Communication institutionnelle.

POINTS FORTS

Des outils de communication variés.
Modernisation des publications.
Des publications appréciées de la population.
Une communication institutionnelle régulière.
Des lettres internes mises en place avec l'Agenda 21.

POINTS FAIBLES :

Panneau du foirail peu lisible selon le message.
Problèmes d'organisation dans la diffusion de l'information, distribution
Pas d'agent dédié à l'affichage évènementiel.
Temporalité des campagnes de communication non respectées.
Publications ponctuelles peu visibles (avis de travaux, d'enquêtes publiques)
Identité graphique de la commune floue.
Pas de charte graphique.
Site internet peu attractif et difficile à utiliser.
Pas d'intranet.
Pas d'utilisation des outils numériques.
Manque de communication entre élus et agents, mauvaise organisation de travail.
Des agents isolées qui n'ont pas ou très peu d'information.

b- Concertation et consultation.

POINTS FORTS

Bonne participation de la population aux ateliers participatifs.
Nouvelle dynamique portée par l'Agenda 21.

POINTS FAIBLES :

Pas de concertation en interne.
Population peu associée aux projets.
Les agents ne sont pas au courant des travaux et projets en interne.
Peu de participation aux réunions publiques : information difficile à avoir.
Documents de concertation très difficiles à télécharger sur internet.
Difficile pour la population de faire remonter les informations aux bonnes personnes.
Difficile mise en place du groupe Correspondants Propreté.

c- Participation de la population.

POINTS FORTS

Forte participation aux vœux à la population.

Forte participation aux soirées « Zéro pesticides ».

Bonne participation aux commémorations et cérémonies (11 novembre...)

POINTS FAIBLES :

Faible participation de la population aux réunions et aux enquêtes publiques.

Manque de motivation de la population.

Problèmes de disponibilité.

Les actifs ont plus de difficulté à s'impliquer que les retraités.

2/ Enjeux et perspectives.

Le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à réinvestir et à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative. Cette forme de démocratie, plus proche des citoyens, permet aux habitants et aux acteurs locaux de donner collectivement un sens aux projets qui intéressent leur territoire et leur confère une meilleure autonomie face aux aléas qui affectent leur vie. Développement durable et démocratie sont indissociables : le développement durable, pour être mis en œuvre efficacement, exige un renouvellement des pratiques du jeu démocratique.

La participation des acteurs est un des éléments déterminants pour la mise en place de la démarche Agenda 21. Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. Tout le monde peut participer. Les initiatives et propositions d'actions citoyennes contribuent à faire vivre et à mettre concrètement en application un agenda 21.

- La communication :

Identifier de nouveaux points d'affichages en fonction du message.

Améliorer la diffusion de l'information, la distribution.

Améliorer la visibilité des publications ponctuelles et surtout des concertations publiques (avis de travaux, enquêtes publiques...)

Améliorer la circulation de l'information en interne.

Améliorer le site internet, en fonction des besoins et des attentes.

Renforcer l'identité graphique de la commune.

- La participation de tous à la vie publique.

Veiller à associer la population en amont des projets.

Encourager les administrés à assister aux réunions publiques.

Trouver une motivation pour faire participer la population.

Diversifier les horaires de réunions, pour répondre aux problèmes de disponibilité.

Diversifier les types « d'animations » pour capter un plus large public.

- La participation de tous aux décisions collectives :

Améliorer les modes de concertation de la population.

Relancer le groupe « Correspondants Propreté » et revoir son fonctionnement.

Faciliter les échanges entre les administrés et la mairie, pour favoriser le retour d'information.

Poursuivre la mobilisation autour de l'Agenda 21, et essayer d'attirer de nouveaux publics.

II/ LE DIAGNOSTIC INTERNE

La sensibilisation et la mobilisation interne au développement durable a été un des premiers temps fort de l'Agenda 21 d'Ille sur Tet. Elle a été l'occasion de rencontrer les agents communaux au sein de leurs services, d'informer sur la démarche Agenda 21, et dresser l'état des lieux, à partir de leurs avis, du développement durable au sein même de la collectivité. Où se situe le « curseur DD » dans nos modes de fonctionnement ?

Le diagnostic interne de la collectivité a été réalisé sur la base du périmètre d'action élaboré avec le cabinet Pro-Ethic développement. Les compétences de la mairie ont été ventilées par services, dans lesquels sont identifiés, à chaque fois, l'élu référent, le chef de service et la personne ressource. Ce périmètre d'action a été déterminé pour concentrer le travail de l'éco-exemplarité sur des services bien déterminés de la collectivité dans un premier temps. Les données ont été collectées de trois façons :

- L'avis des agents communaux : à travers des temps d'échanges avec les agents administratifs et techniques, et surtout avec les entretiens individuels réalisés par le « pôle étudiants ».
- Les réponses au questionnaire du développement durable distribué au lancement de la démarche de sensibilisation interne.
- Les propositions et avis émis lors des groupes de travail interne.

Le diagnostic interne présente tout d'abord un bilan à mi-parcours de la démarche éco-responsable, depuis sa mise en œuvre début 2012 jusqu'à ce jour.

Par la suite l'analyse des habitudes de chaque agent des services audités doit être croisée avec le descriptif des bâtiments communaux. En effet la disposition, l'isolation et la structure même des bâtiments ont une incidence directe sur le comportement des agents. Les « fiches services » dressent ainsi le portrait des services et des habitudes des agents, puis présentent les compétences et les missions croisées avec les cinq finalités du développement durable.

Partie 1 / La démarche d'éco-exemplarité.

Les agents ont été associés à la démarche Agenda 21 dès le début du projet. Il était important que tous comprennent l'intérêt de la démarche et se l'approprient pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'exemplarité de la collectivité est une condition sine qua non de l'adhésion de la population au projet. Pour impliquer la population, il est primordial que les habitants puissent identifier les actions et le fonctionnement de la commune comme un exemple à suivre. D'autre part les agents doivent comprendre leur implication dans l'Agenda 21 et dans le diagnostic partagé. Les actions de développement durable ne sauraient être travaillées sans l'apport technique des services concernés. La mobilisation s'est déroulée en plusieurs temps.

1/ La communication.

Un journal interne a été créé afin de communiquer sur le projet Agenda 21, et distribué à chaque agent ainsi qu'à chaque élu de la collectivité. C'est un quatre pages qui est à chaque fois constitué selon le même format :

- 1^{ère} page : édito d'un des membres de l'équipe projet.
- 2^{ème} et 3^{ème} page : contenu technique et / ou d'actualités.
- 4^{ème} page : information présentée de façon ludique.



Objectif 21 : Le petit journal de l'Agenda 21

Le premier numéro de la lettre interne d'information sur le développement durable a été distribué en janvier 2012, en version imprimée, à tous les agents de la collectivité. Il présentait les principes du développement durable, la démarche Agenda 21 et l'équipe projet Agenda 21.

Le second numéro faisait le point sur les réalisations en lien avec le développement durable dans la commune, et les projets en cours. Il présentait également le résultat du questionnaire interne, ainsi que les nouveaux modes de concertation internes (groupes de travail).

Le troisième numéro proposait également un point sur les projets en cours, et un compte rendu des groupes de travail internes.

Le quatrième numéro parlait de projets d'actualité, concernant l'exemplarité de la commune.

2/ La consultation :

- Février 2012 : distribution du questionnaire sur le développement durable à tous les agents et les élus de la commune.

Le questionnaire du Développement Durable a été la première action de sensibilisation des agents demandant une implication personnelle. Il était accompagné d'un mot du porteur de projet interne pour expliquer son objectif : mieux connaître les pratiques et les comportements de chacun en matière de développement durable. Il est rappelé que les résultats du questionnaire ne seront pas utilisés pour sanctionner mais, au contraire, pour encourager les bonnes pratiques et pour réduire les points faibles. Enfin, il est demandé aux agents d'accueillir favorablement les initiatives de l'équipe projet dans la phase de sensibilisation, et de partager au mieux les expériences personnelles en faveur du développement durable.

Le questionnaire se compose de plusieurs parties. Chaque agent a le choix de le laisser anonyme. Une présentation permet de connaître la tranche d'âge de l'agent et le service dans lequel il travaille, ce qui est important car les comportements varient en fonction de l'environnement de travail.

La seconde partie porte sur le développement durable au sein de la collectivité, et l'importance d'en tenir compte au quotidien sur le lieu de travail.

La troisième partie questionne les agents sur la prise en compte du développement durable sur leur poste de travail. La question concernait principalement le lieu de travail, mais certaines réponses touchaient plutôt les domiciles.

La suite du questionnaire concerne une approche plus personnelle du développement durable. Elle permet de repérer les points forts parmi les agents, afin de savoir quels seront les piliers de la démarche A21 en interne (le mode de transport de chaque agent, les habitudes de chacun au quotidien, l'intérêt que chacun porte au développement durable).

- du 1^{er} au 7 avril 2012 : Semaine du Développement Durable.

Des temps d'échanges avec les agents et les élus ont été ouverts à l'occasion de la semaine du développement durable 2012. Des rencontres « goûters » ont permis d'ouvrir la discussion sur le développement durable et l'Agenda 21 de façon ludique, autour de buffets constitués de produits respectueux du développement durable (locaux, bio, commerce équitable, entreprises d'insertion...). Des documents de sensibilisation donnés par des partenaires extérieurs (SYDETOM, CG66, CCRC) ont été distribués. Un seul service n'a pas été rencontré : les ATSEM et femmes de ménages, compte tenu de la difficulté de les réunir durant leur temps de travail.

➤ juillet / août 2012 : rencontre avec tous les agents de la collectivité, dans leurs services respectifs. Entretiens menés par Aurélie Modeste et Laurie Fanlo.

Il s'agissait de rencontrer tout le personnel de la commune, femmes de ménages et ATSEM inclus, pour discuter de la démarche Agenda 21. Les thématiques des groupes de travail internes leur ont été proposées et une première liste d'agents volontaires a été faite.

Dans le même temps, des journées entières ont été passées avec certains services techniques dans le but d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation de ces services et de leurs conditions de travail, de découvrir leurs spécificités et leurs domaines d'action, et notamment avoir un accès plus facile aux agents.

Les services suivis ont été le service de l'Eau, le service Espaces verts et le service Voirie et Propreté (avant qu'il ne soit scindé en deux services bien distincts).

3 / La concertation.

➤ Les groupes de travail internes :

Pour la première fois dans le fonctionnement de la collectivité, des groupes de travail internes ont été mis en place à l'automne 2012. Quatre thématiques ont été abordées lors de cinq réunions. Des agents de tous les services se sont réunis pour donner leurs avis et pour tenter de trouver des solutions aux problèmes évoqués, toujours au regard du Développement Durable.

Les agents ont été consultés pour les premiers groupes de travail qui ont concerné les déchets, l'énergie, la communication interne et le tri au site des Orgues. Un total de 40 agents ont participé aux différents groupes de travail. Certains agents ont même participé à plusieurs groupes de travail.



Groupe de travail Communication



Groupe de travail déchets

Par la suite, l'idée est d'aboutir à un groupe de proposition interne dont le rôle sera officialisé à travers des lettres de mission. Les personnes qui formeront le groupe de proposition interne seront les plus sensibilisées à l'exemplarité et à l'éco responsabilité et serviront de relais à l'équipe projet pour connaître les problèmes et apporter des solutions adaptées à chaque service.

Toutes les propositions nées de ces Groupes de Travail seront présentées au groupe d'élus Agenda 21 pour validation. Elles seront priorisées en plan d'action, puis mises en œuvre en concertation avec les chefs de service concernés. Des ajustements devront sans doute être réalisés mais la plupart des propositions sont des actions concrètes, faciles à mettre en place et nécessitant un moindre coût.

Les groupes de travail ont vu le jour grâce à la mise en place de l'Agenda 21 et seront le point de départ de certains projets d'éco-exemplarité au sein de la collectivité. Cependant, la concertation n'est pas couramment utilisée par la collectivité dans l'élaboration de ses projets. En effet, les agents concernés par la mise en œuvre de l'action ne sont pas concertés au préalable dans le montage de projet, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements par la suite, voire l'échec du projet. Il est primordial que l'une des premières pistes de travail se tourne vers l'amélioration de la communication interne et la création de méthodes de concertation avec les agents.

4 / Mise en œuvre de la démarche éco-exemplaire.

Il y a très peu de repères quantitatifs au sein de la collectivité pour connaître le niveau d'implication dans le développement durable : par exemple l'absence de compteurs d'eau durant de nombreuses années ne permet pas d'avoir un suivi de la consommation en eau par les services. De même, la consommation en papier n'est pas suivie d'une année sur l'autre.

Le départ de la démarche éco exemplaire se base donc sur l'appréciation qualitative des agents recueillie lors des groupes de travail, et sur l'observation du fonctionnement des services par les membres de l'équipe projet.

Les groupes de travail ont été réunis pour ouvrir la discussion sur des problèmes de fonctionnement au sein de la collectivité, et pour réfléchir à des solutions adaptées à tous les usagers. Cinq réunions ont eu lieu à ce jour sur quatre thématiques : les déchets, l'énergie, la communication et le tri sélectif au site des Orgues. Tous les avis et propositions de ces groupes de travail ont été synthétisés en actions.

a- Les déchets.

➤ Problèmes évoqués lors du groupe de travail sur la thématique des déchets.

Papier :

Pas de tri pour les services administratifs

Pas d'espaces de stockage des déchets dans les bâtiments

Les documents passés à la déchiqueteuse ne sont pas recyclés.

Piles :

Aucun point de collecte de piles.

Canettes / alus :

Les canettes ne sont pas récupérées au site des Orgues.

Bouchons plastiques :

Ne sont pas récupérés à la mairie ni à l'annexe.

Sensibilisation :

Manque de motivation des agents.

Orgues :

Pas de tri sélectif.

Salles de fêtes, La Catalane, le Jardin du Comte :
Pas de tri sélectif lorsque les salles sont louées.

Les problèmes ont été analysés puis les propositions validées par le groupe d'élus Agenda 21. Par la suite, des réunions de travaux, ont eu lieu avec les chefs des services concernés (techniques et ménages), pour réfléchir à la mise en place concrète des actions validées par les élus.

➤ 1^{er} bilan : à ce jour, des moyens ont été mis en œuvre pour améliorer le tri sélectif au sein des services.

Les déchets papiers générés par les services administratifs sont triés et recyclés, par le biais du service de La Poste Recy'go papier. Le bilan de cette action n'est pas encore disponible. Des espaces de stockage du papier à recycler ont été déterminés : la salle du photocopieur au rez-de-chaussée de l'annexe mairie et une boîte de tri dans le hall de la mairie.

Aucun espace de stockage n'a été déterminé pour les autres types de déchets (ménagers, plastique, cartouches...)

Des points de collecte des piles ont été installés aux accueils de la mairie et du site des Orgues.

Des consignes ludiques de tri ont été distribuées aux agents et des affiches ont été mises aux photocopieurs pour y récupérer les impressions ratées., respectant la charte graphie que l'Agenda 21. La boîte de tri dans le hall de la mairie est ludique et porte le message de l'Agenda 21. Cependant, le manque de motivation des agents est palpable, certains continuent à être peu convaincus par la démarche.

b- L'énergie.

➤ Problèmes évoqués lors du groupe de travail sur la thématique de l'énergie.

Matériel, fonctionnement :

Forte consommation de chauffage.

Déperditions de chaleur au niveau des menuiseries.

Mauvaise isolation des murs.

Déperditions de chaleur et courants d'air.

Forte consommation électrique dans les bâtiments.

Forte consommation électrique des équipements.

Comportements et habitudes :

Les lumières restent allumées.

Les chauffages et climatiseurs sont mal utilisés.

➤ 1^{er} bilan :

Des détecteurs de présence ont été installés dans l'escalier de la mairie, l'escalier de l'annexe et la salle du photocopieur au rez-de-chaussée de l'annexe.

Il n'y a pas d'amélioration quant à la régulation des climatiseurs, des chauffages et des lumières de bureau.

Aucuns travaux d'isolation thermique n'ont été réalisés, sauf le remplacement de quelques menuiseries à l'Hospice.

Quelques agents ont envie de s'impliquer d'avantage dans les économies d'énergies. En effet, en octobre 2013, une équipe interne à la collectivité a participé au défi « familles à énergie positive », à l'initiative de l'espace info énergie du CG66. Le but était de réaliser 8% d'économie d'énergies par rapport à la consommation de l'année précédente, pour toute l'équipe. Avec des conseils en éco-gestes et des outils prêtés à chaque équipe participante pour tester les équipements électriques de chaque famille (wattmètre, thermomètre de surface, débit-mètre, douchettes économes...). L'équipe d'Ille sur Tet a d'ailleurs été l'équipe gagnante du défi (sur un total de six équipes) en réalisant aux alentours de 32 % d'économie d'énergie.

c/ La communication.

➤ Problèmes évoqués lors du groupe de travail sur la thématique de la communication.

Services et agents :

Techniques, sites : des agents isolés, des difficultés de les contacter sur le terrain.

Administratif : services trop cloisonnés, méconnaissance des autres services (notamment en cas de polyvalence).

Ateliers : mauvaise utilisation du panneau d'affichage.

ATSEM : difficultés de contacter les ATSEM, agents isolés.

Général : méconnaissance des travaux de la mairie sur le territoire

Supports de communication :

Problèmes ponctuels sur les diffusions de notes de service

Trop de gaspillage mais impossible de supprimer complètement le support papier.

Manque de communication interne.

➤ 1^{er} bilan :

Tous les agents des services techniques sont équipés d'un portable, donc faciles à contacter sur le terrain.

Les services administratifs restent cloisonnés, il n'y a toujours pas d'organigramme fonctionnel ni de répertoire actualisé avec les postes de chacun.

Les informations ont toujours du mal à circuler auprès des sites et des agents isolés.

Il y a très peu d'information sur les projets et travaux en cours qui circulent auprès des agents (l'information arrive souvent de l'extérieur).

Il n'y a toujours pas de marché impression, pour réguler toutes les impressions de papier en interne.

d/ Le tri sélectif au site des orgues.

- Groupe de travail sur la thématique du tri sélectif au site des Orgues.

Le principal problème soulevé lors de ce groupe de travail spécial était l'impossibilité de faire le tri sélectif. Les propositions émises concernaient la mise en place du tri sélectif sur le site et sur le parking, les zones de stockage et le ramassage des poubelles, en incluant un partenariat avec les services de la Communauté de Communes Roussillon Conflent.

- 1^{er} bilan :

Le tri sélectif n'est pas encore mis en place sur le parking du site des Orgues. Le projet est en cours de réalisation : pose de panneaux d'informations ludiques, et ajout de containers par la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Il est très difficile de travailler conjointement, faute de communication et surtout de coordination entre les services des deux collectivités.

e/ Autres actions éco-exemplaires.

Des projets et actions sont réalisés dans les services ou sur le territoire communal, sans avoir été forcément abordés dans des groupes de travail. Ces actions ont déjà été abordées dans le diagnostic externe.

Le service des Espaces Verts est engagé depuis longtemps dans une démarche de requalification des espaces, et a créé de nombreux « jardins minéraux ». Il se questionne également sur les économies d'eau potable, et sur la réduction des produits phytosanitaires. Aujourd'hui, il est engagé, au même titre que le service Propreté, dans la démarche de Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (cf p)

Le service Propreté désherbe le centre ancien sans produits phytosanitaires depuis déjà deux ans. Cette démarche sera étendue aux zones extérieures par le biais du PAPPH.

La collectivité emploie des chantiers d'insertion pour l'entretien des espaces verts du site des Orgues ainsi que pour l'entretien du camping.

5 / Les enjeux de l'éco-exemplarité.

- Exemplarité de la collectivité :
Poursuivre les démarches déjà en place.
Faire signer la charte de l'agent Eco-exemplaire à tous les agents.
Adopter une attitude responsable lors de manifestations ou d'évènements organisés par la Mairie.
Permettre à tous les services de trier leurs déchets.
Améliorer le mode de communication externe.
- Economies d'énergie :
Donner les moyens aux agents de faire des économies sur leur lieu de travail.
Isoler les bâtiments communaux.

Revoir les différents points de consommation (chauffage, éclairage...), et les remplacer par des solutions durables.

- Amélioration de la communication interne.

Décloisonner les services.

Partager les informations sur les projets en cours.

Créer de nouveaux circuits d'information (type intranet).

- Améliorer les conditions de travail aux ateliers municipaux.

Prise en compte des risques liés à l'utilisation et au stockage des produits phytosanitaires.

Rénovation, voire reconstruction du centre technique municipal.

- Poursuivre et renforcer la mobilisation des agents et des élus autour du développement durable et de la démarche Agenda 21.

Partie 2 / Fiches Techniques des Services.

Voir ci-contre

Fiches services

Pôle Administratif

Service Achats et Marchés Publics.

Service Ressources Humaines.

Service Finances.

Service Communication.

Service Etat Civil.

Service Administrateur Réseau.

Pôle bâtiment et patrimoine.

Service Entretien.

Pôle économique et social.

Service Affaires Scolaires.

Pôle environnement et écologie urbaine.

Service Espaces Verts

Service Voirie

Service Propreté

Service Eclairage Public

Service Eau et Assainissement.

Pôle tourisme, culture et sport.

Site des Orgues.

Hospice d'Ille.

Office du Tourisme.

Service Culture.

Pôle urbanisme.

Service Urbanisme et Cadastre

Pôle
Administratif

Service achats et marchés publics.

Elu référent : Willy BURGHOFFER
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Joël GARRIGUE

MISSIONS DU SERVICE :

Rédaction des cahiers des charges, publication des marchés ...
Bons de commande, achats sur devis...

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

L'activité du service est soumise au Code des marchés publics.

SYNTHESE DE SITUATION :

2 agents à temps partiel (dont le Directeur des services techniques) et 1 agent à temps plein.
Bâtiment annexe mairie : deuxième étage, bureaux équipés de climatisation.

PARTENAIRES :

Interne :	Service comptabilité. DGS Services techniques
Externe :	Perception Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

PROJETS :

Néant.

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Mise en veille et / ou extinction du matériel informatique Eclairage naturel	Pas de régulation du chauffage. Usage intensif de la climatisation
Externe	Appuis juridique du fournisseur du logiciel marché	La provenance des fournisseurs n'est pas prise en compte. Difficultés liées au code des marchés publics et de la mise en concurrence.

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Encourager des commandes groupées. Mettre en place une politique d'achats éco-responsables.
Externe :	Ajout de clauses sociales et environnementales dans les marchés, type Charte du Chantier Vert (applicables aux entreprises et fournisseurs). Améliorer la communication avec les riverains et la concertation avant chaque chantier (réunions en amont du projet) : cette action sous-entend une implication des élus dans le protocole de décision des actions à mener par la mairie (temps de concertation pris en compte dans l'élaboration de projet). Veiller à la continuité de l'information le temps du chantier.

Pôle
Administratif

Service Ressources Humaines

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Hélène MONLLOR

MISSIONS DU SERVICE :

Administration du personnel, gestion des rémunérations, gestion de la formation.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

- Administrer un personnel qui peut être numériquement important et réparti en différents niveaux de hiérarchie et de qualification
- Constantes mises à jour dues aux décrets d'applications en perpétuelle évolution.

SITUATION DU SERVICE :

Ce service emploie actuellement 2 agents.

Il prend de l'ampleur, car les effectifs de la mairie ont augmenté ces dernières années, et les agents ont besoin d'un réel suivi de leur carrière et de leur droit.

Bâtiment mairie, 2^{ème} étage. Bureau équipé de climatisation, et correctement aéré.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	DGS Service comptabilité (paye et défraiement). Secrétariat Service Technique Tout responsable de site et service.
Externe :	Centre national de la fonction publique territoriale. Centre de gestion des Pyrénées Orientales. Mutuelle nationale territoriale.

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Mise en place d'un plan de formation	Epanouissement de tous les êtres humains.	Porteur du projet	En cours
Rédaction et mise en application d'un règlement intérieur.	/	Porteur du projet	Non commencé, en attente.
Dématérialisation (mise en place d'une plateforme de partage de documents avec des partenaires extérieurs)	Lutte contre le changement climatique, Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	Porteur de projet	En cours de finalisation (paye dématérialisée depuis mars 2014).

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Matériel informatique éteint la nuit, sauf les écrans. Documents imprimés en recto verso et en noir et blanc. Envoi des notes de services par mail. Tri du papier, création de post'it maison. Récupération des boîtes à archives.	Pas de mise en veille des appareils. Pas de critères environnementaux ni de durée de vie dans le choix des fournitures.
Externe		

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Former tous les agents à l'utilisation des climatiseurs (mauvaise utilisation = gaspillage d'énergie). Formations aux éco gestes spécifiques à chaque service. Participer à l'amélioration de la communication interne, communication transversale entre services et processus.
Externe :	Finalisation de la dématérialisation (service des finances, puis avec les autres services). Mettre en place un système de covoiturage pour aller aux formations / déplacements professionnels : formaliser un protocole à partir du règlement intérieur.

Pôle
Administratif

Service Finances / Comptabilité

Elu référent : Françoise CRISTOFOL
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Dominique SANCHEZ

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Code des finances. Nomenclature des communes M14.

MISSIONS DU SERVICE :

3 budgets différents : commune, camping et office du tourisme.
Contrôle des dépenses et des recettes des trois budgets de la collectivité.
Confection des budgets, suivi des comptes, analyses financières, emprunts et demandes de subvention.
Gestion d'un parc locatif.

SYNTHESE DE SITUATION :

Service constitué de 1,5 agent titulaire (dont un en longue maladie remplacé).
Deuxième étage du bâtiment mairie.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Directeur Général des Services et sa secrétaire (suivi des subventions). Tout service susceptible de monter un projet / de réaliser les demandes de subventions. Site des Orgues, Hospice, camping et Office du Tourisme. Service de l'eau Service marchés et achats.
Externe :	Perception / Trésors Public. Préfecture. Organismes financeurs : DRAC LR, Région Languedoc Roussillon, Département des Pyrénées Orientales...

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Dématérialisation (mise en place d'une plateforme de partage de documents avec des partenaires extérieurs)	Lutte contre le changement climatique. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	Porteur du projet Côté finances.	En cours

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Eclairage naturel privilégié, bonne exposition. Matériel informatique éteint la nuit. Régulation du chauffage. Documents imprimés recto/verso. Réutilisation des cartons à archives. Tri du papier.	Climatisation extérieure = nuisances sonores (le double vitrage récent amenuise les bruits). Les écrans ne sont pas éteints. Utilisation de voiture particulière. Critères d'achat : prix (sur catalogue fournisseur en fonction du marché).
Externe		Les fournisseurs locaux ne sont pas privilégiés (réglementation des marchés publics).

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Participer à l'élaboration des indicateurs de suivi de projet concernant la démarche éco-responsable (réduction des dépenses et optimisation du fonctionnement des services).
Externe :	Privilégier les critères environnementaux dans les achats de fournitures.

Pôle **Administratif**

Service Communication

Elu référent : Claudie SERRE

Chef de service : Gilles VIDAL

Personne ressource : Aurélie MODESTE

MISSIONS DU SERVICE :

Communication interne et externe.

Service intégré à l'équipe projet de l'Agenda 21.

Animation de la sensibilisation interne et externe au développement durable.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

-

SYNTHESE DE SITUATION :

Un agent à plein temps.

Bâtiment annexe mairie, bureau au 1^{er} étage, sans climatisation.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	DGS. Service comptabilité. Service achats. Service développement durable. Tout service susceptible d'être amené à communiquer en externe sur ses activités.
Externe :	Communauté des Communes Roussillon Conflent. Homologues chargés de communication / chefs de protocoles. Journalistes / correspondants locaux. Imprimeurs. Commerciaux. Associations locales. Toute institution locale plus ou moins impliquée dans un projet de la mairie (ex : Fondation du Patrimoine, Union Syndicale Apicole du Roussillon, Collège Pierre Fouché...)

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Campagne de sensibilisation aux déjections canines.	Préservation de la biodiversité	Porteur de projet.	En attente.
Campagne de sensibilisation à la propreté	Préservation de la biodiversité	Préparation et exécution.	Parution du livret et mise en œuvre en 2012. certaines actions sont reconduites chaque année.
Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.	Préservation de la biodiversité	Information et concertation de la population	En cours.
Guide des associations	Cohésion sociale		En cours de finalisation.
Mise en place du tri sélectif au site des orgues	Préservation de la biodiversité	Porteur de projet	En cours (attente validation Communauté de Communes).
Réalisation de la charte graphique de la collectivité		Porteur de projet	Charte réalisée, en attente de validation.
Création d'un répertoire interne	Cohésion sociale	Porteur de projet	Réalisé, en attente de validation.
Lavoirs et fontaines		Information et coordination ponctuelle.	En cours.
Station d'épuration.	Préservation de la biodiversité	Participation à l'élaboration des supports de communication.	En cours.
Ferme photovoltaïque	Lutte contre le changement climatique	Suivi communication.	En cours.

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Régulation du chauffage soir et week-end (fonction éco sur le radiateur qui baisse la température de 3 degrés). Impression recto verso. Utilisation des versos comme brouillon. Tri du papier. Impression des supports de communication en quantités raisonnées. Utilisation de vaisselle réutilisable pour les réunions.	Imprimante personnelle (indispensable) Pas d'éclairage naturel (bureau pas aux normes).
Externe	Qualité écologique des encres. Papiers des imprimeurs issus de forêts éco-gérées. Choix de fournisseurs locaux pour limiter les transports dans les impressions. Evènements : achat des produits dans les commerces de proximité, choix de produits bio, utilisation de vaisselle réutilisable.	Absence de marché pour les impressions.

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Poursuivre et renforcer la sensibilisation interne. Participer à la mise en place d'un site intranet, et améliorer de la communication interne.
Externe :	Poursuivre et renforcer la sensibilisation et la mobilisation externe. Participer à la reconstruction du site internet. Poursuivre la réalisation des supports de communication de l'Agenda 21.

Pôle **Administratif**

Service Etat Civil

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Sonia VERLOO

MISSIONS DU SERVICE :

Etat civil (carte d'identité, permis, acte de mariage...)
Elections.
Gestion des salles municipales.
Recensement.
Gestion du cimetière.
Secrétariat / secrétariat des élus.
Secrétariat affaires générales.
Accueil public et téléphonique.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Accueil du public.
Accessibilité.
Code électoral et droit civil.

SYNTHESE DE SITUATION :

4,5 agents titulaires.
Rez-de-chaussée du bâtiment mairie.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Maire, élus, DGS Contact avec tous les services (standard).
Externe :	Contact avec la population. Préfecture / Sous-préfecture. INSEE Agence Régionale de Santé Tribunal de Grande Instance.

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Benne à déchets verts	Préservation de la biodiversité. Lutte contre le réchauffement climatique	Partenaire (mise à disposition du contrat au public)	Annuel (pendant un mois)

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Chauffage régulé manuellement soir et week-end. Versos utilisés comme brouillon. Impressions en recto verso suivant les documents. Limitation de la consommation en eau. Déplacement domicile – travail à pied. Utilisation de recharges. Mutualisation des commandes internes au service (et commandes pour les élus).	Absence d'éclairage naturel : utilisation de lampes halogènes et néons. Problèmes d'isolation : la porte d'entrée laisse passer l'air, et la chaleur se perd dans la cage d'escalier. Climatisation très bruyante (voire pas adaptée). Achats en fonction des prix. Photocopieur bruyant (même à l'arrêt). Chaufferie bruyante. Un bureau pas aux normes (sans fenêtre).
Externe	La nouvelle porte facilite le passage des personnes. Distribution de stop pub et de caniprores. Collecte de piles. Bureau bas pour les personnes à mobilité réduite. Borne pour les malentendants.	La climatisation provoque un bruit extérieur gênant. Difficile accessibilité (stationnement et signalétique).

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Poursuivre les engagements dans l'exemplarité.
Externe :	Sensibilisation de la population avec l'aide de supports de communication (prospectus, flyers...)

Pôle **Administratif**

Service Administrateur Réseau

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Cédric FERRE

MISSIONS DU SERVICE :

Entretien, achat de matériel informatique.
Développement de logiciel, réseau, serveur.
Création et animation du site internet de la commune.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

SYNTHESE DE SITUATION :

1 agent à temps plein.
Bâtiment annexe mairie, 1^{er} étage. Bureau équipé de la climatisation. Orienté ouest.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	DGS Service comptabilité
Externe :	

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Extinction des appareils la nuit. Régulation du chauffage soir et week-end. Climatisation éteinte la nuit. Impressions en recto verso. Tri du papier, des piles. Récupération des toners par le fournisseur	Pas de mise en veille des appareils. Climatisation obligatoire été comme hiver pour le maintien à température du serveur. Serveur allumé en continu. Pas de politique d'achat éco-responsable.
Externe	Choix de fournisseurs locaux.	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Mise en place d'un outil intranet pour améliorer la communication interne
Externe :	

Pôle Bâtiments et Patrimoine

Service Entretien

Elu référent : W. BURGHOFFER / C. PAGES

Chef de service : Joël GARRIGUE

Personne ressource : Hélène RODRIGUEZ

MISSIONS DU SERVICE :

Entretien courant des locaux communaux et écoles.

Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Accueil et billetterie de la piscine municipale l'été.

Suivi des commandes des produits d'entretien.

Partie Ressources Humaines : planning, congés et formations des agents d'entretien.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Une charte ATSEM est en cours de réalisation.

Hygiène : respect des normes, fiches techniques par produit.

Règlement pour l'étiquetage.

SYNTHESE DE SITUATION :

18 agents affectés au service :

1 chef de service, bureau situé dans le bâtiment annexe mairie, au deuxième étage.

8 ATSEM (deux écoles maternelles)

9 agents d'entretien.

Espaces de stockage des produits d'entretien : bâtiment annexe et mairie : rez-de-chaussée et 2^{ème} étage, et dans chaque salle. Pas de lieu commun pour tous les agents.

PARTENAIRES :

Interne :	DST / services techniques Service achat et marchés publics (commandes produits, sélection des fournisseurs par appel d'offre). Service ressources humaines. Service état civil : location des salles pour planning entretien Service Finances : bons de commandes.
Externe :	Fournisseurs. Ecoles. CNEPT (formations – avec Service RH)

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Un fruit à la récré	Modes de production et de consommation responsables. Epanouissement de tous les êtres humains. Préservation de la biodiversité.	Exécutant (réception des livraisons, stockage, distribution des fruits, nettoyage).	En cours
Tri sélectif dans les bureaux	Préservation de la biodiversité.	Exécutant (vident les poubelles des photocopieurs)	En cours
Remplacement des distributeurs de papier toilette	Lutte contre le changement climatique. Modes de consommation responsable (moins de gaspillage = moins de déchets).	Porteur de projet	En cours d'étude auprès des fournisseurs

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Tri du papier. Utilisation de produits écologiques pour l'entretien. Mise en veille et extinction des appareils informatiques. Gros conditionnement, regroupement des produits. Service sensibilisé à l'utilisation de détergents. Formation des agents aux postures à adopter au travail. Aspirateur dorsal : meilleure utilisation.	La fin de vie des produits n'entre pas en compte lors des achats. Climatisation nécessaire l'été.
Externe	Sélection des fournisseurs par appel d'offre.	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Prévoir des espaces de stockage des produits d'entretien conforme à la réglementation, pour chaque salle et bâtiment à nettoyer.
Externe :	Réflexion à mener sur l'économie d'eau (réduire le temps d'écoulement aux écoles, enlever les lavabos inutiles...) Revoir l'isolation dans les écoles (très grandes déperdition d'énergie) : à partir du Conseil en Orientation Energétique.

Pôle Economique et Social

Service Affaires Scolaires

Elu référent : Caroline PAGES
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Noémie CORBIN

MISSIONS DU SERVICE :

Accueil pour les nouveaux arrivants à Ille qui ont des enfants.
Affaires scolaires, inscriptions...
Commandes des fournitures écoles = par Françoise CRISTOFOL.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Dans le domaine de l'enseignement, la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financements, à l'exception de la rémunération des enseignants).

SYNTHESE DE SITUATION :

Un agent à mi-temps, selon la période de l'année. En moyenne 1heure par semaine. En mai et fin août (périodes d'inscription) : 1 jour par semaine.
Bureau 2^{ème} étage sans ascenseur, mais déplacement possible de l'agent au rez-de-chaussée pour accueillir le public.

PARTENAIRES :

Interne :	DGS. Service comptabilité (effectifs et budget / tarifs par rapport aux autres enfants de la commune).
Externe :	Ecoles et corps enseignant. Communauté des Communes Roussillon Conflent (renseignements garderie, cantine...)

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Un fruit à la récré	Modes de production et de consommation responsables. Epanouissement de tous les êtres humains. Préservation de la biodiversité.	Contact au départ pour chiffrage du projet.	En cours

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Mise en veille du matériel informatique Climatisation éteinte la nuit. Achat de stylos recyclables. Utilisation des versos comme brouillons. Impressions en recto verso. Déplacements à pied. Récupération du papier broyé pour les colis de Noël (COS).	
Externe	Premier contact avec les nouveaux arrivants. Sert de relais pour les parents qui cherchent des informations.	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	
Externe :	Mise en place du tri sélectif dans les écoles (séparer les déchets papiers des déchets alimentaires). Projet à soumettre au Conseil Municipal des Jeunes.

Pôle
Environnement et
Ecologie Urbaine

Service Espaces Verts

Elu référent : Alain MARGALET
Chef de service : Joël GARRIGUE
Personne ressource : Jean Claude SOLERE

MISSIONS DU SERVICE :

Entretien et création des espaces verts sur le territoire communal.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

SYNTHESE DE SITUATION :

Service situé au Centre Technique Municipal (avenue Chopin).
Ancien bâtiment (date inconnue) regroupant tout le matériel des services techniques.

Détails techniques :

Beaucoup de problèmes liés au bâtiment :

- électricité pas aux normes,
- présence d'amiante,
- problème d'étanchéité des murs et du toit : inondations, courants d'air, absence d'isolation thermique,
- véhicules stationnés à l'intérieur : pas d'aération,
- fuites au niveau des sanitaires.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Service voirie Directeur des Services Techniques
Externe :	Envilys (durée du PAPPH)

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.	Préservation de la biodiversité	Participation à l'état des lieux. Mise en œuvre sur le terrain.	Non commencé
Ville et village fleuri	Epanouissement de tous les êtres humains	Propositions de fleurissement. Mise en œuvre.	Une fleur depuis 2005

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Déchets végétaux apportés à la déchetterie. Utilisation d'engrais bio. Horaires décalés l'été pour l'arrosage.	Eau utilisée pour le nettoyage des véhicules Pas d'espace attribué pour nettoyer les fonds de cuve Pas de stockage spécial pour les produits « dangereux ». Les engrais provoquent des odeurs gênantes.
Externe	Reprise des bidons par la société. Mise à disposition de la benne à déchets verts.	Véhicules roulant à l'essence (au lieu du GPL)

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	PAPPH : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le bien-être des agents.
Externe :	PAPPH : pour la préservation de l'environnement et la santé de la population. Concertation de la population dans la gestion différenciée des espaces verts.

Pôle
Environnement et
Ecologie Urbaine

Service Propreté

Elu référent : André REYES
Chef de service : Joël GARRIGUE
Personne ressource : Thierry SOULA

MISSIONS DU SERVICE :

Nettoyage des rues, marchés, places avant et après manifestations et festivités.
Entretien des wc publics, du mobilier urbain, et alimentation des distributeurs de poches.
Ramassage des feuilles mortes.
Enlèvement des dépôts sauvages, tags et graffitis.
Désherbage du centre-ville.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

La commune a la charge d'entretenir les voiries (routes communales, rues et chemins) d'un point de vue technique.

SYNTHESE DE SITUATION :

6 agents (dont un agent à la piscine de juin à septembre).
Service situé au Centre Technique Municipal (avenue Chopin).
Ancien bâtiment (date inconnue) regroupant tout le matériel des services techniques.

Détails techniques :

Beaucoup de problèmes liés au bâtiment :

- électricité pas aux normes,
- présence d'amiante,
- problème d'étanchéité des murs et du toit : inondations, courants d'air, absence d'isolation thermique,
- véhicules stationnés à l'intérieur : pas d'aération.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Directeur des Services Techniques. Service espaces verts. Service Voirie. Service eau et assainissement.
Externe :	

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
PAPPH	Préservation de la biodiversité	exécutant	Inventaire en cours
Campagne Ramasser ou être verbalisé	Préservation de la biodiversité Cohésion sociale	Exécutant, Réfèrent indicateurs d'évaluation	Terminée.

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Les balayeuses ont une capacité de 900 litres et permettent une matinée de travail. Cahier de bord des distances parcourues et des consommations. Fiches des données de sécurité des produits utilisés. Protections pour l'utilisation de machines (tenues, casques...) Nettoyage des rues au saure (sciure)	Utilisation de l'eau potable pour le lavage des véhicules, remplissage à la borne à incendie. Equipement très consommateur en fioul (45 litres par jour par balayeuse).
Externe	Les bidons des produits des balayeuses sont donnés à des particuliers pour être réutilisés (quand pas de produits toxique) Balais de la balayeuse repris par le fournisseur. Ferraille recyclée.	Niveau sonore élevé des machines dans les rues tôt le matin.

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Utilisation de l'eau du canal pour remplir les balayeuses. Aire de lavage avec eau du canal (prévu dans la nouvelle station d'épuration).
Externe :	

Pôle
Environnement et
Ecologie Urbaine

Service Eclairage Public

Elu référent : André REYES
Chef de service : Joël GARRIGUE
Personne ressource : Jean Maurice CHANARD

MISSIONS DU SERVICE :

Entretien de l'électricité des bâtiments communaux.
Entretien de l'éclairage public.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

SYNTHESE DE SITUATION :

2 agents à plein temps.

Service situé au Centre Technique Municipal (avenue Chopin).
Ancien bâtiment (date inconnue) regroupant tout le matériel des services techniques.

Détails techniques :

Beaucoup de problèmes liés au bâtiment :

- électricité pas aux normes,
- présence d'amiante,
- problème d'étanchéité des murs et du toit : inondations, courants d'air, absence d'isolation thermique,
- véhicules stationnés à l'intérieur : pas d'aération.

PARTENAIRES :

Interne :	Services techniques municipal. Directeur des services techniques.
Externe :	EDF

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Décorations de Noël	Lutte contre le changement climatique	installateur	Fréquence annuelle.
Rénovation de l'éclairage public.	Lutte contre le changement climatique	installateur	2 tranches réalisées. La 3 ^{ème} en attente de financements.

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Le tri est effectué au Centre Technique Municipal.	Eau potable utilisée pour le nettoyage des véhicules. Gênes sonores occasionnées par l'atelier du forgeron.
Externe	Ampoules basse consommation pour une partie des candélabres. Piles et ampoules récupérées et données à la déchetterie. Les fournisseurs reprennent les déchets.	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	
Externe :	

Pôle
Environnement et
Ecologie Urbaine

Service Eau et Assinissement

Elu référent : Denis OLIVE
Chef de service : François GARCIA
Personne ressource : Stéphanie SALLES

MISSIONS DU SERVICE :

Déclaration de conformité.

Entretien et réparation du réseau communal d'eau potable et d'assainissement.

Comptabilité, facturation de l'eau potable et de l'assainissement, mise en place et suivi des abonnements.

Facturation des travaux, branchements des nouveaux compteurs aux réseaux d'eau et d'assainissement, relevé des compteurs.

Accueil des visiteurs.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Dépend du service technique.

Service scindé en deux parties :

- partie administrative,
- équipe de terrain.

Le service de l'eau est un budget annexe communal.

SYNTHESE DE SITUATION :

Partie administrative :

3 agents à temps plein (dont un agent aux missions techniques).

Bureau au rez-de-chaussée de l'annexe mairie.

Partie terrain :

3 agents à temps plein (deux agents terrains, et un agent à la station d'épuration).
véhicules

PARTENAIRES :

Interne :	DGS et DST, services techniques en général Service comptabilité. Service communication / Agenda 21 Service Urbanisme et cadastre
Externe :	Perception / Trésor Public. SYDETOM : récupération des boues envoyées à Argelès sur Mer pour en faire du compost. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Agence régionale de santé Languedoc Roussillon. ATESE ? Tout organisme financeur...

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Station d'épuration.	Préservation de la biodiversité	Porteur du projet	Marché notifié. Travaux démarrés février 2014
Réfection des réseaux		Porteur du projet	En cours (par tranches)

EXEMPLARITE :

administratif	Forces	Faiblesses
Interne	Bonne isolation thermique. Mise en veille du matériel informatique. Régulation du chauffage soir et week end. Piles recyclées, néons récupérés. Possibilité d'utiliser des piles rechargeables (mais pas de chargeur). Tri du papier.	Rejet alimentaire et plastique.
Externe	Visiteurs viennent à la mairie à pied (se garent à l'extérieur)	Accessibilité difficile pour les visiteurs. Mauvaise signalétique / affichage des horaires

technique	Forces	Faiblesses
Interne		Lavage des véhicules à l'eau potable.
Externe		

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Sensibilisation des agents aux économies d'eau. Utilisation de l'eau du canal pour le lavage des véhicules. Utilisation de l'eau du canal pour l'arrosage des espaces verts.
Externe :	Sensibilisation de la population aux économies d'eau potable, à la préservation des ressources en eau.

Pôle
Environnement et
Ecologie Urbaine

Service Voirie

Elu référent : André REYES
Chef de service : Joël GARRIGUE
Personne ressource : Marc FRANCK

MISSIONS DU SERVICE :

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

La commune a la charge d'entretenir les voiries (routes communales, rues et chemins) d'un point de vue technique.

SYNTHESE DE SITUATION :

Service situé au Centre Technique Municipal (avenue Chopin).
Ancien bâtiment (date inconnue) regroupant tout le matériel des services techniques.

Détails techniques :

Beaucoup de problèmes liés au bâtiment :

- électricité pas aux normes,
- présence d'amiante,
- problème d'étanchéité des murs et du toit : inondations, courants d'air, absence d'isolation thermique,
- véhicules stationnés à l'intérieur : pas d'aération.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	
Externe :	

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Cahier de bord des distances parcourues et des consommations.	Niveau sonore élevé dans les ateliers et à l'extérieur avec les machines.
Externe		Niveau sonore élevé des machines dans les rues tôt le matin.

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	
Externe :	

Pôle
Tourisme, Culture
et Sport

Site des Orgues

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Nadine ASTRUC

MISSIONS DU SERVICE :

Accueillir le public pendant toute l'année (fermeture 10 jours en décembre).
Veiller à l'entretien du site toute l'année.
Assurer l'animation du service éducatif.
Assurer des visites guidées pour des groupes.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Bâtiment d'accueil du public : classification ERP : Y
Site naturel classé en décembre 1989.
Labellisé Tourisme et Handicap depuis 2013 : auditif et mental (borne malentendant, documents faciles à lire, le patrimoine en images...)
Label Sud de France, pour la deuxième année consécutive.

SYNTHESE DE SITUATION :

Site touristique ouvert à l'année (amplitude horaire variée). 8 agents titulaires, et emploi de saisonniers (maximum 10 agents en haute saison).
Le site compte 86 000 visiteurs pour l'année 2012.
Il est excentré d'environ deux kilomètres, les touristes doivent cependant traverser la commune pour pouvoir s'y rendre (en arrivant de Perpignan et de Prades).

Détails techniques :

L'accueil du site possède sa propre station d'épuration. Système de climatisation pour l'accueil et la véranda. Parking non éclairé.
Une voiture de service. Trajets réguliers : parking – perception – mairie. Trajets ponctuels dans Département (réunions Département des Pyrénées Orientales, bourses d'échanges...)
Bâtiment datant de 2000, mauvaise isolation thermique.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Directeur Général des Services. Service comptabilité. Services techniques (entretien et travaux). Office du Tourisme, Camping, Hospici d'Illa.
Externe :	Perception / Trésors Public. CG 66 (Maison de la Catalanité et transports scolaires). UDSIS (transports). Comité Départemental du Tourisme. Ecoles et collèges : service éducatif. Jardins de l'amitié. Pays Terres Romanes en Pays Catalan (maquettes tactiles)

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Mise en place d'une maquette tactile. (malvoyants et service éducatif)	Cohésion sociale Epanouissement de tous les êtres humains.	Co-porteur du projet	Réalisée.
Mise en place du tri sélectif.	Lutte contre le changement climatique.	Consulté	En cours
Elaboration d'un document pour les groupes et autocaristes.		Partenaires	En cours
Panneaux sur les espèces végétales.	Préservation de la biodiversité.	Porteur de projet	En cours

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Covoiturage depuis Ile pour les agents. Vélo pour certains. Critère de sélection des achats : fournisseurs locaux et prix. Cartouches d'encre à la déchetterie. Ampoules basse consommation, mise en veille du matériel informatique. Tri du papier	Déchets de restauration. Les produits dangereux ne sont pas stockés à part. Niveau sonore des équipements très élevé (frigo, congélateur...) Pas d'impression recto/verso. Pas d'économiseur d'eau (wc agents et wc publics).
Externe	Chantier école (Jardins de l'Amitié, Prades) intervient pour l'entretien des espaces verts. Arrosage par pompe sur le réseau d'eau d'arrosage. Collecte de piles.	Pas de possibilité de tri pour les visiteurs (en cours de réflexion)

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Stocker les produits dangereux dans un lieu adapté (armoire).
Externe :	Mise en place d'un programme de tri des déchets sur le parking, à destination des visiteurs. EN COURS Mise en place d'un composteur pour les déchets alimentaires et verts. Sensibilisation des enfants (service éducatif) à la protection de l'environnement et de la biodiversité (jeu du glouton)

Pôle
Tourisme, Culture
Et Sport

Hospici d'Illa, Art Roman et Art
Baroque

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Alain SANCHEZ

MISSIONS DU SERVICE :

Conservation, valorisation et animation du patrimoine (expositions, ateliers de pratiques artistiques, conférences...)

Accueil des publics (individuels, handicap mental et auditif, accès partiel au handicap moteur, scolaires et hors temps scolaire), visites guidées. Service éducatif depuis 1998.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Bâtiment d'accueil du public : classification ERP : Y

Des éléments soumis à la réglementation des Monuments Historiques : l'Hospice avec sa chapelle ainsi que l'aire du cloître avec les éléments architecturaux subsistants (cad. E 963) : classement par arrêté du 11 décembre 1987 ; le Portail attenant à l'aile Ouest (cad. E 963) : inscription par arrêté du 11 décembre 1987.

SYNTHESE DE SITUATION :

Site culturel ouvert au public individuel dix mois sur douze, ouvert toute l'année pour les groupes et les scolaires. 1,5 agents.

Nombre de visiteurs sur l'année 2013 : 4435 (entrées payantes et fréquentation gratuite).

L'hospice est situé dans le Vieil Ille et n'a pas de facilités de stationnement (il est fortement déconseillé aux touristes de se rendre à l'hospice en voiture).

L'utilisation des locaux de la Salle Saint Louis et de la Véranda par les associations participe à une saturation du parking.

Détails techniques :

L'Hospice date du 1^{er} tiers du XVIII^{ème} siècle, avec deux campagnes de travaux importantes : 1948-1952 et 1990.

Mauvaise isolation thermique (DPE ...), toiture à refaire. Des menus travaux sont en cours de réalisation. Le système de chauffage est collectif, avec les autres salles qui constituent le site.

Salles du musée non chauffées.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	DGS / Service Comptabilité / Services techniques (travaux et entretien) Office du Tourisme / Site des Orgues
Externe :	Perception / Trésors Public. Bâtiments de France (architecture), Monuments historiques (DRAC). CG 66 (Centre de conservation et de Restauration du Patrimoine, et Maison de la Catalanité) Pays Terres Romanes en Pays Catalan (maquettes). Canigou Grand Site (ludotourisme). Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Tet. Education Nationale – Académie, Rectorat.

PROJETS DD :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
Mise en place d'une maquette tactile.	Cohésion Sociale. Epanouissement de tous les êtres humains.	Partenaire	Réalisé.
Elaboration d'un document commun pour les groupes.		partenaire	En cours
Programme d'activités du site.	Epanouissement de tous les êtres humains.	Partenaire (financé par le PAH)	Annuel
Réflexion à la mise en place d'un site interne.			

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Eclairage naturel des bureaux et ampoules basse consommation (accueil). Mise en veille du matériel informatique. Tri sélectif.	Plantes extérieures non adaptées au climat. Problèmes d'isolation thermique du bâtiment (accueil et bureaux). Lumière constamment allumée à l'accueil et dans le musée (dès le premier visiteur). Lumière allumée dans les escaliers (obligatoire, manque d'interrupteur). Le compteur d'eau n'est pas relevé : pas de suivi.
Externe	Traitements de conservation des œuvres : par anoxie ² (CG)	Gêne sonore provoquée par les activités de la salle Saint Louis.

Il n'y a pas d'interrupteur général, l'agent est obligé de se rendre aux quatre coins du musée pour allumer lorsqu'il y a des visiteurs (Volontaire pour faire une ronde de vérification). Permet de dissocier les parties du musée pour les activités.

² Anoxie : sans utilisation de produits, privation d'oxygène des xylophages.

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Exemplarité : mise en place de détecteurs de présence pour l'accueil et les couloirs de l'étage pour mieux gérer la consommation électrique (proposition d'un agent). Dissocier le chauffage de l'accueil du musée du reste du bâtiment (proposition d'un agent).
Externe :	Réflexion à mener sur la dématérialisation des supports.

Pôle
Tourisme, Culture
Et Sport

Office du Tourisme

Elu référent : Janine PONSAILLE
Chef de service : Gilles VIDAL
Personne ressource : Magali REZOUG

MISSIONS DU SERVICE :

Accueil et information du public.
Promotion du tourisme, gestion de la campagne de communication et du site internet.
Organisation de manifestations.

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Règles fixées par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), l'Union Départementale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives (UDOTSI) et la Fédération Régionale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives (FROTSI).
Démarches à suivre selon les catégories. En cours de reclassement catégorie 3 = bronze.
La catégorie 3 entraîne des actions supplémentaires (budget de développement économique, réunions avec les partenaires socio-professionnels...)

SYNTHESE DE SITUATION :

L'Office Municipal du Tourisme est situé Place Henri Demay, à côté de la poste et du parking du Foirail. Il est à mi-chemin entre la gare d'Ille sur Tet et le Vieil Ille.
2 agents à plein temps.

Détails techniques :

Bâtiment appartenant à la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Projet de déplacement de l'OMT au rez-de-chaussée de la Casa Sampsó (non confirmé).

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Directeur Général des Services. Service compatibilité. Site des Orgues / Hospice. Service administrateur réseau.
Externe :	Perception / trésor public. Office départemental du tourisme. ...

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
L'Art des Jardins	Préservation de la biodiversité.	Organisateur	Evènement annuel.
Les Diades Catalanes	Cohésion sociale	Organisateur	Evènement annuel.
Elaboration d'un document pour les groupes et autocaristes	Cohésion sociale	Porteur de projet	En cours (avec les sites et le camping).
Réalisation d'un listing des commerçants et artisans	Cohésion sociale	Porteur de projet	En cours
Réalisation d'un guide des associations	Cohésion sociale	Porteur de projet	En cours (en attente d'édition)

EXEMPLARITE :

Quantité de papier et de documents par an : environ 50 000 documents et affiches.

	Forces	Faiblesses
Interne	Existence d'une poubelle jaune au sein du service. Commandes mutualisées avec la mairie. Le service utilise l'eau de la Salle Pons (il n'a pas de sanitaires). Prospectus jetés à la déchetterie 1 fois par an.	Mauvaise isolation du bâtiment. Pas de régulation du chauffage. Pas de lumière naturelle. Eclairage obligatoire à l'accueil (néons).
Externe	L'Art des Jardins propose des conférences pour jardiner au naturel (paillage, soupe d'orties...) Containers jaunes et verts à disposition des participants. Cahier des charges impressions : sur papier PEFC et encres vertes. Distribution de « caniprores » (3000 sacs en 2 mois)	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Réflexion à mener sur la maîtrise de l'énergie (privilégier la lumière naturelle, réguler le chauffage...)
Externe :	Circuits découverte de la nature, sensibilisation à la protection de la biodiversité. Proposer aux professionnels du tourisme de s'engager collectivement dans une démarche de certification environnementale.

Pôle Urbanisme

Service Urbanisme et Cadastre

Elu référent : Jérôme PARRILLA
Chef de service : Joël GARRIGUE
Personne ressource : Nathalie MAS

MISSIONS DU SERVICE :

Le droit des sols et l'urbanisme réglementaire.

Dossiers d'urbanisme, délibérations, convocations, accueil, standard, agenda Parrilla, agenda Reyes

CONTEXTE / REGLEMENTATION :

Code de l'Urbanisme.

Règlement de la ZPPAUP, règlement du PLU.

SYNTHESE DE SITUATION :

Un agent à temps plein, un agent à temps partiel (cumulé avec un poste de secrétariat)

Bâtiment annexe mairie (accueil au rez-de-chaussée et un bureau au 1^{er} étage).

Bureau équipé de climatisation avec toutes les archives de l'urbanisme.

ACTEURS ET PARTENAIRES :

Interne :	Directeur Général des Services. Directeur des Services Techniques.
Externe :	Préfecture Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

PROJETS :

Projet	Finalité DD	Implication du service	Etat d'avancement
ZAC	Toutes les finalités DD.	Porteur du projet.	En cours Concertation réalisée.
Ferme photovoltaïque	Lutte contre le réchauffement climatique.	Partenaire.	Réalisée.

EXEMPLARITE :

	Forces	Faiblesses
Interne	Impressions en recto verso. Utilisation des verso comme brouillon. Mise en veille des appareils informatiques. Bonne aération des bureaux. Tri du papier, récupération des piles.	Utilisation intense de la climatisation. Pas de régulation du chauffage les soirs et week end. Pas de récupération des cartouches d'encre. Lumières allumées (néons)
Externe	Distribution de cani propres (1 carton = 3 mois)	

PERSPECTIVES POSSIBLES POUR L'AGENDA 21 :

Interne :	Installation de détecteurs de présence dans les couloirs, les escaliers et la salle du photocopieur.
Externe :	Projet de ZAC

CONCLUSION

A travers ce diagnostic, l'élément majeur qui se détache est la transversalité des thématiques étudiées, par rapport aux domaines de compétences des collectivités territoriales, et dans ce cas par rapport aux compétences de la commune d'Ille sur Tet.

Le diagnostic est divisé en cinq thématiques, réunissant les domaines d'actions sur lesquels porter l'effort pour aller vers un développement durable. Les points forts et les points faibles de chaque domaine ont été mis en évidence, dans le but d'identifier les enjeux territoriaux, afin de mieux répondre aux finalités essentielles auxquelles devront contribuer les objectifs retenus, les politiques mises en œuvre et les actions menées.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Epanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi les cinq thématiques du diagnostic (la ville, le développement économique, l'environnement, la cohésion sociale et la démocratie participative), croisées avec les finalités du développement durable, permettront de visualiser et d'évaluer le rôle de la commune face à ces enjeux généraux.

Où doit-on agir ?
Que veut-on faire ?
Quels sont les enjeux prioritaires ?
Quels objectifs se donne-t-on à atteindre ?

La suite de la démarche sera une étape décisive dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 local. En effet, l'élaboration de la stratégie politique, lors de laquelle les élus seront amenés à se positionner au regard du développement durable, devra répondre à ces questionnements. Ainsi, le plan d'actions dépendra à la fois des enjeux du territoire, de leur hiérarchisation en fonction des moyens disponibles et des impacts attendus sur les finalités du développement durable, des compétences de la collectivité et des relations de partenariat qui ont pu être établies entre les acteurs institutionnels et privés.

La commune d'Ille sur Tet est soumise à des enjeux propres et des enjeux supra-communaux. Elle fait partie d'un maillage géographique, économique, démographique et institutionnel qui la dépasse. La commune est une partie intégrante des structures qui œuvrent sur le territoire à différentes échelles : Communauté de Communes Roussillon Conflent, Département des Pyrénées Orientales, Conseil Régional Languedoc Roussillon, Etat... Il est nécessaire de prendre en compte les démarches de développement durable à toutes ces échelles afin de ne pas créer de contradictions entre projets de territoire.

Mais la réussite du projet tient avant toute chose à la participation de tous les acteurs du territoire, dès le démarrage du projet et tout au long de sa mise en œuvre. Ce diagnostic a pu être réalisé grâce à la participation des usagers de la ville (citoyens, responsables d'associations, professionnels, partenaires et agents de la collectivité). Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce document. C'est l'occasion de rappeler que compte tenu de la faible participation aux différentes concertations réalisées dans le cadre de ce diagnostic, les avis recueillis et les perceptions retranscrites dans ce document ne sont pas complètement représentatifs de la population. C'est pourquoi ce document est « ouvert » aux remarques et autres suggestions. Il sera soumis à la consultation des partenaires institutionnels, et diffusé à la population en simultané.

Tout au long de ce travail, il a été constaté que la démocratie participative n'était pas une pratique très répandue, mais qu'elle est en train de vivre un renouveau. Il y a un fort potentiel à Ile sur Tet, le terrain est favorable au développement durable, et tous les citoyens sont invités à réagir et à participer à ce projet collectif.

Annexe 1 / Patrimoine bâti communal.

Les Diagnostics de Performance Energétique sont tirés du travail réalisé par AD3E, sur le Conseil en Orientation Energétique.

Mairie : Bâtiment datant de plus de 20 ans.

Surface : 274 m², répartis sur trois niveaux.

Activité : accueil du public et services administratifs.

Nombre de personnes permanentes (agents) : 10

Nombre de personnes ponctuelles (élus) : 5

Nombre de postes informatiques : 12

Classification énergétique DPE modèle 6.1 public (consommations énergétiques année 2011)		
	Etat initial	Scénario optimal
DPE Consommation d'énergie (kWh EP/m ² .an)	211 à 350 D 217	111 à 210 C 166
DPE Emissions de CO ₂ (kgeqCO ₂ /m ² .an)	6 à 15 B 7	≤ 5 A 5
Dépenses énergétiques annuelles	2 022 €HT/an	1 551 €HT/an

Annexe : Bâtiment datant de plus de 20 ans.

Surface : 411 m², répartis sur trois niveaux.

Activité : accueil du public et services administratifs.

Nombre de personnes permanentes (agents) : 13 (14)

Nombre de personnes ponctuelles (élus) : 2

Nombre de postes informatiques :

Espace de stockage du serveur.

Classification énergétique DPE modèle 6.1 public (consommations énergétiques année 2010-2011)		
	Etat initial	Scénario optimal
DPE Consommation d'énergie (kWh EP/m ² .an)	211 à 350 D 284	111 à 210 C 164
DPE Emissions de CO ₂ (kgeqCO ₂ /m ² .an)	6 à 15 B 9	≤ 5 A 5
Dépenses énergétiques annuelles	4 146 €HT/an	2 395 €HT/an

Accueil des Orgues : construction : 2000. 1^{ère} extension : 2003. 2^{ème} extension : 2008.

Surface : 46 m² sur 1 niveau
 Activité : accueil de site touristique
 Nombre de personnes permanentes (titulaires) : 6
 Nombre de personnes ponctuelles (saisonniers) : 3
 Nombre de postes informatiques : 2 (dans un seul bureau)

Classification énergétique DPE modèle 6.1 public (consommations énergétiques estimées année 2011)		
	Etat initial	Scénario optimal
DPE Consommation d'énergie (kWh EP/m ² .an)	541 à 750 F 728	351 à 540 E 458
DPE Emissions de CO ₂ (kg eq CO ₂ /m ² .an)	16 à 30 C 24	6 à 15 B 15
Dépenses énergétiques annuelles	1 190 €HT/an	750 €HT/an

Hospice : construction : 1858
 Surface : 357 m² sur deux niveaux
 Activité : accueil du public, musée.
 Nombre de personnes permanentes (agents) : 1.5
 Nombre de postes informatiques : 2

Classification énergétique DPE modèle 6.3 public (consommations énergétiques estimées année 2011)		
	Etat initial	Scénario optimal
DPE Consommation d'énergie (kWh EP/m ² .an)	91 à 170 C 156	31 à 90 B 74
DPE Emissions de CO ₂ (kg eq CO ₂ /m ² .an)	4 à 10 B 5	≤ 3 A 2
Dépenses énergétiques annuelles	3 000 €HT/an	1 420 €HT/an

Centre Technique Municipal (hors diagnostic) :
 Surface :
 Activité : technique (voirie, espaces verts, nettoyage...)
 Nombre de personnes permanentes :
 Nombre de postes informatiques : 2

Annexe 2 / Partenaires locaux potentiels.

Toutes ces structures sont susceptibles d'être représentées dans le Comité de Pilotage Stratégique de l'Agenda 21 d'Ille sur Tet.

1/ Collectivités locales engagées dans le Développement Durable.

a- Région Languedoc-Roussillon :

C'est l'échelon territorial le plus haut. Elle a un rôle de planification et d'aide auprès des collectivités territoriales de rang inférieur. La région Languedoc-Roussillon promeut une politique de développement durable au travers de plusieurs outils ou démarches.

La Région co-anime avec l'Etat, le Comité Régional des Agendas 21 du Languedoc-Roussillon, instance d'échanges et de partage d'expériences en matière de développement durable pour les collectivités engagées dans un Agenda 21. Ce comité se réunit environ une fois par an depuis sa création en 2008.

Par ailleurs, la Région publie chaque année un Rapport de Développement Durable afin de faire le bilan des politiques et actions durables portées par la collectivité sur l'ensemble du territoire mais aussi dans le fonctionnement interne de l'administration.

➤ Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDT)

Il a été adopté par le Conseil Régional du 25 septembre 2009. Il s'agit de construire une vision prospective pour les 30 prochaines années. Il poursuit trois objectifs :

- Construire l'aménagement du territoire de demain, grâce à la mise en cohérence des différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire.
- S'inscrire dans le processus de décentralisation, en donnant toute sa consistance au rôle de chef de file de la Région, en matière d'aménagement du territoire.
- Positionner la région à l'échelle européenne et méditerranéenne, dans un contexte de montée en puissance de l'Europe des Régions et d'intensification des échanges méditerranéens.

Première région française en matière de biodiversité, le Languedoc-Roussillon possède le plus grand nombre de sites naturels protégés, mais le territoire régional est soumis à une pression constante, alimentée par l'afflux de population.

Comment concilier attractivité et préservation de la biodiversité ?

Comment concilier croissance économique et développement social ?

Comment concilier cohésion des territoires et compétitivité de la région ?

Pour répondre à ces enjeux et aux incertitudes du futur, la Région se donne trois paris d'avenir :

- Le pari de l'accueil démographique
- Le pari de la mobilité
- Le pari de l'ouverture

➤ Plan Climat Energie Territorial :

Le Plan Climat de la Région Languedoc-Roussillon a été adopté le 25 septembre 2009. Il constitue la contribution de la Région à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique.

Il se compose d'un programme de 60 actions mobilisant l'ensemble des compétences de la Région, mais également les acteurs du territoire régional, pour réussir la transition énergétique et climatique en Languedoc-Roussillon conformément à la feuille de route établie dans le cadre du Schéma Régional Climat - Air - Energie (SRCAE).

➤ Le plan photovoltaïque.

L'objectif poursuivi par la Région Languedoc-Roussillon est d'encourager la production à grande échelle d'énergie photovoltaïque sur le territoire régional, en optimisant les retombées économiques pour le Languedoc-Roussillon. La Région Languedoc-Roussillon est engagée dans un programme d'équipement des bâtiments régionaux en panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité d'origine renouvelable et s'est fixé pour objectif de porter à 100 MWc la part du parc régional photovoltaïque d'ici 2014.

b- Département des Pyrénées Orientales :

L'ambition du Département vise à inclure le développement durable dans chacune des politiques publiques et, au-delà, à l'inscrire comme moteur et fil rouge de son intervention. Pour avancer de façon concrète et ambitieuse, le Département des Pyrénées-Orientales s'investit simultanément sur deux axes et un chantier prioritaire.

Ainsi, outre la mise en place d'une administration départementale éco-responsable et exemplaire, le Département accompagne les acteurs du territoire dans la voie du développement durable afin de renforcer les pratiques innovantes et se mobilise de façon prioritaire sur le chantier de la lutte contre le changement climatique.

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales, en tant que premier niveau de l'autorité publique, ont à jouer, le Département des Pyrénées Orientales œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement durable.

➤ Département exemplaire :

Le CG 66 a pour ambition de renforcer son exemplarité et l'éco-responsabilité dans ses pratiques et son fonctionnement. Il mène de nombreuses actions pilotes et innovantes.

➤ Département partenaire.

Le CG66 accompagne les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte du développement durable et créer une dynamique sur le territoire. Il accompagne les collectivités dans la réalisation de projets innovants, dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'économie solidaire, de la vie associative, de l'aménagement du territoire.

De plus, le Département s'investit dans les démarches régionales en faveur du développement durable et participe activement aux travaux du comité Régional des Agendas 21 et du Comité Technique Régional des Agendas 21 en Languedoc-Roussillon.

c- Communauté de Communes Roussillon Conflent :

La commune d'Ille sur Tet fait partie de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, créée par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1996, également constituée par Belestia, Corbère, Saint-Félicien d'Amont, Montalba le Château, Millas, Bouleternère, Casefabre, Corbère-les-Cabanes, Saint-Michel de Llotes, Prunet et Belpuig, Boule d'Amont, Corneilla-la-Rivière, Nefiach et Rodès.

Elle regroupe aujourd'hui environ 17 000 habitants sur son territoire. Cette entité intercommunale dispose de diverses compétences qui se sont considérablement élargies depuis sa création :

- Aménagement de l'espace par l'étude d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Mise en Valeur du Territoire de la Communauté et l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.
- Action de développement économique par la création, la réalisation et la promotion des zones d'activités économiques et, d'autre part, des aides dans le cadre d'une convention aux associations et groupements de producteurs de produits locaux par le soutien d'actions collectives de communication ou de reconnaissance officielle de qualité et d'origine.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et liés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire, et gestion d'équipements d'intérêt communautaire pour le multi-accueil de la petite enfance (enfants non scolarisés jusqu'à l'âge de 6 ans).
- Politique du logement et du cadre de vie par la mise en place d'une politique de logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Construction, restructuration, extension, mise en location d'équipements publics d'intérêt communautaire utilisés par les services de l'Etat ou assimilés.
- Aménagement d'espaces urbains situés le long de la RD 916, ancienne route nationale, permettant de redonner à ces espaces une vocation urbaine, sociale, économique et touristique forte.
- Aménagement d'autres espaces urbains situés dans les bourgs et villages permettant également de redonner à ces espaces une vocation urbaine, sociale, économique et touristique forte.
- Fourrière animale.
- Action en faveur de la jeunesse communautaire concernant un public âgé de 6 à 18 ans...

La Communauté de Communes Roussillon Conflent est engagée dans un Agenda 21 local depuis 2013.

d- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement promeut le développement durable et met en œuvre, sous l'autorité du Préfet de Région, les

politiques du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement. Ses pôles d'action sont :

- Urbanisme, logement, évaluation environnementale,
- Air, climat, énergie, bâtiment, construction,
- Biodiversité, eau, paysage,
- Développement durable,
- Transport,
- Risques naturels et technologiques,
- Mer et littoral.

2/ Autres structures en lien avec le développement durable

a- Canigó Grand Site :

La commune d'Ille sur Tet a adhéré au Syndicat Mixte Canigó Grand Site, se positionnant ainsi comme partie prenante d'une démarche de promotion touristique à une échelle territoriale plus large.

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a été créé par le Département des Pyrénées Orientales en 2002, dans l'élan de l'année internationale de la montagne proclamée par l'ONU. Cet établissement public réunit le Département, 60 communes du massif et l'Office National des Forêts. Il exerce ses compétences sur un territoire de 113 400 hectares, de 45 000 habitants, comprenant notamment un site classé de 23 000 hectares, neufs sites Natura 2000 et trois réserves naturelles.

Canigó Grand Site est un projet de territoire fondé sur le développement d'une destination éco-touristique génératrices de retombées économiques locales.

Une stratégie à horizon 2020 a été définie et validée en comité de pilotage. L'objectif de la stratégie est de Faire du Canigó une destination touristique « nature et patrimoine » au service de l'économie territoriale et du dynamisme des villages du piémont et des balcons. Elle se divise en trois axes de travail, chacun sous divisés en programmes d'actions :

Axe 1 : Un massif conscient de ses patrimoines.

- Patrimoine naturel et paysager,
- patrimoine pastoral et pyrénéen,
- patrimoine géologique, thermique et minier,
- interprétation et mise en scène du patrimoine.

Axe 2 : une éco-destination touristique.

- Activités et loisirs de nature,
- infrastructures d'accueil,
- offre différenciante à forte valeur ajoutée,
- mise en tourisme et promotion touristique.

Axe 3 : un territoire vivant et accueillant.

- Développement économique et emploi,
- animations et services de proximité,
- participation des acteurs au devenir de leur territoire

L'action du syndicat se veut dans un même temps respectueuse de certains principes bien définis et garants de la bonne gestion d'un projet de territoire :

- exemplarité, développement durable et transition énergétique,
- animation territoriale de proximité,
- accompagnement méthodologique des porteurs de projets et ingénierie d'interface,
- ascendance, participation et coordination des acteurs et partenariat public/privé.

b- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des collectivités locales ses capacités d'expertise et de conseil.

Le développement durable se place au cœur de l'action de l'ADEME, en apportant des solutions aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la prévention de la production de déchets, à la promotion des énergies renouvelables, à la lutte contre la pollution des sols ou contre les nuisances sonores.

Cette mission de l'ADEME a été précisée par la Stratégie Nationale de Développement Durable, cela signifie notamment sensibiliser tous les publics, aider à la mise en œuvre de démarches pour soutenir le déploiement de méthodes de management environnemental, promouvoir la consommation durable et participer au déploiement du programme « Etat exemplaire ».

c- Le Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères.

Le SYDETOM 66 (Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales) est un syndicat mixte fermé, créé par Arrêté Préfectoral de novembre 1996.

Il comprend au 1er janvier 2014 : 226 communes représentant 458 218 habitants, avec des pointes saisonnières très importantes, pouvant aller jusqu'à 900 000 habitants durant les mois de juillet et août.

Les missions du SYDETOM 66 :

- La valorisation énergétique
- La valorisation matière
- La valorisation organique

- La valorisation des boues de stations d'épuration
- La prévention des déchets
- Gestion du site Arc Iris.
- Actions d'éducation populaire.

d- Le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales.

Etablissement public de coopération intercommunal créé en 1995, le SYDEL 66 regroupe 220 communes de département mais aussi un Syndicat d'électrification, soit près de 321 000 habitants. Il regroupe toutes les communes du département sauf Perpignan ainsi que 5 communes ayant une régie : St Laurent de Cerdans, Prats de Mollo-la Preste, Fontpédrouse, La Cabanasse, Mont-Louis.

Depuis 2011, une modification des statuts permet au syndicat d'intervenir au profit de ses collectivités dans le domaine de l'éclairage public mais aussi au niveau de la maîtrise des consommations d'énergies et de développement des énergies renouvelables, avec le service de Conseil en Energie.

e- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable. Elle a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Son territoire de compétence s'étend sur l'ensemble du bassin versant français de la Méditerranée et sur le territoire de Corse.

L'Agence de l'Eau intervient dans trois grands domaines :

- la lutte contre la pollution,
- la préservation et la gestion de la ressource en eau,
- le soutien à la connaissance et à la coopération des acteurs de l'eau.

f- L'Agence d'Urbanisme Catalane.

Les agences d'urbanisme conduisent en partenariat avec leurs membres des missions d'intérêt collectif qui sont définies dans le code de l'urbanisme, dont la participation à l'élaboration de documents d'urbanisme et de planification sectorielle.

Dossier d'agrément déposé auprès de l'Etat en juillet 2006, l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) est devenue effective le 1^{er} septembre 2007. Elle doit contribuer à élargir et développer la connaissance du territoire départemental par la mise en place de systèmes d'observation et contribuer à amplifier les politiques de développement territorial par la réalisation ou sa participation aux études transversales ou thématiques. Le périmètre d'intervention est départemental afin d'apporter ou de contribuer à formuler des réponses appropriées aux enjeux des territoires concernés.

L'Agence d'Urbanisme Catalane est chargée par le Syndicat Mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon de réaliser le SCOT Plaine du Roussillon, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission a débuté au mois d'octobre 2007.

g- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

La loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 institue la création, dans chaque département, d'un organisme, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Il assure, dans le cadre d'un service public de proximité et d'une offre à la fois culturelle, pédagogique et technique, la conduite des 4 missions que lui assigne la loi :

- informer et sensibiliser tout public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement et favoriser sa participation à l'élaboration de son cadre de vie.
- conseiller les particuliers dans leurs projets de construction ou de réhabilitation, pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.
- conseiller les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires.
- former les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

h- Le Centre Communal d'Actions Sociales.

Le Centre Communal d'Actions Sociales est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire.
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.
- l'animation des activités sociales.

i- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Tet

Le SMBVT met en œuvre une politique de gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau superficielle à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit de participer à la réduction de l'aléa inondation, à l'aménagement, à la restauration et à la mise en valeur des cours d'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et la gestion de l'eau superficielle dans le cadre de l'intérêt communautaire et des compétences déléguées. A travers deux outils :

- le Contrat de Rivière : mobilisation des acteurs concernés par la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine aquatique et d'un environnement de qualité.
- le PAPI : gestion durable et intégrée du risque d'inondation.

Annexe 3 / Propositions des habitants.

Les propositions faites ci-dessous émanent des ateliers participatifs et prospectifs, qui ont eu lieu au printemps 2013 et à l'automne 2014. Elles sont regroupées par catégories : moyens et objectif. Toutes les idées sont retranscrites ici, et agrémentées de contributions individuelles effectuées auprès de l'équipe projet Agenda 21. Elles seront par la suite retravaillées en comité technique, pour en extraire les actions qui constitueront le programme de l'Agenda 21. Les propositions marquées d'un astérisque* sont également des objectifs.

1/ LA VILLE

Améliorer le stationnement en ville.

- Mieux signaler les différents parkings de la ville :
 - leur donner un nom
 - Indiquer le nombre de places...
- Créer de nouveaux parkings réglementés :
 - Place de la République
 - Place de la Résistance
- Construire des garages pour les habitants du Vieil Ille.
- Ouvrir le parking de la Rodone vers la rue Moulard.
- Agrandissement du parking réglementé.

Améliorer la signalétique.

- Mise en place d'une signalétique culturelle et commerciale.
- Mieux signaler les parkings.
- Equiper les portes de la ville de panneaux indiquant que la circulation est difficile.
- Mise en place de panneaux de largeur de voie aux entrées de la vieille ville.

Développer un réseau de déplacements doux

- Utilisation du ponceau existant sur le canal de Thuir pour créer une piste cyclable et piétonne vers route de Saint-Michel
- Voie cyclable entre rue Danton et route de Saint-Michel.
- Aménager une piste cyclable le long du canal de Perpignan.
- Piste cyclable route de Montalba, sur le bas-côté.
- Aménager une piste cyclable le long de la Tet.
- Développer les déplacements doux, et aménagements urbains (pistes cyclables, pistes piétonnes ombragées). Encourager l'utilisation de l'aire multimodale.

Assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes

- Développer un réseau de déplacements doux*
- Traversée du centre-ville en zone 30 : rétrécissement de la chaussée, coussins berlinois...
- Positionner un ilot central franchissable : carrefour rue Pierre Fouché, Av de Bosch, av Jean Jaurès, rue Michel Blanc.
- Sensibiliser la population (jeunes et moins jeunes) à la sécurité routière et à l'éco-conduite.

Intégrer les notions de mixité sociale et de solidarité dans les projets d'urbanisme de la Mairie.

- Nouveau projet à l'immeuble Terras : mixer personnes âgées et familles monoparentales.
- ZAC : mélanger les projets sociaux aux autres.
- ZAC : loyer qui permet l'accès à la propriété.
- Projet de construction mené par des acteurs aux ressources limitées : chacun s'entraide pour construire le logement de son voisin : à intégrer dans la ZAC.

Et aussi ...

- Réflexion sur le déplacement des bâtiments Mairie et Annexe Mairie pour une meilleure accessibilité, sans dévitaliser le centre-ville.
- Audit de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer le rôle de « relais » de la Mairie pour informer la population.
- Améliorer l'offre de transport en commun et encourager la population à utiliser les transports en commun pour les déplacements intra-muros.
- Réglementer les horaires de livraison pour éviter les bouchons sur l'avenue Pasteur.

2/ LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Améliorer la connexion entre la commune et les différents sites.

- Créer plus de stationnements réglementés.
- Améliorer la signalétique.
- Lier les sites touristiques à un autre lieu à créer dans le village, pour faire venir les touristes.
- Retour du « petit train ».

Améliorer la propreté

- Ajouter des poubelles sur les trottoirs.

Créer et développer une économie touristique

- Améliorer la circulation en ville.
- Améliorer les capacités d'accueil.
- Créer un hôtel.
- Améliorer la connexion entre la commune et les différents sites.*
- Développer, améliorer le circuit touristique en ville.
- Intégrer des photos anciennes de la rue Sainte Croix au circuit touristique.
- Ouverture non-stop de tous les commerces en période estivale.

Développer le
tourisme vert

- Améliorer la propreté en ville.*
- Développer un réseau de pistes cyclables.
- Créer un service de vélo en location.
- Coordonner les horaires des bus et des trains pour permettre le développement du transport en commun.
- Développer le tourisme vert, avec des sentiers de randonnées et des exploitations agricoles.
- Aménager et développer le camping, vers une offre de tourisme vert.
- Développer les déplacements doux et transports en commun pour pallier les déplacements.

Encourager une
agriculture
« durable »

- Inciter à l'arrosage raisonné.
- Etudier ce qui se fait ailleurs, et voir ce qui peut être reproduit ici.
- Diversifier les cultures.
- Culture du chanvre : isolation et éco-construction.
- Abaisser si possible le coût de la main d'œuvre.
- L'agriculture pourrait être un levier de développement touristique, allier tourisme et agriculture.

Développer et
améliorer le
marché existant

- Changer le jour de marché.
- Agrandir le marché sur l'avenue Pasteur.
- Changer le lieu du marché.
- Marché de produits locaux.

Développer les
circuits courts.

- Inviter des producteurs et artisans locaux au marché
- Développer de l'artisanat dans la rue Sainte Croix, en intégrant la rue dans le circuit touristique.
- Inciter les grandes surfaces à appliquer la politique de leurs enseignes.

Améliorer
l'accès à
l'emploi

- Etudier les besoins locaux, propositions de formations.
- Mettre en place des navettes pour les déplacements d'un point à l'autre de la ville, si possible avec des véhicules électriques (travail, loisir, écoles...)
- Bureau local de récupération d'information : entreprises, public, demandeurs d'emploi...
- Proposer des travaux d'intérêt sociaux (écoles, collèges, maison de retraite).
- Ouvrir une « maison du saisonnier » autour des métiers de l'agriculture.
- Améliorer l'accès à l'informatique concernant les recrutements, emplois, stages disponibles dans le secteur.

Et aussi ...

- Améliorer la gestion de l'eau à la potence agricole.
- La forte présence des supermarchés est à la fois un atout et une faiblesse. D'une part elle peut nuire aux commerces de proximité, mais d'autre part leur présence attire les populations extérieures à Ile et permet de faire vivre les petits commerces.

3/ ENVIRONNEMENT :



Encourager la lutte
contre les
déperditions
d'énergie

- Responsabilisation des associations dans l'utilisation des salles communales, signature d'une charte...
- Création d'un point de collecte sur toutes les informations liées aux économies d'énergie (aides, démarches, financements, architectes...), sur le site internet par exemple.
- Faire des communications pour informer les propriétaires des aides possibles pour la rénovation des logements.
- Rénover les bâtiments communaux en suivant les préconisations du Conseil en Orientation Energétique.



Préserver la
ressource en eau
potable

- Equiper les services de motopompes pour prendre l'eau des canaux et remplir les citernes.
- Prévoir des réseaux de petits canaux dans les nouveaux lotissements et projets d'urbanisme pour éviter l'utilisation de l'eau potable.
- Poursuivre la sensibilisation de la population au respect de l'eau.
- Procéder au nettoyage des canaux en impliquant la population, informer sur les droits et obligations des riverains des canaux.
- Communiquer plus sur les restrictions en période de sécheresse.



Sensibiliser la
population au
jardinage sans
pesticides

- Donner une visibilité aux formations mises en place pour les jardins familiaux, pour les autres jardiniers amateurs (site internet de la commune).
- Poursuivre et pérenniser les actions de la commune : lutte contre les pesticides, Plan Propreté...



Améliorer le cadre
de vie

- Réaménager les parcs existants sur le principe de celui du Rosaret.

Lutter contre la pollution, réduire les déchets

- Procéder au nettoyage des décharges sauvages en impliquant la population.
- Communication et sensibilisation de la population au tri sélectif.
- Informer sur les éco-organismes qui récupèrent et valorisent certains produits en fin de vie.
- Etendre le tri sélectif à tous les bâtiments et services communaux.

Promouvoir les énergies renouvelables

- Informer la population sur les énergies renouvelables et sur les nouvelles réglementations.
- Sensibiliser aux économies d'énergie, en mobilisant les acteurs locaux (Espace Info Energie...)

Et aussi...

- Améliorer le suivi des actions et veiller à l'implication des services dans le bon déroulement des projets liés à la propreté, pour pouvoir établir un bilan concret.
- Engager une réflexion sur les connexions entre espaces verts (cheminements piétons, pistes cyclables), et connexions entre quartiers.
- Dresser un état des lieux de la biodiversité à Ile sur Tet, en ville comme dans ses alentours.

4/ COHESION SOCIALE :

Aménager durablement le chemin de Casenoves

- Mettre en place le tri sélectif au plan d'eau.
- Aménagement de bancs.
- Mise en place de poubelles.
- Reboiser le chemin le long de la rive.

Politique de valorisation du patrimoine.

- A mettre en cohérence avec l'urbanisme et son mobilier urbain.
- Gratuité des Illois et des écoles dans les sites.
- Mettre en place une signalétique directionnelle des sites patrimoniaux.
- Créer une ligne budgétaire pour l'entretien et la restauration des Monuments Historiques et œuvres d'art.
- Restaurer Régleilles et la tour de Casenoves.
- Relancer les propriétaires pour acheter la tour de Casenoves.
- Poursuivre le dégagement des remparts de la ville.
- Repeindre le cadran solaire de la façade de l'église Saint Etienne.
- Raviver les couleurs de l'emblème patriotique de la façade Palmade rue Nicaud.
- Valoriser les savoir-faire et les métiers d'art.

Définition d'une stratégie culturelle tenant compte des atouts du territoire

- Valoriser et soutenir l'action de la Fabrica.
- Améliorer la communication.*
- Etablir une programmation culturelle annuelle variée*.
- Créer un lieu pour regrouper les activités culturelles.
- Consacrer 1% du budget de la ville à l'action culturelle.

Etablir une programmation annuelle diversifiée.

- Dynamiser les associations.
- Améliorer la communication.
- Créer un ciné-club.

Améliorer la gestion des salles communales

- Faire un inventaire des salles communales : besoins en rénovation, installation de matériel.
- Mettre en place des dispositifs de tri dans les salles (colonnes à verre à l'extérieur).

Améliorer la communication

- Reconstruire un site internet actualisé et plus lisible.
- Créer un espace d'information unique pour les actualités culturelles.
- Créer un lieu pour regrouper les activités culturelles (Office du Tourisme, Centre d'Art Sacré...).
- Créer un page Facebook pour l'Office du Tourisme / animations.

Intégrer les nouvelles populations

- Ré-organiser l'accueil des nouveaux arrivants (revoir la temporalité).
- Coupler avec le forum des associations.
- Communiquer en contactant directement les personnes concernées et en faisant une annonce générale.
- Faire une visite guidée de la ville gratuite.

Favoriser le lien social

- Intégrer les nouvelles populations*.
- Améliorer la communication*.
- Améliorer les lieux de rencontres : étudier les zones en manque de banc.
- Etudier des emplacements possibles pour les bancs.

Prévenir les incivilités

- Poubelles adaptées pour les déjections canines.
- Eviter que les sacs soient jetés sur la chaussée.
- Plus d'information sur les distributeurs de sacs à crotte et sur la gratuité.
- Déjections canines : prévoir avertissement puis amende aux propriétaires.
- Avertissement puis amende pour toute autre incivilité.
- Mettre en place un système de procès-verbaux électroniques (quantifier les avertissements par personne).

Prévenir les risques sur le territoire communal

- Document unique pour les pesticides utilisés.
- Risques sanitaires aux ateliers municipaux.
- Livret « plan communal de sauvegarde » à distribuer.

Améliorer l'accessibilité

- Vérifier si les rampes d'accès sont aux normes.
- Amplificateurs audio pour le CCAS et les visites culturelles.

Inventaire / répertoire de tous les services sociaux sur le territoire.

- Plaquette des associations et réseaux d'aide à la personne (CCAS, privé et associatif).
- Plaquette avec les noms des assistances sociale.
- Compétences de tous les services sociaux et CCAS.
- Donner les moyens au CCAS et au PIJ.

Et aussi...

- Créer un service culture et patrimoine, pour une coordination de tous les sites culturels et l'élaboration d'une vraie stratégie culturelle pérenne.
- Le patrimoine et la culture sont un levier de développement touristique à prendre en compte dans toute démarche de diversification économique.
- Le passé agricole de la ville est un aspect du patrimoine historique à développer.
- Maison de la Jeunesse et de la Culture : donner à tous les jeunes un accès égal à la culture, à travers ce type d'outils adapté.
- Développer le lien intergénérationnel à travers des animations et des aménagements urbains adaptés.
- Poursuivre les actions de sécurité (Conseil Local de Prévention de la Délinquance).

5/ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Attirer la population
aux manifestations,
cérémonies,
réunions publiques,
de la mairie.

- Envisager des réunions sur un thème en particulier.
- Envisager des réunions par quartier.
- Proposer des actions de convivialité (chacun amène quelque chose...).
- Faire passer les informations par les associations.
- Améliorer la communication institutionnelle*.
- Stimuler et impliquer les présidents d'associations.

Améliorer la
communication
institutionnelle.

- Améliorer la visibilité des publications, des supports de communication.*
- Communiquer par le biais des réseaux sociaux.
- Rendre le site internet plus attractif, revoir l'arborescence.
- Rétablir la diffusion des informations par haut-parleur (ou crieur public).
- Améliorer le partage d'informations sur le territoire*.
- Augmenter les informations municipales dans la presse locale « l'Indépendant ».
- Réadapter les publications en fonction du contenu.
- Revoir le mode de distribution.
- Se baser sur les nouveaux médias pour améliorer la communication.

Impliquer la
population dans les
projets, donner la
parole aux citoyens

- Créer un forum de discussion sur le site internet.
- Des réunions par quartier.
- Revoir la stratégie de communication pour les réunions publiques.
- Mettre en place un forum, espace de libre expression, sur le site internet.
- Prévoir une étape de « concertation de la population » pour les projets de la commune.
- Créer des actions dans lesquelles les habitants peuvent s'engager : petits groupes de proposition pour suivre des projets par exemple.

Améliorer la
visibilité des
publications

- Distinguer les compétences de la Communauté de Communes et de la commune dans une information municipale.
- Mise en place de panneaux lumineux proches des grandes surfaces.
- Reproduire le panneau d'affichage au centre-ville, foirail, la Poste, place République.



Améliorer le
partage de
l'information sur le
territoire
communal.

- *Améliorer la communication interne.*
- Faire passer une programmation trimestrielle par les enfants de l'école.
- Livret d'information sur l'année (collecter les informations auprès des associations).
- Améliorer l'annonce des manifestations (OT).

Et aussi...

- S'appuyer sur la démarche d'éco-exemplarité pour améliorer la communication interne.
- Engager une réflexion sur une stratégie pour impliquer le plus possible les citoyens.

Annexe 4 : Bilan de la concertation.

Le diagnostic territorial de développement durable a été mis à la consultation du 15 mai au 15 juin 2015. Plusieurs publics étaient ciblés par cette démarche : les partenaires institutionnels et communes limitrophes (membres du comité technique), les agents de la collectivité et les administrés.

Le diagnostic territorial a été mis en téléchargement libre sur le site internet de la commune, et une version papier était consultable à l'Annexe Mairie. La communication à ce propos a été effectuée par le biais du panneau d'affichage situé sur la place du foirail.

1/ Partenaires institutionnels et communes limitrophes.

Un courrier a été adressé aux institutions identifiées comme partenaires potentiels et membres du comité technique, leur expliquant le principe de la démarche.

Quatre institutions ont répondu à la demande :

- le Département des Pyrénées Orientales a émis des commentaires sur la partie concernant la gouvernance de l'Agenda 21, les bilans et perspectives du diagnostic externe, les bilans et perspectives du diagnostic interne, et a proposé quelques suggestions sur l'agencement des propositions d'actions.

- la Région Languedoc Roussillon a apporté des ajouts concernant l'action menée par la Région elle-même en matière de développement durable et d'accompagnement des Agendas 21.

- l'Agence d'Urbanisme Catalane a apprécié la démarche de consultation mais n'a pas pu émettre d'avis dans le temps imparti.

- le syndicat mixte Canigó Grand site a proposé des modifications de fonds sur certains éléments incorrects, et a suggéré l'ajout de quelques éléments permettant d'étoffer le contenu du diagnostic.

2/ Agents de la collectivité.

Un e-mail a été adressé à tous les agents de la collectivité, les invitant à prendre connaissance du diagnostic, et à émettre leurs avis ou suggestion.

Un agent a répondu à la sollicitation de l'équipe projet :

- le responsable de l'Hospici d'Illa a apporté des éléments sur le service éducatif de sa structure. Il a également corrigé quelques termes mal employés, et a émis un avis sur le fonds du document.

3/ Administrés de la collectivité.

Le diagnostic a été mis à la disposition des administrés à l'accueil de l'Annexe Mairie. Un recueil des avis avait été ouvert pour permettre aux personnes de laisser leurs remarques. Un e-mail a été envoyé sous forme de newsletter à toutes les personnes ayant déjà assisté à une manifestation de l'Agenda 21, ou ayant déjà manifesté leur intérêt pour la démarche.

Un administré a répondu à la demande :

-il a apporté une réflexion complémentaire sur certains sujets du diagnostic et notamment sur l'énergie, l'agriculture biologique et la sensibilisation. Ces remarques constructives appuient les enjeux du diagnostic, et seront intégrée à la réflexion qui entourera l'élaboration de la stratégie politique.

4/ Corrections et mises à jour du diagnostic territorial.

Le diagnostic territorial de l'Agenda 21 a subi des modifications et des mises à jour, entre la version présentée au public (Avril 2015), et celle qui sera validée en comité de pilotage (juillet 2015).

Voici la liste des principales modifications concernant le fonds du document :

- ajout d'une carte p15, permettant de situer la commune d'Ille sur Tet dans le département.
- modifications apportées dans la partie « Organisation de la gouvernance », p18.
- ajout d'un schéma p22, « la délégation en charge du projet d'Agenda 21 d'Ille sur Tet ».
- modification des paragraphes « enjeux et perspectives » pour chaque sous-parties « bilan et perspectives » des cinq thématiques, p56, p86, p129, p166, p187. Les paragraphes « propositions de la population » ont été réunis dans l'annexe 3, p247, et les paragraphes « orientations » ont été lissés dans les paragraphes « enjeux et perspectives ».
- mise à jour du paragraphe « Produits phytosanitaires » p76, dans la sous-partie « Agriculture », avec l'ajout d'un second commerce dédié à l'alimentation issue de l'agriculture biologique.
- ajout d'un texte pour le paragraphe « l'Hospici d'Illa » p68, dans la sous-partie « Tourisme ».
- ajout de deux textes pour le paragraphe « Une fréquentation touristique non homogène » p70, dans la sous-partie « Tourisme ».
- mise à jour du paragraphe « le marché » p81, dans la sous-partie « Tourisme », avec l'ajout du Marché de Producteurs de Pays.
- mise à jour du paragraphe « les actions culturelles », p140, dans la sous-partie « Culture et Patrimoine », avec l'ajout d'éléments sur les actions culturelles portées par l'Hospici d'Illa.
- ajout d'un texte sur le « Relais de service public », p 154, dans la sous-partie « Solidarité ».
- ajout d'un paragraphe « Les enjeux de l'éco-exemplarité », p196, dans la partie « La démarche d'éco-exemplarité ».
- ajout d'un paragraphe « Canigó Grand Site », p243, dans l'Annexe 2 « Partenaires locaux potentiels ». Suppression du paragraphe « Pays Terres Romanes ».
- ajout de l'Annexe 3 : « Les propositions des habitants », p247.
- ajout de l'annexe 4 : « Bilan de la concertation », p256.

Liste des abréviations.

ABF : Architecte des Bâtiments de France.
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie.
ASA : Associations Syndicales d'Arrosage.
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.
CCRC : Communauté de Communes Roussillon Conflent.
CLE : Commission Locale de l'Eau.
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
COE : Conseil en Orientation Energétique.
CTM : Centre Technique Municipal.
DGS : Directeur Général des Services.
DPE : Diagnostic de Performance Energétique.
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
DST : Directeur des Services Techniques.
EnR : Energies Renouvelables.
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail.
GES : Gaz à Effet de Serre.
HLM : Habitat à Loyer Modéré.
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
OT : Office du Tourisme.
PADD : Programme d'Aménagement et de Développement Durable.
PAPPH : Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.
PCET : Plan Climat Energie Territorial.
PCS : Plan Communal de Sauvegarde.
PIJ : Point Information Jeunesse.
PLU : Plan Local d'Urbanisme.
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
RT (2012) : Réglementation Thermique.
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable.
SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.
SRU : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.
SYDETOM : Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères.
SMBVT : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Tet.
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.
ZAE : Zone d'Activité Economique.
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

Principales sources d'information.

Documents :

- Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux : Cadre de Référence (version 2013), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.
- Les acteurs locaux et leurs projets territoriaux de développement durable. Eléments de démarche et pistes pour l'action (version 2013), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.
- Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme. Approuvé le 14/11/2010. Archi concept.
- Monographies des villes et villages de France. Un Village en Roussillon, Ille sur Tet. Emile et Léon Delonca. Reprise de l'édition de 1947.

Sites Internet :

- Ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
- Wikipédia.
- Région Languedoc-Roussillon.
- Département 66.
- SCOT plaine du Roussillon.
- Communauté de Communes Roussillon Conflent.
- DREAL Languedoc Roussillon.
- INSEE.
- Good planet.
- ADEME
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- Ville de Cabestany.
- Ville de Sorède.
- Ville de Canohès.